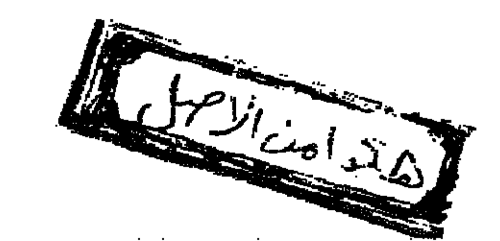


Espace européen/Sans Visa

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15069 – 7 F

SAMEDI 10 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Etape au GATT

L'URUGUAY ROUND, engagé voici sept ans dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), afin de davantage libéraliser le commerce international, pourra-t-il être mené à son terme avant la fin de l'année ? A Tokyo, les chefs d'Etat et de gouvernement des Sept se sont déclarés déterminés à y parvenir. Cet engagement mérite d'être pris en considération après que les Etats-Unis, le Japon, le Canada, la Communauté, eurent réussi à faire progresser le débat sur un des principaux chapitres en suspens, l'« accès aux marchés », c'est-à-dire la réduction des droits de douane perçus dans le commerce des produits manufacturés et la libéralisation des échanges de services.

La plate-forme d'accord acquise à Tokyo constitue un succès indéniable, car elle permet la reprise active de la négociation. Celle-ci, comme le demandaient les Français, aura lieu – dès lundi – à Genève, dans un cadre multilatéral, ainsi que l'exige un exercice auquel participent plus de cent pays. Mais, même décisive au plan politique et psychologique, l'adoption de cette plateforme n'est cependant guère plus qu'une étape tant les obstacles à franchir sont encore nombreux.

PREMIER objectif, confirmer et, si possible, élargir, l'arrangement qui vient d'être conclu à Tokyo. Il s'agit de convaincre les « parties contractantes » non présentes à Tokyo d'avaliser ce qui y a été envisagé : élimination complète des droits applicables à certaines catégories de produits, par exemple l'acier, harmonisation des droits appliqués aux produits chimiques, réduction, dans toute la mesure du possible, de 50 % des « pics tarifaires », c'est-à-dire des droits les plus élevés, réduction de 30 % des droits concernant les produits restant.

Le débat sur la réduction des « pics » pourrait tourner à l'empoignade. Il s'agit principalement des échanges de produits textiles, et les pays à bas coût de revient, tels les producteurs asiatiques, sont bien davantage encore que les Sept intéressés à la suppression des barrières existantes. Ils aspirent certes à voir les Américains réduire leurs droits de 50 %, mais réclament avec plus d'insistance encore la suppression rapide des limitations aux échanges qu'impose l'AMF (Accord multifibres).

LES pays industrialisés en acceptent l'idée, mais réclament des garanties, et notamment un meilleur accès pour leurs propres exportations de tissus et vêtements vers les marchés très protégés, tels la Corée du Sud ou la Chine. Sur plusieurs dossiers essentiels non abordés à Tokyo, des divergences importantes subsistent. Au premier rang d'entre eux, la demande, présentée en particulier par les Européens, de voir mieux affirmer la primauté de la loi internationale lorsque surgit un différend. Les Etats-Unis, dont la CEE, largement soutenue, entend qu'ils cessent de faire justice eux-mêmes, sont ici visés. Mais la difficulté la plus aiguë demeure l'agriculture.

L'enjeu est considérable et les Français espèrent que ceci conduira à rouvrir le pré-accord de « Blair House » qu'ils continuent à rejeter. Leon Brittan, le commissaire européen, a répété que cet arrangement n'avait pas à être revu. La partie de bras de fer commence, sans qu'on sache de quels appuis pourra bénéficier la France.




M0147 - 0710 0 - 7,00 F

La fin du sommet des grands pays industrialisés à Tokyo

Les Sept réaffirment leur volonté de lutter contre le chômage et d'aider la Russie

La conclusion d'un préaccord commercial a été le principal résultat du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des sept principaux pays industrialisés, qui s'est achevé vendredi 9 juillet à Tokyo. Les Sept ne sont pas parvenus à s'entendre sur une nouvelle stratégie d'aide au développement, en dépit d'une initiative franco-japonaise. Le principe d'une rencontre à l'automne, spécialement consacrée aux problèmes du chômage contre lequel ils se sont engagés à lutter, a été acquis. Vendredi après midi, les dirigeants des Sept rencontraient le président russe Boris Eltsine, envers qui ils se sont engagés à verser 3 milliards de dollars d'ici à la fin de 1994, au titre d'un programme de restructuration de l'économie russe.



Lire page 18 l'article de PHILIPPE LEMAITRE et de CLAIRE TRÉAN.

La corruption dans le football

De nouveaux éléments à charge contre l'OM

Dans le dossier de la corruption dans le football, de nouveaux éléments mettent en cause l'Olympique de Marseille. L'affaire a pris une tournure politique à la suite de l'annulation, à l'initiative du PS, d'une rencontre avec le MRG, dont M. Tapie fait partie. D'autre part, après son renvoi en correctionnelle, dans l'affaire Urba-Gracco, Henri Emmanuelli, ancien trésorier du PS, a abandonné son mandat de député et décidé de s'en remettre au jugement des électeurs.

La différence

par Patrick Jarreau

La gauche n'en a pas fini avec les « affaires ». Depuis le vote de la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, avec son article d'amnistie – une *« insigne maladresse »*, disait dimanche dernier, aux « états généraux » socialistes de Lyon, Jean-Paul Huchon, directeur du cabinet de Michel Rocard à l'époque, – les socialistes ont été constamment rattrapés par les procédures judiciaires engagées sur des dossiers mêlant argent et politique.

La fronde de certains juges contre l'amnistie, puis les équipées de l'un d'entre eux, Thierry Jean-Pierre, acharné à instruire l'affaire Urba (le bureau d'études du PS), fut relayée à l'Assemblée nationale par l'opposition, qui reprochait au garde des sceaux d'alors, Henri Nallet, ancien trésorier de la campagne présidentielle de 1988, de bloquer la procédure ouverte à Marseille.

Lire la suite page 10
et l'article de JÉROME FENOGLIO et d'EDWY PLENEL page 11

L'Allemagne espère sortir de la récession à la fin de l'année

Plusieurs indicateurs économiques récents laissent espérer que la forte récession que connaît l'Allemagne pourrait se terminer dès la fin de cette année. Ainsi les commandes enregistrées par l'industrie ont été en hausse de 4 % en mai, l'essentiel provenant des commandes prises à l'étranger. Selon les enquêtes d'un institut de Munich, la dégradation du climat, tel qu'il est perçu par les employeurs, s'est arrêtée en février. Cet optimisme n'est cependant pas partagé par tous les instituts de conjoncture.

page 24

Le Crédit lyonnais cible de la justice suisse

Considéré par la justice *suisse comme un coupable* plutôt qu'une victime de la faillite spectaculaire du holding Sasea, dirigé par le financier italien controversé Florio Fiorini, le Crédit lyonnais semble être la cible de prédilection du juge d'instruction genevois Jean-Louis Crochet qui, à la tête d'une commission rogatoire, a perquisitionné, jeudi 1er juillet, au siège du Crédit lyonnais, à Paris. Il a également entendu plusieurs dirigeants, dont Jean-Yves Haberer, le président de la banque nationalisée.

page 17

L'ÉTÉ FESTIVAL

Le monde du théâtre s'apprête à vivre au rythme d'Avignon, ouvert le 9 juillet sur le *Dom Juan* de Molière présenté par la Comédie-Française. A Nantes, on célèbre pour la huitième année consécutive les musiques du monde, en privilégiant les rencontres inattendues, comme celle du Zaïrois Ray Lema avec le choeur bulgare Pirin. A Moscou, le Festival international du film vient de s'achever : il n'est plus que l'ombre de lui-même, à l'image d'une cinématographie sinistrée. Pourtant quelques signes permettent d'espérer sa survie.

pages 14 et 15

Les ambitions contrariées de Saint-Pétersbourg

La capitale des tsars voulait devenir la Hongkong russe. Elle reste empêtrée dans les pesanteurs du postsoviétisme

SAINT-PÉTERSBOURG

de notre envoyé spécial

Les colonnes rostrales veillent sur une Bourse toujours endormie. L'île Vassilievski, qui devrait devenir le centre financier de la Saint-Pétersbourg post-communiste, attend encore ses premiers *golden boys*, tandis que des deux côtés de la Néva la ville étale sous la lumière laiteuse des nuits blanches ses palais aux couleurs pastel. Les coupoles des églises, les flèches de l'Amirauté et de la forteresse Pierre-et-Paul ont été redorées ; la perspective Nevski a été recouverte d'une nouvelle couche d'asphalte – par une entreprise suédoise – et une foule toujours aussi compacte se presse sur ses trottoirs poussiéreux où germent jour après jour de petits kiosques, véritables paradis du bric-à-brac et emblèmes d'un commerce privé tout neuf.

Devant le Grand Hôtel Europe, fier de sa façade et de sa verrière art nouveau récemment restaurées, des taxis Volvo et Mercedes attendent les clients nantis – les compteurs affichent le prix en dollars. Quelques rues plus loin, deux rangées compactes de vendeurs à la sauvette proposent des objets familiers, parfois faits main, parfois échappés d'un stock occidental, aux chalands qui, avec leur salaire mensuel officiel, ne pourraient pas se payer un verre de whisky au bar de l'Europe. *« On vend tout, on ne produit rien... comme dans les années 20 »*, dit un député au Parlement central, pourtant rangé dans le camp des réformes. Le marché regorge de viande, ce qui n'a pas empêché la CEE d'en expédier des tonnes qui finiront dans des frigos défectueux ; les paysans ont abattu les bêtes de peur de ne pouvoir les nourrir l'hiver...

DANIEL VERNET

Lire la suite page 6

Sida : le pire est à venir

Plus de vingt-six millions de personnes seront infectées par le virus en l'an 2000

par Franck Nouchi

Plus de dix ans après l'apparition de l'épidémie de sida, les experts n'en finissent pas de réévaluer leurs prévisions. Comme s'ils avaient, durant quelques années, espéré que cette pandémie ne serait qu'un feu de paille, ils sont aujourd'hui obligés d'admettre que le pire est devant nous. De ce point de vue, le dernier rapport de la Banque mondiale (1) est significatif de cette inquiétude grandissante.

En l'an 2000, prévoient les experts de la Banque mondiale, 26 millions de personnes seront, de par le monde, infectées par le virus du sida. Chaque année, 1,8 million d'entre elles mourront des suites de la maladie. Et encore, précise le rapport, ne s'agit-il que de prévisions *« optimistes »*, qui pourraient être multipliées par deux ou trois...

Ce pessimisme sur l'évolution de l'épidémie, on le retrouve également dans une contribution rédigée par le professeur Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS), publiée en annexe du rapport du Commissariat du Plan (2). S'attendant, en France, à une probable diminution du nombre de nouveaux cas au cours de cette décennie et à une reprise ultérieure, à un rythme plus lent, au fur et à mesure du passage du virus dans la population générale, le professeur Lévy estime que le sida devrait constituer au début du vingt et unième siècle *« un problème majeur de santé publique vraisemblablement analogue à ce que représentait la syphilis dans la première moitié du vingtième siècle, mais avec une mortalité qui atteint 95 % à 100 % des sujets »*.

Dans les pays en voie de développement, la situation sera beaucoup plus catastrophique. D'ores et déjà, en Afrique noire, des taux de contamination supérieurs à 10 % de la population, et atteignant parfois 30 % et même 40 % des personnes en âge de procréer, sont constatés dans certaines grandes villes. Et l'on voit mal, ajoute le professeur Lévy, ce qui pourrait, en Afrique comme en Asie – dans des pays comme l'Inde, la Thaïlande ou les Philippines – arrêter la progression de l'épidémie.

Lire la suite page 13

(1) World Development Report 1993. « Investing in Health », publié par la Banque mondiale (Oxford University Press).

(2) Rapport « Santé 2010 » du groupe Prospective du système de santé, présidé par Raymond Soubie (Ed. La Documentation française).

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

AU COURRIER DU Monde

SÉCURITÉ SOCIALE

Une taxe sur la consommation

LE financement actuel de notre couverture sociale augmente les coûts de nos produits par rapport à ceux des pays en voie de développement, dénués de nos assurances collectives. Devant l'ampleur du déficit, il faudra trouver rapidement une solution :

– augmenter les charges sociales, c'est diminuer encore la compétitivité des produits français et retarder une reprise économique;

– diminuer les prestations, c'est accroître la récession en supprimant encore des emplois.

Les entreprises ne pouvant plus financer les charges de l'URSSAF, *un financement par une taxe sur la* consommation permettrait de reporter les charges sociales sur l'ensemble des produits consommés, qu'ils soient français ou étrangers. Cette taxe nous permettrait d'accepter sans crainte le libre-échange et les importations en provenance des pays du tiers-monde ; la taxation financerait notre sécurité sociale et permettrait aux produits français de ne pas être déloyalement concurrencés par ceux provenant des pays aux charges artificiellement réduites. En faisant varier le taux de la taxe, on adapterait les recettes de l'URSSAF et de l'UNEDIC aux dépenses de la Sécurité sociale et de l'assurance-chômage.

Cette solution permettrait d'alléger d'environ 30 % les prix des produits français. En augmentant de 20 % la TVA, les produits français garderaient donc dans l'Hexagone leurs prix actuels; en revanche, les produits d'importation augmenteraient de 20 %, rendant les automobiles japonaises et les textiles d'Asie du Sud-Est nettement moins compétitifs. A l'extérieur, nos produits seraient moins chers de 30 %. Nous pourrions ainsi espérer une hausse de nos exportations, une baisse des importations du tiers-monde et un arrêt définitif des délocalisations progressives qui privent la France de ses emplois.

Les produits importés représentant aujourd'hui une part importante du panier de la ménagère, ce système risquerait d'entraîner une diminution du pouvoir d'achat qui serait en partie compensé par la suppression des prélèvements sur salaires. Afin d'éviter de pénaliser les classes sociales les plus défavorisées, il conviendra d'augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu et de maintenir une TVA sélective plus faible sur les produits de grande consommation. Cette solution serait une véritable révolution fiscale, mais aux grands maux, il faut utiliser les grands moyens, et pour des gouvernants plus timorés, la mise en place pourrait être progressive avec une augmentation progressive de la TVA et une diminution aussi progressive des charges salariales.

C'est à ce prix que nous sauverons notre couverture sociale et ce qui reste de notre industrie.

PHILIPPE JARDIN
Maire (PS) de Chomérac (Ardèche)

IRAK

Enfants sans visage

SI un seul enfant américain était seulement blessé par une bombe irakienne ou somalienne, l'indignation occidentale serait mobilisée par les médias.

Nous saurions tout sur sa famille, ses voisins, ses jouets et son école. Son visage, sur nos écrans de télévision, obséderait et *révolterait nos consciences.*

Et ce serait justice.

Nous ne savons rien sur les enfants irakiens et somaliens tués par les bombardements américains, comme s'ils étaient sans visage, sans famille, sans voisin, sans jouet, sans école.

Ils se confondent avec les décombres qui les ensevelissent.

Ils ne sont pas américains.

JEAN LLASERA
Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine)

FANATISME

La statue aux yeux crevés

DANS la ville de Sivas, en Anatolie centrale, un groupe d'islamistes déchaînés a mis le feu à l'hôtel où logeaient les écrivains et les artistes venus participer à un festival culturel. Une quarantaine de personnes ont péri. Parmi les victimes se trouvaient des poètes, des musiciens, des danseurs et le critique Asim Bezirci, mon ami et collègue.

Ce qui s'est passé à Sivas, dans la ville du grand poète populaire Pir Sultan Abdal, dont la statue a été détruite par les manifestants, peut se répéter demain ailleurs. Le fanatisme religieux frappe désormais les intellectuels dans les pays islamiques. Après l'Algérie, tous les défenseurs de la liberté d'expression et de conscience sont menacés en Turquie. Au nom de l'islam, on veut supprimer les acquis du siècle des Lumières et du kémalisme laïque. J'entends dire ici et là que l'on doit respecter la foi. Mais nous ne pouvons pas accepter que les dogmes religieux nous imposent leur vérité. *«Pour avoir trop aimé la vérité, on m'a pendu à Sivas»*, disait Pir Sultan Abdal, exécuté au seizième siècle sur l'ordre du sultan ottoman qui croyait sauver la foi en supprimant le poète. Celui-ci est aujourd'hui plus récité que jamais par le peuple.

Les fanatiques qui crevèrent les yeux de sa statue avant d'attaquer les écrivains venus célébrer son cinq centième anniversaire le savaient parfaitement. C'est la raison pour laquelle ils n'ont pas hésité à piétiner les morceaux de la statue qui représentait le symbole de la libre pensée. Ils n'ont pas hésité non plus à agir de la sorte sur la personne d'Aziz Nesin, alors que les pompiers s'efforçaient de le sortir du feu. *«Qu'il brûle, le Satan!»*, criaient-ils dans leur délire à celui que je considère comme l'honneur de la Turquie.

NEDIM GÜRSEL
Ecrivain, chercheur au CNRS.

ROUMANIE

Les maisons de la honte

BRAVO pour l'excellent article « Ouvrir l'Europe, même à la Roumanie », paru dans *Le Monde* du 26 juin. M. Alina Mungiu y exprime le souhait que la Roumanie entre dès que possible dans les organisations européennes, en dépit de l'omnipotence d'une classe dirigeante *qui a survécu à la révolution* de décembre 1989. Je suis prêt à me rallier à cette idée. Permettez-moi cependant de formuler une suggestion.

Si elle veut accélérer son intégration en Europe, la Roumanie doit changer l'image exécrable qu'elle a dans l'opinion publique occidentale. Et pour changer cette image, il y aurait un moyen bien simple : changer la politique à l'égard des enfants abandonnés. La Roumanie ne pourra être considérée comme un pays démocratique tant que l'Etat y *encouragera l'abandon des enfants*, interdira leur placement familial et leur adoption, et tolérera qu'ils soient traités de manière inhumaine, ce qui est encore le cas dans plusieurs dizaines de « mouroirs ».

Ce qui est le plus désolant pour les amis de la Roumanie, c'est que l'opposition roumaine ne paraisse pas se soucier de ce problème davantage que la classe dirigeante. Quel progrès ce serait pour la Roumanie et pour son intégration européenne si, au moins, l'opposition dénonçait ce crime contre l'humanité ; *préconisait la fermeture du* monstrueux réseau des quelque cinq cents « maisons », qui est à lui seul une incitation à l'abandon ; proposait la « désinstitutionnalisation » systématique et urgente des enfants abandonnés, grâce au placement familial (créateur d'emplois), et à l'adoption ; exigeait que soient supprimés immédiatement les « mouroirs pour enfants », comme celui de Siret, qui sont la honte de la Roumanie.

FRANÇOIS DE COMBRET
conseiller référendaire à la Cour des comptes

TRAIT LIBRE

JDP.

ÉCONOMIE

Pour une éthique de l'importation

LA France produit de moins en moins à l'intérieur de ses frontières, prise qu'elle est dans le tourbillon de ce qu'il est convenu d'appeler pudiquement les délocalisations internationales. La conséquence en est un paradoxe de taille: alors que le nombre de salaires distribués ne cesse de diminuer, le système nous contraint à la consommation, qui *plus est de biens autrefois produits* chez nous, introduits sur notre marché à grand renfort d'importations.

Le cynisme est à son comble. Car, ce que nous importons, dans bien des cas, c'est la misère des autres, que l'on entretient, et dans laquelle on les laissera s'il leur venait à l'esprit quelques vélléités revendicatives. Nous nous faisons tous les jours complices, par nos achats, de l'asservissement de l'homme par l'homme. La conscience de chacun d'entre nous est tous les jours violée de façon insidieuse.

Que la concurrence internationale se fasse sur des points techniques, de la conception à la distribution en passant par les procédés de fabrication, est tout à fait estimable, mais qu'elle passe par l'esclavage de l'homme est inacceptable.

Il n'est pas question de pratiquer un néoprotectionnisme ombrageux, de frapper les importations issues de pays en voie de développement de droits de douane exorbitants de façon à les mettre au niveau du prix de vente des productions nationales. Il n'est pas question de même de pratiquer une préférence nationale ou communautaire; il est simplement question de dire que la France refuse l'entrée sur son territoire de produits dont il est avéré que les conditions de production ne respectent pas les minima de sécurité, de salubrité, de traitement des travailleurs (ramenés bien sûr aux proportions locales) tels qu'ils résultent de la conception française consacrée par l'ordre international.

L'enjeu est important; il est de retrouver une certaine cohérence dans le comportement des acteurs économiques et surtout une cohérence de chaque Français avec lui-même, en plein accord avec sa conscience. Plus prosaïquement il est de recouvrer une triple éthique: de la production, de l'importation, et de la consommation.

MICHEL GARRIGUES
Muret (Haute-Garonne)

POLITIQUE

Premier ministre à temps plein

D'ORES et déjà, certains leaders du RPR commencent à donner de la voix, en proposant notamment que le premier ministre conduise une liste unique RPR-UDF aux élections européennes. Qu'il s'agisse d'occuper le terrain et/ou de couper l'herbe sous le pied de l'UDF ne change rien au caractère inadmissible de cette proposition.

Les Français ne comprendraient pas, surtout dans la conjoncture actuelle, que le premier ministre ait le loisir d'abandonner, ne serait-ce que quelque temps, ses fonctions pour mener une campagne électorale et briguer un poste dont ils savent pertinemment qu'il démissionnerait aussitôt qu'il y aurait été élu.

Que cela soit d'ailleurs possible pose une double question de principe.

Il est évident tout d'abord que la fonction de premier ministre (comme celle de membre du gouvernement) est suffisamment absorbante pour devoir être exercée à plein temps. Elle devrait donc être exclusive de toutes autres fonctions qui seraient *suspendues* jusqu'à ce que le mandat gouvernemental ait pris fin.

Il est pas admissible non plus qu'un homme politique, quel qu'il soit, puisse prendre la tête d'une liste électorale, en sachant pertinemment qu'il démissionnera dès qu'il aura été élu pour cause de cumul des mandats. Une telle attitude, qui consiste à jouer le rôle de « locomotive » au profit d'une liste, constitue une véritable escroquerie politique vis-à-vis d'électeurs abusés par ce qui ne constitue le plus souvent qu'une basse manœuvre politicienne.

Aussi conviendrait-il d'établir le principe que quiconque, soumis à la loi des cumuls, se présente à une fonction supplémentaire, est censé avoir choisi d'office cette nouvelle fonction et ne pourra donc en démissionner.

GÉRARD WIJKUISEN
Chaville (Hauts-de-Seine)

BALKANS

Les Aroumains ignorés

DANS les articles parus dernièrement sur la polémique entre la Grèce et l'Albanie, *on ne trouve guère mention* de l'existence d'une population à part dans les Balkans, les Aroumains, dits aussi Vlachs. Cette omission est d'autant plus regrettable que, pour être minoritaires, les Aroumains ne s'efforcent pas moins, dans un contexte souvent hostile, de préserver leur particularisme et, surtout, leur langue, néolatine, menacée de disparition à moyen terme. Ignorer à l'Ouest les Aroumains, c'est conforter les Etats nationaux balkaniques qui ont tout intérêt à entretenir le silence à leur sujet.

Une bonne partie des 400 000 citoyens albanais revendiqués par Athènes comme «grecs» sont en réalité des Aroumains. De religion orthodoxe, ils dépendent, pour des raisons historiques, de l'Eglise grecque – au même titre d'ailleurs que les Albanais orthodoxes. Mais leur langue maternelle, qu'ils entendent conserver, n'est pas moins distincte de l'albanais et du grec. Depuis la chute du régime communiste, les Aroumains ont d'ailleurs tenu plusieurs congrès, se sont constitués en associations et publient aujourd'hui un journal bilingue aroumain-albanais.

JEAN PERIFAN
Président de l'association des Français Aroumains

SANTÉ

Inutiles comprimés

AFIN de réduire le déficit de la Sécurité sociale, le gouvernement a décidé, comme tous ses prédécesseurs, de ponctionner le porte-monnaie des assurés sociaux. Hôpitaux et médecins sont aussi appelés à l'effort en s'autodisciplinant, c'est-à-dire en *réduisant le niveau et la qualité des* soins si l'on veut appeler les choses par leur nom. En effet, il en est des médecins spécialistes des ordonnances à rallonge comme des faux chômeurs, c'est une petite minorité. Par contre, une question n'est jamais abordée, c'est celle du prix des médicaments au sortir des laboratoires. Le chiffre fétiche de Mme Veil semble être le 5. Cinq francs de majoration du forfait hospitalier, cinq points de moins pour le remboursement des honoraires médicaux et des médicaments. Pourquoi ne poursuivrait-elle pas son effort en prenant un décret afin que les laboratoires pharmaceutiques réduisent leurs prix de 5 %? C'est aussi cela la solidarité.

JEAN GILLET
Stains (Seine-Saint-Denis)

FOOTBALL

La logique de l'argent

LE vrai scandale du football français, tout le monde peut en convenir, c'est l'argent. Pourquoi s'étonner que l'on puisse acheter *une victoire ? Les joueurs*, on les paie bien pour gagner. Leur donner de l'argent pour perdre me paraît entrer dans la logique du sport professionnel.

JACQUES BERG
Vaugines (Vaucluse)

FISCALITÉ

Eliminons les retraités !

«*IL faut que la société française inverse les priorités et accorde un peu plus aux jeunes et un peu moins aux vieux »*, écrit Eric Vert dans le « Courrier » du 26 juin à propos de la fiscalité. Tout pour les jeunes ! Les vieux ? Pourquoi ne pas très simplement les éliminer ? Que de bel et bon argent économisé !

Nous autres, retraités, avons eu une chance inouïe, de venir au monde entre les deux guerres, de connaître en notre jeunesse les joies ineffables que procurent l'occupation et la guerre. Nous avons pris un plaisir infini aux restrictions alimentaires et aux carences qui en résultaient. La guerre finie, le travail reprit dans des conditions d'économies très strictes (les tickets d'alimentation existèrent quelques années encore). Jeune couple d'instituteurs dans l'immédiate après-guerre, nous avons attendu la *trentaine pour acquérir notre premier véhicule : une* vieille voiture d'occasion devenue indispensable dans le village où nous avions été nommés et où nous étions logés dans des conditions lamentables.

Nous avons trimé dur, comme la plupart de nos collègues et des gens de notre génération, économisant sou par sou, usant les vêtements jusqu'à la corde, ne jetant pratiquement rien. Nous avions dépassé la quarantaine lors de nos premières vraies vacances : une dizaine de jours à l'hôtel. En fin de carrière, c'est vrai, l'aisance s'est installée, et nous l'avons appréciée. La retraite est venue. Nos goûts et nos besoins d'argent ayant toujours été modestes, nous l'avons trouvée confortable.

Rares sont les retraités un peu âgés qui ont encore la chance de vivre en couple. Beaucoup sont malheureusement seuls ; la compagne ou le compagnon de toute une vie les ont laissés finir la route en solitaires. N'ont-ils pas le droit d'adoucir un peu leur sort ? Sorties, voyages (qu'ils n'ont eu ni les moyens ni le loisir d'accomplir dans leur vie active), tout cela n'est-il pas une compensation à cette vie de labeur suivant une jeunesse sacrifiée ?

Si les jeunes ont besoin de plus d'argent, ce n'est certes pas chez les retraités qu'il convient d'aller puiser.

ODETTE L'HELGOUAC'H
Institutrice retraitée, Villers-Cotterêts (Aisne).

LANGUES

Le grec moderne existe aussi

J'AI lu avec grand intérêt l'article de Didier Kunz sur l'Eglise grecque dans *le Monde* du 26 juin et je sais gré à votre journal de nous donner régulièrement des nouvelles de la Grèce qui nous apportent autre chose que le mythe unitaire de la future Europe de la Communauté. Mais ce vibrant sentiment d'identité nationale, si intimement lié là-bas à une religion dominante, et dont vont s'indigner les plus fervents et tolérants pro-européens d'ici, n'est-il pas aussi volontairement entretenu par notre méconnaissance, voire notre refus, d'une culture grecque moderne, qui passe d'abord par la connaissance de la langue?

A titre d'exemple, il est pour le moins étonnant que dans une aca*démie telle que Montpellier*, un lycéen de 1re ne puisse choisir, parmi les multiples options facultatives désormais possibles au baccalauréat, le grec moderne. Cette langue *n'existe pas.* Sans doute, faute d'enseignants, répond le rectorat. Il est vrai qu'aucun lycée de la «Surdouée» n'assure cette formation. Mais le CNED? Le Centre national d'enseignement à distance n'a pas inscrit le grec moderne sur son Minitel. Nous sommes heureux que Mme Jacqueline de Romilly ait enfin réussi à faire comprendre l'importance du grec ancien, et les lycéens qui auront eu le privilège de cet enseignement lui devront beaucoup.

CLAUDE PAÏZANIS
Professeur d'anglais (Montpellier)

UN LIVRE

Le plaisir des mots

LA NUIT DERRIÈRE NOUS
de Maurice Deleforge.
Editions Kim
26, rue Jules-Degroote
59240 Dunkerque
Tél. 28-63-03-90.
170 p., 120 F.

MAURICE DELEFORGE ne dit pas qu'une ville est fleurie : sous sa plume, elle est *«rouge de géraniums»*. Un passant ne porte pas des lunettes rondes : il a *«un petit vélo sur le bout du nez»*... Ecrivain, Maurice Deleforge l'est spontanément, comme on respire. *C'est un* homme qui ne sait pas dire bonjour de manière banale et qui est incapable de rédiger une note administrative sans en faire un objet littéraire. Des centaines de journalistes en activité peuvent en témoigner : le directeur des études de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, sur le point de prendre sa retraite après trois décennies sur le pont, manie les mots avec un rare bonheur.

Ce littéraire égaré dans le monde des médias nous avait donné, il y a trois ans, un superbe recueil de chroniques intitulé *Odeur du temps.* Cette fois, il publie quatorze nouvelles, chez le même éditeur, une modeste maison de Dunkerque, loin *«des autoroutes à grand tirage et des glorifications saisonnières»*.

Au-delà des réflexions contenues dans chacun de ces récits, les lecteurs apprécieront la patte du styliste. Peut-on ignorer *«le Larousse encyclopédique en six volumes et le guéridon assorti, capable de contenir une telle somme de savoir entre ses jambes torses»*? Ou cette histoire fulgurante : *«En moins de deux ans, Elise se trouva fiancée, agrégée, mariée, enceinte et tout aussitôt veuve : les Aurès.»*

On accuse les médias de maltraiter la langue française. Le reproche n'est pas toujours injustifié. Anglicismes et fautes de syntaxe s'ajoutent souvent à un charabia néo-gestionnaire qui fait des ravages. Mais, au-delà de ces crimes et délits, dont l'audiovisuel n'a pas le monopole, les stéréotypes se multiplient, le vocabulaire s'appauvrit. Il est réconfortant de savoir que, dans les écoles de journalisme, des hommes comme Maurice Deleforge enseignent inlassablement l'emploi du mot juste et, plus encore, le plaisir des mots.

ROBERT SOLÉ

Le président Izetbegovic évoque
l'hypothèse d'une solution confédérale

... demande des « mesures d'urgence »
au Conseil de sécurité

IRLANDE DU NORD : Londres rejetant l'idée d'une souveraineté ...
Les négociations anglo-irlandaises
se soldent par un échec

ÉTRANGER

BOSNIE : pour éviter « une guerre sans fin »

Le président Izetbegovic évoque l'hypothèse d'une solution confédérale

La Bosnie-Herzégovine acceptera de se transformer en confédération si cela lui est imposé et si, en cas de refus, elle doit être plongée dans une *« guerre sans fin »*, a indiqué, jeudi 8 juillet, à Sarajevo le président bosniaque Alija Izetbegovic. Celui-ci de même que plusieurs membres de la présidence collégiale se sont, jusqu'à présent, opposés à toute idée de morcellement de la Bosnie – sur une base ethnique – par le biais d'une confédération, proposée par les Serbes et les Croates.

« La confédération est en fait une division ethnique », a déclaré M. Izetbegovic dans un entretien de plus d'une heure et demie avec la radio-télévision bosniaque. *« La division ethnique n'est pas acceptable pour nous, ou en tout cas difficilement acceptable. Elle peut être acceptée uniquement dans le cas où elle est imposée comme solution, si nous n'avons tout simplement pas d'autre choix, ou si l'alternative est d'accepter une telle division ou alors d'être entraînés dans une guerre sans fin »*, a affirmé le président bosniaque. *« C'est une option affreuse ; c'est tout ce que je peux vous dire en ce moment »*, a-t-il ajouté.

Le président bosniaque a toutefois précisé qu'une telle décision visant à accepter une confédération ne pourrait pas être prise individuellement. *« C'est une question délicate qui ne peut être acceptée que collectivement »*, a tenu à préciser M. Izetbegovic. De leur côté, des responsables gouvernementaux bosniaques ont rapidement souligné que les propos du président ne signifiaient pas qu'une décision avait été prise sur les nouvelles propositions de confédération.

Pression des médiateurs

Les autorités bosniaques de Sarajevo font l'objet de fortes pressions de la part des médiateurs internationaux pour qu'elles acceptent de négocier avec les Serbes et les Croates sur la base de la proposition de confédération sur laquelle ces derniers se sont mis d'accord. La présidence bosniaque est actuellement en pleine discussion sur l'attitude à adopter face à la proposition serbo-croate (*le Monde* du 9 juillet).

M. Izetbegovic a reconnu que la *« division ethnique avait déjà été réalisée par les armes et par la force »* en Bosnie. *« Il est dans un certain sens vain de se fermer les yeux devant cette réalité »*, a souligné le président bosniaque. Lors des négociations internationales, *« on n'a pas cessé de me poser la question : les Serbes et les Croates ne veulent plus vivre avec vous ; comment allez-vous les forcer ? »*, a raconté M. Izetbegovic.

« Nous allons travailler à la paix en Bosnie ; les gens peuvent être sûrs que nous n'irons pas dans une direction qui nous conduira à une guerre sans fin. La Bosnie ne se suicidera pas », a encore dit M. Izetbegovic. *« La Bosnie*, a-t-il poursuivi, *continuera à exister d'une certaine manière. »*

Par ailleurs, les pourparlers engagés entre Croates et Serbes de Krajina sur l'avenir de cette région de Croatie sous contrôle serbe ont de nouveau échoué. Les deux parties se sont séparées, jeudi, au terme de trois jours de négociations à Genève sans avoir progressé, ne serait-ce que pour établir un véritable cessez-le-feu. Un négociateur croate a estimé que *« la situation était plus difficile que jamais »*. – *(AFP, Reuter.)*

Devant l'aggravation de la situation sanitaire

L'OMS demande des « mesures d'urgence » au Conseil de sécurité

GENÈVE

de notre correspondante

« Si ce qui constitue le degré minimal d'un comportement civilisé n'est pas respecté, on assistera à une catastrophe comme n'en ont pas connue l'Europe et le monde depuis les jours les plus sombres de la seconde guerre mondiale ». L'aggravation de la situation sanitaire en Bosnie-Herzégovine a amené le docteur Nakajima, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à lancer un appel au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, pour qu'il saisisse le Conseil de sécurité afin *« qu'il puisse ordonner les mesures à prendre d'urgence »*. Dans cet appel, M. Nakajima évoque notamment *« l'effondrement imminent de ce qui reste de l'infrastructure sanitaire »*.

Pour sa part, le directeur du bureau régional pour l'Europe de l'OMS, le docteur Asvall, a averti, à son retour de Sarajevo que *« si la communauté internationale tarde à réagir, nous atteindrons le point de non-retour, car tout ne cesse d'empirer tragiquemnet depuis dix jours »*. Il a précisé que l'établissement médical le plus important de Sarajevo, l'hôpital Kosevo, a été atteint par quatre cents obus. Celui de Gorazde a été totalement détruit ; des malades et le personnel hospitalier ont été tués. Le nombre de blessés augmente chaque jour, les obus occasionnent des blessures particulièrement graves et multiples.

Dysenterie et choléra

L'électricité, indispensable au fonctionnement des hôpitaux, manque. *« Or*, explique le docteur Asvall, *nous en avons besoin pour soigner, opérer, désinfecter, laver les pansements et les draps. Faute de carburant, le réseau de distribution d'eau est toujours paralysé, et la pénurie d'eau a déjà provoqué des dysenteries et quelques cas isolés de choléra. On craint chaque jour l'apparition d'une épidémie qui, dans les circonstances actuelles, prendrait des proportions catastrophiques. »*

L'OMS dispose de suffisamment de carburant pour permettre aux générateurs des hôpitaux de fonctionner, mais ce précieux produit demeure bloqué à l'aéroport de Sarajevo par les assiégeants qui empêchent son transport jusqu'à la ville. Enfin, en raison de l'état d'épuisement du personnel médical en Bosnie, l'organisation a lancé un appel au volontariat de médecins et de chirurgiens pour relever leurs confrères.

ISABELLE VICHNIAC

□ **Une lettre de mission confiée au général Morillon.** – Le ministre de la défense prévoit de confier au général Philippe Morillon une *« lettre de mission »* qui prendra effet à son retour de Bosnie. Le général Morillon sera provisoirement chargé de mission auprès de François Léotard, en attendant une nouvelle affectation. Promu commandeur de la Légion d'honneur en 1992, le général Morillon devrait être élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur à l'occasion des promotions du 14 juillet. L'ancien « patron » des « casques bleus » en Bosnie – remplacé par le général belge Francis Briquemont – devrait recevoir sa décoration des mains du chef de l'Etat après la *garden party* de la Fête nationale.

ESPAGNE : avec le soutien des nationalistes basques et catalans

Felipe Gonzalez a été réélu président du gouvernement

Felipe Gonzalez a été élu pour la quatrième fois à la présidence du gouvernement espagnol, vendredi 9 juillet, avec le soutien des députés nationalistes basques et catalans. La veille, son discours d'investiture avait été essentiellement consacré au redressement économique et notamment aux mesures envisagées pour créer des emplois.

MADRID

de notre correspondant

Devant les députés, M. Gonzalez a mis l'accent sur la nécessité du dialogue pour faire face à la crise, en ne cachant pas qu'une période d'austérité est nécessaire, d'autant que le déficit public sera, cette année, supérieur aux prévisions et atteindra au moins 5 % du PIB. Le dirigeant socialiste n'a pas annoncé de mesures fracassantes, au cours de son intervention de plus d'une heure, placée sous le signe de la concertation et du *« renforcement de la démocratie »*.

A ce propos, M. Gonzalez a réaffirmé son intention de créer une commission parlementaire chargée de contrôler le financement des partis politiques, laquelle sera sans doute confiée au magistrat le plus célèbre du pays, Baltasar Garzon, nouvel élu du PSOE. Il est également prévu de modifier le fonctionnement de certaines institutions judiciaires et de refondre le règlement des Cortès et du Sénat pour que le Parlement soit le *« centre réel »* du débat politique.

L'investiture du candidat socialiste était acquise dès jeudi, puisque les nationalistes catalans et basques avaient publiquement annoncé qu'il voteraient en sa faveur, lui permettant d'atteindre la majorité absolue, soit 176 députés (le PSOE ne dispose que de 159 sièges). Comme prévu, le Parti populaire (PP, droite) et *Izquierda Unida* (IU, gauche unie), ont voté contre.

Attaques sur la corruption

Si le ton du président du PP, José Maria Aznar, a été relativement modéré – il a même offert sa *« collaboration sans chèques de contrepartie »* pour de *« véritables réformes économiques et institutionnelles »*, – l'intervention du vice-président de IU, le catalan Rafael Ribo, a été particulièrement virulente. Visiblement amer qu'aucune coalition n'ait pu être formée avec les socialistes, le président d'Initiative pour la Catalogne a dénoncé l'entente PSOE-nationalistes et a attaqué les socialistes sur le thème de la corruption. Ce qui lui a attiré une verte réplique de M. Gonzalez, demandant combien d'argent avait été donné par Moscou à IU et en échange de quoi.

Les Catalans et les Basques ont exprimé leur satisfaction quant à la teneur des propositions socialistes, plus particulièrement en ce qui concerne le développement du statut des autonomies et *« la coresponsabilité fiscale »*, c'est-à-dire la répartition des revenus de l'impôt, et tout particulièrement les 15 % de l'impôt sur le revenu que Jordi Pujol, président de Convergence et Union, la coalition nationaliste catalane, réclame avec insistance. M. Gonzalez a annoncé que la réforme serait soumise au Conseil économique et fiscal avant le mois d'octobre et que celle-ci serait prise en compte dans le projet de budget de 1994.

C'est d'ailleurs à cette occasion que tout va véritablement se jouer pour l'établissement d'une majorité stable. C'est à ce moment que seront discutées, point par point, les réformes et leur financement. C'est alors que se joueront les pactes politiques et sociaux. En attendant, Felipe Gonzalez devrait annoncer la formation de son gouvernement, mardi 13 juillet. Les Basques feront savoir samedi s'ils veulent y entrer ou non pour prendre en charge le portefeuille de l'industrie.

MICHEL BOLE-RICHARD

ITALIE : la poursuite de l'enquête « Mains propres »

Arrestation d'une importante personnalité des affaires culturelles

Francesco Sisinni, cinquante-neuf ans, éminence grise du ministère des biens culturels, l'homme par qui toutes les décisions importantes devaient transiter en raison de la rotation rapide des ministres, a été arrêté à Rome. Il est accusé de fraude aux dépens de l'Etat, abus de pouvoir, faux et usage de faux. Son arrestation est la plus importante depuis l'extension en mai de l'enquête « Mains propres » au cercle des responsables de la culture, chargés de gérer, restaurer et mettre en valeur un patrimoine parmi les plus riches mais aussi l'un des moins bien préservés au monde.

Le scandale dans lequel est impliqué M. Sisinni a trait à la restauration d'un palais du XVIII[e] en Calabre. Des malversations financières auraient été commises pour obtenir des fonds publics à hauteur de 28 milliards de lires (environ 100 millions de francs) qui ont servi à la réfection du Castello del Principe, un palais d'une valeur architecturale « moyenne », à San-Nicola-Arcella.

Incendie commandité

Deux autres personnalités locales, Maurizio Misasi, fils du député de Reggio-de-Calabre Riccardo Misasi, potentat local démocrate-chrétien soupçonné de collusion avec la Mafia, et Aldo Ceccarelli, surintendant aux biens culturels de la région, ont été aussi arrêtées.

L'autre affaire, d'ordre purement criminel, porte sur l'incendie mystérieux en octobre 1991 du Théâtre Petruzzelli de Bari, dans le Sud, l'un des plus renommés d'Italie . Ferdinando Pinto, quarante-six ans, ancien surintendant et président du Théâtre de Rome, est accusé de « complicité mafieuse ». Il nie, mais, selon un « parrain » repenti, M. Pinto aurait commandité l'incendie, la Mafia locale s'en voyant confier l'exécution. Motifs apparents : les dettes énormes du théâtre et la volonté de toucher les primes d'assurance. Des mandats d'arrêt ont été délivrés à deux mafieux déjà emprisonnés à Bari, qui auraient ordonné à un homme de main d'allumer le feu en communiquant avec lui de leur prison par téléphone portable. Enfin, Adriano Aragozzini, organisateur du Festival de la chanson de San-Remo, soupçonné d'avoir corrompu des hommes politiques locaux, a également été arrêté.

Par ailleurs, Renato De Lorenzo, le frère de l'ancien ministre de la santé Francesco De Lorenzo, impliqué dans une affaire de corruption dans le monde médical (*le Monde* du 9 juillet), s'est constitué prisonnier jeudi. – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD : Londres rejetant l'idée d'une souveraineté commune avec Dublin

Les négociations anglo-irlandaises sur l'Ulster se soldent par un échec

Le gouvernement britannique a rejeté, jeudi 8 juillet, les propositions de Dublin prévoyant une souveraineté commune des deux pays sur l'Irlande du Nord. Cet échec des pourparlers anglo-irlandais intervient au moment où la politique antiterroriste de Londres est contestée.

LONDRES

de notre correspondant

C'est avec une colère non dissimulée que Sir Patrick Mayhew, le ministre britannique chargé de l'Irlande du Nord, a rejeté les propositions irlandaises, estimant que celles-ci étaient *« inacceptables »* tant sur le fond que sur la forme. Dick Spring, le ministre irlandais des affaires étrangères, avait en effet choisi de présenter son plan pour l'avenir de l'Irlande du Nord en accordant une interview au journal *The Guardian*, publiée mercredi 7 juillet, soit la veille de sa rencontre avec Sir Patrick.

Ces propositions prévoyaient un accord politique entre les deux gouvernements dans le cadre d'une négociation excluant les partis politiques de la province. Selon M. Spring, les deux gouvernements pourraient envisager une souveraineté commune de l'Irlande du Nord en associant à ce processus la Communauté européenne. Un tel compromis serait ensuite soumis à référendum, tant en République irlandaise qu'en Ulster.

Ce plan était doublement inacceptable pour les Britanniques : à cause du référendum rejeté par Londres, et, a rappelé Sir Patrick, parce que M. Spring outrepasse la *« règle cardinale »* selon laquelle un règlement concernant l'avenir institutionnel de l'Irlande du Nord doit résulter d'un accord de ses habitants et de leurs représentants politiques.

L'affaire John Matthews

Cet échec des discussions entre Londres et Dublin s'ajoute à la tension entre les deux pays provoquée par l'« affaire John Matthews ». Né à Liverpool mais vivant à Londonderry (Irlande du Nord) avec sa famille, ce jeune homme de vingt-deux ans est rentré chez lui, dans la soirée de mercredi, après avoir été expulsé de Grande-Bretagne.

La veille, la justice britannique l'avait pourtant innocenté de toutes les accusations de terrorisme portées contre lui. Théoriquement libre, John Matthews avait été arrêté à sa sortie du tribunal puis frappé d'un ordre d'expulsion pris par le ministre de l'intérieur, Michael Howard. Une campagne de mobilisation avait été lancée en sa faveur, notamment à l'initiative de Peter Bottomley, parlementaire conservateur et époux de Virginia Bottomley, ministre de la santé. Le 24 avril dernier, un attentat à la bombe, attribué à l'IRA (Armée républicaine irlandaise), avait provoqué d'importants dégâts dans la City. Le soir même, un chauffeur de taxi, menacé par des terroristes, avait été obligé de conduire son véhicule devant le 10, Downing Street, mais celui-ci avait explosé avant d'arriver à la résidence du premier ministre, sans faire de blessés.

John Matthews avait été arrêté trois jours plus tard, à l'aéroport d'Heathrow. Sur quelles preuves ? On l'ignore toujours. Devant le tribunal, l'accusation n'a pu produire aucun élément prouvant que le jeune homme était l'instigateur de cette tentative d'attentat. La justice l'a donc lavé de tous soupçons, ce qui n'a pas empêché cette mesure de « bannissement » en Irlande du Nord.

A Londres, le Parti travailliste a estimé qu'il s'agissait d'une *« insulte au système judiciaire »* et, à Dublin, de nombreux hommes politiques se sont élevés contre une décision jugée arbitraire. Le ministre de l'intérieur a souligné qu'il était en possession de documents qui, bien que n'ayant pas la valeur de preuves aux yeux de la justice, sont suffisants pour le convaincre, personnellement, que John Matthews a des liens avec le terrorisme.

Innocent ou pas, John Matthews, qui est diplômé de l'université Queen's de Belfast, est dorénavant un « homme marqué ». Assimilé à un « nationaliste » (catholique) membre de l'IRA, il risque de subir la vengeance des groupes para-militaires « loyalistes » (protestants). A Londres, comme à Belfast, le gouvernement britannique a, d'autre part, récemment pris plusieurs initiatives pour renforcer la lutte contre le terrorisme. Dans la capitale britannique, la City est dorénavant « fermée » par un cordon de barrages contrôlés par des hommes en armes.

Mais, outre que ces dispositions risquent d'avoir pour effet de déplacer les attaques terroristes dans d'autres quartiers de la capitale, leur efficacité est douteuse : les mesures de sécurité bien plus draconiennes qui sont en vigueur à Belfast n'empêchent pas la multiplication des attentats. L'IRA a d'ailleurs qualifié, mercredi soir, ces mesures de *« futiles »*, tout en annonçant son intention d'organiser d'autres attentats dans la City.

Dans la « capitale » nord-irlandaise, la dernière initiative gouvernementale pour lutter contre le terrorisme a déclenché une vive controverse : il s'agit de la diffusion, à une heure de grande écoute, de spots télévisés montrant des scènes de meurtre perpétrés par des terroristes. Les images, qui sont d'un très grand réalisme, sont destinées à maintenir la sensibilisation du public et à l'encourager à utiliser le numéro de téléphone confidentiel de la police permettant de dénoncer les suspects.

LAURENT ZECCHINI

GÉORGIE : le conflit en Abkhazie

Les indépendantistes se rapprochent de Soukhoumi

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Edouard Chevardnadze, le chef de l'Etat géorgien, se trouvait toujours, vendredi 9 juillet à Soukhoumi, la capitale de l'Abkhazie encerclée de façon toujours plus étroite par les forces indépendantistes. Ces dernières en effet ont annoncé qu'elles avaient réussi à prendre les ponts sur la rivière Goumista, ce qui pourrait leur ouvrir l'accès à Soukhoumi, et à s'emparer au nord de la centrale électrique qui alimente la ville. Au sud, les troupes abkhazes débarquées par la mer la semaine dernière se trouveraient à quelques kilomètres de l'aéroport qu'elles tiendraient sous le feu de leurs lance-missiles Grad.

Edouard Chevardnadze, qui a reçu à Soukhoumi les ambassadeurs en Géorgie de Russie, des Etats-Unis, d'Allemagne, de Turquie et d'Iran, a déclaré *« Je resterai aux côtés des défenseurs de la ville et je ne faillirai pas à mon devoir »*, ajoutant que *« certaines forces en Russie ont intérêt à l'exacerbation de ce conflit »*. Le président géorgien a précisé qu'il attendrait le retour de Tokyo de Boris Eltsine pour clarifier les choses avec le président russe.

Les Géorgiens accusent en effet Moscou d'aider militairement les indépendantistes abkhazes. Le président du Parlement abkhaze, Vladislav Ardzinba, se plaint, pour sa part, du peu de compréhension manifesté par les Nations unies. *« Jamais*, a-t-il précisé. *Aucun de nos documents n'a été étudié à l'ONU et le Conseil de sécurité n'a jamais entendu l'opinion de notre représentant quand la question a été abordée. »*

Quant au chef des « volontaires des peuples du Caucase du nord » qui soutiennent les Abkhazes, Chamil Bassaiev, il a accusé Moscou... de collusion avec la Géorgie et a menacé d'ouvrir un nouveau front entre la Russie et la Géorgie pour soutenir les indépendantistes. *« La Russie trahit le peuple abkhaze »*, a-t-il déclaré.

J.-A. F.

□ **RUSSIE : mutinerie dans une colonie pénitentiaire.** – Une mutinerie dans une colonie pénitentiaire de Vladimir, au nord de Moscou a fait 5 morts et 34 blessés parmi les prisonniers, et 20 blessés dans les rangs des forces de police, mercredi 7 juillet, selon des informations données par la télévision. Plus d'un millier de détenus du quartier de haute sécurité, qui demandaient une amélioration de leurs conditions de détention, ont tenu tête pendant toute la journée aux forces de police, avant d'incendier les bâtiments. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

En marge du sommet des sept grands pays industrialisés à Tokyo

M. Clinton suggère la création d'une « Communauté du Pacifique »

Le président américain Bill Clinton – qui prolonge samedi son séjour en Asie par une visite en Corée du Sud – a proposé, jeudi 8 juillet, en marge du sommet de Tokyo, la création d'une « Communauté du Pacifique ». Pour n'être pas tout à fait nouvelle, cette initiative a aussitôt suscité un vif intérêt, mais aussi quelques craintes.

TOKYO

de notre correspondant

Une voix se fait peu entendre dans le marchandage commercial et les négociations sur la sécurité des puissances industrialisés : celle de l'Asie. Or ce continent contribue pour près du tiers à la croissance mondiale ; et il paraît vain de définir de nouvelles règles sans associer ses pays à leur élaboration. C'est pourquoi la proposition de former une « communauté du Pacifique », formulée jeudi 8 juillet à Tokyo par le président américain Bill Clinton, a suscité l'intérêt.

C'est dans un discours prononcé devant les étudiants de l'université Waseda, un des établissements privés les plus prestigieux du Japon, que M. Clinton a exposé les grandes lignes de sa politique pour l'Asie. Le message est clair : l'Amérique n'entend pas rester étrangère au dynamisme de ce continent. Pour n'être pas nouvelle, la proposition de M. Clinton a été bien accueillie, encore qu'avec un peu d'appréhension. Cette initiative ne devrait pas manquer de retenir l'attention des autres pays industrialisés, conscients du risque que les deux grands protagonistes de la région, Etats-Unis et Japon, y affermissent progressivement leur contrôle. Préjudiciable à l'Europe, une telle mainmise inquiète aussi les pays asiatiques, réticents en outre à l'idée de blocs régionaux.

« Le Pacifique peut être et sera une vaste source d'emplois et de revenus, de coopération et de croissance, non seulement pour ses populations mais aussi celles de l'Amérique, a dit M. Clinton. *Déjà 40 % du commerce américain se fait avec l'Asie. En 1992, plus de 2,3 millions d'emplois ont été impliqués dans la production des 120 millions de dollars que nous exportons en Asie. Nous sommes prêts aujourd'hui à devenir un partenaire à part entière dans la croissance asiatique. »*

M. Clinton a profité de son intervention pour réaffirmer le maintien des engagements des Etats-Unis dans la région – et notamment des alliances comme de la présence militaire, en particulier en Corée du Sud, où il doit se rendre samedi pour quarante-huit heures. Selon le président américain, *« le temps est venu pour l'Amérique de conjuguer ses efforts avec ceux du Japon pour créer dans cette région une nouvelle communauté du Pacifique, et cet objectif exige que nos deux nations changent ».*

M. Clinton a proposé que la conférence ministérielle sur la coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC, créée en 1989 pour promouvoir les échanges et les investissements en Asie), et dont l'assemblée générale doit se tenir en novembre à Seattle, réunisse désormais les chefs de gouvernement et d'Etat des quinze pays ou entités qui en sont membres (1). Prenant comme exemple l'accord de commerce nord-américain (2), M. Clinton a suggéré de passer des pactes analogues entre les Etats-Unis et les pays asiatiques.

L'assemblée générale de l'APEC, muée en sommet informel, pourrait lancer un cycle de négociations commerciales multilatérales entre les pays du Pacifique. Ce « Pacific Round » viserait à établir, sur le modèle de l'Uruguay Round, des règles en matière de libéralisation des échanges. Ces négociations seraient ouvertes notamment à la CEE, menacée par une vague d'exportations en provenance d'Asie.

Résistances aux valeurs occidentales

Le ministère des affaires étrangères japonais a réagi de façon favorable à l'initiative de M. Clinton, estimant qu'en insistant sur les principes de démocratie et d'économie ouverte, le président américain a réaffirmé l'importance qu'attachent les Etats-Unis à la région Asie-Pacifique. La presse nippone est plus circonspecte. M. Clinton entend donner à l'APEC un caractère plus politique et en faire un tremplin pour renforcer l'influence américaine sur la sécurité régionale, écrit ainsi le quotidien *Yomiuri*.

Ce journal souligne aussi les risques que comporte une politique économique visant avant tout des résultats à court terme (créer des emplois aux Etats-Unis). Il insiste aussi sur les difficultés d'harmoniser les politiques de pays qui présentent de grandes diversités en matière de développement. Le quotidien économique *Nihon Keizai*, estime, lui, que les Etats-Unis ont entrepris de lancer une contre-attaque sur le marché asiatique, où le Japon les a largement devancés.

Plus gravement peut-être, du point de vue des pays de la région, l'objectif ultime de Washington serait de les forcer à accepter les règles du jeu américain – en matière d'échanges et de services, mais aussi s'agissant des valeurs. Or dans la région une résistance se renforce face au caractère réputé universel des valeurs occidentales. *« Ce sont les vôtres, nous les respectons ; mais elles ne sont pas forcément universelles, aussi respectez les nôtres »*, disent en substance un nombre accru d'Asiatiques. Ce continent manque assurément d'un forum où seraient harmonisées les politiques, en matière de sécurité comme d'économie. Mais il n'est pas certain que la proposition de M. Clinton – une communauté centrée sur les Etats-Unis et le Japon – réponde aux attentes des Asiatiques.

Au Japon même, cette initiative rencontre une certaine hostilité de la part de personnalités politiques qui estiment que les pays du continent ont réalisé leurs récents progrès en se fondant sur le modèle nippon. Dès lors, l'introduction des règles américaines ne ferait que troubler le jeu. En Asie du Sud-Est, les résistances sont aussi vives : le premier ministre malaysien Mahatir Mohamad prône, non sans une touche de xénophobie, une communauté asiatique excluant les Anglo-Saxons.

Si le Japon écoutait cette *« voix asiatique »*, les *« négociations du Pacifique »* proposées par les Américains auraient du mal à naître, souligne le *Nihon Keizai*. L'initiative de M. Clinton, écrit ce journal, risque de faire apparaître au grand jour la rivalité nippo-américaine pour le *leadership* sur le marché asiatique. Mais elle peut aussi constituer un ferment de coopération entre les deux pays.

Alors que M. Clinton réaffirmait ainsi l'intérêt américain pour l'Asie, à l'extérieur de l'université Waseda, des étudiants protestaient contre le bombardement des services secrets irakiens par les forces américaines...

PHILIPPE PONS

(1) Outre les Etats-Unis et le Japon, font partie de l'APEC : l'Australie, Brunei, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, Taïwan et la Nouvelle-Zélande, ainsi que Hongkong.

(2) L'ALENA, ou NAFTA, devrait associer, les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

Pour former la gendarmerie et l'armée de terre

La France propose quatre-vingts conseillers au Cambodge

La France a proposé au Cambodge entre soixante-dix et quatre-vingts conseillers militaires pour aider ce pays – après le départ des « casques bleus » en novembre – à former ses forces de police et à organiser et instruire une nouvelle armée de terre nationale (*le Monde* du 8 juillet). Cette coopération n'est pas exclusive de celle que les Etats-Unis et l'Uruguay pourraient apporter respectivement à l'armée de l'air et à la marine.

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

« Vous avez été des semeurs. Il y aura une moisson. » En se livrant à cette prophétie devant des légionnaires français, qui s'apprêtent à boucler leurs valises, à Siem Reap, dans le nord du Cambodge, après avoir servi plusieurs mois durant sous l'uniforme de l'ONU, François Léotard, ministre de la défense, a tracé la voie d'une future coopération bilatérale dont il a voulu s'entretenir, au début de cette semaine, à *Phnom Penh*, avec Norodom Sihanouk et, plus spécialement encore, avec les deux co-présidents du nouveau gouvernement, Norodom Ranariddh, le fils du prince, et Hun Sen, l'ancien premier ministre.

A ce jour, le Cambodge cherche à oublier ses vingt-cinq années de guerre civile en tentant – non sans des accrochages qui continuent sur le terrain – de mettre *« ses fusils d'assaut AK-47* [la Kalachnikov chinoise] *en berne »*, selon l'expression d'un officier français. En effet, entre la fin juillet et le début novembre, la mission de l'ONU aura progressivement plié bagages : les élections ont eu lieu, comme prévu ; une première Assemblée constituante a commencé de se réunir à la mi-juin, mais les Nations unies laissent face à face des factions qui sont loin d'être désarmées et dont la réconciliation n'est pas assurée d'avance. *« Vous voyez*, a dit leur chef, le colonel Georges Pinatel, à M. Léotard, *des soldats français heureux d'avoir pu soulager quelques misères. Mais, s'ils ont retrouvé leur souveraineté, les Cambodgiens ont soif de légitimité. »*

Les « casques bleus » français y sont encore au nombre de 1 475 – sans compter la trentaine d'instructeurs qui forment des démineurs cambodgiens – pour un engagement financier de 550 millions de francs en année pleine, totalement, mais très tardivement, remboursé par l'ONU. Ils seront les derniers à partir, avec les « casques bleus » indonésiens. Ce qui signifie qu'ils devront, pendant le repli des autres, prendre à leur charge la mission des contingents fournis par vingt pays.

Peu avant le départ de ces « casques bleus » français, selon les termes d'un *« arrangement technique »* conclu par M. Léotard avec Norodom Ranariddh et Hun Sen, la France enverra une mission d'expertise et d'évaluation des besoins militaires du Cambodge. Une dizaine d'officiers d'état-major chercheront à définir, avec l'aide des Cambodgiens, le futur « format » de la nouvelle armée nationale – s'ils réussissent entre-temps à fusionner des forces antagonistes depuis des générations de combattants – et à déterminer quels matériels, promis à un rapatriement par l'ONU pour un coût de 50 millions de francs, pourront rester sur place.

La menace des « demi-soldes »

Une trentaine de gendarmes français devraient venir prodiguer leurs conseils en matière de police et de sécurité. Une autre trentaine de cadres français, avec des hélicoptères Ecureuil, seront chargés de la logistique, y compris sans doute le transport des personnalités gouvernementales qui l'ont réclamé comme le symbole d'une souveraineté retrouvée.

De tous les interlocuteurs de M. Léotard, l'ancien premier ministre, Hun Sen, dont le parti (le PPC-SOC) est arrivé en seconde position derrière celui du fils de Norodom Sihanouk, est apparu à coup sûr le plus réaliste. Il n'a pas hésité, en particulier, à faire part de ses craintes les plus fortes : la démobilisation des combattants – avec ces « demi-soldes » qui n'ont pas regagné leurs villages et qui traînent plus ou moins désœuvrés une arme à la main – lui pose en fin de compte bien plus de problèmes que le sort de la nouvelle armée nationale dont les effectifs ne devraient pas dépasser 50 000 hommes.

« Le brigandage et le banditisme, observe le colonel Leroy, à Siem-Reap, *augmentent au fur et à mesure que la poule aux œufs d'or, c'est-à-dire l'ONU* [dont l'impact économique est évalué à 100 millions de dollars par mois], *va disparaître. D'autre part, les factions comptent qu'on leur rende les armes confisquées. Or une bonne part des stocks a été démantelée par les Nations unies. Cette double affaire de soldes non versées et d'armes détruites est une source de grave tension locale. »*

C'est peut-être ce qui justifie pourquoi la France insiste tant auprès des dirigeants cambodgiens pour qu'ils acceptent une assistance majoritairement composée de gendarmes. Depuis septembre 1992, les quelque cent cinquante gendarmes français, qui relèvent des Nations unies, ont contribué – à partir de manuels rédigés en anglais mais directement inspirés de leurs propres livres d'instruction – à former au Cambodge dix mille policiers avec l'aide de collègues tunisiens, algériens et marocains eux-mêmes issus des écoles de gendarmerie en France. Une manière comme une autre de créer une « internationale » de la gendarmerie au lendemain du bicentenaire de cette arme.

JACQUES ISNARD

Des contrats d'armes avec Abu-Dhabi et Koweït

Sur le chemin de Phnom-Penh, François Léotard s'est arrêté, à l'aller, à Abu-Dhabi et, au retour, à Koweït-Ville, dans l'intention de renouer avec ces deux émirats des liens qui s'étaient distendus depuis la fin de la guerre du Golfe.

A Abu-Dhabi, en effet, où la livraison d'avions Mirage par Dassault a donné lieu à quelques difficultés aplanies depuis, la France propose de vendre des postes-radio PR4G à évasion de fréquences (adaptés au char Leclerc que l'émirat a acquis à 400 exemplaires), des hélicoptères logistiques Cougar (une nouvelle version du Super-Puma), des hélicoptères armés Dauphin. Le principal rival de la France en la matière est le Royaume-Uni, qui a proposé de doter le Leclerc de postes-radio Racal, dont sont déjà équipées des unités d'infanterie de l'émirat, et de vendre l'hélicoptère Lynx au lieu du Dauphin.

A Koweït-Ville, le ministre de la défense a, sur la demande de l'émirat, accepté de rédiger un protocole d'Etat à Etat, en matière de contrats d'armes, dont le principal intérêt est de pouvoir préfacer chaque discussion avec un industriel par une garantie gouvernementale. Des groupes de travail bilatéraux seront institués dans cette perspective. Pour l'essentiel, les discussions portent sur des livraisons d'hélicoptères Cougar et de patrouilleurs (du modèle des vedettes de Cherbourg).

□ **Le ministre français de la coopération annule son voyage à Djibouti.** – Le ministre de la coopération, Michel Roussin, actuellement à la Réunion où il participe à une conférence sur l'océan Indien, a annulé le voyage qu'il devait faire à Djibouti. Cette décision est justifiée par la reprise des affrontements au nord du pays (*le Monde* du 8 juillet), a précisé le porte-parole du Quai d'Orsay. – *(AFP.)*

□ **Une mission sur les « casques bleus » français confiée à un sénateur.** – Le ministre de la défense a confié à François Trucy, sénateur (centriste) du Var et maire de Toulon, une mission sur les relations militaires de la France avec l'ONU. Ce rapport devra être remis à François Léotard avant la fin de cette année. M. Trucy est notamment l'auteur, pour le compte de la commission sénatoriale des finances, d'un rapport très critique sur l'emploi des « casques bleus » et l'organisation militaire des Nations unies (*le Monde* du 3 décembre 1992). La France envisage de réduire à 6 000 – soit 2 000 de moins – le nombre actuel de ses « casques bleus », avec le retrait total ou partiel de ses contingents basés au Cambodge et en Somalie.

□ **Douglas Hurd en visite à Pékin.** – Le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, est arrivé jeudi 8 juillet à Pékin pour une visite de dix-neuf heures au cours de laquelle il doit notamment évoquer avec son homologue chinois Qian Qichen l'avenir de Hongkong, annoncent les agences de presse. Cette visite de M. Hurd survient trois jours après l'ouverture d'une septième session de négociations sur l'avenir politique de la colonie britannique. Commencées en avril, ces discussions visent à trouver un compromis sur l'organisation des ultimes élections à Hongkong, en 1994 et 1995, avant le retour de ce territoire à la Chine en 1997.

Un émissaire du département d'Etat à Jérusalem

Les Américains tentent de renouer le dialogue entre Israéliens et Palestiniens

Canonnades meurtrières depuis plusieurs jours à la frontière israélo-libanaise, divergences grandissantes entre Palestiniens, profonde différence d'approche jusque dans les rangs du pouvoir israélien, impatience croissante dans tous les camps en présence, Syrie comprise. Une semaine après la fin de la dixième session des pourparlers de paix israélo-arabes à Washington, et alors que les délégations se sont séparées sans résultat et sans se fixer un nouveau rendez-vous, la diplomatie américaine se remet en branle pour essayer de renouer les fils du dialogue.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, ayant dit son impatience et fait savoir qu'il avait, pour le moment, d'autres chats à fouetter, c'est un haut fonctionnaire, Dennis Ross, coordinateur officiel du processus de paix au département d'Etat, qui est arrivé, jeudi 8 juillet, à Tel-Aviv, à la tête d'une délégation de quatre diplomates, dont Edward Djeredjian, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Israël. M. Ross devrait aussi se rendre au Caire, à Damas et à Amman avant de repasser par Jérusalem à l'issue de son périple.

Reçu par le premier ministre, Itzhak Rabin, il devait rencontrer, vendredi, au consulat américain de Jérusalem, une délégation palestinienne. L'un des objectifs prioritaires de sa mission consiste à obtenir l'accord des uns et des autres autour d'un projet de déclaration conjointe sur les principes qui régiront l'autonomie transitoire proposée au 1,8 million de Palestiniens des territoires occupés. Globalement jugé *« trop favorable à Israël »* par les négociateurs palestiniens, ce document a aussi été fortement critiqué par M. Rabin. Toutefois, après la *« sortie »* de M. Christopher en début de semaine, il semblerait que les *Israéliens aient relu le document* d'un œil moins sévère.

Divergences au sein de l'OLP

Envoyé, mardi, au Caire, pour rencontrer le président Hosni Moubarak et obtenir son soutien et sa médiation, le ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, a indiqué que, réflexion faite, et en dépit de la mention du statut de Jérusalem-Est dans le document en question, celui-ci constituait finalement *« une bonne base »* pour continuer le processus de paix. Il est de notoriété publique à Jérusalem que le premier ministre tient rarement compte des idées ou des commentaires du chef de la diplomatie mais, jeudi, le journal *Maariv* croyait savoir que M. Rabin aurait aussi changé d'avis et serait prêt à signer le texte à condition que les Palestiniens fassent de même.

Le moins qu'on puisse dire est que les Palestiniens n'en prennent pas le chemin. S'il y a des différences d'approche entre dirigeants israéliens au sujet du processus de paix – au moins une demi-douzaine de ministres prônent le dialogue avec l'OLP, ce que rejettent les autres, à commencer par le premier d'entre eux, – il semble y avoir de véritables divergences de fond non seulement entre les divers partis politiques palestiniens, mais à l'intérieur même du Fath de Yasser Arafat dont sont issus la plupart des négociateurs de Cisjordanie et de Gaza.

Entre les avis de Fayçal Husseini, « numéro un » de l'OLP en Cisjordanie, et chef des délégations palestiniennes aux négociations bilatérales et multilatérales, ceux de Haïdar Abdel Chafi, « numéro un » à Gaza et président de la délégation palestinienne aux négociations bilatérales, entre les sentences de Saëb Erakat, vice-président de la même délégation, et les communiqués de Hanane Achraoui, porte-parole officiel, chargée de l'impossible tâche de faire la synthèse entre avis contraires et de la rendre publique, c'est la confusion générale.

C'est ainsi qu'à la veille de l'arrivée de la délégation américaine, il y avait, d'un côté, M. Abdel Chafi qui assurait que les Palestiniens ne la rencontreraient même pas, M. Husseini qui disait le contraire, Mme Achraoui qui affirmait qu'en tout état de cause, il n'était pas question de discuter avec les visiteurs de son projet de déclaration, tandis que M. Husseini laissait entendre exactement l'inverse.

PATRICE CLAUDE

EN BREF

□ **ALGÉRIE : un Néerlandais condamné à la détention à perpétuité pour trafic de drogue.** – Un Néerlandais, Lambertus Arnold Dovens, trente-quatre ans, a été condamné, jeudi 8 juillet, par le tribunal criminel de Tlemcen, à la prison à perpétuité pour trafic de drogue. Il avait été arrêté avec près de 2,5 tonnes de résine de cannabis, dissimulés dans son camping-car. Un Italien, Georgio Stirpe, avait été condamné à vingt ans de prison, par le même tribunal, au mois de juin 1992, pour détention de 444 kg de résine de cannabis. – *(AFP.)*

□ **ALLEMAGNE : deux néo-nazis meurtriers d'un vagabond condamnés à neuf et sept ans de prison ferme.** – Deux skinheads néo-nazis de dix-sept et dix-huit ans, qui avaient tué en novembre 1992, avec une particulière sauvagerie, un vagabond dont ils avaient ensuite arrosé le corps d'essence avant d'y mettre le feu, ont été condamnés, jeudi 8 juillet, à neuf et sept ans de prison ferme par un tribunal de Potsdam, dans l'ex-RDA, a-t-on indiqué de source judiciaire. – *(AFP.)*

□ **CHILI : le général Pinochet intente une action en justice pour *« offenses graves »* envers l'armée.** – *Le général* Augusto Pinochet, ancien chef de l'Etat et actuel commandant en chef de l'armée, a intenté une action en justice contre un dirigeant du parti démocrate chrétien (PDC, au pouvoir) pour *« offenses graves »* envers l'armée. Les avocats du général Pinochet affirment que, le 2 juin, sur une radio de Santiago, le responsable de l'organisation de jeunesse du PDC, Eduardo Abedrapo, contre qui ils réclament une peine de prison, a déclaré, à propos d'un récent et bizarre mouvement de troupes : *« le haut commandement de l'armée s'est comporté comme une bande de délinquants dirigée par un gangster »*. – *(AFP.)*

□ **CUBA : la Russie accorde un crédit de 380 millions de dollars à La Havane.** – La Russie a décidé d'accorder à Cuba des crédits d'un total de 380 millions de dollars, destinés à achever des chantiers entrepris du temps de l'Union soviétique, a rapporté jeudi 8 juillet l'agence russe Interfax. Une enveloppe de 30 millions de dollars est affectée à la construction de la centrale nucléaire de Juragua, dans la province de Cienfuegos (à 300 km à l'est de La Havane) dont les travaux avaient été lancés avec l'aide de Moscou. Les Cubains, qui avaient dû interrompre le chantier en septembre 1992 en refusant les nouvelles conditions financières des Russes, espèrent compléter ce financement par des investissements étrangers. – *(AFP.)*

□ **ESTONIE : Le parlement amende la loi sur la nationalité.** – Les députés estoniens ont adopté, *jeudi 8 juin, à la quasi unanimité* un texte modifiant la loi sur les étrangers, jugée discriminatoire par Moscou pour la minorité russophone du pays (*le Monde* du 8 juillet). Au terme de la nouvelle loi, les quelques 600 000 russophones installés en Estonie devront d'ici deux ans demander, soit la natio-

AFRIQUE

ZIMBABWE : pendant la guerre d'indépendance

A TRAVE

CONGO

Tirs de roquettes à Brazzaville

LIBAN

AFRIQUE

SÉNÉGAL : avec la garantie de la Guinée-Bissau

Le gouvernement et les séparatistes de Casamance ont signé un nouvel accord de cessez-le-feu

Le gouvernement sénégalais et les séparatistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) ont signé un accord de cessez-le-feu, jeudi 8 juillet, à Ziguinchor. L'accord prévoit un *« cessez-le-feu sur toute l'étendue de la province, la libération des détenus casamançais, le non-renforcement des effectifs militaires et le libre retour des exilés »*. Le texte a été signé par le ministre sénégalais des forces armées, Madieng Khary Dieng, et le chef de la faction radicale du MFDC, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor.

La Guinée-Bissau, garante de l'accord, a également paraphé le texte par l'intermédiaire de son ministre de la défense, Samba Lamine Mané. Ce texte en cinq points stipule encore que les *« deux parties s'engagent à ouvrir des négociations dans les meilleurs délais »*, sans toutefois préciser sur quoi celles-ci porteront. Il indique également qu'une fois *« le cessez-le-feu signé, il sera fait appel à l'arbitrage du gouvernement français qui livrera son témoignage aux deux parties »*.

Le MFDC a toujours affirmé que des documents datant de la période coloniale stipulent que la France s'est prononcée en faveur de l'indépendance de la Casamance, une thèse toujours catégoriquement rejetée par le président Abdou Diouf.

L'accord de cessez-le-feu implique aussi que *« le MFDC s'abstient de toute activité susceptible de troubler la paix et l'ordre public »* et que *« le gouvernement sénégalais s'engage à maintenir la sécurité des biens et des personnes »*.

Près d'un millier de Sénégalais ont trouvé la mort en Casamance au cours des douze derniers mois lors d'accrochages entre l'armée et le MFDC ou lors d'assauts lancés contre les populations civiles par des groupes armés séparatistes. Dakar n'a jamais publié de bilan sur ces affrontements.

Quelque cinq mille militaires se trouvent actuellement en Casamance, après le renfort envoyé au lendemain de l'élection présidentielle du 21 février. L'accord de jeudi fait suite aux négociations après l'appel à la paix lancé, début avril, par l'abbé Diamacoune à son retour de huit mois d'exil en Guinée-Bissau. Deux accords de paix successifs, signés en 1991 et 1992, entre le pouvoir central et le MFDC, n'avaient pas été respectés par l'aile radicale du mouvement séparatiste. – *(AFP, Reuter.)*

ZIMBABWE : pendant la guerre d'indépendance

Les Rhodésiens auraient utilisé des armes biologiques

Un ancien membre des forces armées rhodésiennes a admis avoir eu recours pendant les sept ans de guerre contre la majorité noire, qui a conduit à l'indépendance du Zimbabwe en 1980, à deux armes biologiques déclenchant des épidémies d'anthrax et de choléra. L'officier rhodésien, cité dans un rapport du Centre de recherche et de documentation d'Afrique australe (SARDC) affirme que la bactérie provoquant l'anthrax a été utilisée pour décimer le bétail des populations soupçonnées de soutenir la guérilla.

Au plus fort de la guerre d'indépendance, entre 1978 et 1980, la Rhodésie avait été frappée par une épidémie d'anthrax touchant 10 783 personnes, dont 182 étaient décédées, alors qu'au cours des 29 années précédentes, seulement 334 cas avaient été enregistrés. La bactérie du choléra avait également été utilisée pendant la guerre par les forces rhodésiennes pour contaminer les points d'eau proches des camps rebelles implantés au Mozambique. Le directeur du SADRC, David Martin, estime qu'une enquête internationale devrait être ouverte sur la base du témoignage de cet ancien officier rhodésien. – *(AFP.)*

NIGERIA : après un accord d'union nationale

Le calme est revenu à Lagos

Après la décision des deux partis nigérians de participer, sur proposition du président Babangida, à un gouvernement d'union nationale provisoire pour désamorcer la crise politique, le calme est revenu, jeudi 8 juillet, à Lagos. Le centre-ville, déserté durant les émeutes, a retrouvé son animation habituelle. Mais l'essence manque dans les stations services qui n'ont pas été approvisionnées depuis la fin de la semaine dernière. De longues files de voitures aux abords des pompes rendent la circulation impossible dans certains quartiers.

Le Parti social-démocrate (SPD) – dont le candidat, Moshood Abiola, s'est proclamé vainqueur du scrutin présidentiel du 12 juin qui a été annulé – et la Convention républicaine nationale (NRC) de Bashir Tofa ont accepté la formation d'un gouvernement d'union national provisoire qui devrait succéder, le 27 août, à l'actuel gouvernement militaire. Mais cette décision ne fait pas l'unanimité au sein du SPD. M. Abiola a vivement critiqué son propre parti pour avoir négocié avec le pouvoir militaire un gouvernement intérimaire dont il ne fera probablement pas parti. Le Conseil national de défense et de sécurité, organe exécutif suprême du gouvernement militaire devait se réunir, vendredi, pour examiner la décision prise par les partis politiques, avant que le général Babangida ne s'entretienne avec MM. Abiola et Tofa. – *(AFP, AP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

EGYPTE : la pendaison de sept extrémistes musulmans

Le président Moubarak cherche à isoler les fondamentalistes

LE CAIRE

de notre correspondant

La pendaison, jeudi 8 juillet, au Caire, de sept extrémistes musulmans – dont le plus jeune avait dix-huit ans – a été suivie, quelques heures plus tard, de la distribution d'un communiqué vengeur de la Jamaa Islamiya. L'organisation intégriste souligne qu'en refusant le recours en grâce des suppliciés, le président Hosni Moubarak, *« offre (...), dans son exercice du pouvoir, des justifications à son assassinat »* qui sera un acte *« de justice et de vengeance »*.

Les sept suppliciés avaient été condamnés à mort, le 22 avril, par la Haute Cour militaire du Caire, notamment pour avoir participé à un attaque à l'arme automatique, le 12 novembre 1992, à Qena, à 600 km au sud de la capitale, contre un autobus qui transportait des touristes allemands. Six d'entre eux et deux Egyptiens avaient été blessés. Ces pendaisons sont un défi lancé par le gouvernement aux mouvements islamiques radicaux. C'est, en effet, la première fois depuis plus de quinze ans, qu'elles sont aussi nombreuses : même l'assassinat du président Sadate par des extrémistes musulmans n'avait entraîné que l'exécution de cinq personnes.

Ce durcissement marque la volonté du gouvernement d'en finir avec un phénomène qui *« affecte la sécurité économique de l'Etat »*. Les violences qui agitent l'Egypte – quelque 170 personnes de tous bords ont trouvé la mort depuis le mois de mars 1992 – ont, en effet, provoqué une chute des recettes touristiques, estimée d'ores et déjà à 1,3 milliard de dollars, soit près de la moitié des revenus de la saison précédente. Le marasme est tel dans ce secteur qui fait vivre plus de dix millions de personnes, que le ministère du tourisme vient d'autoriser les hôteliers à pratiquer des baisses de prix pouvant aller jusqu'à 75 %. Toute l'activité économique du pays se ressent de ce ralentissement, ce qui se traduit par un accroissement du chômage, jugé dangereux pour *« la paix sociale »*.

Ces exécutions portent à neuf le nombre des extrémistes musulmans pendus en moins de deux mois. Six autres islamistes attendent leur exécution. L'objectif recherché est de faire reculer *« les tièdes et les hésitants »*, de couper les fondamentalistes de leur base. Une bonne partie de l'opinion publique qui, jusqu'alors, adoptait une attitude de neutralité passive, semble maintenant avoir basculé en faveur des thèses gouvernementales, véhiculées, à longueur de journée, par les médias locaux.

ALEXANDRE BUCCIANTI

A TRAVERS LE MONDE

ALLEMAGNE

Un groupe de Tziganes évacue l'ancien camp de Dachau

Deux cent cinquante Tziganes, pour la plupart originaires de l'ex-Yougoslavie, ont quitté, dans la nuit de mercredi 6 à jeudi 7 juillet, l'ancien camp de concentration de Dachau, près de Munich, devançant une expulsion par la police. L'occupation de lieux avait commencé à la mi-mai, lorsque ces Tziganes demandeurs d'asile craignaient d'être expulsés d'Allemagne. Il avaient obtenu la protection de l'église protestante installée dans l'ancien camp. Le gouvernement de Bavière avait lancé mercredi un ultimatum exigeant le départ des occupants. Ceux-ci se sont alors dirigés vers Strasbourg, afin de manifester devant la Cour européenne des droits de l'homme, mais se sont arrêtés près de la frontière franco-allemande, craignant de n'être pas autorisés à revenir.

Par ailleurs, une trentaine de réfugiés retenus à l'aéroport de Francfort ont entamé une grève de la faim pour obtenir l'asile politique, ou au moins l'examen de leur demande selon l'ancienne procédure, qui pouvait durer entre deux et trois ans. La nouvelle loi allemande sur le droit d'asile, qui est entrée en vigueur le 1er juillet, prévoit d'appliquer aux réfugiés arrivant par avion une procédure accélérée n'excédant pas vingt jours. – *(AFP, AP.)*

CONGO

Tirs de roquettes à Brazzaville

Des tirs de roquettes ont été échangés dans la soirée de jeudi 8 juillet, à Bacongo, quartier sud de Brazzaville, entre les militants de la Coalition de l'opposition et des militaires. Le premier tir, une trentaine de minutes avant l'entrée en vigueur du couvre-feu, fixé à 19 heures, a été effectué par des éléments de l'opposition sur un camp militaire proche du Lycée Savorgnan de Brazza. Une maison inhabitée, située dans ce camp, a été détruite.

Les militaires ont aussitôt riposté, lançant une roquette sur Bacongo, et l'on ignorait jeudi soir s'il y avait eu des victimes. A Ouenzé, quartier nord, des tirs sporadiques d'armes automatiques ont également été entendus en divers endroits, après le couvre-feu.

D'autre part, la Coalition de l'opposition a rejété jeudi l'offre de négociations faite par le premier ministre pour résoudre le litige électoral à l'origine de la crise politique. – *(AFP, Reuter.)*

LIBAN

Deux soldats israéliens tués par un commando palestinien

Le Front populaire de libération de la Palestine-commandement général (FPLP-CG) de Ahmed Jibril, a revendiqué une attaque au cours de laquelle deux soldats israéliens ont été tués, jeudi 8 juillet, dans le secteur oriental de la « zone de sécurité » que l'Etat hébreu occupe dans le sud du Liban. Dans un communiqué distribué à Saïda, ce mouvement dissident de l'OLP affirme que cette opération a été menée dans le cadre de son *« attachement à la lutte armée pour libérer la Palestine »*.

« Jibril n'est pas un nouveau venu au Proche-Orient, a déclaré à la radio, Shimon Pérès, le ministre israélien des affaires étrangères. *Nous nous sommes frottés à lui un certain nombre de fois. Il a déjà payé pour ses actes terroristes et il paiera également, cette fois-ci. »* – *(AFP.)*

PAKISTAN

La crise politique pourrait conduire l'armée à intervenir

La crise provoquée par l'hostilité ouverte entre le président pakistanais Ishaq Khan et le premier ministre Nawaz Sharif pour la suprématie de l'éxécutif prend une tournure menaçante : l'opposition parlementaire, dirigée par Benazir Bhutto, présidente du PPP (Parti du peuple) jette tout son poids contre le gouvernement et les rumeurs d'une intervention de l'armée se multiplient.

Après avoir hésité sur sa ligne de conduite et ouvert des négociations sans lendemain avec le gouvernement, Mme Bhutto a déclaré mercredi 7 juillet qu'elle renonçait à de telles discussions. Elle a aussi annoncé une campagne dans la rue jusqu'à la chute de M. Sharif.

Elle a enfin recommandé de nouveau à M. Khan de dissoudre l'Assemblée en vue de tenir des élections anticipées. *« Le pays est au bord de la guerre civile*, a dit Mme Bhutto. *Le premier ministre ne cherche qu'à gagner du temps pour imposer sa dictature. »* – *(AFP.)*

TURQUIE

100 000 personnes ont assisté aux obsèques de deux des victimes des émeutes de Sivas

Plus de 100 000 personnes ont participé, jeudi 8 juillet à Istanbul aux obsèques de deux des trente-six victimes – le biographe et critique littéraire Asim Bezirci et le poète Nesimi Cimen – des émeutes intégristes musulmanes du 2 juillet à Sivas, dans l'est de la Turquie. Quelques incidents ont éclaté. Deux personnes auraient été blessées par des tirs d'avertissement de la police. *« A bas l'intégrisme »*, *« la Turquie ne sera pas l'Iran »* et *« les mollahs en Iran »*, ont scandé les manifestants.

A Ankara, le conseil des ministres a décidé jeudi de démettre de leurs fonctions le préfet et le chef de la police de Sivas pour *« négligence »* et a également *« mis fin temporairement »* aux fonctions du maire islamiste de la ville, Temel Karamollaoglu, ainsi qu'à celles d'un membre du conseil municipal, également islamiste.

□ **Une cinquantaine de femmes kurdes de Turquie ont occupé la représentation du HCR à Bonn.** – Une cinquantaine de femmes kurdes de Turquie ont occupé brièvement, jeudi 8 juillet, la représentation du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR). Elles ont menacé de se suicider collectivement, exigeant que Bonn demande à l'ONU d'arbitrer le conflit opposant le gouvernement turc et les séparatistes kurdes. – *(AFP.)*

EN BREF

nalité estonienne, soit une carte de séjour. En revanche, les 100 000 anciens miltaires soviétiques et leur famille installés en Estonie devront quitter le pays. – *(AFP.)*

□ **ETATS-UNIS : un ancien président de caisses d'épargne condamné à douze ans et demi de prison.** – Charles Keating, soixante-neuf ans, un ancien président de caisses d'épargne de Californie et d'Arizona, a été condamné, jeudi 8 juillet à Los Angeles, à douze ans et demi de prison par un juge fédéral pour avoir ruiné des milliers de petits épargnants en utilisant leurs économies à des fins personnelles. – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : un sondage place les conservateurs derrière les travaillistes et les libéraux.** – Pour la première fois depuis la création du Parti démocrate libéral en Grande-Bretagne en 1988, cette formation politique bat dans un sondage les conservateurs qui se retrouvent dans la plus mauvaise position sur l'échiquier politique britannique. Selon ce sondage Gallup, réalisé pour le *Daily Telegraph*, le Parti travailliste obtient 43 % des intentions de vote, les démocrates libéraux 26,5 % et les conservateurs 24,5 %. Seules 11 % des personnes interrogées approuvent l'action du gouvernement. – *(AFP.)*

□ **John Major règle son différend avec *the New Statesman*.** – Le premier ministre britannique, John Major, a accepté 1001 livres (environ 8600 francs) de dédommagement pour régler son différend avec l'hebdomadaire *the New Statesman*, accusé de diffamation pour avoir publié fin janvier d'un article faisant état d'une liaison présumée de M. Major avec une restauratrice, Claire Lartimer (*le Monde* du 15 février). Cette dernière, qui poursuivait également ce magazine, a accepté la même somme. En outre, *the New Statesman* paiera les frais de justice. – *(AFP.)*

□ **HONGRIE : Le Parlement adopte une loi sur les minorités nationales.** – Les députés hongrois ont voté, mercredi 7 juillet, une loi garantisssant les droits des minorités ethniques vivant dans le pays. Ce texte, adopté à l'unanimité moins trois abstentions, proscrit toute discrimination à leur égard, ainsi que toute tentative d'assimilation forcée. Il concerne 10 % de la population du pays répartie en quelques treize groupes ethniques, dont le plus important est constitué par les Tziganes (500 000 personnes). La Hongrie veut ainsi se poser en modèle de tolérance, et se mettre en position d'exiger un traitement similaire pour les minorités hongroises hors du pays, particulièrement dans la Slovaquie voisine. (*le Monde* du 22 mai). – *(AFP.)*

□ **INDE : sept policiers tués par une explosion de mine.** – Sept policiers, ainsi qu'un jeune civil, ont été tués jeudi 8 juillet dans l'Andra Pradesh, lorsque leur véhicule a sauté sur une mine en apparence posée par le Groupe pour la guerre du peuple. Ce mouvement maoïste est très actif dans cet Etat du sud de l'Inde, où il mène une violente campagne contre les propriétaires terriens. – *(UPI.)*

□ **IRAK : plus de consommation en public de boissons alcoolisées.** – Le ministère irakien de l'intérieur a décidé d'interdire la consommation de boissons alcoolisées en public, afin de *« préserver les valeurs »* de la société, a annoncé, jeudi 8 juillet, le quotidien *Al-Qadissiyah*. Au mois de février, les autorités irakiennes avaient décidé, sur instruction du président Saddam Hussein, la fermeture de quelque trente-quatre cabarets et six cents bars, à Bagdad . Elles avaient aussi interdit aux restaurants *et hôtels* de servir des boissons alcoolisées, le vendredi. – *(AFP.)*

□ **Deux sites d'essai de fusées doivent être mis sous scellés par l'ONU.** – La Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak (UNSCOM) a décidé de dépêcher *« immédiatement »*, en Irak, une équipe d'experts pour mettre sous scellés les équipements de deux sites d'essai de fusées pouvant être utilisées pour des missiles d'une portée interdite par les Nations unies. L'objectif de cette mesure *« provisoire »* est de s'assurer que ces deux sites ne seront pas utilisés pour des essais tant que des caméras de surveillance – dont Bagdad refuse l'installation – ne seront pas mises en place par l'UNSCO M. – *(AFP.)*

□ **LIBERIA : l'ULIMO participera à la conférence de paix à Genève.** – Alhaji Kromah, chef de la « branche militaire » du Mouvement uni de libération (ULIMO), se rendra à Genève pour participer à la conférence de paix (*le Monde* du 9 juillet). La direction du mouvement, divisée depuis un an, hésitait à participer à cette rencontre qu'elle considère être une manœvre de Charles Taylor, le chef d'une faction rivale, le Front national patriotique (NPFL). – *(AFP.)*

□ **PÉROU : découverte de cadavres dans une fosse commune à Lima.** – Des cadavres en décomposition ont été découverts, jeudi 8 juillet, dans quatre fosses communes à Cieneguilla, un faubourg de Lima situé à 15 km du centre-ville, a-t-on appris de source judiciaire. Ces corps pourraient être ceux de neuf étudiants et d'un professeur, sympathisants du Sentier lumineux, disparus lors d'une opération menée par l'armée le 18 juillet 1992 à l'université Enrique Guzman y Valle, également connue sous le nom de « La Cantuta ». L'opposition parlementaire, de droite comme de gauche, a plusieurs fois réclamé la démission du chef de l'armée, le général Hermoza, qu'elle juge *« responsable pénalement de la disparition des neuf étudiants et du professeur »*. – *(AFP.)*

□ **SOUDAN : le « numéro deux » du Front national islamique nommé au gouvernement.** – Le « numéro deux » du Front national islamique (*FNI*) que dirige Hassan el-Tourabi, a fait son entrée au gouvernement, jeudi 8 juillet, à la faveur d'un remaniement ministériel, a annoncé la radio soudanaise. Officiellement, le FNI a été dissous comme toutes les autres formations politiques aprés l'arrivée au pouvoir de la junte militaire islamiste. Ali Osman Mohamed Taha a été nommé ministre de la planification sociale, nouveau portefeuille qui contrôlera l'Association de la femme soudanaise et celle de la Jeunesse de la nation, organisations de masse créées depuis le coup d'Etat du mois de juin 1989. – *(AFP.)*

□ **TOGO : reprise des pourparlers entre l'opposition et le gouvernement.** – Suspendus depuis deux semaines, les pourparlers entre l'opposition et le pouvoir, qui devaient reprendre jeudi 8 juillet, ont été reportés de vingt-quatre heures. Ils devraient permettre la signature d'un accord sur un nouveau calendrier électoral et un compromis élaboré par le président du Burkina, Blaise Compaoré. – *(AFP, Reuter.)*

□ **TURQUIE : abolition du monopole d'Etat sur les radios-télévisions.** – Le parlement turc a aboli jeudi 8 juillet, comme prévu, le monopole de l'Etat sur les radios et les télévisions, rapporte l'agence turque Anatolie (*le Monde* du 7 juillet). – *(AFP.)*

□ **Ankara rejette une note de protestation de la Suisse.** – Le ministère turc des affaires étrangères a indiqué, jeudi 8 juillet, qu'Ankara a *« rejeté »* une note de protestation du gouvernement suisse remise mercredi à l'ambassade de Turquie à Berne à propos de la fusillade sanglante déclenchée depuis cette ambassade sur des manifestants kurdes, le 24 juin. La Suisse faisait *« savoir qu'elle considère de tels agissements comme inacceptables et qu'elle ne saurait tolérer que des coups de feu soient tirés au hasard sur des gens depuis une ambassade étrangère même si ceux-ci prenaient part à une manifestation non autorisée »*. Berne exprimait aussi *« son indignation »* devant *« le manque de coopération »* d'Ankara et demandait aux autorités turques *« de trouver des solutions aux divergences sur la question kurde qui tiennent compte des principes de l'Etat de droit et du respect des minorités »*. Depuis l'incident, la Turquie a rapatrié au total sept membres de son ambassade. – *(AFP.)*

Le Monde

ESPACE EUROPEEN

L'Autriche se rebiffe

Le pays, qui a bien profité de l'internationalisation de l'économie, commence à s'inquiéter du poids des investissements étrangers, notamment allemands

VIENNE

de notre correspondante

L'AUTRICHE, « cheval de Troie des Allemands » ? Ce soupçon, beaucoup d'Européens le partagent, qui voient dans la prochaine adhésion de Vienne à la CEE un renforcement du « bloc germanique » au sein de la Communauté. Les Autrichiens en sont chagrinés. Depuis 1945, ils se sont efforcés en effet de changer cette image de « petite Allemagne » que les péripéties de l'Histoire leur avaient accolée, pour s'affirmer d'une manière indépendante sur la scène internationale. L'Autriche considère au contraire que l'adhésion à la CEE va représenter une chance supplémentaire de s'émanciper par rapport à un grand voisin omniprésent économiquement et de diversifier les échanges commerciaux vers d'autres destinations européennes.

« Nous devons faire comprendre à l'Europe que la méfiance historiquement fort admissible vis-à-vis d'une Autriche qui tomberait tôt ou tard sous l'influence politique de l'Allemagne est une erreur », estime le politologue Anton Pelinka. Brigitte Ederer, secrétaire d'Etat chargé de l'Europe, renchérit en citant l'exemple de l'Irlande, dont la dépendance à l'égard de la Grande-Bretagne a sensiblement diminué à la suite de son adhésion à la CEE.

L'Autriche s'est forgé, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, une identité nationale et culturelle solide et incontestée dans la population. Les sondages en témoignent – le nombre des Autrichiens se déclarant « allemands » ne dépasse pas 5 % – et le pays a retrouvé une place dans la politique internationale.

En revanche, il est vrai que le poids de l'Allemagne dans la vie économique de son voisin suscite des interrogations. Selon les chiffres fournis par la Banque nationale, à la fin 1990, sur les 55,2 milliards de schillings d'investissements étrangers directs en Autriche, 37 % étaient d'origine allemande ; quelque 1 500 entreprises réalisant, avec environ 120 000 salariés, un chiffre d'affaires de 200 milliards de schillings appartiennent à des Allemands.

Les patrons allemands ne sont cependant pas les seuls à apprécier la petite République alpine, à la charnière de l'Europe centrale et orientale. Au total, environ un quart de l'économie autrichienne est à dominante étrangère. Selon la Banque nationale, 46 % des salariés du secteur industriel travaillent pour le compte d'entreprises *« sous influence directe ou indirecte de propriétaires étrangers »*.

Du rhume à la pneumonie

Les liens étroits avec l'Allemagne – 40 % des exportations et 42,6 % des importations – ont permis à l'économie autrichienne de tirer largement profit pendant deux ans de la réunification allemande, en dopant ses ventes, ce qui a apporté un « plus » de croissance de 1,5 point. La crise en Allemagne a en revanche entraîné sa voisine vers la stagnation, voire la récession (– 0,5 % en 1993), selon les estimations de l'OCDE.

Les deux économies sont étroitement imbriquées, notamment dans l'industrie électrique (23,3 % du capital investi), l'industrie chimique (20,3 %), le commerce, et dans le domaine particulièrement sensible des médias, où les principaux hebdomadaires et quotidiens populaires sont aux mains de groupes allemands. Le *Westdeutsche Allgemeine Zeitung* et *Springer* ont satisfait leur besoin d'expansion en Autriche, après avoir atteint en Allemagne les parts de marché maximales autorisées par l'Office des cartels.

Certaines branches industrielles comme les entreprises sous-traitantes de l'automobile exportent 97 % de leur production, essentiellement vers l'Allemagne. Quelque 50 000 salariés ont ainsi leur sort lié à BMW, Volkswagen ou Mercedes. Les exportations des sous-traitants de l'automobile couvrent à 100 % les importations autrichiennes de véhicules. Il n'est donc pas difficile d'imaginer les conséquences pour l'Autriche d'une crise du secteur en Allemagne. *« Si l'économie allemande attrape un rhume*, disent les patrons autrichiens, *l'Autriche risque une pneumonie. »*

Les grandes sociétés allemandes, comme Siemens Autriche, BMW-Austria, Hoechst-Austria, Semperit (filiale de Continental) et Grundig Autriche, emploient environ 40 000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de 120 milliards de schillings. Leur influence sur les décisions économiques et sociopolitiques du pays ne doit pas être sous-estimée.

Pourtant, l'Autriche a bien profité du *shopping tour* des patrons allemands. L'implantation d'entreprises dans des régions souvent défavorisées a créé des dizaines de milliers d'emplois. L'engagement de sociétés multinationales a permis l'accès aux technologies de pointe. *« L'internationalisation est un processus lent, mais dans l'intérêt de tout le monde »*, affirme Claude Pichl, de l'Institut de recherche économique de Vienne. Et Wolfgang Tritremmel, de l'Association des industriels, de renchérir : *« Les investissements étrangers en Autriche sont les bienvenus. Nous n'avons pas peur des capitaux internationaux. Au contraire, nous en avons besoin et comptons sur ces investissements. »*

L'aubaine des privatisations

La nationalité des responsables et propriétaires d'entreprise n'avait soulevé aucun problème jusqu'alors, mais elle devient une question débattue par l'opinion en raison de la conjoncture difficile. Le détonateur a été le récent dépôt de bilan de la papeterie PWA-Hallein, détenue à 75 % par la société bavaroise PWA, qui menace l'emploi d'un millier de salariés dans la région de Salzbourg. Une discussion est née sur les conséquences de l'internationalisation de l'économie autrichienne et sur ce que certains appellent *« la grande braderie »* de l'économie nationale au profit d'étrangers insensibles aux difficultés régionales. *« Il est naïf de croire que le fait qu'une entreprise soit sous influence étrangère ou nationale ne crée pas de différence »*, déclare Viktor Klima, ministre des transports et du secteur nationalisé. Justement, la privatisation d'entreprises nationales, à la fin des années 80, a attiré massivement des capitaux allemands qui, dans de nombreux cas, ont sauvé des usines de la fermeture.

Les avertissements contre un *« anschluss économique »* ont à peine diminué l'appétit des Allemands, qui ont encore investi 3 milliards de schillings en Autriche, après les 6,8 milliards et les 4,3 milliards qu'ils avaient apportés successivement en 1989 et en 1990. Ils apprécient la proximité géographique, la langue, la bonne formation de la main-d'œuvre, le climat social et un niveau de salaires inférieur de 15 % aux normes allemandes. En outre, le lien entre le schilling et le deutschemark exclut tout risque monétaire.

L'opinion avait cependant commencé à s'émouvoir quand des entreprises symboles de l'identité, voire de la souveraineté autrichienne, étaient passées sous pavillon étranger. Ce fut le cas de la DDSG, dont la flotte a sillonné le Danube pendant plus d'un siècle et demi, de la célèbre pâtisserie Demel, ou encore de brasseries ou de banques. Les projets de fusion de la compagnie nationale Austrian Airlines avec Swissair, KLM et SAS, ont suscité l'inquiétude. *« L'Autriche doit rester indépendante »*, a titré le journal à grand tirage *KronenZeitung* – lui-même détenu à 50 % par des capitaux allemands – et le chancelier Vranitsky a exprimé sa solidarité avec le personnel d'Austrian Airlines décidé à faire échouer le projet.

Les marchés de l'Est

Pour Niki Lauda, l'ancien coureur automobile et propriétaire de Lauda Air qui a cédé en 1992 26,5 % de sa compagnie à la Lufthansa, les états d'âme ne sont pas de mise. *« La seule entreprise qui doit obligatoirement rester entre des mains autrichiennes est l'Ecole espagnole d'équitation »*, dit-il. Pour réussir sur le marché international, *« on a besoin de partenaires puissants, pas de déclarations sentimentales »*.

Le lien le plus puissant entre l'Autriche et l'Allemagne reste le tourisme. Dix millions d'Allemands – la moitié des visiteurs étrangers – viennent passer chaque année leurs vacances en Autriche et y laissent quelque 80 milliards de schillings, soit encore la moitié des recettes touristiques.

D'abord très réticents aux investissements à l'étranger (1,5 % du PNB), les entrepreneurs autrichiens sont passés à la contre-offensive depuis le milieu des années 80. A l'approche du marché unique européen, ils ont cherché à s'implanter dans la Communauté pour ne pas subir de discrimination. Les investissements à l'étranger ont été multipliés par quatre et, en 1990, les sociétés autrichiennes employaient environ 80 000 personnes à l'étranger (à titre de comparaison, le chiffre est de 750 000 pour les entreprises suisses à l'étranger).

L'ouverture des marchés d'Europe centrale et orientale a fait exploser les investissements autrichiens dans l'ancienne Tchécoslovaquie, en Hongrie et dans l'est de l'Allemagne, où l'Autriche vient après la France, la Grande-Bretagne et la Suisse. D'une certaine manière, l'Autriche peut servir de contrepoids à la puissance allemande dans le centre de l'Europe, notamment dans le tissu des PME, dont on pense à Vienne qu'elles sont essentielles pour l'avenir des anciens pays communistes. Les dirigeants autrichiens sont convaincus qu'ils pourront également jouer ce rôle à la fois de modération et de médiation sur le plan politique... quand l'Autriche sera membre à part entière de la Communauté européenne.

WALTRAUD BARYLI

Les ambitions contrariées de Saint-Pétersbourg

Suite de la première page

Ainsi va Saint-Pétersbourg, avec ses trois économies : le secteur « dollarisé » où se croisent les Occidentaux et les *« businessmeni »* russes qui s'enrichissent du jour au lendemain en bradant les richesses naturelles du pays et paient leur écôt à quelques gangs mafieux ; « l'économie de kiosques » qui supplée le manque de magasins et devrait être la première étape vers une privatisation généralisée du commerce et des services ; et enfin les grandes entreprises, anciennement propriétés de l'Etat, transformées en sociétés par actions, dont la restructuration se fait attendre. La situation n'est pas très différente dans l'ensemble de la Russie, au moins dans les grandes villes.

Un maire commis voyageur

Pourtant Saint-Pétersbourg, et avec elle son maire, le médiatique Anatoly Sobtchak, avait d'autres ambitions. Elle voulait retrouver la vocation proclamée par son fondateur Pierre le Grand en 1702 : être *« la fenêtre de la Russie sur l'Europe »*. Dès son élection à la tête de l'administration municipale, Anatoly Sobtchak avait annoncé son intention de transformer Leningrad, qui a retrouvé son nom d'origine il y a deux ans après un référendum, en une « zone franche », une sorte de Hongkong russe, où les marchandises et les services pourraient être créés, importés, exportés sans taxe ni entrave. Pour arriver à ses fins, il a payé de sa personne. Toujours par monts et par vaux – *« Sobtchak est maire de Saint-Pétersbourg quand il fait étape sur le trajet entre Paris et Tokyo »*, affirme l'impertinence populaire, – il s'est mué en commis voyageur démarchant à l'étranger les investissements indispensables.

Il lui a fallu déchanter. Saint-Pétersbourg, pourtant, ne manque pas d'atouts : une main-d'œuvre plutôt bien formée, des entreprises de pointe – toujours au regard des critères « soviétiques », – des réserves énergétiques et une tradition d'ouverture. Mais il n'était pas seul avec son idée de « zone franche » : pas moins de douze régions russes de la Baltique à Sakhaline voulaient attirer la manne occidentale par des avantages spéciaux. Le « centre » – c'est-à-dire Moscou, malgré l'affaiblissement de son pouvoir – ne voyait pas d'un bon œil la disparition de rentrées fiscales ; de plus, Saint-Pétersbourg abrite de nombreux instituts scientifiques qui ne produisent pas de marchandises, mais au contraire fonctionnent à coups de subventions ; l'appareil de production est concentré dans les industries militaires ou les industries lourdes et, enfin, le cadre législatif et réglementaire est tellement instable que les étrangers hésitent à investir à long terme, préférant comme les Russes des activités de négoce qui procurent des bénéfices immédiats.

Aussi le boom tant attendu se fait-il désirer. Des étrangers sont bien entrés dans quelques sociétés mixtes, les Italiens dans la chaussure, les Finlandais dans les câbles pour téléphone, mais de la cité financière prospère et de la ville brillante d'avant la révolution, il ne reste que les immeubles gris de la perspective Nevski. Les Occidentaux s'installent plus volontiers à Moscou où le *lobbying* est plus facile sinon plus efficace. Au lieu de la grande « zone de libre entreprise », les autorités de Saint-Pétersbourg vont donc ouvrir plusieurs petites « zones franches », autour du port en voie d'agrandissement, pour compenser la perte des débouchés dans les Républiques baltes, autour de l'aéroport dont la reconstruction a été confiée aux Américains ou sur l'île Vassilievski.

Aux avant-postes des réformes

Avec 70 % du commerce de détail et 60 % des entreprises de construction privatisés, avec 15 % des salariés travaillant pour des entreprises privées qui représentent 15 % à 20 % de tout le produit de la ville, Saint-Pétersbourg a certainement pris la première place dans la course aux réformes économiques, quitte à se faire réprimander par le gouvernement central, comme l'affirment non sans une pointe de fierté les responsables de la municipalité.

Une des plus démocratiques de Russie, dit-on, malgré les tensions personnelles entre le maire élu au suffrage universel et le président du Soviet municipal où les réformateurs représentent la majorité des quatre cents membres. Le président, Alexandre Belaïev, scientifique d'une quarantaine d'années, partage les convictions d'Anatoly Sobtchak : faire de « Piter » une ville ouverte sur le monde extérieur, *« le Strasbourg de l'Est »*, dit-il en espérant accueillir les représentations parlementaires de toute l'Europe centrale et orientale. Les divergences portent plutôt sur les méthodes. Exemple : l'attribution des bâtiments appartenant à la municipalité (les logements ont été privatisés, gratuitement, en faveur de leurs occupants actuels). Le président du soviet municipal veut laisser jouer les lois du marché et accorder la jouissance des palais aux plus offrants, sans se soucier de leur identité. Il invoque la transparence et la nécessité d'éviter la corruption des fonctionnaires, en effet très répandue. Le maire, au contraire, préfère une distribution « administrative » qui permet une planification urbaine, même si elle entraîne parfois quelques bévues. C'est ainsi que la maison natale de Nabokov a été attribuée à la fois à un nouveau journal, *Nevskoe Vremia*, et à un représentant du Parlement russe. Le parlementaire s'est finalement incliné devant la presse.



GARY MATOSO/CONTACT PRESS IMAGES

Saint-Pétersbourg souffre d'avoir, quand elle s'appelait Leningrad, consacré les trois quarts de son énergie à l'industrie militaire ou paramilitaire. Les usines Kirov, qui employaient près de 60 000 personnes, en sont le plus beau fleuron. La « reconversion » – le mot est sur toutes les lèvres – est difficile. Les chaînes qui produisaient des chars sortent maintenant des tracteurs. Encore faut-il les vendre, et les paysans n'ont pas d'argent. En 1992, la direction de l'usine a payé ses ouvriers pendant trois mois à ne rien faire. Cela lui coûtait moins cher que de produire parce qu'il n'était pas nécessaire d'acheter des matières premières ; les salaires sont couverts par des avances de la Banque centrale qui fait marcher la planche à billets. Sur la base de la technologie française, le TGV Saint-Pétersbourg-Moscou devrait être réalisé avec des entreprises du complexe militaro-industriel reconverties.

A l'Arsenal, les ingénieurs s'occupaient « avant » des télécommunications pour les engins cosmiques ; ils n'avaient pas le droit de faire mention à l'extérieur de cette activité ultrasecrète et parlaient entre eux de *« samovars à décollage vertical »* pour désigner les fusées intercontinentales. Maintenant, ils fabriquent de vrais samovars, mais se demandent s'ils ne sont pas surqualifiés...

La privatisation n'a pas radicalement transformé la situation. De nombreux directeurs d'usine ont empoché les crédits destinés à la reconversion pour payer les salaires, et la reconversion attend des lendemains meilleurs. Des monopoles privés ont remplacé des monopoles publics. Au mieux les entreprises ont changé de statut juridique. Souvent les directeurs sont restés en place. A Saint-Pétersbourg, ils ont formé des associations industrielles par branche d'activité et se sont réunis dans une Union des associations industrielles. Présidée par un ancien membre de la commission de planification du soviet municipal, elle traite avec l'adjoint d'Anatoly Sobtchak chargé de la réforme économique. C'est là que se décidera le sort des grandes entreprises.

Pour 5 millions d'habitants, la ville compte 50 000 chômeurs secourus ; mais le chômage caché atteint un tiers de la population. Les vrais problèmes sociaux apparaîtront le jour où la réforme économique atteindra les grandes unités de production. Pour l'instant, tout le monde préfère acheter la paix sociale avec de l'inflation plutôt que de s'attaquer vraiment à la restructuration. Mais c'est un cercle vicieux, car les investisseurs étrangers attendent bien souvent que « le ménage soit fait » avant de se lancer. Or il n'y aura pas de rénovation d'un appareil de production suranné sans apport d'argent frais, c'est-à-dire de capitaux étrangers.

Le vieux système a été défait, la production plonge, les institutions sociales nouvelles capables d'amortir les effets d'un chômage massif manquent. Aussi la débrouillardise continue-t-elle à tenir lieu de viatique. Les Russes ont vécu en volant l'Etat avant comme pendant le communisme ; pourquoi ne continueraient-ils pas après ? pensent les plus cyniques . Et comme le pays est riche, cela peut durer longtemps.

Une psychologie nouvelle

Pourtant la rupture a eu lieu. C'est sans doute une affaire de génération plus que de milieu social, mais les jeunes se sont libérés ; ils ont même oublié comment était la vie il y a quelques années avec un KGB omniprésent... L'ancienne *nomenklatura* s'est convertie à la religion du marché avec la même absence de scrupules que lorsqu'elle chantait naguère les louanges du communisme. Une nouvelle classe dirigeante cherche à se frayer un passage. Elle ne manifeste pas un grand intérêt envers les jeux politiques moscovites, qu'elle considère comme stériles. La décentralisation est son credo.

D'où la « cinquième question » ajoutée au référendum eltsinien du 25 avril dernier sur l'autonomie de Saint-Pétersbourg qui a été approuvée à 75 %. L'ancienne capitale des tsars ne veut pas *« avoir moins de droits que la République de Tartarie »*, au sein de la Fédération russe. Elle pense pouvoir mieux régler ses problèmes seule, ou en tout cas avec l'intervention minimale du centre. Elle flotte, comme toute la Russie, entre la volonté de s'en sortir par ses propres moyens et le besoin d'autorité que souligne l'insécurité croissante.

Elle attend la nouvelle Constitution qui devrait définir un cadre législatif stable, afin que les étrangers aient enfin confiance dans la Russie où l'oukase personnel du président, du maire ou du plus petit *apparatchik* tient encore lieu de droit. Les « démocrates » sont impatients car ils savent qu'une course de vitesse est engagée entre la stabilisation politique et l'instabilité sociale, et que de la profondeur du hiatus entre les deux dépend l'avenir de l'embryon démocratique russe.

DANIEL VERNET

ESPACE EUROPÉEN

TRIBUNES

L'impuissance de l'opposition serbe

par Stojan Cerovic

L'ARRESTATION du chef de l'opposition serbe, Vuk Draskovic, sans doute l'unique prisonnier politique d'Europe, a permis au monde de saisir au moins l'espace d'un instant qu'il existe, à Belgrade, une opposition au régime de Slobodan Milosevic. Etant donné la nature de ce régime, cette opposition n'était pas si faible qu'on pouvait le croire. Mais le meilleur de cette opposition, dont fait partie Vuk Draskovic, se retrouve aujourd'hui dans une situation idiote, ridicule et peut-être même dangereuse.

Il s'agit de gens qui se sont opposés à la politique belliqueuse de Milosevic, qui ont avec persévérance démontré que le monde n'accepterait pas les conquêtes militaires, que l'Europe défendrait ses propres principes et valeurs et que les Serbes seraient défaits. Tout comme l'opposition libérale, les intellectuels indépendants et quelques médias libres, Vuk Draskovic, en tant que dirigeant du plus important parti d'opposition, s'est trouvé constamment accusé de trahison nationale. Mais, tous ensemble, ils ont pris le risque de s'opposer à la terreur du patriotisme, convaincus qu'en Europe, aucune idéologie nationale ne peut aboutir à ses fins par la violence, le crime et la purification ethnique.

Il en est allé autrement. Il est apparu que Milosevic, qui méprise l'Occident, avait raison. Son but est la Grande Serbie, et ce projet apparaît plus réel que jamais. Pour Belgrade, les sanctions internationales sont le prix à payer pour cette ambition. La propagande officielle les présente bien sûr comme un geste injuste ; en tout cas, elles ne peuvent pas menacer le pouvoir de Milosevic. Personne, il est vrai, ne peut convaincre les Serbes qu'ils ont mérité d'être punis. Et il est encore plus difficile de contester la victoire de la stratégie de Milosevic en Bosnie, quand la communauté internationale elle-même est hors d'état de le faire.

La Bosnie est certes la plus grande victime de l'impuissance européenne et de la politique du fait accompli. Mais elle représente aussi la défaite d'une grande partie de la Serbie qui n'approuve pas Slobodan Milosevic. Il est vrai que l'opposition serbe n'a pas réussi à remporter les élections, ni à renverser le pouvoir par des protestations de masse, des grèves et des manifestations, bien que celles-ci aient été nombreuses. Mais il faut savoir que l'on fait face ici sur place, moins au « dernier régime communiste en Europe » qu'à un nouveau nationalisme militant et sûr de lui. L'Europe a déjà eu affaire à ce type de régime et on se souvient combien la résistance intérieure, quand il y en eut, fut difficile, dangereuse et parfois infructueuse.

C'est une erreur tragique de croire que la guerre en Bosnie est un conflit local et qu'elle ne concerne pas l'Europe. Il pourrait s'avérer que le sacrifice de la Bosnie, et avant tout des Musulmans bosniaques, ne soit que la première d'une série de conséquences engendrées par l'impuissance de l'Europe à empêcher cette guerre ou à imposer des solutions qui ne violent pas le sentiment élémentaire de justice. Il est tout à fait évident que la Serbie, la Croatie, et peut-être la région tout entière, ne peuvent plus résister à une « fascisation » accélérée.

Les gens qui, en Serbie, croient encore en la supériorité d'un système fondé sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés civiques, ne savent plus qui convaincre ni comment. L'impression prévaut que c'est justement ce modèle qui a été défait en Bosnie au moment où il semblait l'emporter définitivement et que la communauté internationale n'avait pas de solution de rechange. L'opposition serbe ne se soumettra pas à Milosevic, mais elle ne peut pas non plus l'ébranler. L'isolement international mène bien à une catastrophe économique, politique et culturelle, mais le régime qui en est responsable est devenu intouchable.

► Commentateur politique à l'hebdomadaire belgradois *Vreme*, Stojan Cerovic est également président du Centre anti-guerre.

La leçon de Robert Schuman

par David J. Heilbron Price

QUE ferait aujourd'hui Robert Schuman, l'initiateur de la Communauté européenne, à propos de la Yougoslavie ? Dans les années 30, il fit un voyage d'information en Yougoslavie. Il avait été effrayé à la lecture d'un livre écrit par un de ses collègues députés, Ernest Pezet. Ce livre s'intitulait *la Yougoslavie en péril*. Ce qu'il apprit peut nous aider à prendre une décision sur ce qu'il convient de faire face à l'actuelle tragédie de l'ex-Yougoslavie.

Robert Schuman commença en août 1934 son voyage en Yougoslavie, alors royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes et déclencheur de la première guerre mondiale. Pour pouvoir s'entretenir avec les gens, il s'était muni d'introductions, et pour des rencontres beaucoup plus dangereuses, de mots de passe. Il parla avec des interlocuteurs très variés, du plus humble au roi Alexandre en personne.

Il jugea la situation encore plus dangereuse que ne l'avait décrite Pezet. Schuman et Pezet écrivirent au ministre des affaires étrangères, Louis Barthou. Le roi de Yougoslavie devait venir en France au cours des semaines suivantes. Visiter la France était risqué ; faire étape à Marseille, avec sa population d'émigrés, pouvait être catastrophique. Le ministre répondit en assurant que ses craintes étaient exagérées. Le 9 octobre, le roi Alexandre et le ministre français des affaires étrangères furent assassinés à Marseille par des Croates probablement soutenus par des fonds nazis.

Robert Schuman écrivit alors un article demandant à la France d'insister pour l'égalité des droits pour tous : Serbes, Slovènes et Croates. Les Serbes représentaient seulement la moitié de la population mais, grâce à la dictature installée en 1929, ils avaient expulsé les autres minorités des postes les plus importants dans le gouvernement et dans l'armée. Les Européens, écrivit Schuman plus tard, ont échoué, tout au long de leur histoire, à donner aux peuples des Balkans *« outre un statut juridique, plus ou moins artificiel, une tâche commune et une espérance nouvelle, capables de faire oublier les querelles passées »*. Ils en ont besoin aujourd'hui, plus que jamais. Nous, Européens, avons trouvé les nôtres dans la Communauté européenne.

Pour Schuman, une action véritablement européenne doit *« être la prise de conscience des réalités, des possibilités et des devoirs »*. Il aurait attribué par-dessus tout une haute valeur morale au devoir des Européens.

En 1950, Robert Schuman a rendu possible notre Communauté – une réalisation hautement morale, fondée sur la paix et la liberté démocratique, afin de réaliser nos rêves communs. *« Nous avons appris que la meilleure manière de servir son propre pays est de lui assurer le concours des autres par la réciprocité des efforts et par la mise en commun des ressources »*, afin *« d'enlever à la guerre sa raison d'être »*, écrivait-il. *« L'Europe a procuré à l'humanité son plein épanouissement. C'est à elle qu'il appartient de montrer une route nouvelle, à l'opposé de l'asservissement, par l'acceptation d'une pluralité de civilisations, dont chacune pratiquera un même respect envers les autres. »*

Comment pouvons-nous encourager ceux qui, dans l'ex-Yougoslavie, hommes, veuves, enfants, s'opposent aux politiques sanguinaires ? Les hommes politiques et les médias pourraient-ils fournir des adresses pour que 345 millions de citoyens de la Communauté européenne, des millions en Europe orientale et en Scandinavie, et 280 millions en Amérique du Nord, envoient un message personnel à chaque habitant de l'ex-Yougoslavie et surtout aux dirigeants ? C'est un type d'action dont Amnesty International a montré qu'elle pouvait marcher. Des hommes immoraux ont contraint de paisibles voisins à devenir des ennemis. Soutenons tous ceux qui veulent la paix et s'adressent à la conscience des belligérants. Expliquons-leur quatre mots : paix, égalité, communauté, réalisation.

► Ecrivain et éditeur vivant à Bruxelles, David J. Heilbron Price prépare une biographie de Robert Schuman.

COLLOQUES

Les transports du temps

Dans la cathédrale de Bamberg, le visage de pierre d'un cavalier du XIIIe siècle a servi de modèle d'Aryen aux nazis ; d'autres statues ont été faites à Reims, et cet étonnant transport de l'art a enchanté Ilya Prigogine. Lui est né à Moscou, mais dans une culture immédiatement européenne, et ses études de physique et de chimie ne l'ont pas détourné de Goethe ou de Bergson, qui lui ont appris l'étonnement du temps. Résurrection ou redécouverte du temps, selon que l'on privilégie le titre anglais ou allemand du séminaire, tel était le mobile de la rencontre d'une soixantaine de personnes, dans le cadre des « Semaines de Hegel » organisées, du 27 au 30 juin, dans la ville où fut écrite *la Phénoménologie de l'esprit*.

Pour dire clairement qu'on allait prendre des idées dans une discipline, les essayer dans une autre, et utiliser tous les chemins de traverse, les organisateurs avaient choisi le nom de *Meisterkurs* : lorsque les maîtres de musique commentent les travaux exécutés devant eux, la relation n'est pas seulement d'enseignement, mais d'apprentissage. C'est le *« know how »* de la philosophie que nous voulons mettre en avant, a déclaré Walther Zimmerli, professeur à l'université de Bamberg. Il a élaboré le séminaire avec une maison d'édition scientifique de Darmstadt, la Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

Les deux premiers jours ont été consacrés au temps de la nature et des auto-organisations, de la modernité et de la contingence, le troisième a été celui des médias. L'air du temps a fait surgir la première opposition de principes entre deux scientifiques : le biologiste chilien Humberto Maturana travaille sur les systèmes ; il pense qu'on ne peut rien expliquer en dehors de l'homme, alors que, pour le physicien Prigogine, l'évolution existe avant l'homme, comme pendant et après lui. Mais ce n'était pas une opposition entre « subjectivistes » et « objectivistes ». D'un protocole strict d'observations scientifiques, et de ses rigoureuses conclusions, on a vu la métaphore s'envoler vers de nouveaux concepts philosophiques.

L'irréversibilité du temps avait reçu ses lettres de créance en physique du second principe de la thermodynamique, mais s'y heurtait à la relativité comme à la mécanique newtonienne dont les lois sont immuables. Prigogine est un homme heureux parce qu'il pense pouvoir enfin jeter un pont sur cette dualité tragique entre la science et l'existence, en montrant que la physique rend compte de la flèche du temps dès lors qu'on passe des fonctions aux statistiques, des trajectoires aux probabilités – en d'autres termes de l'individu à la population. Cette découverte du moléculaire et des phénomènes de multiplicités, de l'existence de temps pluriels et relatifs, a lieu dans la recherche biologique comme dans les sciences sociales. Juan Carlos Letelier, par exemple, en travaillant sur la mémoire visuelle des pigeons, a établi que seuls importaient les temps relatifs entre les processus étudiés ; leur balance assure l'équilibre du système et son autonomie, mais le problème est toujours celui du passage du temps microscopique à celui de la dynamique de l'organisme tout entier.

Baudrillard est sensible à ce décalage entre les niveaux, et pour lui la révolution moléculaire dont parlait Félix Guattari se réalise en effet, mais au profit des ensembles « molaires » paranoïaques : la « libéralisation » des réseaux et circuits se fait comme une démultiplication des ensembles programmés, comme une intériorisation des totalitarismes. Jean Baudrillard, qui n'a pu venir à ce séminaire, avait envoyé un texte, d'un noir pessimisme : on y voit l'histoire repartir en arrière, se fragmentant en de multiples simulacres.

Un certain nombrilisme

Parlant du désir ou de la « magnanimité », Anne Norton, enseignante à Chicago et au Texas, était près des vraies questions que la philosophie peut poser aux médias, alors que dans la troisième journée, qui leur fut consacrée, on s'en éloigna parfois au profit d'un certain nombrilisme. On ne peut sans doute pas parler des médias à partir d'eux-mêmes. La « raison narrative », en revanche, pourrait éclairer leurs pratiques. En s'appuyant sur les différentes sortes de « récits », Carlos Forment (de Buenos-Aires et Princeton) proposait ainsi, en *« bricoleur »* dit-il, des outils pour l'étude des identités collectives dans la sphère politique. Les « narratives » qui filtrent les événements sont biaisées et incomplètes, c'est ce qui fait leur qualité sociale : elles construisent des totalités significatives d'éléments dispersés, comme l'écrivait Paul Ricœur, et d'une succession extraient une configuration. Ainsi cette contribution au débat sur la démocratie – institutionnalisation de l'incertitude – fut-elle aussi indirectement une réflexion sur la presse.

ESPACE EUROPÉEN

L'épilogue de l'affaire du carmel d'Auschwitz

Les quinze religieuses polonaises ont quitté l'ancien théâtre du camp de concentration qu'elles occupaient depuis 1984. C'est la fin de la plus grave crise entre juifs et catholiques depuis la guerre

C'EST un tract apparemment banal qui, en 1985, sert de détonateur à ce qui deviendra la plus grave crise des relations entre juifs et chrétiens depuis la guerre. Il est signé par l'association Aide à l'Église en détresse, du père Werenfried Van Straaten, un religieux néerlandais haut en couleur, à qui la forte corpulence et le franc-parler ont valu le sobriquet de « Père au lard ». Elle subventionne l'entretien des églises, des chapelles, des couvents et des presbytères de l'« Eglise du silence », de l'autre côté du rideau de fer.

En mai 1985, à l'occasion d'une visite de Jean-Paul II en Belgique, Aide à l'Eglise en détresse lance un appel à la générosité de ses donateurs avec un curieux slogan : « *Votre don au pape : un couvent à Auschwitz* » ! Une fois la surprise passée, le lecteur apprend, dans ce tract, que huit religieuses polonaises de Poznan, appartenant à la congrégation des carmélites déchaussées, se sont installées dans l'ancien théâtre du camp de concentration d'Oswiecim (Auschwitz, en allemand).

« *Jour et nuit, elles ont des millions de morts*, dit le texte. *Elles prient et font pénitence pour nous qui sommes encore en vie. Elles construisent de leurs mains le signe sacré de l'amour, qui témoignera de la puissance victorieuse de la Croix de Jésus.* » Les dons seront versés au pape pour l'achèvement de ce couvent d'Auschwitz « *qui deviendra une forteresse spirituelle, un gage de la conversion des frères égarés* ».

Aussitôt connu, ce texte fait scandale. Pas une seule fois, il ne fait mention du mot juif. « J'irai prier sur vos cendres », titre ironiquement la revue *Regards* de la communauté juive de Belgique. A Bruxelles, le 14 novembre 1985, *le Soir* décrit l'ancien théâtre, devenu carmel, où les bourreaux nazis entreposaient le sinistre gaz zyklon B et les vêtements, chaussures, cheveux, dents en or, lunettes recueillis sur les victimes.

A leur tour, les communautés juives de France et d'Italie sonnent l'alarme. Connu et estimé d'elles, le cardinal Decourtray se dit incrédule : « *J'espère que ces rumeurs ne sont pas fondées*, dit-il. *Pour moi, la barbarie nazie s'est abattue sur le peuple juif tout d'abord, même s'il y a eu d'autres personnes que des juifs à Auschwitz. Une pareille épreuve a conféré au peuple juif une dignité particulière, et construire un carmel dans le camp d'Auschwitz, ce serait toucher à cette dignité même.* »

« Ni synagogue, ni église, seul le silence »

Il faut pourtant se rendre à l'évidence. Les sœurs polonaises ont bien pris possession d'un bâtiment qui appartient au camp d'Auschwitz, partie intégrante du patrimoine mondial géré par l'UNESCO. Le formulaire d'inscription du Musée national d'Auschwitz-Birkenau, adressé par la République populaire de Pologne, en fait foi : il a été enregistré sous le numéro d'ordre 31, le 6 juin 1978, et ce territoire est inviolable. La confusion a été entretenue par les autorités de la ville d'Oswiecim, qui auraient fait figurer par erreur l'ancien théâtre sur les cartes officielles du Musée national. Ce bâtiment se trouverait en fait à l'extérieur du camp, et ce sont les autorités municipales communistes (le faisaient-elle en connaissance de cause ?) qui ont donné le bail de quatre-vingt-dix-neuf ans aux religieuses de Poznan.

Ces arguties juridiques pèsent peu à côté du préjudice moral pour la communauté juive. Le professeur Ady Steg, président de l'Alliance israélite universelle, crie son désarroi : « *Un symbole ne se décrète pas. Il devient, et c'est ainsi qu'Auschwitz est devenu le symbole du martyre juif. On comprendra alors combien nous heurte, nous blesse et nous révolte l'idée exprimée par les promoteurs de ce carmel. Est-il décent de prétendre proclamer la victoire du Christ là-même, en terre chrétienne, où après deux mille ans de civilisation chrétienne s'est accompli ce qui s'y est accompli ?* »

« *Ni synagogue, ni église, ni temple, ni couvent, seul le silence* », conclut le professeur Ady Steg. Deux conceptions de la mémoire, du cimetière et de la mort s'affrontent. Si les chrétiens aiment les symboles religieux autour de leurs tombes, les juifs ont avec elles des relations de distance et de silence. « *Ce n'est pas une non-mémoire, c'est une autre forme de mémoire* », explique le père Stanislas Musial, jésuite polonais, secrétaire de la commission de l'épiscopat pour les relations avec le judaïsme.

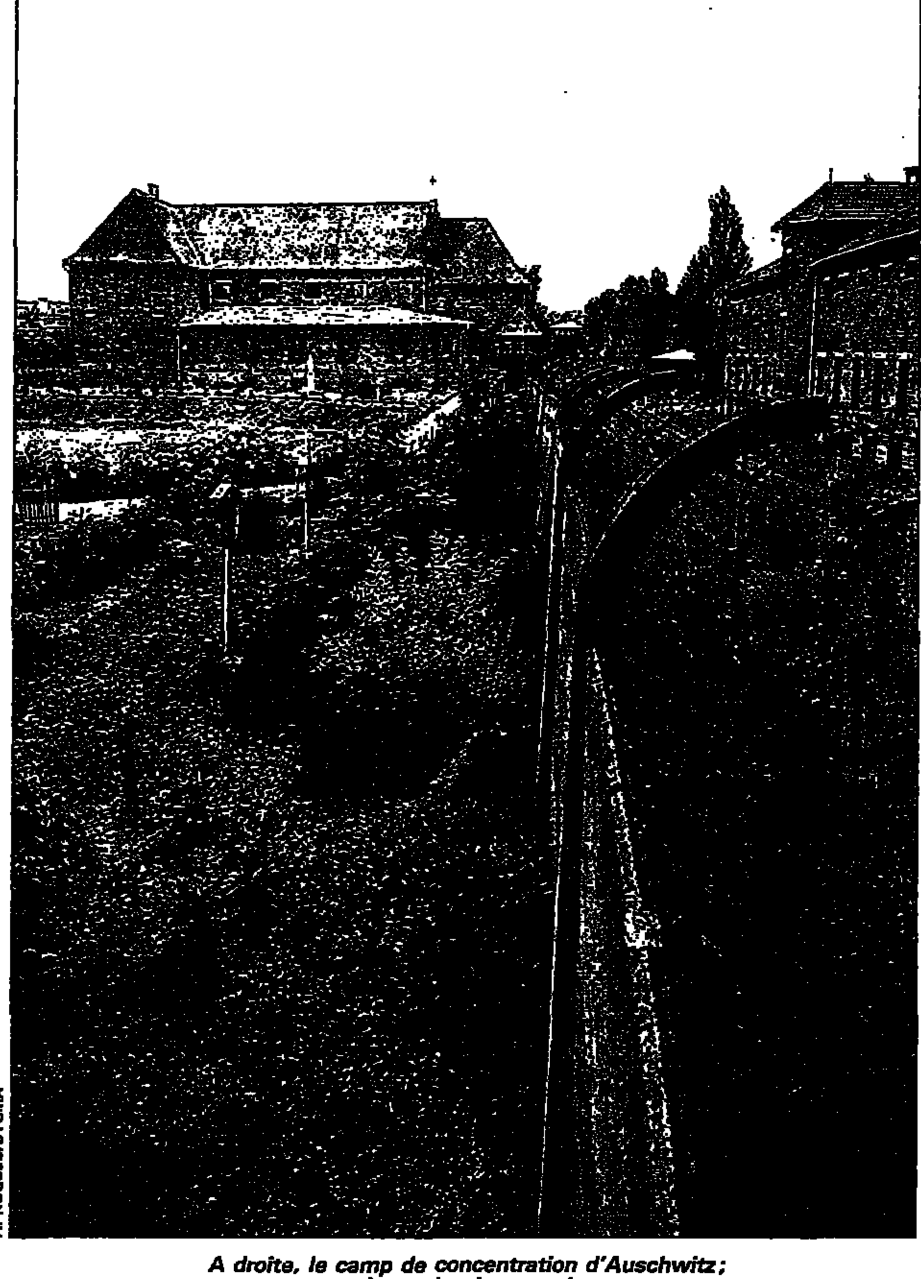
Une négociation inédite à Genève

Pour le moment, il est loin d'être compris et suivi. La polémique prend de l'ampleur. Réuni à Jérusalem fin 1986, le Congrès juif mondial s'empare de l'affaire. Des pétitions circulent et arrivent au Vatican. Mᵉ Théo Klein, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), écrit au nonce apostolique à Paris : « *Le ciel était vide. Il doit le rester.* » Mais inversement, de Pologne, commencent à poindre des réactions d'incrédulité, voire d'indignation, devant ce qui est vite assimilé à une campagne juive contre la Pologne. Au cours d'une visite à Paris, le cardinal Glemp, primat de Pologne, rencontrant une délégation des autorités israélites de France, explique qu'il ne comprend pas les raisons pour lesquelles on voudrait déplacer le carmel. Depuis Varsovie, le provincial des carmes dénonce « *une ingérence étrangère incompréhensible* ».

Archevêque de Cracovie (près d'Auschwitz) et, à ce siège, successeur de Karol Wojtyla, devenu Jean-Paul II, c'est le cardinal Franciszek Macharski qui, dans une allocution du 4 janvier 1986, donnera le mieux la signification, d'un point de vue chrétien, de la construction d'un carmel au camp de concentration. Il rappelle que, « *pour les Polonais, Auschwitz est synonyme de souffrances et d'extermination qui touchèrent la plupart des familles. C'est le synonyme du massacre accompli par l'Allemagne à l'encontre du peuple polonais* ». C'est là que sont morts des résistants polonais, dont beaucoup étaient chrétiens, puis des figures du catholicisme, comme le Polonais Maximilien Kolbe et la philosophe allemande convertie Edith Stein (1). Le cardinal de Cracovie explique qu'à l'exemple de ce qui existe déjà à Dachau construire un couvent à Auschwitz n'est ni nouveau, ni absurde et souligne « *la grandeur spirituelle* » de la décision des carmélites.

On est là au cœur du tragique de l'affaire. Deux mémoires douloureuses rivalisent. Si, pour les juifs, le nom d'Auschwitz est le symbole de la solution finale, pour les Polonais, il est d'abord celui de leur propre martyre. La guerre a tué six millions de leurs compatriotes (2). Ainsi vont s'opposer, dans l'affaire du carmel, deux systèmes de symboles et de références, deux manières d'envisager la relation au lieu du crime et de refaire l'histoire du génocide.

Mesurant les conséquences du précipice en train de se creuser, deux délégations juive et catholique vont se réunir à Genève le 22 juillet 1986, pour une négociation sans précédent dans l'histoire. La première, derrière Mᵉ Théo Klein, président du CRIF et du Congrès juif européen (CJE), réunit Mᵐᵉ Tullia Zevi, présidente de la communauté juive italienne, René-Samuel Sirat, grand rabbin de France, Marcus Pardes, président du Comité des organisations juives de Belgique, le professeur Ady Steg, etc. Du côté catholique, la délégation est conduite par les cardinaux Danneels, archevêque de Bruxelles, Decourtray, archevêque de Lyon, Lustiger, archevêque de Paris, Macharski, archevêque de Cracovie, Bernard Dupuy et Jean Dujardin, des religieux français, et du côté polonais, Jerzy Turowicz, directeur de *Tygodnik Powszechny*, le journal des intellectuels de Cracovie, et ami personnel du pape.



A. NOGUES/SYGMA

A droite, le camp de concentration d'Auschwitz ; à gauche, le carmel

Cette rencontre est exceptionnelle à plus d'un titre. Représentée par quatre éminences, l'Eglise catholique accepte de traiter d'égal à égal avec des représentants d'institutions juives, laïques et religieuses. Elle est marquée aussi par une grande qualité spirituelle. La première séance de discussions est précédée d'une lecture de psaumes et la déclaration finale n'a rien de commun avec la langue de bois diplomatique habituellement en cours sur les bords du Léman. Sous le titre *Zakhor, souviens-toi*, elle ressemble plutôt à une émouvante prière, adressée aux « *hommes et aux femmes de notre temps* » pour éveiller les consciences.

A la clé, il y a un résultat concret. Le cardinal Macharski a spontanément proposé l'arrêt des travaux d'aménagement du carmel. La nef centrale sera laissée dans l'état où elle était avant l'arrivée des carmélites. Il ajoutait qu'aucun signe extérieur ne viendra contredire le « *caractère provisoire* » de l'installation des sœurs carmélites.

Hélas ! sur place, les travaux continuent comme si de rien n'était. Les religieuses restent sourdes à toutes les protestations et aux engagements pris à Genève. Une nouvelle rencontre a donc lieu moins d'un an après, le 22 février 1987. A la même table, on retrouve les mêmes personnalités juives et catholiques. Le climat reste à l'écoute, mais la déclaration finale de Genève II fait preuve d'une plus grande résolution. La délégation catholique décide la création, « *hors des territoires des camps d'Auschwitz-Birkenau* », d'un « *centre d'information, d'éducation, de rencontres et de prières* », au sein duquel sera transféré le carmel : « *L'initiative de prières des carmélites trouvera, dans ce contexte nouveau, sa place, sa confirmation et son sens véritable, et il sera ainsi tenu compte des sentiments légitimement exprimés par la délégation juive.* » Un délai de deux ans est fixé. Mais, une fois de plus, en dépit des assurances données et répétées, l'espoir d'une détente se heurte à des obstacles matériels, psychologiques, religieux, politiques. Deux ans après Genève II, en 1989, le visiteur sur place ne croise qu'un banal écriteau planté à l'entrée d'un terrain cultivé d'environ deux hectares, à cinq cents mètres du camp d'Auschwitz, séparé de lui par deux routes, un silo à blé et un mince rideau d'arbres.

Il aura fallu deux ans pour trouver un terrain, négocier son achat avec quatorze propriétaires, attendre le résultat des enquêtes d'administration, d'urbanisme et le permis de construire. Manifestement, les délais sont trop courts et Mgr Decourtray doit une fois de plus demander un nouvel ajournement de six mois pour le début des travaux du nouveau couvent.

Lenteurs et révoltes

Pour justifiées qu'elles soient dans la Pologne encore communiste, ces lenteurs vont de pair avec d'autres résistances plus sérieuses : celles de la population, clergé en tête, peu pressée de désavouer leurs religieuses, ne comprenant pas que des étrangers, fussent-ils cardinaux, se soient ingérés dans les affaires intérieures de la Pologne. Le cardinal Macharski doit ramer à contre-courant pour convaincre l'opinion de son diocèse et même l'épiscopat polonais, réticent à appliquer des accords judéo-catholiques signés en dehors de lui.

Le mécontentement gronde à la porte du carmel. Au cours de l'été 1988, une croix de bois de sept mètres de haut, celle-là même qui dominait l'autel pontifical lors de la visite de Jean-Paul II à Auschwitz neuf ans plus tôt, le 7 juin 1979, est dressée en pleine nuit, comme par défi, dans le grand jardin jouxtant l'ancien théâtre. Elle est au centre d'un chemin de croix de quatorze stations alignées au pied même de l'enceinte du camp de concentration, de l'autre côté du mur d'exécution. De toutes les baraques, on ne voit qu'elle. Et pourtant, le lieu choisi semble incontestable. Comme l'indique un panneau au pied de ce calvaire, il s'agit de la fosse de graviers (*zwirowisko*) où, au début de la guerre, étaient fusillés les résistants polonais.

Ce symbole de la croix est d'autant plus fort dans un pays comme la Pologne qu'il est depuis quarante ans le signe de la résistance spirituelle et politique au régime communiste athée, et que celui-ci voudra faire à son tour d'Auschwitz le lieu symbolique du patriotisme polonais devant lequel viennent défiler les anciens combattants et les écoliers.

L'été orageux de 1989

L'impatience juive tourne à la franche irritation. La presse réserve des titres de plus en plus gros à la polémique. Le carmel qui devait être un lieu de silence, de prière et d'expiation devient objet de scandale, désigné à la vindicte par les anciens déportés ou les simples touristes venus filmer les lieux. « *Oui à la mémoire, non au carmel* », clament les banderoles.

A la colère juive correspond une exaspération croissante des Polonais, notamment de la ville et des environs d'Oswiecim où circulent des pétitions pour réclamer le maintien des sœurs et dénoncer les concessions faites aux juifs. Et l'incident redouté va se produire. Le vendredi 14 juillet 1989, conduits par le rabbin Abraham Weiss, venu de New-York, une petite dizaine de juifs, vêtus de leur châle de prières, sautent au-dessus de la grille qui clôture le jardin du carmel. Ils entonnent des chants et poussent des cris hostiles aux religieuses polonaises et au Vatican. Mais la manifestation tourne à l'affrontement physique avec des ouvriers polonais qui travaillaient sur le chantier.

L'été 1989, spécialement le mois d'août, marque le sommet de la crise. Mᵉ Théo Klein écrit au cardinal Decourtray qu'il lui paraît « *impossible de poursuivre le dialogue judéo-chrétien au niveau souhaitable* ». « *Est-ce le retour au temps du mépris ?* », s'interroge René-Samuel Sirat, grand rabbin de France. La tension redouble parallèlement en Pologne, qui vit comme autant d'insultes les manifestations d'impatience de la communauté juive. Le 10 août, le cardinal Macharski rompt les accords de Genève et suspend la réalisation du centre d'information et du nouveau carmel.

Amplement relayées par les médias, les protestations vont reprendre de plus belle après les déclarations faites le 26 août, lors du pèlerinage annuel à Czestochowa, par le cardinal Glemp, primat de Pologne. Devant une foule de deux cent mille fidèles, en présence du nouveau premier ministre polonais, M. Mazowiecki, il lance : « *Nous avons péché envers le peuple juif, mais nous aimerions dire aujourd'hui : cher peuple juif, ne nous parlez pas en position de nation qui se dresse contre toutes les autres et n'imposez pas de conditions impossibles à remplir. Ne voyez-vous pas, peuple juif estimé, que des déclarations contre les religieuses carmélites aigrissent les sentiments de tous les Polonais et violent notre souveraineté acquise au prix de telles douleurs ?* » Et Mgr Glemp insiste : « *Votre pouvoir réside dans les médias à votre disposition. Ne les laissez pas répandre un esprit antipolonais.* »

Une lettre apostolique

La colère juive est à son comble. Le hasard ou la coïncidence veut que, quelques jours après, le pape publie à Rome une lettre apostolique dénonçant l'antisémitisme : « *L'hostilité ou pis la haine envers le judaïsme*, écrit Jean-Paul II, *est en complète contradiction avec la vision chrétienne de la dignité de l'homme.* » Et l'éclat de Mgr Glemp rejaillit sur la vie politique polonaise. Konstantin Gebert, journaliste, juif pratiquant, écrit dans *Polityka*, l'hebdomadaire du PC polonais, que l'homélie de Czestochowa n'est pas un « *incident isolé, mais une prise de position consciente, politique, et non religieuse* ». Et il accuse l'Eglise polonaise de vouloir jeter les bases d'un « *mouvement clérico-nationaliste* ».

Tout le monde pense alors, plus ou moins confusément, que seul le Vatican est en mesure d'arbitrer. Depuis le début du conflit, Rome laisse entendre que la ligne de conduite du pape est de ne pas intervenir dans une affaire touchant une Eglise locale. Mais c'est une position difficile à justifier pour un pape qui est l'ancien évêque du diocèse de Cracovie-Auschwitz. Heureusement, le sursaut vient de Pologne même, de la jeune commission épiscopale des relations avec le judaïsme, qui publie, le 7 septembre, un communiqué déclarant « *nécessaire de reprendre les pourparlers dans l'esprit de Genève, sans condition supplémentaire, permettant de trouver des moyens réalistes de construire le centre dans lequel l'initiative de la prière des carmélites trouvera son affirmation et son sens réel* ». Contrairement à Mgr Glemp, cette commission épiscopale a la sagesse de n'exiger aucune renégociation et ne fixe aucun délai.

Le primat de Pologne devait avaler d'autres couleuvres. Le Vatican intervient enfin, par la voix du cardinal Willebrands, chargé des relations avec le judaïsme, dont personne n'ignore qu'il est le porte-parole du pape lui-même. Il réclame à son tour la reprise de la construction du nouveau centre incluant le carmel. Le climat se détend peu à peu, et la première pierre est officiellement posée par le cardinal Macharski le 19 février 1990. L'année suivante, des jeunes y font étape sur la route du pèlerinage de Czestochowa. Une salle de conférences est ouverte et, en février 1992, a lieu un premier colloque consacré à la montée de l'antisémitisme et de l'ultra-nationalisme en Europe.

Mais, jusqu'à récemment, avant le déménagement des carmélites, une sorte de valse-hésitation se poursuivra pour savoir qui, de Rome, du provincial des carmes ou de l'épiscopat polonais, devait leur signifier l'ordre de départ. Il faudra l'intervention du pape en personne, dans une lettre aux sœurs publiée le 14 avril, à la veille du cinquantième anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie, pour dénouer la crise et annoncer le dernier acte d'aujourd'hui : un déménagement annoncé depuis plus de sept ans.

HENRI TINCQ

(1) Le pape a canonisé le père Kolbe en 1981 et béatifié Edith Stein en 1987.

(2) Sur six millions de Polonais morts pendant la guerre, trois millions étaient juifs.



Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

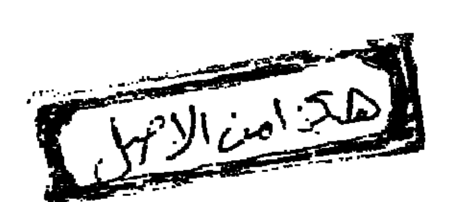
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

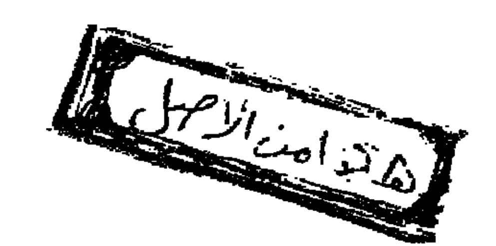
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

…révision de la Constitut…

…s la main de François Mitterra…





POLITIQUE

Avant la réunion éventuelle du Congrès

La révision de la Constitution tend à dépolitiser la justice

Le Sénat a adopté en troisième lecture, jeudi 8 juillet, par 300 voix contre 17, le projet de loi révisant dans la Constitution les articles relatifs au Conseil supérieur de la magistrature et à la Haute Cour de justice, dans la version qui avait été adoptée, mercredi, par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 9 juillet).

Ainsi voté en termes identiques par les deux Assemblées, ce texte, qui tend à dépolitiser la justice, a été aussitôt communiqué au président de la République, qui se trouvait à Tokyo pour le sommet du G7. Il revient à M. Mitterrand de soumettre ce projet de révision, s'il le souhaite, au Parlement, convoqué en congrès à Versailles, qui devra alors l'adopter à la majorité des trois cinquièmes. La date du 19 juillet apparaît comme la plus probable.

Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, le PS, le RPR et les groupes affiliés à l'UDF ont voté pour. Seuls les communistes ont voté contre. L'accord entre les deux Chambresa yant été obtenu notamment grâce au renvoi de certains points de désaccord à des lois organiques, un conflit pourrait surgir, à la rentrée, sur la question du pourvoi en cassation en cas de mise en cause de la responsabilité pénale des membres du gouvernement.

Les sénateurs ont souhaité qu'une future loi organique prévoie le pourvoi en cassation non seulement contre des décisions de la commission d'instruction mais aussi contre des arrêts de la Cour de justice de la République. Devant l'Assemblée nationale, M. Méhaignerie n'avait évoqué que les décisions de la commission d'instruction.

Sur la proposition de Pierre Bérégovoy, alors premier ministre, le président de la République avait soumis au Parlement deux projets de révision de la Constitution. Le premier, qui portait sur le rééquilibrage des pouvoirs publics, n'a pas été inscrit à l'ordre du jour des travaux parlementaires par le gouvernement d'Edouard Balladur. Le second, qui concerne le fonctionnement de la justice, a été amputé par le Sénat et l'Assemblée nationale d'une de ses dispositions, celle qui aurait permis aux justiciables de saisir le Conseil constitutionnel s'ils estimaient qu'une loi, qui leur était appliquée, portait atteinte à leurs *« droits fondamentaux »*. Le texte adopté par les deux chambres du Parlement ne modifie donc que les dispositions constitutionnelles sur le Conseil supérieur de la magistrature et sur la Haute Cour de justice.

● *1. – Le Conseil supérieur de la magistrature*

L'actuel article 65 de la Constitution prévoit que le Conseil supérieur de la magistrature est présidé par le président de la République, que le ministre de la justice en est le vice-président de droit et qu'y siègent en outre neuf membres désignés par le chef de l'Etat. Une loi organique précise que celui-ci choisit, sur des listes comprenant trois fois plus de noms que de postes à pourvoir, trois membres de la Cour de cassation, trois autres magistrats, un conseiller d'Etat, auxquels s'ajoutent deux personnalités n'appartenant pas à la magistrature. Ce Conseil fait des propositions sur les nominations des magistrats du siège de la Cour de cassation et des premiers présidents de cour d'appel ; il donne des avis sur les propositions de nomination des autres magistrats du siège présentées par le ministre de la justice. Depuis 1992, une commission consultative du parquet joue un rôle qui aurait pu s'en approcher pour les magistrats de sa compétence.

Le projet de réforme prévoit que le futur Conseil supérieur de la magistrature aura deux formations : une pour les magistrats du siège, l'autre pour ceux du parquet. L'une et l'autre seront présidées par le président de la République, le ministre de la justice en restant le vice-président de droit, alors que la «commission Vedel» avait proposé qu'il n'en soit plus membre. Celle du siège comprendra cinq magistrats de cette catégorie et un du parquet, un conseiller d'Etat désigné par le Conseil d'Etat, et *« trois personnalités n'appartenant ni au Parlement ni à l'ordre judiciaire, désignées respectivement par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat »*.

Ainsi il y aura parité entre magistrats de l'ordre judiciaire et les autres quand le chef de l'Etat et le garde des sceaux siégeront dans ce Conseil. La formation pour le parquet sera exactement équivalente avec simplement une permutation du nombre de magistrats de chacune des catégories.

Le texte de la Constitution n'indiquera pas comment et par qui seront désignés ces magistrats, le soin en étant laissé à une loi organique. Le gouvernement envisage un tirage au sort au sein d'une liste constituée après élection dans les ressorts des cours d'appels au scrutin majoritaire, mais les députés ont récusé ce système. C'est aussi la loi organique qui précisera le nombre de postes attribués à chacune des grandes fonctions : Cour de cassation, cours d'appel, tribunaux.

La formation de ce CSM pour le siège fera des *«propositions»* pour les nominations des magistrats de cette catégorie à la Cour de cassation, pour celles de premier président de cour d'appel et de président de tribunal de grande instance. Les autres magistrats du siège seront nommés sur *« son avis conforme »*. La formation pour le parquet donnera un simple *« avis »* pour les nominations des membres de cette catégorie mais n'aura pas son mot à dire pour celles effectuées en conseil des ministres, c'est-à-dire celle du procureur général près la Cour de cassation et celles des procureur généraux près les cours d'appels.

Le projet supprime du texte actuel de la Constitution la phrase indiquant que le CSM *« est consulté sur les grâces »*. Une ordonnance organique de 1958 avait, il est vrai, considérablement réduit la portée de cette disposition qui limitait une prérogative traditionnelle du chef de l'Etat.

● *2. – La Haute Cour de justice*

Dans le texte actuel de la Constitution, les membres du gouvernement et les anciens ministres ayant commis *« dans l'exercice de leurs fonctions »* des *« crimes ou délits »* en sont pénalement responsables devant la Haute Cour de justice. C'est celle-ci qui juge aussi le président de la République, mais simplement *« en cas de haute trahison »*. La procédure ne peut être ouverte que par une *« mise en accusation »* votée en termes identiques par le Sénat et l'Assemblée nationale. La Cour de cassation ayant interprété strictement cette disposition, un particulier ne peut, de fait, se plaindre de l'action d'un ministre.

Une fois acquis le vote du Parlement, ce qui n'a été possible que deux fois depuis le début de la Vᵉ République, une commission d'instruction, créée par une ordonnance organique et composée de magistrats de la Cour de cassation, étudie le dossier en respectant strictement le code de procédure pénale. C'est elle qui prononce, s'il y a lieu, le renvoi devant l'instance de jugement composée de douze députés et de douze sénateurs élus au scrutin majoritaire par leur chambre respective. La procédure n'a jamais atteint ce niveau. Dans la nouvelle version, rien n'est changé en ce qui concerne la responsabilité du président de la République. En revanche sera créée une Cour de justice de la République devant laquelle seront *« pénalement responsables »* les membres du gouvernement pour les *« actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés de crimes et délits au moment où ils ont été commis »*. C'est dire que, comme dans l'ancien système, le code pénal habituel s'appliquera à la mise en cause de la responsabilité pénale des ministres.

Le changement – et il est essentiel – c'est que la procédure ne sera plus enclenchée par un vote du Parlement, mais par une *« plainte »* de *« toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions »*. Cette plainte sera déposée auprès d'une *« commission des requêtes »*. La Constitution ne précisera pas la composition de celle-ci, laissant ce soin à une loi organique. Le ministre de la justice envisage d'y faire siéger des membres du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes. Cette commission triera les plaintes, mais le projet reste flou sur les critères sur lesquels elle pourra s'appuyer. Il explique qu'elle pourra soit classer la procédure soit la transmettre au procureur général près la Cour de cassation, afin que celui-ci saisisse la Cour de justice elle-même. La procédure, alors, se déroulera comme actuellement, du moins probablement, puisque le soin de la fixer est laissé à la loi organique. Il paraît acquis pourtant qu'une «commission d'instruction» composée de magistrat de la Cour de cassation jouera, comme par le passé, le rôle de juge d'instruction. C'est celle-ci qui décidera – ou non – de saisir l'instance de jugement elle-même. Celle-ci, d'après la Constitution, sera constituée de six députés et de six sénateurs élus par chacune des Assemblées, mais aussi, et c'est nouveau, de trois magistrats du siège à la Cour de cassation, l'un de ceux-ci, sans qu'il soit précisé comment il sera désigné, devant présider cette nouvelle Cour de justice de la République. La Constitution n'abordera pas les possibilités de cassation, c'est la loi organique qui précisera si cela est possible et de quelle manière, contrairement à la situation actuelle.

Les sénateurs ont tenu à ce que soit indiqué dans le texte de la Constitution que cette réforme de la Haute cour sera *« applicable aux faits commis avant son entrée en vigueur »*, donc à l'affaire du sang contaminé. Mais cela n'est que la coinfirmation d'une règle de droit classique qui veut que les réformes de procédures pénales s'appliquent aux dossiers en instance.

Th. B.

Dans la main de François Mitterrand

par Thierry Bréhier

FAUTE de redonner un peu de pouvoir au Parlement, François Mitterrand a la possibilité de soustraire, au moins partiellement, la justice à l'influence du politique. La réforme constitutionnelle, qu'il promettait depuis son entrée à l'Elysée, n'avait au départ comme objectif que de rééquilibrer le fonctionnement des pouvoirs publics au bénéfice du «législatif» et donc au détriment de «l'exécutif» mais, sous la pression des événements, le président de la République y a adjoint d'abord l'amélioration des garanties d'indépendance de la magistrature, puis une modification du fonctionnement de la Haute Cour de justice.

Si, aujourd'hui, seule cette partie de la révision peut aboutir rapidement c'est parce qu'un changement de la Constitution est si difficile à opérer qu'il ne peut vraiment être réalisé que dans l'urgence. Or l'amélioration des prérogatives parlementaires n'est jugée vraiment utile que par l'opposition ou par les membres de la majorité qui souhaiteraient compliquer la tâche du gouvernement. En revanche, l'affaire du sang contaminé a démontré l'inefficacité des mécanismes actuels de mise en cause de la responsabilité pénale des ministres et l'état de délabrement de la justice impose de donner aux magistrats une satisfaction, même si celle-ci risque d'être plus morale qu'effective.

Le piège que François Mitterrand a voulu tendre à la droite pourrait toutefois se refermer sur lui. S'il avait fait déposer par le gouvernement de Pierre Bérégovoy, en s'inspirant très largement des propositions du comité consultatif mis en place sous la présidence du doyen Vedel, deux projets de révision constitutionnelle, c'était, en effet, dans l'espoir que le vote de celui portant sur le fonctionnement de la justice – la pression des faits devant contraindre la droite à le reprendre à son compte – ouvrirait la voie à celui qui vise à accroître les moyens d'action du Parlement.

La première de ses prévisions est certes réalisée mais dans des conditions qui ont démontré, une fois encore, la difficulté de modifier la loi fondamentale par la voie parlementaire, ce qui rend bien problématique le passage à la deuxième phase de son plan.

Un pas vers l'autonomie du parquet

Le choix que va avoir à faire M. Mitterrand – puisque lui seul peut enclencher la dernière étape de la procédure de révision, soit en convoquant députés et sénateurs en Congrès à Versailles, soit en sollicitant directement les électeurs par référendum, hypothèse qui paraît exclue – est particulièrement délicat. S'il s'y résout, comme semble l'indiquer le vote positif des parlementaires socialistes, dont il est difficile d'imaginer qu'ils l'aient émis sans avoir pris contact au préalable avec l'Elysée, il avalise une réforme du Conseil supérieur de la magistrature, dont il a toujours dit qu'elle lui semblait plus symbolique qu'utile. En même temps, il soutient une modification des conditions de mise en cause de la responsabilité pénale des ministres qui peut être reçue par l'opinion – même si c'est à tort – comme n'ayant d'autre objet que de faciliter la défense de Laurent Fabius.

A tort, parce que, si la réforme de la Constitution permet à l'ancien premier ministre socialiste d'échapper à une mise en accusation par le Parlement, elle le soumet au risque réel d'une plainte des victimes des transfusions sanguines empoisonnées. Certes il aurait alors à s'expliquer essentiellement devant des magistrats, mais il ne pourrait donc plus se plaindre d'un «procès politique».

Cette «dépolitisation» est un progrès. Toutefois, la solution retenue n'est pas à l'abri de la critique. Soumettre l'action du gouvernement aux plaintes des amoureux de la chicane et, de fait, aux contrôles de magistrats sans autre légtimité que celle de leurs compétences, alors que les ministres ont reçu leur pouvoir des électeurs, n'est pas sans risque. Cette procédure ne peut être que très précisément encadrée pour éviter tout débordement. Or le texte voté par le Sénat et l'Assemblée nationale reste très vague. La saine application d'un principe, accepté par tous il est vrai, dépendra pour beaucoup de la loi organique qui devra être votée à l'automne.

Le constat est identique pour la modification de la composition et des prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature. Seul le système de désignation des magistrats qui y siégeront permettra d'éviter que la justice ne sorte de la domination du politique que pour tomber dans le corporatisme ou la cooptation, qui lui serait tout autant dommageable, même si le fait que puissent y siéger autant de personnalités qualifiées que de magistrats protège contre cette dérive. Or cela sera fixé par une loi organique pour laquelle ni le Sénat – ce qui explique en partie sa raideur dans la procédure de révision constitutionnelle – ni le président de la République ne disposeront d'un droit de veto.

La seule existence de ce droit a déjà permis au chef de l'Etat d'obtenir que la droite tienne compte de la plupart de ses souhaits fondamentaux. Mais la création, de fait, d'un CSM pour le parquet est un pas dans l'autonomie de celui-ci vis-à-vis du gouvernement. Or le devoir d'obéissance des procureurs au ministre de la justice est un des fondements de l'organisation judiciaire française, et M. Mitterrand y est très attaché. A son retour de Tokyo, il va lui falloir peser les avantages et les inconvénients d'une réforme que le Parlement et le gouvernement lui proposent, mais dont il peut constitutionnellement disposer à sa guise.

□ **M. Giscard d'Estaing affirme que le fonctionnement de la Constitution lui *« tient à cœur »*.** – M. Giscard d'Estaing s'est défendu, jeudi 8 juillet sur RTL, d'avoir voulu semer le trouble dans la majorité en demandant à M. Balladur quelles conclusions il entendait tirer du refus de M. Mitterrand d'inscrire la révision de la loi Falloux à l'ordre du jour du Parlement. *« Il faudrait tout de même*, a-t-il déclaré, *qu'on puisse traiter des sujets en France, des sujets de fond, sans qu'il y ait aussitôt la petite interprétation de l'arrière-pensée ou du croc-en-jambe. (...) J'ai veillé sur le fonctionnement de la Constitution française, c'est un sujet qui me tient à cœur. Et quand je pense à la Constitution, je ne pense pas aux petits tours qu'on peut faire aux uns et aux autres. »*

□ **Le CNI critique l'attitude de l'ancien président de la République.** – Jean-Antoine Giansily, président du CNI, s'est inquiété, jeudi 8 juillet, de la *« volonté de M. Giscard d'Estaing d'ouvrir une crise constitutionnelle grave »* sur la réforme de la loi Falloux, alors que la France a besoin d'une *« large majorité pour mener à bien le redressement économique »*. *« La situation est trop critique pour se permettre de mettre en panne le Parlement »*, a-t-il fait observer, en se félicitant de l'attitude d'Edouard Balladur qui, *« en dédramatisant la situation, a choisi la voie de la sagesse et montré très clairement où se situaient les intérêts de la France. »*

Banque de France : le gouvernement impose son point de vue

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du 8 au 9 juillet, par 466 voix (RPR-UDF) contre 95 (PS-PC), les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi accordant l'autonomie à la Banque de France, modifiées par quatre amendements du gouvernement qui avait demandé un vote bloqué. Ces quatre amendements ont provoqué les protestations du rapporteur général, Philippe Auberger (RPR, Yonne) et du président de la commission des finances, Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire). Celui-ci s'est insurgé *« contre la méthode du gouvernement qui consiste à amender sur des points secondaires un texte élaboré par la CMP, après un travail approfondi »* entre députés et sénateurs. *« Nous ne sommes pas loin de l'abus »*, a-t-il ajouté. Le texte a donné l'occasion aux communistes de défendre l'exception d'irrecevabilité et aux socialistes la question préalable. Ces deux motions ont été rejetées.

□ **La loi de privatisation est votée** – Les députés ont adopté en dernière lecture, jeudi 8 juillet, par 483 voix contre 90, le projet de loi de privatisation dans le texte de la commission mixte paritaire. En première lecture, M. Balladur avait engagé la responsabilité de son gouvernement. L'Assemblée a également approuvé définitivement le projet de loi qui vise à étendre le bénéfice de la qualité de pupille de la nation aux enfants de fonctionnaires morts dans l'accomplissement de leur devoir, ainsi que deux livres du nouveau code rural traitant respectivement des exploitations agricoles et de l'enseignement et de la recherche.

□ **Charles Pasqua recourt au vote bloqué lors de la discussion au Sénat de son projet sur l'immigration.** – Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a recouru, jeudi 8 juillet, à la procédure du vote bloqué lors de la discussion de son projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration. *« A cette cadence, nous n'en aurions pas fini avant la fin de la semaine prochaine et encore »*, a dit M. Pasqua en commentant l'abondance des interventions des sénateurs des groupes du PS et du PC. Le Sénat devait voter, vendredi 9 juillet, en une seule fois, sur l'ensemble des articles du texte assortis des amendements retenus par le gouvernement.

Le Sénat vote la levée de l'immunité parlementaire d'Eric Boyer (RPR)

Les sénateurs ont voté à l'unanimité, jeudi 8 juillet, la levée de l'immunité parlementaire d'Eric Boyer, sénateur RPR de la Réunion, président du conseil général de ce département, suivant en cela les conclusions du rapport de la commission «ad hoc» constituée pour examiner ce dossier (*le Monde* du 9 juillet). Des *« indices graves et concordants »* ayant fait apparaître que M. Boyer pouvait avoir participé à des *« faits de corruption »* dans une affaire concernant le marché des transports scolaires de la commune de Saint-Leu (la Réunion), le procureur général près la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion avait demandé la levée de l'immunité parlementaire du sénateur afin de procéder à son encontre à une mise en examen et éventuellement à sa mise en détention provisoire. Pierre Méhaignerie avait transmis, le 2 juillet, cette requête au Palais du Luxembourg.

M. Boyer avait lui-même souhaité la levée de son immunité parlementaire. *« Je vous confirme que, avant tout soucieux de m'en remettre à la justice pour y défendre mes droits, je demande au Sénat de voter la levée de mon immunité parlementaire »*, avait-il écrit dans une lettre adressée, le 7 juillet, à Etienne Dailly (RDE, Seine-et-Marne), président de la commission «ad hoc» chargée de son cas. Depuis le début de la cinquième République, M. Boyer est le troisième sénateur à avoir fait l'objet d'une levée d'immunité parlementaire.

L'arrêt de la chambre d'accusation de Rennes renvoyant M. Emmanuelli en correctionnelle

« L'activité d'Urba en tant que bureau d'étude était totalement fictive »

Renvoyé devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc dans l'affaire Urba-SAGES avec dix-sept autres inculpés (*le Monde* du 9 juillet), Henri Emmanuelli, ancien trésorier du PS, a annoncé jeudi 8 juillet sa décision de se démettre de son mandat de député des Landes et d'inviter les électeurs de sa circonscription à *« se prononcer à nouveau, en connaissance de cause »*. M. Emmanuelli affirme qu'il se battra *« pour* [son] *honneur »* et *« pour celui des socialistes »*. Les députés socialistes ont assuré leur collègue de leur *« totale solidarité »*. M. Philippe Séguin a qualifié la décision de celui qui fut son prédécesseur à la présidence de l'Assemblée nationale d'*« acte courageux, digne et honorable »*. Une élection partielle aura lieu dans un délai de trois mois.

RENNES

de notre correspondant

C'est un arrêt de quatre vingt douze pages que la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, présidée par Dominique Bailhache, a rendu, jeudi 8 juillet, pour renvoyer devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc dix-huit des vingt et une personnes inculpées dans les affaires Urba-Sages-BLE, liées au financement occulte des partis politiques dans le département de la Sarthe. Après un rappel des faits, de la procédure et des explications des inculpés, la Chambre d'accusation rejette les onze incidents de procédure et demandes de nullité de procès-verbaux, ordonnances, perquisitions et autres commissions rogatoires présentées par les défenseurs des inculpés.

La chambre d'accusation constate qu'Urbatechnic-Gracco, mis en place en 1972 et à propos duquel les chefs d'entreprises entendus parlent de *« racket »* ou de *« cotisations destinées à financer un parti politique qu'ils acceptaient de payer pour ne pas se faire remarquer »*, ne disposait pas parmi ses délégués de compétences particulières pour présenter des avis techniques sur les marchés concernés . Que ce soit dans les entreprises, dans les services administratifs ou dans les archives d'Urba-Gracco, il n'a été trouvé *« aucun document de travail, aucune étude, aucun rapport dont l'existence aurait été de nature à donner crédit à la réalité de l'assistance commerciale promise et payée »*. Pour la chambre d'accusation, les *« commissions ainsi versées aboutissaient pour la majeure partie à contribuer au financement du parti socialiste et pour une moindre part à assurer celui du système mis en place »*.

● **La responsabilité d'Henri Emmanuelli.** – L'arrêt consacre cinq pages à l'explication de la responsabilité de l'ancien trésorier national du PS. Henri Emmanuelli, ancien président de l'Assemblée nationale et démissionnaire de son mandat de député des Landes. Notant que *« M. Emmanuelli a éludé toutes les questions qui lui étaient posées »* lors de son interrogatoire, la chambre d'accusation fonde sa conviction sur les révélations d'autres inculpés ou les déclarations, longuement reprises, de M. Laignel devant la commission d'enquête parlementaire sur le financement des partis politiques.

Selon la chambre d'accusation, *« il apparait suffisamment établi que l'activité d'Urba en tant que bureau d'étude était totalement fictive et que le groupe avait pour seule et unique vocation de financer le parti à hauteur de 60 % de ses recettes »*. Financier des congrès, Urba y disposait *« d'un très beau stand appelant ouvertement les élus à travailler avec Urba »*.

Pierre Villa, ancien premier secrétaire fédéral de la fédération du PS dans la Sarthe et ancien adjoint au maire du Mans, déclare d'ailleurs : *« Urba-Gracco, c'est le parti »* avant de préciser : *« Le trésorier national du parti exerçait une véritable tutelle sur les dirigeants d'Urba-Gracco »*. Même indication de la part de Michel Reyt, le PDG de la Sages, une officine concurrente d'Urba dont MM. Joxe et Laignel disaient que ses clients *« risquaient de ne pas bénéficier de l'investiture du parti »*.

Evoquant les saisies opérées au siège du parti socialiste, la chambre d'accusation estime que M. Emmanuelli *« était parfaitement informé des règles de fonctionnement du groupe Urba-Gracco, du caractère fictif de son activité en tant que bureau d'étude et de sa seule destination, à savoir le financement du parti socialiste à hauteur de 60 % des recettes »*. Et la chambre d'accusation de préciser dans son arrêt que *« le recel* [NDLR de trafic d'influence] *est applicable à toute personne qui, en connaissance de cause, a, par un moyen quelconque, bénéficié du produit d'un délit »*.

● **La Sages et Bretagne-Loire-Equipement.** – Dans le volet Sages, où les amitiés rocardiennes apparaissent prépondérantes dans le département de la Sarthe, il est question de l'opération Novaxis, une technopole créée autour de la nouvelle gare TGV . Une commission de plus d'un milllion de francs a été versée à la société Dalla Vera, recommandée *in extremis* par le président de la communauté urbaine du Mans, Jean-Claude Boulard, et acceptée à l'unanimité par les membres du comité syndical.

Pour ce qui est de Bretagne-Loire Equipement (BLE), la chambre d'accusation note que, selon les entrepreneurs entendus, *« l'efficacité de l'intervention de BLE auprès du décideur était liée à son appartenance au parti communiste et à l'influence qu'elle pouvait ainsi exercer sur les élus locaux de la même obédience »*. Elle remarque que *« les interventions de BLE sur les marchés de la commune de Champagné* [NDLR : trois-mille-deux-cents habitants] *sont toutes postérieures à l'élection de M. Laude »* qui selon la chambre d'accusation *« était, en raison de la petite taille de la commune, le décideur en matière de passation de marchés »*.

Michel Reyt sous contrôle judiciaire

Après requalifications et prises en compte des effets des lois d'amnistie du 20 juillet 1988 et du 15 janvier 1989, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, allant à l'encontre des réquisitions du procureur général et confirmant dans une grande mesure les délits retenus par le conseiller instructeur, Renaud Van Ruymbeke, à l'égard des prévenus, a pris les décisions de renvoi suivantes, dont le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc aura à juger.

Non lieu pour Jacques Jusforgues, Robert Jarry et Christian Giraudon.

Renvoi devant le tribunal correctionnel pour :

– **dans l'affaire Urbatechnic-Gracco et autres** : Gérard Monate, ancien PDG du groupe, pour trafic d'influence, faux et usage de faux; Jean-Louis Claustres, ancien directeur d'Urbatechnic, pour trafic d'influence, faux et usage de faux; Jean-Jacques Gastebois et Christian Luçon, anciens dirigeants de la SA Gracco, pour trafic d'influence, faux et usage de faux; Jean-Pierre Barth, gérant de la SARL multi-services pour recel de trafic d'influence; Marc Jurdit, ancien délégué régional dans la Sarthe d'Urba-Technic et de Gracco, pour trafic d'influence faux et usage de faux; Pierre Villa, ancien maire adjoint du Mans, pour trafic d'influence; Henri Emmanuelli pour complicité et recel de trafic d'influence.

– **dans le dossier Sages** : Michel Reyt, pour trafic d'influence aggravé, faux et usage de faux en écritures commerciales; Marie-Hélène de Jomaron, pour trafic d'influence, complicité de faux et d'usage en écritures; Pierre Villa, pour trafic d'influence; Jean-Claude Boulard, – également partie civile dans ce dossier en qualité de président de la communauté urbaine du Mans – pour trafic d'influence.

– **dans le dossier Bretagne-Loire-Équipement** : Gérard Vourch, ancien PDG de BLE est renvoyé pour trafic d'influence faux et usage de faux en écritures de commerce; Michelle Cevesé, ancienne attachée commerciale de BLE, pour trafic d'influence; Alain Billas, également ancien attaché commercial de BLE, pour trafic d'influence et complicité de faux et d'usage de faux; Jacques Grosman, ancien PDG de GIFCO, pour trafic d'influence; Marc Foulon, ancien secrétaire général de GIFCO et administrateur du GIE GICAP, pour recel de trafic d'influence; Yvon Luby, pour trafic d'influence; Jean-Claude Laude, pour complicité de trafic d'influence. La chambre d'accusation a décidé de mainteir Michel Reyt sous contrôle judiciaire.

Mᵉ Patrick Maisonneuve, défenseur de M. Emmanuelli, a parlé d'un *« écart juridique »* avant d'annoncer le pourvoi de son client en cassation et Mᵉ Claude Larzul, défenseur des inculpés de BLE, s'est étonné du peu de motivations sur les moyens de nullité soulevés. Mᵉ Philippe Billaud s'est enfin déclaré surpris par le maintien de son client, M. Reyt, sous contrôle judiciaire, alors qu'*« il s'est acquitté de toutes les mesures prescrites, y compris le versement de la caution de 500 000 francs »*.

CHRISTIAN TUAL

La démission de l'ancien président de l'Assemblée nationale de son mandat de député

« Devant un tel acharnement, je ne peux rester passif »

Henri Emmanuelli a rendu publique, jeudi 8 juillet, la déclaration suivante :

« La décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes de me renvoyer devant un tribunal ne pourra surprendre que celles et ceux qui pouvaient encore croire qu'il s'agissait là d'une affaire de justice ordinaire. Pour ma part, je n'ai eu depuis mon unique rencontre avec le magistrat chargé de l'information aucun doute sur l'issue de cette instruction.

» Inculpé ès qualités, par voie de presse trois mois avant de l'être officiellement (1), sur la base d'une construction juridique de circonstance, n'ayant eu droit à aucune instruction digne de ce nom, ayant fait l'objet d'un réquisitoire écrit du parquet, chargé de poursuivre au nom du peuple français et concluant au non-lieu – c'est-à-dire à la nécessité de ne pas poursuivre, – j'ai toujours su que, malgré cela, la chambre d'accusation de Rennes, soucieuse de ne pas le déjuger, ne renoncerait pas à confirmer la décision de l'un des siens de traduire en justice le Parti socialiste en envoyant devant un tribunal son ancien trésorier. C'est bien de cela qu'il s'agit et de rien d'autre.

» Face à cette situation, je me battrai. Pour mon honneur, mais aussi pour celui des socialistes que l'on cherche à atteindre à travers moi et qui ont déjà été si durement éprouvés.

» En ce qui me concerne, ce sens de l'honneur me fait un devoir de remettre mon mandat entre les mains des électrices et des électeurs qui, le 28 mars, connaissaient mon inculpation, mais ignoraient encore que le parquet conclurait au non-lieu et que la chambre d'accusation passerait outre. Ils doivent pouvoir se prononcer à nouveau, en connaissance de cause. C'est le sens que je donne à ma démission de l'Assemblée nationale. Il m'apparait nécessaire de préciser cependant que, dans mon esprit, le suffrage universel n'a pas vocation à se substituer à la justice lorsqu'il ne s'agit pas d'un problème de souveraineté concernant le peuple français.

» Depuis plus d'un an, on joue avec moi, avec ma réputation, avec la souffrance et la tristesse de mes amis et de mes proches. Devant un tel acharnement, je ne peux rester passif.

» En ce qui concerne le Parti socialiste, si le procès du financement des partis politiques, avant que ne soit instauré un mode de financement légal public et privé, doit avoir lieu, il aura lieu. Mais il ne saurait être limité au seul Parti socialiste qui, à ma connaissance, a été le plus transparent. »

(1) M. Emmanuelli fait référence à l'article paru dans *le Monde* du 10 juillet 1992 annonçant l'intention du juge d'instruction de l'inculper. Le député des Landes a été inculpé le 14 septembre 1992.

Pour l'honneur

« Il s'agit bel et bien d'un procès politique : nul ne peut en douter ! » C'était il y a un an. A la tribune du congrès extraordinaire réuni par le Parti socialiste à Bordeaux, Henri Emmanuelli, le 11 juillet 1992, s'indignait des « fuites » qui avaient permis au *Monde* d'annoncer la décision du conseiller Renaud Van Ruymbecke de l'inculper, en tant qu'ancien trésorier du PS, aussitôt après la fin de la session extraordinaire du Parlement et juste avant la réunion des assises du parti. *« C'est inculper tout un parti, son présent, son passé, ses dirigeants et ses militants »*, affirmait le député des Landes, qui livrait son sentiment intime dans cette phrase : *« Il y a, ensuite, le président de l'Assemblée nationale, jeté en pâture à l'opinion nationale et internationale, l'homme qui avait, voici moins d'un mois, apposé sa signature sur le sceau de la République au bas d'une réforme constitutionnelle. »*

Devenu président de l'Assemblée à la suite de l'accession du titulaire de la fonction, Laurent Fabius, au poste de premier secrétaire du PS, en janvier 1992, Henri Emmanuelli *n'est pas* homme à prendre une telle fonction à la légère. Viscéralement républicain, de ces régions où l'on est « rouge » parce que républicain, ce fils d'un électricien béarnais, d'origine corse et de conviction communiste, tué dans un accident du travail, a passé son adolescence à aider sa mère au magasin d'articles de sport qu'elle tenait dans une petite station de ski pyrénéenne.

Elu député des Landes en mars 1978 (après une première tentative infructueuse dans le Lot-et-Garonne en mars 1973), président du conseil général en mars 1982, secrétaire d'Etat aux DOM-*TOM en 1981, au budget de* 1983 à 1986, il a souffert de voir la signature du président de l'Assemblée nationale tachée par une vulgaire inculpation.

Venu à Paris faire ses études à Sciences Po (il est né le 31 mai 1945 à Eaux-Bonnes, dans les Pyrénées-Atlantiques), cadre à la Compagnie financière de banque d'Edmond de Rothschild, qu'il quitte après son élection comme député, il est proche de François Mitterrand, dont la maison de Latche est située dans sa circonscription. Il n'est pas et ne deviendra pas, après la victoire de 1981, un courtisan. *« J'ai passé l'âge des caramels mous »*, répondra-t-il, en 1988, au président de la République, qui lui propose de retrouver un poste au gouvernement.

En désaccord avec la place faite, dans le gouvernement de Michel Rocard, à des personnalités de la « société civile », il critique volontiers la politique d'un premier ministre dont il estime, pourtant, que le tour était venu d'exercer, au côté du chef de l'Etat, la responsabilité du pouvoir.

Hostile, depuis 1985, à la tentative de prise de contrôle du PS par Laurent Fabius, il contribue, dans la bataille du congrès de Rennes, en mars 1990, à faire échec à l'offensive fabiusienne, mais il refuse, finalement, l' « axe » que proposent Michel Rocard et les siens. Son engagement contre le député de Seine-Martitime lui vaut d'échouer, en octobre de la même année, dans sa tentative pour succéder à Louis Mermaz, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, entré au gouvernement.

Le 3 avril dernier, après le retrait de Lionel Jospin, c'est Henri Emmanuelli qui a assumé la proposition de désigner Michel Rocard à la présidence de la direction du parti. Sans être *« devenu rocardien »*, comme il le dit lui-même, le député des Landes pense que la personnalité et l'audience de l'ancien premier ministre *sont indispensables à la* renaissance du PS. Celle-ci passe, aussi, par la défense de son honneur, pour laquelle Henri Emmanuelli est résolu à payer de sa personne.

P. J.

La solidarité des députés socialistes

Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a exprimé, jeudi 8 juillet, dans un communiqué la *« totale solidarité »* des députés PS à Henri Emmanuelli, en soulignant *« l'honnêteté dont l'ancien président de l'Assemblée nationale a toujours fait preuve »*.

« Les députés PS s'étonnent de cette décision dont fait l'objet de manière très injuste Henri Emmanuelli, dont personne n'a jamais mis en cause l'intégrité et qui vise le PS à travers son ancien trésorier », ajoute le communiqué.

Les responsables socialistes de Midi-Pyrénées, la fédération de Paris du PS, ainsi que Jean-François Hory, président du MRG, ont également assuré M. Emmanuelli de leur soutien.

Pour sa part, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a qualifié d'acte *« courageux, digne et honorable »* la décision de M. Emmanuelli.

La différence

Suite de la première page

C'était, le 14 janvier 1992, la perquisition de Renaud Van Ruymbeke au siège du Parti socialiste, le jour même de la passation de pouvoirs entre l'ancien premier secrétaire, Pierre Mauroy, et son successeur, Laurent Fabius.

Sept mois plus tard, comme les socialistes se réunissaient en congrès extraordinaire à Bordeaux, la nouvelle de la future inculpation d'Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, en tant qu'ancien trésorier du parti, transformait ces assises en manifestation de solidarité contre l'adversité judiciaire. Le refondateur du parti dans la Résistance, Daniel Mayer, ancien président du Conseil constitutionnel, était monté à la tribune pour affirmer qu'il n'y avait pas d'affaire Emmanuelli, mais qu'*« il pourrait y avoir une affaire Van Ruymbeke »*.

Les premiers secrétaires passés – Lionel Jospin et Pierre Mauroy – et présent – Laurent Fabius – avaient entouré l'ancien trésorier pour afficher que, à leurs yeux, son inculpation était bien, comme il le disait, celle de *« tout un parti »*. Alors que venait d'être rendu un non-lieu au bénéfice de Paul Touvier, ancien responsable de la milice lyonnaise, le président de l'Assemblée nationale ne manquait pas de rappeler qu'*« inculper un parti, cela ne s'était pas fait depuis 1941 »*. L'allusion au comportement de la magistrature sous l'Occupation était transparente.

Voilà qu'aujourd'hui, quatre jours après les « états généraux » qui, à Lyon, ont témoigné de la volonté de renouveau du PS, et au lendemain de la réunion de son comité directeur, où les courants ont fait prévaloir l'impératif d'unité, le renvoi en correctionnelle d'Henri Emmanuelli vient de nouveau rappeler aux socialistes que le déficit dont ils continuent de souffrir aux yeux des citoyens n'est pas seulement politique, mais, aussi, moral. De ce point de vue, l'argumentation de la direction du PS, qui, soutenant l'ancien trésorier, rappelle que *« notre droit ne prévoit pas de responsabilité collective »*, est à double tranchant.

S'il est vrai que, juridiquement, la traduction d'Henri Emmanuelli devant un tribunal postule un *« bénéfice »* qui, dans son cas, n'est *évidemment pas prouvé, il est* exact, aussi, que le système de financement illicite mis en place par le PS, comme par d'autres partis, relève bien de la responsabilité morale de ses dirigeants.

Pour apprécier cette responsabilité, il n'est pas d'autre juge que le suffrage universel, devant lequel Henri Emmanuelli a décidé de retourner en se démettant de son mandat de député. Ce geste d'*« honneur »* doit permettre aux électeurs de la troisième circonscription des Landes, qui, le 21 mars, lui avaient assuré le meilleur score socialiste (40,99 % des voix, derrière Ségolène Royal dans les Deux-Sèvres) au premier tour des élections législatives, de dire s'ils conservent leur confiance à celui qui va devoir répondre, devant la justice, des fautes reprochées à son parti.

Si la Cour de cassation, saisie par les avocats de l'ancien président de l'Assemblée nationale, confirme l'arrêt de la chambre d'accusation de Rennes, Henri Emmanuelli, à condition qu'il soit réélu en septembre prochain, pourra se présenter devant ses juges fort de la légitimité politique qu'il leur reproche de bafouer.

Tout autre est la démarche de Bernard Tapie, qui, mis en cause devant l'opinion, après avoir été entendu par le magistrat instructeur dans l'affaire Valenciennes-OM, pour des faits sans rapport avec son activité politique, a cherché dans son rôle à la direction du Mouvement des radicaux de gauche un appui contre ses détracteurs. En voulant transformer une réunion PS-MRG en une rencontre entre lui-même et Michel Rocard, le président de l'OM abusait d'autant plus des circonstances qu'il y a trois semaines, il recevait, à la convention du mouvement qu'il a récemment rejoint, la fine fleur des adversaires socialistes de l'ancien premier ministre et confirmait son intention de conduire une liste concurrente de celle du PS aux élections européennes. Si Michel Rocard, comme il l'a dit jeudi soir, *« n'est pas »* de ceux qui l'entourent ces jours-ci de leur amitié, Bernard Tapie ne peut s'en étonner.

L'un est mis en cause personnellement pour des actes collectifs; l'autre cherche dans l'action collective un renfort contre les faits qui lui sont personnellement reprochés. Henri Emmanuelli et Bernard Tapie, qui ne s'apprécient guère, ne font pas de la politique de la même manière, mais il n'est pas sûr que chacun, dans le pays, s'en rende compte. La reconstruction de la gauche dépend aussi de sa capacité à faire percevoir cette différence, et à faire oublier qu'elle a pu, elle-même, la tenir à tort pour désuète.

PATRICK JARREAU

Fausses factures du Sud-Est

Réduction de peine en appel pour Gérard Monate et Pierre Bentata

La neuvième chambre de la cour d'appel de Paris a réduit, jeudi 8 juillet, les peines infligées en première instance par la onzième chambre du tribunal correctionnel à Gérard Monate, ancien PDG d'Urbatechnique, et Pierre Bentata, directeur général de la SAE, dans l'affaire dite des fausses factures du sud-est.

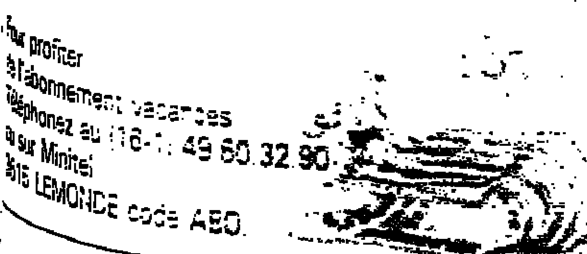
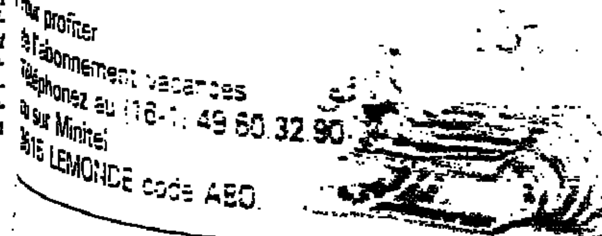
Le 31 janvier, le tribunal avait condamné Gérard Monate, pour *trafic d'influence, à quinze mois de* prison avec sursis et 30 000 F d'amende, et Pierre Bentata, pour complicité de corruption, à la même peine assortie de 100 000 F d'amende (*le Monde* du 3 février). La cour a confirmé les amendes, mais elle a ramené les peines de prison avec sursis à un an. Les deux autres prévenus qui avaient fait appel, Joseph Delcroix et Bruno Desjoberts, tous deux dirigeants d'Urbatechnic, ont vu leur peine d'un an de prison avec sursis et 20 000 F d'amende confirmée par la cour.

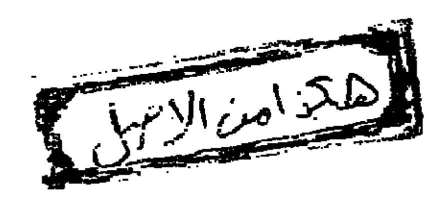
Sur les trente-six personnes inculpées dans cette affaire liée au financement du Parti socialiste par des entreprises de travaux publics, vingt-sept avaient bénéficié soit d'un non-lieu, soit de la loi d'amnistie du 15 janvier 1990 sur le financement des partis politiques. Aussi, la cour relève-t-elle dans son arrêt : *« Eu égard à l'absence d'enrichissement personnel des prévenus et aux limites apportées par les poursuites, en l'espèce, par les lois d'amnisties (...), la cour, comme les premiers juges, fera une application modérée de la loi pénale. »*

Un nouveau témoign...
contre l'Olym...

Affirmant sa solidarité avec Bernard ...

MRG se déclare « en état de r... avec la direction du ...



« AFFAIRES »

en correctionnelle

...it totalement fictive

LEURS CONSÉQUENCES POLITIQUES

Un nouveau témoignage conforte les accusations contre l'Olympique de Marseille

Un nouveau témoignage conforte les accusations des footballeurs valenciennois sur la tentative de corruption dont ils auraient fait l'objet de la part de l'Olympique de Marseille.

Il s'agit de celui de Christine Eydelie, épouse de Jean-Jacques Eydelie, le joueur de l'OM qui aurait servi d'intermédiaire. Contredisant les dénégations de son mari, elle aurait affirmé aux policiers, lors de son audition à Nantes, que son mari aurait agi à la demande de Jean-Pierre Bernès, directeur général de l'OM.

Ce témoignage est intervenu avant la première confrontation organisée, vendredi 9 juillet, par le juge d'instruction Bernard Beffy, entre les joueurs valenciennois et Jean-Jacques Eydelie.

Par ailleurs, le mystérieux « Noël » qui, selon le témoignage de l'ancien entraîneur de Valenciennes, Boro Primorac, l'aurait contacté afin qu'il rencontre Bernard Tapie et accepte de « porter le chapeau », serait André-Noël Fillipedu, associé dans un restaurant de Bonifacio avec des joueurs de football.

C'est un témoignage capital, obtenu *in extremis* par les policiers du SRPJ de Lille à la veille d'une confrontation décisive entre les accusations de trois joueurs de Valenciennes et les dénégations de Jean-Jacques Eydelie, le joueur de l'OM soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire pour corrompre les premiers. Il s'agit de celui de l'épouse d'Eydelie, Christine.

Discrètement recherchée par les enquêteurs depuis une dizaine de jours, puis, de façon plus voyante, avec son inscription récente au fichier des personnes recherchées, Christine Eydelie a été localisée à Nantes, dans la soirée du mercredi 7 juillet. Accueillie par des amis, elle semblait avoir été mise à l'écart de la tempête qui s'est abattue sur l'OM et qui a entraîné la mise en examen et l'incarcération de son époux. Contactée par les policiers, elle a accepté de se rendre d'elle-même dans un commissariat nantais où la PJ lilloise l'attendait, en début d'après-midi, jeudi. Et rapidement, selon nos informations, elle se serait confiée aux policiers qui l'interrogeaient. Avec, sans doute, le souci d'éviter que son mari soit le seul à risquer de « payer » pour des actes qu'il aurait commis sur ordre...

Selon son témoignage, qui s'appuie sur les propres confidences de son époux, c'est bien Jean-Jacques Eydelie qui a pris contact avec les joueurs de Valenciennes la veille du match ; c'est bien lui qui a été chargé de leur remettre une première partie de la somme promise, les fameux 250 000 francs, retrouvés, depuis, enterrés, près de Périgueux, dans le jardin de proches du Valenciennois Christophe Robert ; enfin, a-t-elle affirmé aux enquêteurs, tous ces gestes – l'approche des Valenciennois, la remise de l'argent, – son mari lui aurait confié les avoir faits à la demande explicite de Jean-Pierre Bernès, directeur général de l'OM. Dans son récit, elle ajoute que son époux aurait accepté d'agir ainsi dans l'espoir d'être retenu dans l'équipe marseillaise qui jouerait la Coupe d'Europe contre Milan.

Ce témoignage est un atout complémentaire pour le juge d'instruction Bernard Beffy qui devait organiser, vendredi en début d'après-midi, la première confrontation entre Eydelie et les trois joueurs de Valenciennes qui affirment avoir été contactés pour « lever le pied » lors du match : Christophe Robert, Jorge Burruchaga et Jacques Glassmann. Dans une salle du tribunal de grande instance de Valenenciennes, devant le juge d'instruction et son greffier, les principaux protagonistes de l'affaire devaient donc être réunis pour la première fois depuis le début de cette affaire, hormis Jean-Pierre Bernès, toujours en détention provisoire à la prison de Loos, près de Lille. Le délai de cinq jours depuis sa mise en examen pour corruption active, nécessaire pour déférer à une convocation aux fins de confrontation, n'est pas encore écoulé.

Jacques Glassmann, le joueur valenciennois à l'origine de l'affaire par ses révélations dès le soir du match, le 20 mai, devait être présent comme témoin – le footballeur s'est récemment constitué partie civile. Ses coéquipiers, Jorge Burruchaga et Christophe Robert, tous deux mis en examen pour corruption passive, devaient également être là, ainsi que Marie-Christine Robert, la femme de Christophe Robert, également mise en examen, qui serait allée chercher l'argent de la tractation à l'hôtel où résidaient les joueurs de l'OM. Face à eux, le footballeur marseillais, Jean-Jacques Eydelie, mis en examen pour corruption active et en détention provisoire à la maison d'arrêt de Valenciennes depuis le 29 juin. Eydelie qui nie les faits dont il est soupçonné, mais qui devait faire face au témoignage inattendu de son épouse...

Cette confrontation, qui se déroule en présence des avocats de toutes les parties représentées, comporte deux enjeux. D'abord, confronter les versions des trois joueurs valenciennois, qui divergent au moins sur un point : l'attitude de Jacques Glassmann le soir du 19 mai. Christophe Robert et Jorge Burruchaga affirment que celui-ci aurait accepté la proposition de corruption, avant de la dénoncer le lendemain à ses dirigeants. Jacques Glassmann indique au contraire avoir clairement refusé l'offre dès le soir. Mais, surtout, la confrontation devait permettre d'opposer les dénégations de Jean-Jacues Eydelie avec les affirmations des trois joueurs valenciennois. Glassmann, Robert et Burruchaga ont indiqué avoir reconnu la voix du joueur marseillais au téléphone tandis que Marie-Christine Robert maintient que c'est bien Jean-Jacques Eydelie qui lui a remis l'argent de la tractation.

Le témoignage de Christine Eydelie vient après une succession d'autres recoupements, témoignages ou indices, qui, tous, confortent les accusations contre l'OM. On peut en dénombrer quatre, de plus ou moins grande importance :

• **Le relevé téléphonique.** – Le listing informatique du standard téléphonique de l'hôtel où résidaient les Marseillais confirme bien que Jean-Pierre Bernès a passé, la veille du match, un appel en direction de l'hôtel des Valenciennois, qui a duré 20 minutes 24 secondes et qui a pris fin à 21 h 39. Il y a donc une trace matérielle d'un contact entre les deux camps la veille du match.

• **Les 250 000 francs.** – L'argent remis à Marie-Christine Robert a été retrouvé, établissant la matérialité de la somme qui aurait constitué une avance sur les 600 000 francs qui auraient été promis aux trois Valenciennois.

• **La similitude des enveloppes.** – Cet argent était dans une enveloppe plastifiée, de couleur blanche et d'un modèle peu courant, similaire à plusieurs enveloppes retrouvées lors d'une perquisition au siège marseillais de l'OM. Or, une seule entreprise commercialise ce type d'enveloppes en France et elle n'a qu'un seul client dans le monde du football, l'OM.

• **Les numéros des billets.** – Tout billet comporte à la fois un numéro de série et un numéro unique, qui lui est spécifique. Or, entre les 250 000 francs retrouvés près de Périgueux et l'argent liquide inventorié à Marseille dans l'un des coffres de l'OM, les enquêteurs ont remarqué des similitudes. D'une part, plusieurs billets de Périgueux ont le même numéro de série que ceux de Marseille et deux billets de Périgueux ont le même début de numéro unique que ceux de Marseille. Les experts de la police judicaire admettent volontiers que ce n'est pas un élément décisif et qu'il peut s'agir d'un hasard. Mais, si l'on y ajoute les recoupements précédents, le hasard semble en l'occurrence peu favorable à l'OM.

A tous ces faits, minutieusement exploités par les policiers et par le juge d'instruction, s'ajoutent les auditions détaillées de Christophe Robert et Jorge Burruchagga. *France 2* a ainsi révélé jeudi soir qu'un numéro de téléphone qui serait l'un des numéros personnels de Bernard Tapie avait été retrouvé, lors d'une perquisition du juge Beffy, au domicile de Christophe Robert. Le joueur aurait indiqué que ce numéro lui avait été communiqué par Jean-Jacques Eydelie pour qu'il appelle le président de l'OM. Selon *France 2*, Christophe Robert et Jorge Burruchaga auraient appelé ensemble Bernard Tapie, trois jours après le match. Celui-ci leur aurait conseillé de ne pas parler. Il nous a été confirmé, de source bien informée, vendredi matin, qu'un numéro de téléphone attribué à Bernard Tapie figurait bien au dossier, et qu'un appel téléphonique destiné au président de l'OM était mentionné dans les dépositions de Robert et de Burruchaga.

Enfin, deux autres pistes continuent d'être exploitées par les enquêteurs. D'abord celle d'une éventuelle « caisse noire » à partir de documents comptables saisis au siège de l'OM. C'est dans ce contexte, nous rapporte notre correspondant régional Guy Porte, que Claude Ghidalia a été maintenu en garde à vue vingt-quatre heures supplémentaires à Marseille, après son interpellation, mercredi 7 juillet. Ce publicitaire, ancien responsable du marketing de l'OM, a été interrogé toute la journée de jeudi par les enquêteurs de la PJ de Lille dans les locaux de l'hôtel de police de Marseille. Ce pied-noir de quarante-six ans est resté en relation d'affaires avec l'OM puisqu'à travers sa propre société, RMGP, il est actionnaire d'OMGP, une société qui commercialise divers gadgets aux couleurs du club phocéen. Or, le juge Beffy aurait découvert, lors de la perquisition qu'il a effectué, mercredi 30 juin, au siège de l'Olympique de Marseille, une facture émise par une société lyonnaise spécialisée dans la fabrication de gadgets. M. Ghidalia a-t-il négocié le contrat qui a donné lieu à cette facture ? Et celle-ci, apparemment suspecte aux yeux du magistrat instructeur, a-t-elle été gonflée de façon à alimenter une éventuelle caisse noire ? C'est, sans doute, ce que les enquêteurs ont voulu vérifier en interrogeant le directeur de RMGP.

Ultime piste, celle ouverte par le témoignage de Boro Primorac, l'ancien entraîneur de Valenciennes, qui affirme avoir été mis en contact, à la mi-juin, par un mystérieux « Noël » avec M. Tapie, afin qu'il accepte de « porter le chapeau » (*le Monde* du 9 juillet). Il est aujourd'hui établi que ce « Noël » est en fait André-Noël Fillipedu, actionnaire d'un restaurant à Bonifacio, en Corse, dans lequel il serait associé à des joueurs de football, dont certains auraient joué pour l'OM. Pour ajouter un peu de complexité à ce dossier, il serait apparenté à Jules-Philippe Fillipedu qui fut mis en cause dans l'affaire Carrefour du développement pour avoir aidé Yves Chalier, l'ancien chef de cabinet de Christian Nucci, lors de sa fuite au Brésil, quelque peu encouragée par le ministre de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua...

M. Tapie se délecte de cette information, qu'il livre volontiers aux journalistes. Elle ne semble pas émouvoir l'entourage du ministre de l'intérieur...

JÉRÔME FENOGLIO et EDWY PLENEL avec GUY PORTE à Marseille

Affirmant sa solidarité avec Bernard Tapie

Le MRG se déclare « en état de rupture politique » avec la direction du PS

La direction du Parti socialiste a demandé, jeudi matin 8 juillet, le report de sa rencontre avec celle du Mouvement des radicaux de gauche une trentaine de minutes avant qu'elle ne commence (*le Monde* du 9 juillet). Le PS a justifié sa décision par le fait que *« le sérieux et la sérénité qui* [devaient] *entourer cette discussion ne* [paraissaient] *pas possibles dans les circonstances actuelles ».* N'acceptant pas l'annulation de ce rendez-vous, organisé à l'initiative de Michel Rocard depuis une quinzaine de jours, Jean-François Hory a déclaré que le MRG, dont il est le président, se considérait *« en état de rupture politique avec la direction actuelle du PS ».*

Le principal argument avancé par ceux qui encourageaient la venue de Bernard Tapie au Mouvement des radicaux de gauche était son *« poids »* médiatique. Le résultat dépasse les espérances, mais il ne correspond pas tout à fait aux attentes.

Les dirigeants radicaux avaient largement évoqué les *« risques »* que comportait l'arrivée de l'homme d'affaires, parmi eux, lors de sa demande d'adhésion (approuvée par le bureau national du MRG, le 2 février dernier) mais, à leurs yeux, les avantages l'emportaient. Mieux, cette vision optimiste était confortée par le succès électoral de Bernard Tapie, dans la dizième circonscription des Bouches-du-Rhône, même si quelques sceptiques observaient que le maintien du candidat du Front national au second tour avait empêché le représentant du RPR de faire le plein des voix de droite.

Sans éclat, le nouvel adhérent se donnait une image de militant quasi « modèle » en participant à son premier comité directeur le 3 avril, dans une salle du Sénat et en laissant au président du Mouvement le soin de faire seul le compte-rendu des travaux. Avec son intervention à « 7 sur 7 », le 23 mai, l'ancien ministre remplissait le rôle attendu : donner une image modernisée du radicalisme.

M. Cambadélis (PS) : « aucune raison de polémiquer »

La victoire, trois jours plus tard, de l'OM en finale de la coupe d'Europe de football suscitait les plus flatteurs des commentaires jusqu'à un enthousiaste *« allez l'OM »* titrant une photo de Bernard Tapie *« savourant la victoire »*, dans le journal mensuel du MRG.

Point d'orgue : la convention organisée le 19 juin dernier au Parc floral de Vincennes (*le Monde* du 22 juin) a été l'occasion pour Bernard Tapie de passer son *« baptême du feu »* devant des radicaux très pressés de lui confier la tête de leur liste aux prochaines européennes, voire de lui faire confiance pour l'élection présidentielle.

L'enquête sur la corruption présumée lors du match Valenciennes-Marseille, au cours de laquelle Bernard Tapie a déjà été entendu comme témoin, commençait à faire frissonner de crainte les dirigeants radicaux. La demande de la direction du PS de ne pas voir figurer dans la délégation radicale le président de l'OM a provoqué l'accès de fièvre. Jean-François Hory s'insurge : *« Michel Rocard avait souhaité une rencontre après ses états généraux. Il a accepté que ce ne soit pas un tête-à-tête mais une rencontre entre délégations. La composition de la nôtre ne lui avait inspiré aucun commentaire. Il n'est pas convenable d'annuler un rendez-vous une demi-heure avant. »*

Michel Rocard, qui devait être accompagné de Jean-Paul Huchon, Jean-Christophe Cambadélis et Jean Glavany, n'étant pas venu au siège du MRG, M. Hory (qui avait prévu pour cette rencontre d'être entouré des ministres radicaux du dernier gouvernement de Pierre Bérégovoy, avec, outre Bernard Tapie, Jean-Michel Baylet et Emile Zuccarelli) en a tiré la conclusion : *« Le MRG se considère en situation de rupture politique avec la direction actuelle du PS. »* Cette position, qui devra être confirmée par une instance du MRG, n'a pas l'aval de François Doubin. Ce dernier, ancien président du MRG, qui, n'ayant jamais cru au *« populisme »*, était l'un des plus réticents à l'égard de Bernard Tapie, nous a affirmé : *« Je ne romps pas avec Michel Rocard qui fait du très bon boulot à gauche. C'est une erreur car nous avons à travailler étroitement dans le respect de notre autonomie avec les socialistes. »*

M. Tapie : « la chasse à courre »

Quelques heures plus tard, M. Cambadélis, membre de la direction nationale du PS, chargé des relations extérieures, déclarait : *« Il faut être raisonnable, il n'y a aucune raison de polémiquer autour d'un report d'une réunion. La réaction un peu hors de propos de Jean-François Hory démontre, s'il en était besoin, la terrible pression que subit ce mouvement ami. Dans ces conditions, une rencontre aurait été rendre un mauvais service à tout le monde. Pour le reste, il est dommageable de transformer un contexte en prétexte. Pour rassembler les gauches, il faut calme et sérénité. »*

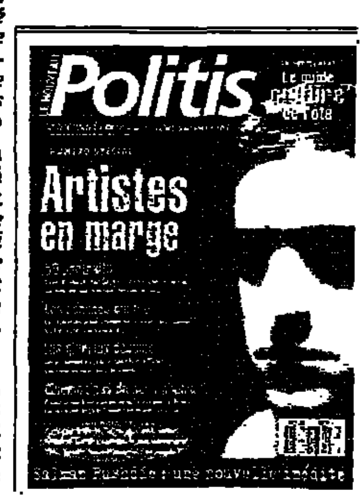
Jean Glavany, porte-parole du PS, a estimé pour sa part vendredi matin sur Europe 1, en présentant aux radicaux de gauche *« une forme d'excuse »*, qu'il n'y a *« ni rupture ni divorce »* mais *« une petite mésentente passagère surtout accentuée par la dramatisation excessive qu'en a faite Jean-François Hory »*.

Calme et sérénité, à l'évidence, ne régnaient pas dans les locaux du MRG. Bernard Tapie en profitait pour dénoncer *« la chasse à courre »* destinée, selon lui, à le *« tuer »*. *« A l'heure qu'il est, personne n'est dupe, c'est la chasse à Tapie. On veut sa peau »*, affirmait-il avant d'ajouter : *« Ce que je trouve anormal, c'est que pour atteindre ça, on n'hésite pas à fracasser, à détruire, un club, et en partie le football français, qui aura beaucoup de mal si on fracasse l'OM. »*

Faisant allusion au suicide de Pierre Bérégovoy, il poursuivait à l'adresse des journalistes : *« On a vécu, il n'y a pas longtemps, une affaire qui vous a attristés quand vous avez vu les conséquences d'une opération comme ça. Ne recommencez pas. »* S'agissant de l'attitude du MRG, il observait : *« à un moment où c'est très dur pour moi, je vois des gens qui sont fidèles et qui restent à côté de moi (...) De toute évidence, ce n'est pas la nature de Rocard. »*

Les dirigeants du MRG ont abondé dans le même sens en soulignant que les socialistes et eux ne se faisaient pas la même idée de la *« solidarité »*. Jean-Michel Baylet a précisé : *« Nous aurions eu plusieurs fois l'occasion de refuser des rencontres avec le PS au vu de la composition de ses délégations ! Il n'y a pour l'instant pas un début de preuve de quoi que ce soit contre Tapie. »* Et Michel Scarbonchi, vice-président du MRG, de surenchérir : *« Les socialistes voulaient faire, sur notre dos et celui de Bernard Tapie, une opération « chevalier blanc » contre la mitterrandie et la fabiusie. Michel Rocard a échoué à cause du renvoi en correctionnelle d'Henri Emmanuelli. »*

ANNE CHAUSSEBOURG



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Six ans après le naufrage du chalutier

Non-lieu dans l'affaire de « la Jonque »

BREST

de notre correspondant

L'affaire du naufrage de *la Jonque*, ce chalutier concarnois qui avait sombré, le 14 mai 1987, à 110 milles à l'ouest du Conquet avec cinq hommes à bord, tous disparus, vient de se terminer par une ordonnance de non-lieu rendue le 24 juin par le juge quimperrois Bertrand Lemercier, qui était en charge de l'instruction pour homicide involontaire depuis 1988.

Le délai d'appel contre sa décision s'étant achevé sans que la partie civile, la famille Queroué, ait fait appel, le dossier est clos. «C'est donc bien l'instabilité du bateau qui était en cause. *La Jonque* a été victime d'un engrenage : les courants, la traction du train de pêche, et une porte par laquelle des tonnes d'eau se seraient engouffrées, achevant de la déstabiliser.

La famille Quéroué, qui ne s'était pas résolue à cette hypothèse, pensait que la Marine nationale cherchait à lui cacher un drame différent – une collision avec un sous-marin ou avec un missile, – et elle avait porté plainte. Le juge d'instruction avait décidé de faire renflouer le bateau et de le ramener à Brest en août 1991 afin de faire la lumière sur ce dossier.

Le mystère s'est éclairci en février 1992, lorsque les dix-huit experts du collège, nommés par le juge, ont rendu leur rapport. Selon eux, il n'y a eu ni abordage, ni impact de missile, ni explosion. Ils désignent l'insuffisance de réserve de flottabilité de *la Jonque*, trop chargée et instable. – *(Intérim.)*

SCIENCES

Observés par le satellite européen ERS-1

Les soubresauts de la Terre vus du ciel

Le 28 juin 1992, la terre tremble par deux fois en Californie. La première secousse, d'une magnitude de 7,4, survient dans le désert Mojave, à près de 200 km à l'est de Los Angeles. La seconde, d'une magnitude de 6,5, a lieu trois heures plus tard à une centaine de kilomètres de là, près du Big Bear Lake, dans les montagnes de San-Bernardino. Une fois encore, l'un des segments de la faille de San-Andreas, qui sépare sur des milliers de kilomètres de long les plaques tectoniques Pacifique et Amérique, a brutalement coulissé, faisant en une journée un mort et près de deux cents blessés (*le Monde* du 30 juin 1992).

Quelles conséquences sur le sol ont eu ces deux séismes, dont le premier, le plus violent, a déchiré la surface terrestre sur 85 km de long ? La question n'a rien d'académique, puisque c'est en comprenant les processus complexes qui animent les zones sismiques que l'on peut espérer, un jour, parvenir à prévoir les tremblements de terre. Quant à la réponse, c'est de l'espace qu'elle nous parvient. Une cartographie détaillée des déformations du sol survenues ce jour-là au sud de la Californie vient en effet d'être publiée, par des chercheurs français, dans la revue britannique *Nature* (1), à partir des données fournies l'année dernière par le satellite européen ERS-1.

Une précision de 30 millimètres

Lancé en juillet 1991 pour se consacrer à l'étude de l'environnement, ERS-1 est équipé d'instruments de mesure fonctionnant en infrarouge et en hyperfréquences, ce qui lui permet de percer la couche nuageuse et de s'affranchir de l'obscurité (*le Monde* du 17 juillet 1992). Placé depuis deux ans sur une orbite quasi polaire, à 785 km d'altitude, il fournit des images radar provenant de toute la surface du globe.

C'est à partir de telles images, prises dans le sud de la Californie le 24 avril et le 7 août 1992 – soit avant et après la survenue des deux séismes – que les chercheurs du Centre national de recherches spatiales (CNES) ont effectué leur étude. En traitant par ordinateur les données obtenues lors de ces deux survols, ils ont pu dresser, sur une superficie de 275 km sur 125, une carte des déformations du sol d'une précision jamais atteinte jusqu'alors (de l'ordre de 30 millimètres). Carte qu'ils ont ensuite confrontée à celle établie, depuis la terre, par les géophysiciens.

« Dans le cas du premier séisme, les données obtenues par les deux approches coïncidaient presque parfaitement », précise Didier Massonnet, chef du département « performances des systèmes radar » du Centre national de recherche spatial (CNES) de Toulouse. *« En revanche, en ce qui concerne le second séisme, les résultats déduits des images d'ERS-1 diffèrent notablement, de ceux fournis par les modèles géophysiques. »* Le séisme de Big Bear Lake n'ayant pas déchiré la surface du sol, la mesure des déformations consécutives à cette secousse, en effet, était extrêmement difficile à effectuer par les méthodes traditionnelles. D'où l'interêt, dans ce cas plus encore que dans le premier, de la précision offerte par les données satellitaires.

CATHERINE VINCENT

(1) Publiée dans le numéro de *Nature* daté du 8 juin, cette étude est signée par Didier Massonnet, Marc Rossi, César Carmona et Frédéric Adragna (Centre national d'études spatiales, Toulouse), Gilles Peltzer et Kurt Felgi (Observatoire Midi-Pyrénées) et Thierry Rabante (Scot Conseil, filiale du CNES).

PARIS

La destruction de la piscine Deligny

Les mystères d'une voie d'eau

Les Parisiens ne pourront pas, cet été, faire trempette et s'exposer au soleil entre le musée d'Orsay et la place de la Concorde, comme ils en avaient le privilège jusqu'ici. La célèbre piscine Deligny, qui permettait « cet exploit » sans exemple dans d'autres capitales, gît au fond de la Seine, disloquée, irréparable avant la fin de la saison (*le Monde* du 9 juillet). A 5 h 30 le matin du jeudi 8 juillet, le gardien a été réveillé par le système d'alarme lui indiquant une voie d'eau. L'un des treize caissons qui soutiennent l'ensemble formé par le bassin de cinquante mètres, les cabines, les solariums, le gymnase, le restaurant et les bureaux prenait l'eau et s'enfonçait rapidement. Immédiatement appelés, les hommes et les embarcations de la brigade fluviale des sapeurs-pompiers, stationnée non loin de là, assistaient impuissants au naufrage de l'établissement en moins de quarante minutes. En coulant, le bassin a entraîné et disloqué les éléments qui l'entourent, et notamment les cabines et les coursives qui les desservent.

Jeudi, dans la soirée, on ne connaissait pas encore les causes de cet accident. L'hypothèse de l'abordage par une barge est exclu puisque c'est un caisson situé le long des quais qui a cédé. On évoque la rupture accidentelle d'une vanne.

Mais personne ne s'explique comment l'envahissement d'un seul ponton, qui était loin d'être le plus gros, a provoqué un naufrage total. La piscine Deligny, qui appartient à la société FINEC, une filiale de la Banque des travaux publics, avait été tirée au sec et entièrement rénovée il y a trois ans, au prix de cinq millions de francs. La commission départementale de sécurité devait la visiter le jour-même de l'accident et tout avait été vérifié dans cette perspective.

La saison avait bien commencé dès le 1er mai, et la fréquentation, en particulier durant le week-end, était intense comme à l'accoutumée lorsqu'il fait beau. Du côté du Port autonome de Paris, on indique que le bassin Deligny, qui paie une location annuelle de 200 000 francs pour les 2 730 mètres carrés qu'il occupe sur la Seine, est un excellent client, ponctuel et sans problèmes.

Heures de gloire

Le grand quadrilatère flottant et peinturluré de blanc était le dernier exemple modernisé des établissements de bains qui, jadis, jalonnaient le cours de la Seine, dans Paris *intra muros*. Le premier avait été lancé en 1680, sous le règne du Roi-Soleil. Durant le Second Empire, on dénombrait pas moins d'une douzaine de bains flottants dont quatre à l'eau chaude. Avec d'autres activités fluviales comme les bateaux-lavoirs, les bains contribuaient à faire de la Seine un axe de vie. Créé en 1785 du côté de l'île Saint-Louis, puis amarré à son emplacement actuel, près du pont de la Concorde, en 1801 par un sieur Deligny, le bassin eut ses heures de gloire.

Il compta parmi ses clients Charles X et Louis-Philippe. Le tout-Paris se pressait alors dans cet endroit à la mode où il arrivait que l'on distribue trois mille peignoirs par jour, pour se protéger du soleil puisque la blancheur de la peau était une marque de distinction. Mais avec la vogue des bains de mer et, après la seconde guerre mondiale, la construction de piscines en dur, l'engouement pour les bains flottants se fit moins vif.

Vers les années 70, l'établissement équilibrait ses comptes en organisant des soirées dansantes et en louant ses locaux à des organisateurs de spectacles, à des salons d'antiquaires et à des créateurs de mode. Tout cela malgré les réserves de la préfecture qui jugeait le lieu mal adapté à ces manifestations.

Avec Deligny, c'est un morceau de l'histoire de la capitale qui a sombré. Si on la reconstruit, la piscine ne rouvrira pas avant 1995. Pour l'heure, les vingt-cinq employés sont sans travail et les experts du Port autonome, comme ceux des assurances, vont s'efforcer de découvrir les causes de ce naufrage énigmatique.

MARC AMBROISE-RENDU

POLICE

Au ministère de l'intérieur

Noël Planquelle est nommé chef du Service central des CRS

Le commissaire divisionnaire Noël Planquelle, qui était directeur départemental de la police nationale dans les Yvelines depuis septembre 1992, a été nommé, jeudi 8 juillet, chef du Service central des Compagnies républicaines de sécurité (CRS). Il succède à l'inspecteur général Serge Gondel qui occupait ce poste depuis juillet 1989 et avait mené l'essentiel de la carrière dans les CRS.

A la différence de son prédécesseur, M. Planquelle n'a jamais été en poste dans les CRS, mais sa carrière fut fort diverse, des polices urbaines au Service de coopération technique internationale de la police en passant pas les Services régionaux de police judiciaire.

[Né le 25 décembre 1941 à Nantiat (Haute-Vienne), Noël Planquelle est nommé commissaire en 1967 dans les polices urbaines de Moselle. De 1968 à 1972, il occupe des postes en police judiciaire à Limoges puis à Angers. De 1972 à 1979, il est détaché au Maroc, puis en Mauritanie, au titre du Service de coopération technique internationale de la police . Retrouvant un poste de sécurité publique à Bordeaux, il devient en 1980 le chef de la sûreté urbaine de la ville. Il est nommé chef du district de Melun (Seine-et-Marne) en 1984, puis affecté à la direction des personnels et de la formation de la police en janvier 1986. M. Planquelle nommé directeur départemental des polices urbaines de Seine-et-Marne en août 1989. Depuis septembre 1992, il était directeur départemental de la police nationale dans les Yvelines.]

FAITS DIVERS

La mort d'un médecin

Après le meurtre, près de Thiers, d'un praticien poignardé par un ressortissant turc, la famille de la victime s'est efforcée d'éviter tout débordement raciste

THIERS (Puy-de-Dôme)

de notre correspondant

Guy Siropt, le frère du docteur Geneviève Paquier, quarante-trois ans, tuée à coups de poignard le 2 juillet, dans son cabinet, à Pont-de-Dore, près de Thiers, par l'un de ses patients de nationalité turque, est brisé par l'émotion. *« Il ne faut absolument pas que ce crime soit exploité à des fins racistes... Ce serait le comble de l'indécence si certains exploitaient cette tragédie »*, répète-t-il, désemparé. Il sort de sa poche, pêle-mêle, des lettres de confidences dont certaines émanent de professeurs clermontois, des messages qu'il retrouve parfois glissés sous le pare-brise de sa voiture et où il est signalé que le meurtrier avait déjà menacé telle ou telle personne.

Dans la ville de Thiers, flanquée sur les abrupts versants de la vallée de la Durolle où les artisans rémouleurs d'antan façonnaient les lames des couteaux, certains voulaient manifester durant les obsèques qui ont eu lieu, jeudi 8 juillet, en présence de 1 500 personnes, Guy Siropt a modifié l'itinéraire du cortège funèbre, le simplifiant à l'extrême, et a demandé une protection policière. Il s'est aussi opposé à la parution de tracts où il était question de *« lâche assassinat »*. *« Ecrivez plutôt*, a-t-il dit à leurs auteurs : *« Son métier était de prolonger la vie et repousser la mort, alors pourquoi ? »*.

Pour autant, la famille du docteur Geneviève Paquier n'entend pas en rester là : *« Nous nous battrons sans relâche afin que la justice prenne en considération l'avis des médecins lorsque ceux-ci, s'estimant menacés, le signalent comme il se doit. »* En mars 1992, le docteur Paquier avait pris contact avec le conseil de l'ordre des médecins du Puy-de-Dôme et alerté, sur son avis, le procureur de la République. Aujourd'hui, le frère de la victime rappelle quelles étaient les craintes de cette femme, mère de quatre enfants âgés de quatre à dix-sept ans. *« Elle redoutait surtout pour eux. Chaque fois qu'Hassan Colack prenait rendez-vous, elle nous en avertissait de manière que l'un d'entre nous soit présent. Vendredi, aucun rendez-vous n'avait dû être pris. »*

Un délire obsessionnel

Un millier de ressortissants turcs sur les trois mille cinq cents que compte le département du Puy-de-Dôme réside dans l'arrondissement et la cohabitation a posé parfois quelques problèmes. La folle histoire du meurtrier présumé, Hassan Colack, en dit long. Cet homme âgé de quarante-cinq ans, aujourd'hui mis en examen pour meurtre après qu'il se fut lui-même constitué prisonnier, est arrivé seul à Thiers en 1971. Il venait d'Ortakoy où résident sa famille et ses six enfants. Ouvrier dans une entreprise de coutellerie de la région, il est blessé à un œil lors d'un accident du travail en 1988. Tout alors commence à basculer pour lui. Indemnisé, il est reconnu apte à travailler à nouveau le 17 septembre 1988.

Or, celui qui avait assumé la présidence de l'union locale des travailleurs turcs refuse l'évidence. Il dénonce le diagnostic, revendiquant en permanence, contre tous les avis, une pension totale d'invalidité. Récemment encore, il fait le siège de l'antenne thiernoise de la caisse d'assurance-maladie.

Le docteur Charles Choty, ophtamologiste de la cité coutellière auquel il s'est adressé, n'a eu cesse de le raisonner : *« Sa demande relevait d'un délire obsessionnel*, note-t-il, *à tel point que, sur mes indications, il avait fait l'objet d'un examen psychiatrique. »* Dans le même temps, Hassan Colack sollicite le docteur Geneviève Paquier pour obtenir d'elle des certificats. Face à son refus, il la menace de mort, verbalement d'abord, par courrier ensuite. Comme il l'a fait auprès d'une autre femme médecin de Thiers qui, elle, a fait appel à la police. Jeudi 1er juillet, veille du drame, le meurtrier présumé se rend au cabinet du docteur Choty pour exhiber une lettre lui notifiant la suspension de son allocation RMI. Sa détermination est peut-être prise alors.

Parmi tous ceux qui ont rendu un dernier hommage au médecin disparu et se sont associés à la douleur d'une famille, il y avait ces représentants des travailleurs turcs qui, en délégation, ont rendu visite à l'agence locale du journal *la Montagne* pour dire, avec des mots qu'ils ne trouvaient pas, que, *« eux aussi, ils étaient malheureux »*.

JEAN-PIERRE ROUGER

SPORTS

CYCLISME : la cinquième étape du Tour

Wilfried Nelissen en e





SOCIÉTÉ

Sida : le pire est à venir

Suite de la première page

Dans ces régions, l'extension du sida est d'autant plus massive que la transmission se fait par voie hétérosexuelle, touchant en particulier les jeunes femmes. Selon la Banque mondiale, 80 % des personnes infectées par le VIH vivaient en 1990 dans un pays en voie de développement. En l'an 2000, cette proportion sera de 95 %.

Dans les pays d'Afrique et d'Asie, écrit le professeur Lévy, le sida représente un *« drame »* dont les conséquences démographiques apparaîtront vraisemblablement dès le début du vingt et unième siècle. A lui seul, ajoute le directeur de l'ANRS, le sida *« risque de constituer une cause de régression importante du développement africain. Ailleurs, en Amérique latine et surtout en Asie, l'épidémie galopante va de son côté causer des problèmes socio-économiques majeurs. Dès la fin de ce siècle, l'Asie sera le principal réservoir du virus »*.

Le désengagement de l'industrie pharmaceutique

D'ici à l'an 2000, les experts de la Banque mondiale prévoient que de 4,2 à 9,5 millions de personnes seront infectées par le VIH en Afrique, 4,2 millions en Asie et 1,1 million en Amérique latine. Ces données doivent être mises en parallèle avec les dépenses consacrées chaque année à la prévention du sida. Cette année, on estime qu'environ 1,5 milliard de dollars dans le monde ont été consacrés à cette prévention. Sur cette somme, seulement 200 millions de dollars ont été dépensés dans les pays en voie de développement (où habitent pourtant 85 % des personnes infectées).

Cette disproportion entre pays industrialisés et pays en voie de développement se retrouve également dans l'analyse des sommes dépensées pour le traitement des malades : en 1992, les pays en voie de développement ont dépensé globalement 340 millions de dollars pour soigner les patients atteints de sida ; les pays industrialisés y ont consacré, pour leur part, 4,7 milliards de dollars...

Tout le problème aujourd'hui est de savoir si cette « tiers-mondisation » croissante du sida ne va pas freiner l'effort de recherche. En d'autres termes, le sida ne risque-t-il pas de connaître le même sort que les maladies parasitaires, considérées comme non « rentables » par les firmes pharmaceutiques et ne bénéficiant pas, de ce fait, d'investissements de recherche en rapport avec leur gravité ?

Actuellement, la recherche marque le pas. La recherche d'un vaccin qui, comme l'explique le professeur Lévy, *« paraît être la seule chance de réellement contrôler cette épidémie au plan mondial »*, se heurte à des difficultés considérables du fait des caractères biologiques propres au virus (en particulier son hypervariabilité et sa pénétration par voie sexuelle avec accès quasi immédiat à des réservoirs sanctuaires). Le professeur Lévy estime que l'on saura dans deux ans environ s'il est possible de fabriquer un vaccin malgré la grande variabilité du virus.

Pour l'heure, explique-t-il, *« il n'est pas certain qu'un vaccin puisse être mis au point, les probabilités d'un échec restent actuellement considérables »*. Il ajoute qu'*« il est très peu probable qu'un vaccin puisse être applicable à de larges populations avant, au minimum, la première décennie du vingt et unième siècle »*.

Risque d'exclusion

Si un tel vaccin était découvert, resterait le problème de son coût *a priori* très élevé, ce qui rendrait pour le moins difficile son utilisation à une large échelle dans les pays en voie de développement. C'est la raison pour laquelle le professeur Lévy indique qu'il n'est pas exclu que doivent être élaborés des vaccins dirigés contre une partie des souches seulement, par conséquent avec une application géographique et temporelle limitée.

Quel que soit le type de recherche considéré – sur les vaccins ou sur les médicaments anti-sida – il est, insiste le professeur Lévy, d'une importance primordiale que collaborent étroitement le secteur public et les sociétés industrielles, *« tout en sachant que, du fait des difficultés techniques et des coûts de cette recherche, de nombreuses sociétés sont actuellement en train de se désengager »*. Pour autant – et même si, comme l'estime le professeur Lévy, *« les chances d'un contrôle spectaculaire de la maladie dans les années qui viennent sont très limitées »* – un tel désengagement serait pour le moins dramatique, revenant du même coup à baisser les bras devant une catastrophe aux conséquences incalculables.

La prévention restera donc pour très longtemps la seule arme efficace pour lutter contre le sida. En sachant qu'une épidémie n'est pas seulement une maladie individuelle mais que, comme le rappelle le professeur Lévy, l'épidémie *« a toujours comporté dans l'Histoire des conséquences importantes sur les sociétés »*, à commencer par le risque d'exclusion. On peut craindre, par exemple, que l'explosion de cas de tuberculoses multirésistantes aux antibiotiques que l'on voit apparaître dans certains pays (Etats-Unis, Afrique), et qui tôt ou tard risquent de se produire en France, ne modifie la tolérance à l'égard des sujets contaminés.

On est donc bien loin d'en avoir fini avec le virus du sida, ce germe *« diabolique »*, comme l'avait qualifié le professeur Mirko Grmek dans son *Histoire du sida* (3), qui dérègle d'abord les défenses immunitaires de l'organisme, désorganise sa police interne, puis *« perturbe par ricochet les relations sexuelles et, enfin, envenime les rapports sociaux d'une manière inédite, plus subtile et plus insidieuse que la lèpre médiévale, la syphilis de la Renaissance ou la tuberculose du début de la civilisation des machines »*.

FRANCK NOUCHI

(3) Editions Payot.

QUELLE HISTOIRE ! — PAR CLAUDE SARRAUTE

Pot-pourri

Vous avez de ces histoires, dites donc ! Vous m'écrivez, vous me téléphonez : Ecoutez voir ce qui m'arrive. Des histoires drôles, de drôles d'histoires, de sales histoires, mais, bon, je n'ai pas toujours de quoi en faire toute une histoire. En voici trois ou quatre. Je vous les livre en vrac avant de partir en vacances.

C'est une parente d'élève à Gien. Son fils est inscrit dans un de ces LEP poubelle où ceux, plus snobinards, de Montargis, d'Orléans et de Sully déversent leurs surplus. Un de ces LEP animés par une équipe formidable entièrement consacrée à l'éducation, à la formation d'ados, de post-ados, à l'image de leur vie : pas faciles. Seul exutoire à leur agressivité, au début, le terrain de sport où ils prépareront, ensuite, les épreuves d'athlétisme inscrites au bac.

Ils en ont, ou plutôt ils en avaient, plusieurs à leur disposition. Pas génial, mais bon ! Et voilà qu'au retour des vacances de Pâques, qu'est-ce qu'ils voient se dresser sur leur aire de lancer, poids, marteau, disque ? un magasin de pièces détachées auto ! Merci, m'sieur le maire ! De rien ! La zone était constructible. Fallait vous y attendre. Tiens, à propos, vos deux petits terrains de foot, j'ai l'intention de les transformer en parking. Allez, ralez pas ! En échange, je vais vous ouvrir un bowling avec plein de machines à sous et de jeux vidéo. Ça vous occupera ! Dans ce coin perdu, vous n'avez pas tellement d'occasions de sécher la classe !

Qu'est-ce que vous dites de ça, m'sieur le ministre de l'éducation nationale ? Géniale, non, cette façon de lutter contre l'insécurité à l'école et d'inciter les enseignants à bosser dans les zones sensibles ! A la rentrée, vos appelés du contingent, va falloir en envoyer un sacré paquet à Gien !

∴

N'égarez jamais votre feuille de soins. Sinon, vous ne serez jamais remboursés. Même si elle s'est paumée dans un centre de tri ou dans les services de la caisse ? Absolument. C'est marqué dans le code de la sécu : on ne rembourse qu'au vu d'une feuille conforme du même type. Bon, ben, alors suffit de demander au toubib de refaire une ordonnance, en stipulant qu'il s'agit d'un duplicata. Là, elle ne peut rien dire, la caisse. Oh que si ! Voilà bientôt deux ans qu'elle envoie paître une dame à la retraite (5 600 F par mois) dont elle prétend n'avoir jamais reçu la feuille (5 615 F de soins dentaires) envoyée par la poste. Non, pas en recommandé. Oui, sans accusé de réception. Normalement, quoi !

Démarches à n'en plus finir. Et, pour finir, jugement du tribunal des affaires de la Sécurité sociale, qui lui donne raison : Faut respecter l'esprit, pas le texte de la loi. La Sécu ne l'entend pas de cette oreille-là. Elle va en Cour de casse. Ma lectrice ne l'y suivra pas : Moi, j'ai pas les moyens de m'offrir l'avocat à 10 000 balles minimum exigé par cette juridiction. La caisse, si, apparemment. Fauchée, la Sécu ? Allons donc !

Métro. Clichy. 21 h 15. A peine engagé dans le portillon, vous êtes bousculé par un jeune, teint gris, pas très propre sur lui, qui veut passer à l'œil. Vous le sermonnez. Alors, l'autre : Va faire ton racisme ailleurs ! – Je ne vous reproche pas d'être étranger, mais d'escroquer la RATP. – Va chier !

Un passant, un monsieur, avec tout plein de décorations au revers de son veston, se détourne pudiquement. Derrière leur guichet, deux employés, un métropolitain, un Antillais, baissent les yeux. Visiblement, ça ne les regarde pas ! Rattrapé un peu plus loin par le fraudeur, vous avez droit à un geste peu amical surpris par trois flics en vadrouille : Qu'est-ce qui se passe ? Vous les rassurez : Rien, rien, m'sieur l'agent, on s'est un peu engueulés, mais c'est fini maintenant. N'empêche, on va lui demander ses papiers, au voyageur sans ticket. Et il ne les a pas non plus.

Conclusion amère de mon lecteur : Le tricheur me traite de raciste ; la Légion d'honneur a peur ; la RATP s'en fout ; la police lui cherche des poux. Et moi, de quoi je me mêle, au fond ? On se le demande ! Vous vous croyez où, là ? En Allemagne ? En Grande-Bretagne ? Il ferait beau voir qu'au pays du chacun pour soi un citoyen se permette de donner, même bien gentiment, une leçon de civisme à son voisin. Laissez faire, laissez dire... les autorités !

∴

C'est la note de téléphone d'une secrétaire dans l'Essonne. Mariée. Un gamin qu'elle conduit chaque matin à l'école avant d'aller bosser, et qu'elle reprend le soir. Elle en a pour 1 617,19 F. Stupeur de sa part. Ils n'appellent jamais personne. Elle demande le détail aux Télécom. Sur 117 communications, 101, toujours passées en semaine dans la journée, quand ils ne sont pas là, concernent le 3615 Jeux.

Refus de payer. Convocation devant le tribunal de l'Isle-Adam. Il y a foule. Près de cent cinquante abonnés furibards contestent la somme exigée par les Télécom. Le juge, débordé, lui, ne fait pas le détail. Tout le monde est condamné à casquer. Allez, exécution ! Elle ne s'exécute pas. Son téléphone est coupé. Bien que de toute évidence il soit piraté.

Ça arrive de plus en plus souvent. Témoin, cette modeste abonnée de la région parisienne ébahie d'apprendre qu'elle a passé des dizaines de coups de fil en Norvège, aux Etats-Unis, au Maroc, au Pakistan et dans les Emirats arabes. Un jour, elle décroche son combiné pour appeler une copine, et elle tombe en pleine conversation entre deux voix forcément anonymes. Elle rouspète : Qu'est-ce que vous faites sur ma ligne ? – Votre ligne ? C'est la mienne. Allez vous faire voir !

Où ça ? Aux Télécom ? Ils ne veulent pas le savoir : Vous êtes piratée ? Possible, et après ? Ça ne vous dispense pas de payer. Si tout le monde se mettait à truander, où on irait ?



SPORTS

CYCLISME : la cinquième étape du Tour de France

Wilfried Nelissen en embuscade

La cinquième étape du Tour de France qui emmenait, jeudi 8 avril, les coureurs d'Avranches à Evreux (225 kilomètres) a été gagnée par le Danois Jesper Skibby, suivi à une seconde par un peloton toujours aussi véloce. Filant à plus de 43 km/h, les coureurs ont encore réussi à mettre en déroute les deux échappées du jour : une fugue solitaire du Danois Bjarne Riis, et une fuite de treize hommes dont le Français Laurent Fignon. Le Belge Wilfried Nelissen, qui a terminé deuxième de l'étape, a repris le maillot jaune à l'Italien Mario Cipollini qu'il devance au classement général de 2 secondes grâce aux bonifications.

ÉVREUX

de notre envoyée spéciale

La guerre des sprinters continue. En ce début de Tour, le maillot jaune voltige sur les épaules de deux spécialistes du genre : après avoir passé deux jours sur le dos du Belge Wilfried Nelissen et une journée sur celui de l'Italien Mario Cipollini, le voilà qui, à Evreux, est revenu au Flamand pour 2 petites secondes grignotées grâce aux bonifications. Après l'entracte du contre-la-montre par équipe, mercredi, la course a suivi, jeudi, un scénario quasiment identique à celui des trois premières étapes. Les deux échappées du jour ont été reprises par un peloton toujours avide de vitesse et qui couve en son sein jaloux les hommes du dernier kilomètre.

A l'exemple des actes précédents, la course ne fut pas bien spectaculaire avant la flamme rouge. Et là encore, dans les mille derniers mètres, elle a aiguisé les nerfs des spectateurs et des coureurs. Quelques secondes de frissons après plus de cinq heures de course. Petites secondes de bonheur, où après plus de 220 kilomètres, les vedettes font leur travail, se jettent sur la ligne d'arrivée, dans la lumière, quand les autres, ceux qui ont fait la course jusque là, tombent dans l'ombre.

A ce jeu, la formation Novémail est pour l'instant la plus forte. A Evreux, Wilfried Nelissen, quoique deuxième, a une nouvelle fois battu le playboy Mario Cipollini au sprint et gagné 1 point dans la bataille qui les oppose. Battu par l'Italien, dimanche, lors de la première étape, Nelissen avait ruminé sa défaite les dents serrées, jurant qu'il allait *« se payer »* son adversaire au plus vite. Ce fut chose faite, lundi, à Vannes.

Pour un néophyte, la violence de la réaction du coureur peut paraître surprenante. Au repos, Nelissen a en effet des allures de gentil garçon. Il n'a que vingt-trois ans et sa silhouette massive est adoucie par un regard aussi vert que les pâtures flamandes. On apprend que l'homme est marié, qu'il sera père en septembre et qu'il mène, entre deux courses, une vie très simple, à Alken, dans le Limbourg. On pense avoir découvert un sprinter différent, mais non. Comme Abdoujaparov et Cipollini, Nelissen est un fou. Fou de vitesse, ivre de danger. *« Un sprinter doit être un peu allumé s'il veut faire la différence*, explique Philippe Crepel, manager de Novémail. *Un garçon trop « normal » rentrerait vite dans le rang et ne serait qu'un rouleur. »*

Un coureur fou, mais au moral très friable. Depuis trois ans, Nelissen ne parvenait pas à s'imposer face aux meilleurs sprinters, terminant ses courses deuxième à onze reprises... dont six derrière Cipollini. *« Sa victoire, lundi, devant l'Italien, a été capitale*, explique Eddy Planckaert, directeur sportif de Novémail. *Elle lui a permis de surmonter ce complexe d'infériorité qu'il faisait par rapport à lui. »*

Coureur délivré et désormais reconnu, Wilfried Nelissen va de surprise en surprise sur les chemins de sa gloire : *« A Alken, ma femme croule sous les coups de téléphone et les télégrammes de félicitations. Au café des supporters du coin, tout le monde se masse devant la télévision à l'heure de l'arrivée des étapes »*, raconte-t-il. Nelissen s'est vite accommodé de son nouveau statut de vedette. Jeudi matin, pour la première fois sur le Tour, il est allé prier à l'église. Quand on lui a demandé pourquoi ce jour-là, particulièrement, il a répondu : *« Parce qu'un photographe qui voulait faire un sujet sur moi me l'avait demandé. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les classements

Cinquième étape
Avranches-Evreux
(225,5 kilomètres)

1. J. Skibby (Dan), 5 h 11 min 57 s ; 2. W. Nelissen (Bel) ; 3. A. Ferrigato (Ita) ; 4. M. Sciandri (Ita) ; 5. S. Colage (Ita) ; 6. O. Ludwig (All) ; 7. M. Cipollini (Ita) ; 8. D. Cassani (Ita) ; 9. T. Rominger (Sui) ; 10. L. Jalabert (Fra), tous à 1 s.

Classement général

1. W. Nelissen (Bel), 22 h 9 min 37 s ; 2. M. Cipollini (Ita) à 2 s ; 3. L. Jalabert (Fra) à 32 s ; 4. A. Zülle (Sui) à 33 s ; 5. Z. Jaskula (Pol) à 41 s ; 6. J. Bruyneel (Bel) à 51 s ; 7. E. Breukink (PB) à 51 s ; 8. P. Louviot (Fra) à 1 min 4 s ; 9. J. Museeuw (Bel) à 1 min 10 s ; 10. F. Ballerini (Ita) à 1 min 10 s...

Bonifications

Wilfried Nelissen et Mario Cipollini sont tous deux arrivés jeudi 8 juillet, avec le gros de la troupe, à une seconde du vainqueur Jesper Skibby. Et pourtant, le Belge a raflé à l'Italien le maillot jaune acquis la veille lors du contre-la-montre par équipes. Nelissen a en effet gagné plus de secondes de bonifications que son adversaire. Car il y a des courses dans la course.

• A l'arrivée des étapes, dites en ligne, une bonification est retranchée sur le temps effectué : vingt secondes de moins pour le gagnant, douze pour le deuxième et huit pour le troisième.

• Trois sprints intermédiaires accordent aux trois premiers, six, quatre et deux secondes de bonification.

Parti mercredi avec six secondes d'avance sur Nelissen, Cipollini a accentué son avance à dix secondes en passant premier et deuxième aux deux premiers sprints (– 10 s), quand Nelissen franchissait ces lignes en deuxième et troisième position (– 6 s). Mais le Belge, deuxième de l'étape à Evreux, a gagné douze secondes et a donc récupéré le maillot jaune.

« Ces sprints relancent l'intérêt d'une étape en ligne, explique Albert Bouvet, directeur des compétitions de la société du Tour de France. *Ils promettent un beau spectacle au sein même de la course »*.

B. M.

CULTURE

CINÉMA

Entre fantômes et mafieux

En marge d'un Festival de Moscou en déroute, la production russe réduite à l'état de traces et, malgré tout, d'espoirs

MOSCOU

de notre envoyé spécial

On ne sait pas comment s'habiller, chaque jour des trombes d'eau alternent avec la canicule : ces caprices météorologiques constituent la moindre des incertitudes qui pèsent sur le dix-huitième Festival international du film de Moscou, en cours du 2 au 12 juillet. Autrefois grand rendez-vous avec les cinématographies du bloc de l'Est et du tiers-monde, puis, à la fin des années 80, vitrine des bouleversements de la future ex-URSS, cette manifestation biennale, jadis rivale de Cannes, Berlin et Venise, n'est plus qu'une coquille vide.

Il fallait voir le président du jury, Claude Lelouch, errant dans le hall immense et désert du mastodonte hôtelier Moskwa, en quête d'un téléphone en état de marche. Dès son arrivée, le réalisateur de *Tout ça pour ça* a réalisé que le «ça» local n'en valait peut-être pas la chandelle, en clair qu'il s'était bel et bien fait piéger : entouré d'un jury étique de quatre membres, il aurait à juger d'une vingtaine de films dont beaucoup ont déjà été montrés ailleurs, dont plusieurs autres auraient mieux fait de garder l'anonymat. La section «panorama», destinée à présenter au public russe un florilège de titres récents, était sans doute mieux pourvue, mais les Moscovites ont d'autres soucis, et si l'envie leur vient d'oublier un instant leurs misères devant des images animées, ils préfèrent désormais consommer les superproductions hollywoodiennes, disponibles en vidéos pirates au moment même de leur sortie en salle aux Etats-Unis.

Pour qui a connu la pagaille animée du Rossia, l'hôtel qui accueillait naguère les festivaliers, le vide du Moskwa traduit sans ambiguïté la désaffection des gens de cinéma pour la manifestation. Quand un journaliste y croise par hasard un acheteur de films, ils se saluent comme des naufragés sur une île déserte. Dans un environnement où se sont dissous les repères juridiques, les solidarités sociales ou professionnelles, et même le critère de l'argent (le rouble archidévalué ne représente plus rien, même le dollar n'est plus une valeur sûre quand les prix varient du simple au quintuple), il ne reste que la présence, massive et bien visible, de la mafia.

Présente à l'hôtel, fief des trafiquants tchétchènes qui l'occupent avec l'assurance d'une armée victorieuse, présente partout dans la ville et dans le pays. Présente dans les salles et sur les écrans. Les salles de cinéma appartenaient jadis à l'Etat soviétique, qui n'existe plus. En principe, mais sans qu'aucun texte vienne l'entériner, elles relèvent désormais des municipalités. De fait, le plus souvent, leurs employés se les sont appropriées pour, dans bien des cas, les revendre au plus offrant, c'est-à-dire aux truands. Qui, au mieux de leurs intérêts, en font à l'occasion des boîtes de nuit, des tripots ou des halls d'exposition de voitures.

Mafia présente aussi, et à double titre, sur les écrans : même si d'autres filières se partagent désormais sa préférence, la production reste un bon moyen de blanchir l'argent illégal. Il arrive que les films ainsi réalisés à la va-vite ne sortent jamais. Et très logiquement, puisque le phénomène est omniprésent et qu'il permet de démarquer sans peine les «modèles», même les plus médiocres, venus des Amériques, les films racontent... des histoires de mafia. Ils représentent une bonne part de la production actuelle, telle que permettent de la découvrir les projections organisées, en parfaite dysharmonie (les gens sont partis, la pagaille est restée), dans deux salles de Moscou – complétant ainsi le premier tour d'horizon effectué un mois plus tôt au Festival de Sotchi (*le Monde* du 30 juin).

Sans doute les Rambo de pacotille qui font figure de héros dans ces séries Z farcies d'explosions et d'hémoglobine ont le dernier mot au cours de happy ends pyrotechniques. Mais la nature de leurs peu recommandables producteurs explique peut-être que toute la séduction soit du côté des «méchants» (ils ont les femmes, l'argent, les belles voitures, la décontraction, l'humour...), quand les «gentils» n'ont pour eux, dans cet univers en totale déshérence morale, qu'une droiture forcément (quoique implicitement) héritée du passé «socialiste» : pas de quoi faire rêver les adolescents. Dans le genre, la meilleure surprise viendra d'un improbable démarquage kazakh des *Sept Mercenaires*, baptisé *Wild East*, où une bande de durs folkloriques défendent un village de nains contre une horde de Hell's Angels. Nul, mais assez rigolo.

Deuxième tendance, la chronique mélodramatique et moralisante, avec pour épreuve suprême la grande question que tous (c'est-à-dire tous ceux qui en ont les moyens) se posent : partir ou ne pas partir? Version niaise, et d'une totale platitude cinématographique, on trouve ainsi *You Are My Only One*, de Dimitri Astrakhan, où la vie d'un couple ordinaire de Moscovites est troublée par le retour de l'ancienne soupirante transie du monsieur : elle a entre-temps fait fortune aux Etats-Unis, et lui offre tout à la fois son corps, ses dollars et un visa pour l'Amérique. Le «message» martèle qu'il doit rester fidèle à sa femme et à sa famille, prêt à construire l'avenir malgré les difficultés (de fait, le type reste). Tout le film ne cesse au contraire de suggérer qu'il faut tout planter là et décaniller avec la pépée et les pépettes.

Ou bien, un cran au-dessus, *Ragtime russe*, de Sergueï Ursuliak, qui raconte comment, dans les années 70, trois copains mènent joyeuse adolescence à Moscou en même temps que l'un d'eux traficote pour passer à l'Ouest, puis comment il finira par trahir ses amis sous la pression du KGB, et accomplira un rêve vidé de sa substance par ce reniement. La morale, ici aussi, pèse des tonnes, mais avant son énonciation durant le dernier quart d'heure le réalisateur aura laissé vivre quelques moments de naturel et de doute, quelques élans sans explication ni message. Un peu d'air est passé.

Histoire d'obstination

Il reste, enfin, la longue cohorte des «à la manière de» à prétention «artiste». De l'avant-gardisme d'il y a trente ans (*Performance pour...*, de Youri Kijashko) à la tératologie façon Greenaway (*l'Ingénierie du rouge*, de Andrej I) en passant par le post-De Palma (*la Silhouette à la fenêtre*, de Rejn Libik), le pire est toujours probable. A peine meilleures, les facéties de cinéphiles pétersbourgeois lancés dans une parodie-hommage d'*A bout de souffle*, avec un acteur grimé en momie de Godard donnant une conférence de presse inspirée à la fois de celle donnée par Melville dans le film d'origine et des déclarations de Godard lors de sa visite à Léningrad. Mais la comparaison entre les tribulations de Belmondo-Seberg et ce *Nicotine* d'Evgeni Ivanov mesure cruellement le déficit d'énergie et de grâce du second.

On se prend dès lors à redouter que l'un des rares jeunes réalisateurs russes récemment découverts, Valeri Todorov, auteur de *Lioubov*, remarqué à Cannes en 1992, ne tombe à son tour dans le travers du remake et du pastiche : l'argument du film qu'il tourne dans une datcha de la banlieue moscovite ressemble diablement au synopsis du *Facteur sonne toujours deux fois*. Mais au rang des inspirateurs de cette production indépendante, cofinancée par les Français des films du Rivage (puisque seule la France continue, avec constance sinon toujours avec discernement, de donner la main à ceux qui persistent à filmer en Russie, notamment grâce au «Fonds Europe centrale et orientale» que pilote Christian Bourgois), le réalisateur préfère citer les grands écrivains russes plutôt que les thrillers. Il faut en accepter l'augure.

Et puis, beau et singulier, d'une mise en scène à la lenteur très maîtrisée, apparut sur l'écran de la Maison des cinéastes *Seule la mort vient à coup sûr*, de la jeune réalisatrice géorgienne Marina Tsourtsoumia. Mais on n'est pas près de voir ce film en Occident : il est adapté d'un court roman de Gabriel Garcia-Marquez, *Pas de lettre pour le colonel*, et comme il est désormais d'usage, nul ne s'est soucié d'en acheter les droits. A elle seule, cette simple histoire d'obstination et de dignité consolait pourtant de bien des déceptions de spectateur.

Tout comme l'activisme souriant de quelques résistants à la déprime et à la complaisance ambiantes. Ainsi l'irremplaçable Naoum Kleiman, directeur du Musée du film, qui avec des bouts de ficelle tente de convaincre la jeune génération de renouer avec la grande tradition artistique et théorique du cinéma russe. «Off-off» festival, il donne à découvrir des films inconnus, réalisés durant les années de guerre et signés Kouletchov, Poudovkine, Youtkevitch, Boris Barnet... Malgré le poids extrême de l'oppression politique à cette époque, ces films forment des îlots de légèreté et d'invention. Parmi eux, un inoubliable *Une fois, la nuit*, de Barnet (1944), chef-d'œuvre lumineux, d'autant plus lumineux dans la sombre ambiance actuelle.

«Et si Vertov voyait ce que notre pays est devenu?», s'interrogeait récemment un grand spécialiste du cinéma russe (1). «Et si Barnet le filmait?», avait-on envie d'ajouter au sortir de cette projection, tant est désespérante l'atrophie du cinéma d'aujourd'hui, incapable de rendre compte d'un monde qui aurait pourtant bien besoin de ces regards-là.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Vlada Petric, dans le numéro 34 de *la Lettre internationale*.

PASSION FISH *de John Sayles*

Les couleurs reviennent

Un face-à-face entre deux femmes que tout oppose

John Sayles *(Brother, Matewan, City of Hope)* construit son cinéma autour de ses personnages, avec un soin, un respect qui tranchent chaque jour un peu plus sur le tout-venant de la production américaine. *Passion Fish* ne fait pas exception à la règle : on y trouve le meilleur de John Sayles, mais aussi ses faiblesses.

May Alice (Mary McDonnell, qui fut Poing Levé dans *Danse avec les loups*), actrice de *soap operas*, se réveille à l'hôpital et se rend compte qu'elle a perdu l'usage de ses jambes. *Passion Fish* raconte son apprentissage d'une nouvelle vie, en commençant par un défilé drolatique d'infirmières qui tentent de l'aider après qu'elle s'est repliée dans la propriété de sa famille, en Louisiane. Cette mise en place, vive, légère malgré la gravité de l'histoire, précède l'énoncé du thème central du film : arrive une infirmière, noire, citadine (Alfre Woodward). Elle s'appelle Chantelle et ne peut se passer de cet emploi, aussi odieuse soit May Alice.

John Sayles, directeur d'acteurs émérite, réalisateur simple et sincère, mais scénariste emprunté, se sent alors obligé d'épeler tout ce qui pourrait être indiqué, effleuré. La coupure entre les deux Amériques, le fossé entre la vraie vie et la télévision ne sont pas des thèmes mineurs, mais le cinéaste, comme englué dans la peur de n'être pas compris, en rajoute, et gâche au passage les efforts des actrices, surtout Alfre Woodward, gracieuse, drôle et grave.

Il reste, heureusement, la «périphérie» du film : les visites d'amies d'enfance et de collègues de feuilleton; les histoires d'amour naissantes des deux femmes et la découverte par Chantelle de la vie du bayou. A ces moments, *Passion Fish* se dénoue, prend un rythme chaloupé, chaleureux, sur un savant mélange de musique cajun et de zydeco. Il faut enfin signaler la remarquable photo de Roger Deakins, livide au début du film puis qui prend des couleurs au fur et à mesure que la vie revient dans l'existence de May Alice. Cette belle métaphore aurait largement suffi.

THOMAS SOTINEL

JIMI HENDRIX A WOODSTOCK

de Chris Hedgedus et Erez Laufer

Pas une ride, pas une distance, le tout avec *larsen*, bandeau rouge dans les cheveux et costume d'époque. Le programme du Max Linder, spécial pour soirées culte, débute par *Expérience*, court métrage de Peter Neal. Jimi Hendrix est interviewé par ses musiciens, on voit une version de *Purple Haze* en public, et *Hear My Train A Couring* qu'il joue juché sur un tabouret, avec grand chapeau et guitare à douze cordes, la séance est connue. Elle est belle.

La suite est un extrait de cinquante minutes des deux heures de passage de Jimi Hendrix à Woodstock. Dans le film du même nom, on en voit seulement cinq. C'est le matin du 18 août 1969. Du public (400 000 ?, 500 000 ?) il ne reste plus, après trois jours de danse, de pluie, de diableries et de petites fumées, que le dernier carré. Carré de surface au demeurant respectable, on compte 30 000 personnes.

Hendrix apparaît. Il n'est plus avec son trio Experience mais avec le Gipsy Song and Rainbows. Il dit d'ailleurs qu'il s'agira de musique gitane, ce qui est exact. C'est le dernier avatar de la musique gitane après des millénaires de voyage. Mitch Mitchell (batterie), Billy Cox (bassiste), Lang Lee (guitare) et deux percussionnistes, Juma Sultan et Jerry Velez, forment le groupe. Longue coda de rêve encore, après le célèbre *Star Spangled Banner* (l'hymne américain) pour stratocaster, avions en piqué, bombes et évocations du Vietnam.

Le plus surprenant du film tient à ce que, dans ce déchaînement extraordinaire, Jimi Hendrix est laïcisé, froid, trop conscient. Ni «guitar hero», ni mythe sacré : musicien jusqu'au bout. Il est clair qu'il entend, grandeur nature, ce que nous commençons à peine de percevoir, vingt-trois ans après sa mort. Et plus que tout, ce sérieux du jeu émeut, ce sérieux d'enfant, ce sérieux de femme, pas du tout appliqué à donner des marques de sa présence ou de son génie, mais physiquement absorbé par la volonté de musique, de don, de modestie et d'impossible.

FRANCIS MARMANDE

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis mercredi 7 juillet figure page 16, sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

LES ÉPICES DE LA PASSION

d'Alfonso Arau

Régnant en maîtresse femme sur son ranch, une mère abusive s'oppose à ce que sa benjamine épouse l'élu de son cœur, lequel convole avec la cadette. Passent et repassent quelques pistoleros de Pancho Villa, enlevant au passage l'aînée consentante. La liaison torride entre les tourtereaux contrariés pourra-t-elle enfin s'assouvir? L'esseulée choisira-t-elle plutôt un mariage de raison avec un doctor américain ? Quel secret terrible se dissimule sous la rigueur maternelle ? Etc. ? Oui, etc., mais franchement, au bout de vingt minutes, on s'en soucie comme de son premier sombrero.

«Un livre de cuisine qui raconte une histoire d'amour», entend-on à la dernière séquence. Ce dut être le projet du roman qui a inspiré le film, beau projet en vérité. Malheureusement, malgré de nombreuses scènes de confection de repas, il n'en reste rien à l'écran. Ni saveur, ni odeur, et encore moins d'épices (culinaires ou amoureuses). Juste des couchers de soleil orangés, et ces emprunts au fantastique dont est friand le roman latino-américain, mais qui sont ici dépourvus de magie.

Succédané de plat torride, ce mélo plat est, de plus, concocté dans un désordre désinvolte, l'explication la plus clémente étant qu'il s'agirait d'une version, raccourcie à la va-vite, d'une de ces télé-novelas aussi interminables qu'historico-sentimentales, qu'affectionne le petit écran mexicain.

J.- M. F.

LA FEMME A ABATTRE

de Guy Pinon

Dès la première scène de *la Femme à abattre*, on a compris : image sale-bleutée et saxophone langoureux débité au mètre, soit les tics publicitaires recyclant les règles du «film noir» telles qu'elles eurent cours il y a vingt ans. Aussitôt s'affaiblit la bienveillance qui, par principe, incite a observer sans parti pris cette tentative de transposition, à Paris aujourd'hui, du thriller homonyme de Raoul Walsh.

Entre les scènes de thérapie de couple, la déprime existentielle du pandore investigateur, les coïncidences que rien ne donne envie d'admettre ni comme plausibles ni comme audacieuses, jamais cette première impression ne sera contredite. Il ne reste qu'à attendre qu'entre le flic terne mais sincère et le soupirant romantique mais tueur dingue durant les heures de travail, l'épouse du premier et idole du second fasse son choix. Et, en suivant les déboires d'Aurélien Recoing, à vérifier une fois de plus que les grands acteurs de théâtre ne sont pas souvent à leur affaire au cinéma.

J.-M. F.

LE SPECTATEUR

par MICHEL BRAUDEAU

Propos de comptoir

JACQUES Toubon devrait aller plus souvent au bistrot. L'homme est cultivé, sensible et, une fois éclusés quelques ballons, accoudé au comptoir, certainement les larmes jailliraient de ses yeux bleus. La limonade française, cette gloire nationale, est en péril. Comme le constatait notre consœur Annick Cojean (*le Monde* du 30 juin 1990), chaque année cinq mille cafés disparaissent. Citons les chiffres du désastre : *«Il y avait 510 000 licences IV (autorisant la vente de toutes boissons) en 1910, pour 38 millions d'habitants. Il n'y en a plus que 160 000 aujourd'hui pour 58 millions.»* Or, s'il est un temple de la culture en France, c'est bien le café.

Il suffirait pour s'en convaincre de se souvenir de Paul Verlaine et de ses longues imprégnations d'absinthe. D'André Breton tenant cénacle au café de la place Blanche. De Jean-Paul Sartre et de Simone de Beauvoir écrivant au Flore et de Cioran venant se chauffer au poêle des Deux Magots. Ou de relire l'excellent petit livre de Léon-Paul Fargue intitulé *Poisons*, réédité l'an passé par les éditions du Temps qu'il fait, sises à Cognac. *«Que de fois j'ai célébré la chose ! Et toujours j'y reviens avec complaisance. La sensibilité, ô Courteline ! est réservée au café, et le café se plie et s'arrondit pour dire merci aux génies épars. Un être vrai qui ne transige ni avec le boulot ni avec le temps des cerises a besoin de ses banquettes couleur de diligence, de ces porte-manteaux pareils à des épaulards, de ces garçons cirés à la moelle de bœuf et de ces tapis de manille d'un gris de cloporte d'où monte l'odeur savante et rude des révolutions françaises successives !»*

Il n'y a pas que les grands cafés littéraires qui comptent, certes, même les cimetières enchantés comme la Closerie des Lilas où chaque table porte les noms des écrivains qui y eurent leurs habitudes. De toute époque le café a été le lieu de conversation par excellence, de divertissement et de paresse, l'antichambre d'amour parfois, la marmite philosophique et le siège des longues spéculations de la jeunesse. Dans les années 60, il y avait un café qui s'appelait le Petit Cluny, au Quartier latin, du temps où c'était un quartier. J'y passais des heures avec un ami à parler de Boris Vian et des chaussettes Burlington. Un jour, la routine s'interrompit, nous émigrâmes vers un autre endroit tout aussi obscur, crasseux et chaleureux. Les temps se couvraient, un certain Viatcheslav Vassiliew, dit «Slavik», commençait à sévir gravement dans la décoration, imposant au Drugstore Publicis, au Pub Renault, bientôt au Drugstore Saint-Germain un maniérisme clinquant, parfois intime, mais sans histoire, sans épaisseur. Nous étions encore attachés aux endroits où le passé est palpable.

Il n'y en a plus beaucoup, depuis les ravages exercés par le style faux pub anglais, si commode à copier, à nettoyer aussi, et le Petit Cluny est tombé à son tour sous les coups d'une déco incertaine, entre deux Slaviks, avec osier pimpant et abat-jour de tissu en cloche chichiteux. C'est toujours par les lampes que les cafés se sauvent ou se torpillent. Mais il reste encore des bistrots à l'ancienne, avec leur zinc et leurs vieux apéros derrière le comptoir, et leurs photos de comédiens disparus au mur. Comme le charmant Bar des Roses, à l'angle de la rue de Clichy et de la rue de Vintimille, qui a conservé une belle décoration en mosaïque sur la rue. Ou le Tournon, installé dès avant la Révolution au 18 rue de Tournon, dont le plafond à moulures et découpes arrondies, les peintures murales d'un certain Berthommé Saint-André qui avait du respect pour Raoul Dufy, datent de 1932. Un vrai petit bistrot où le grand écrivain autrichien Joseph Roth, auteur de *la Marche de Radetzky*, et *la Crypte des capucins*, vint sans doute se désaltérer, puisqu'il vécut en exil, exactement au-dessus, une plaque en fait foi, de 1937 à sa mort en 1939.

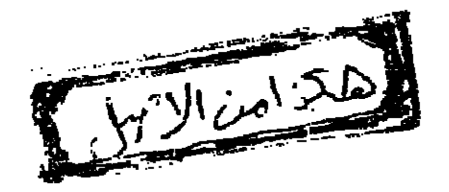
Et il y en a des dizaines d'autres, heureusement, ce qui ne doit pas faire mollir la vigilance des consommateurs, sans oublier le fameux Café de la Mairie, place Saint-Sulpice, avec sa salle au premier immortalisée par Georges Perec dans sa *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*, publié en revue en 1975 et repris par Bourgois en 1982.

A présent, semble-t-il, les lourdes menaces de la «pubellification» générale du bistrot français s'éloignent. Le Café Costes, place des Innocents, par Philippe Starck et le Café Beaubourg, à l'angle de la piazza du même nom et de la rue Saint-Martin, par Christian de Portzamparc, ont montré la voie d'un renouvellement architectural intelligent et ambitieux. Le temps, si précieux, et la modestie du plafond des notes de frais autorisées ne m'ont pas permis d'aller dans *tous* les cafés de la capitale. Néanmoins j'ai constaté que le Cosmos venait de rouvrir, boulevard du Montparnasse, dans le style Pigalle-spoutnik, à la fois futuriste et brillant, qu'affectionne M. Roby, déjà décorateur de l'Escurial, à l'angle Bac-Saint-Germain, du Pharaon, rue Auber, et de maints autres établissements où il déploie l'inox, le bois de Norvège, les matières noires pailletées.

Moins disneyien, le décorateur Jonathan Amar a refaçonné récemment les Parasols, boulevard du Montparnasse, devenu un Mustang Café plein de jeunesse. Et surtout une vieille institution, avenue du Maine, les Mousquetaires, qui fut un cinéma, puis un cabaret, avant d'être un café comptant quatorze tables de billard. Le propriétaire voulut le transformer l'an dernier en café avec musique le soir, valse et tango au fond de l'immense salle. Jonathan Amar en fit Le Cercle, très élégant, dans le genre new-yorkais tempéré avec de belles lampes suspendues, inspirées du vénitien Fortuny. Les gérants partirent. Ce n'était pas une clientèle pour eux. Snob et sans argent. Rare, surtout, désespérément. Au bout de six mois le propriétaire les rappela et aujourd'hui le Cercle a cédé aux Mousquetaires. On a viré le piano, remis onze billards américains, baissé les prix, laissé deux flippers pour amorcer le tout, et c'est reparti. La clientèle ancienne revient, un peu étonnée de cette élégance bousculée.

Mais la beauté des nouveaux cafés suffira-t-elle à relancer la machine, brisée par les fast-foods et la télévision ? Même si M. Toubon voulait protéger tous ces lieux de mémoire que sont les cafés, la loi n'y pourrait rien. Il faut compter sur nos propres forces et décider massivement, verre en main, d'éponger au zinc la surproduction vinicole de la France.

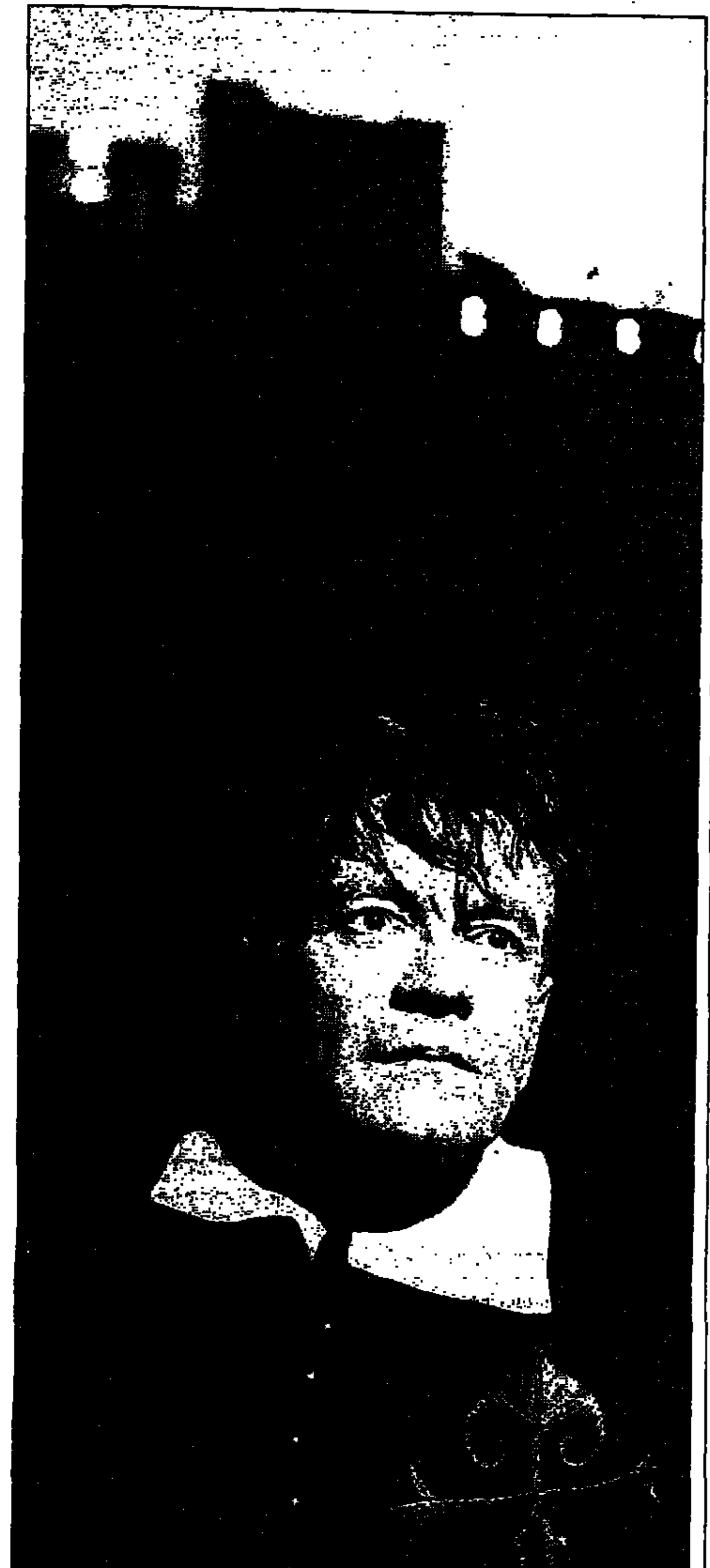




CULTURE

L'été festival

AVIGNON



MARC ENGUERAND

DOM JUAN En cette nuit du 9 juillet, Andrzej Seweryn succède à Jean Vilar : il est le dom Juan de Molière, «quelqu'un qui se survit de scène en scène, qui se hâte pour n'être pas rattrapé par son passé», écrit Jacques Lassalle, administrateur général de la Comédie-Française – dont, officiellement, le sort n'est pas encore fixé. C'est lui qui met en scène dans la Cour d'honneur ce spectacle d'ouverture pour le Festival d'Avignon 1993. Avec, notamment, Jeanne Balibar (Elvire), François Chaumette (don Louis et le Commandeur) et Roland Bertin (Sganarelle). Jusqu'au 20 juillet, à 22 heures. Relâche le 14.

RAY LEMA *à Nantes*

Un homme élégant chez les femmes du monde

Nouvelle rencontre entre le Zaïrois et les chœurs bulgares

NANTES

de notre envoyée spéciale

Voilà presque vingt ans que Ray Lema sillonne le monde. D'un continent à l'autre, il s'est peu à peu forgé un profil de grand fédérateur, ne refusant jamais de jouer avec les musiciens du cru, tous genres confondus, affichant une grande bonhomie dans ses relations humaines. Plongé dans une séance comparative de tambours avec les Brésiliens d'Olodum à Salvador-de-Bahia, mettant dans sa poche sans exotisme forcé une salle turbulente de Tokyo, ou traçant les voies d'une Afrique moderne devant un parterre incrédule à Abidjan, Ray Lema était en croisade. Le pianiste et chanteur zaïrois s'est livré aux courants tourbillonnants des musiques mondiales, sans autre définition que celle de ses désirs multiformes.

Il y a deux ans exactement, à Nantes, Ray Lema rencontrait le chœur bulgare Trakia, plus communément étiqueté Mystère des voix bulgares. Ce 9 juillet, Ray Lema revenait aux sources de cette rencontre cette fois avec le chœur Pirin, toujours dans la cour du château des Ducs de Bretagne.

Là, le Festival d'été de Nantes installe gradins et scène depuis huit ans maintenant, tandis que dans les douves, au pied des tours et des fortifications, règne une atmosphère de grande kermesse mondialiste, avec étals de nourritures exotiques et musiques improvisées. Le festival, outre les cours d'instruction civique qu'il propage dans le domaine de la citoyenneté mondiale, a, avec une moyenne de cinq cents artistes invités chaque année, le mérite de la convivialité obligée.

Car les groupes, musiciens, danseurs, acteurs, sont souvent nombreux : les joyeux accordéonistes de l'ensemble de Saint-Pétersbourg sont plus de quarante, les Japonaises du Nigawa Choir arrivent à trente-cinq, pas moins, et l'on attend cinquante Mexicains, trente-huit Coréens du Sud, cent-vingt-trois Sri-Lankais... Cela fait du monde et peut donner des idées à qui veut bien entendre. C'est dire si Ray Lema s'y sent à l'aise...

Le chemin de l'équilibre

Ray Lema est l'une des vedettes du Festival d'été, dont l'édition 1993 est pourtant dédiée aux femmes du monde (Donnisulana, Houria Aïchi, Dimi Mint Abba...). Pour cause d'insécurité politique, les légendaires Amazones de Guinée, gendarmettes de charme et fortes en voix, ont été retenues à Conakry par leur ministère de tutelle.

Dommage. L'Afrique n'est pas toujours une sainte. Ray Lema n'a-t-il pas offert en guise d'exergue à son concert un chant d'adieu à une centaine de ses *«frères et sœurs morts au Zaïre la semaine dernière, dans l'indifférence la plus totale et dans une dictature que nous ne comprenons toujours pas»*?

Au beau milieu de cette pagaille où les visas et les droits de l'homme battent de l'aile, les six chanteuses belgo-zaïroises de Zap Mama, programmées juste avant Ray Lema et les Voix bulgares, ont infligé une magistrale leçon de métissage *a capella*, avec un humour et un talent qui ne se démentent pas au fil des tournées. Filles du Sud, nées au Nord, elles imitent le chant des oiseaux, les vagues, les mouettes, les crissements de la civilisation industrielle, les automobiles, fustigent la télévision voleuse de rêve.

Ray Lema est aussi un immigré. Né en 1946, installé en Europe depuis 1979, il attendra plus de dix ans avant de retourner en Afrique, pour une tournée organisée à la sortie de son cinquième album, *Gaia*, chez Island. Et s'il a depuis assidûment fréquenté le continent noir, c'est pour mieux sentir les sources rythmiques de sa musique, mais aussi le fossé inéluctable séparant ses recherches, qu'il qualifie lui-même de *«technologiques»*, et la réalité africaine. Arrangeur, compositeur, mélodiste, Ray Lema, anxieux faussement décontracté, s'essayait à des réglages trop millimétrés. Il aura finalement trouvé le chemin de son équilibre à l'Est.

En juillet 1990, Ray Lema et les Voix bulgares avaient profité du hasard du festival pour monter ensemble un spectacle sur le tas. Les Francofolies l'avaient plébiscité derechef à La Rochelle, avant de lui commander un spectacle original pour son édition de Blaegovgrad en Bulgarie.

Cette fois, le partenaire choisi était le chœur Pirin, une troupe de vingt-six chanteuses et quatorze musiciens dirigée par le professeur Stefanov. De là naîtra un album (chez Buda Records), puis une version allégée du récital ajoutant à la formation habituelle de Lema (guitare, percussions, batterie et deux choristes), trois chanteuses bulgares en costume. A trois, les chanteuses encadrent Ray Lema, lui insufflent la discipline, l'élan vocal qui ont parfois fait défaut au Zaïrois.

Il leur offre en retour une rythmique implacable dont elles s'accommodent à merveille. Quand elles sont dix, comme à Nantes, Ray Lema redevient chef d'orchestre et retrouve la tentation de la dispersion. Mais sur scène, il y a aussi trois musiciens bulgares (flûte, vielle, cordes) et Ray Lema succombe à cette douceur talentueuse.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► **Festival de Nantes. Jusqu'au 11 juillet. Tél. : (16) 40-08-01-00.**

► **Ray Lema et le chœur Pirin aux Francofolies de La Rochelle le 14 juillet à 18 heures.**

ARTS

Mort du peintre Martin Barré

Le peintre français Martin Barré est mort d'un cancer, le 8 juillet, à Paris. Il était âgé de soixante-huit ans.

Martin Barré était né à Nantes le 22 septembre 1924. Il y avait étudié à l'Ecole des beaux-arts avant de s'installer à Paris. C'est à peu près tout ce que l'on peut dire de sa vie. L'homme n'était pas bavard. Sa peinture abstraite ne l'est pas non plus. Les lignes et les couleurs n'y font pas d'histoire et le blanc y tient toujours une grande place, cela dès les débuts, au temps du tachisme, que le peintre attiré par Mondrian et Malevitch (à l'époque c'était une incongruité), et cherchant du côté du carré, eut tôt fait d'oublier.

Pour un peu on aurait aussi oublié Martin Barré. Peu soucieux d'occuper le devant de la scène artistique, poursuivant ses travaux de construction, ou déconstruction, géométrique par séries, à son rythme, lent (à peine plus de dix tableaux par an), en décalage avec les problématiques artistiques de son temps. De fait, on l'a perdu plus d'une fois de vue. Il a fallu un premier bilan de son œuvre, à l'ARC du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, en 1979, puis l'exposition du printemps dernier aux galeries du Jeu de paume pour en réveler les qualités rares à un public plus large qu'un petit noyau de fidèles.

La peinture de Martin Barré est, il est vrai, difficile, intransigeante, sans concession, tout entière vouée à l'espace du tableau, à la surface, au fond, à de possibles modes d'interventions par les lignes réduites, par le noir, par les couleurs mesurées, grattées, distribuées au couteau, à la bombe aérosol, au pinceau, à la périphérie des toiles, de façon à faire vibrer le dedans, à faire un bout de chemin dans le vide, pour l'habiter.

Dans le cas de Martin Barré, le travail en série n'est pas systématique. Quant à la géométrie, elle ne relève pas de figures imposées. Il en reste peu, rien que le support naturel d'une pensée à l'œuvre, qui maintient la trace de l'émotion entre le construit et le geste.

Il faut du temps pour savourer ce travail lentement maturé, que l'artiste a élargi, discrètement, mais avec autorité, en passant de l'espace du tableau à l'espace de l'exposition. Toujours avec un grand souci d'équilibre. Martin Barré est peut-être un peintre très français. Il est pourtant plus proche d'artistes comme Robert Mangold, Agnes Martin ou Brice Marden, pour cette même tendance à vouloir le contrôle de l'expérience artistique sur fond de géométrie sensible.

GENEVIÈVE BREERETTE

MODIGLIANI
au Palazzo Grassi de Venise

ROME

de notre correspondante

L'exposition Modigliani qui sera organisée du 5 septembre au 4 janvier 1994 au Palazzo Grassi à Venise a été présentée, mardi 6 juillet, à la Villa Médicis, à Rome.

On y découvrira 450 dessins inédits d'Amedeo Modigliani. L'exposition, qui se tiendra dans les murs de l'institution culturelle de la Fiat, aménagée par l'architecte et décoratrice Gae Aulenti, proposera en première mondiale ces dessins (nus, portraits, esquisses) exécutés entre 1906, année de l'arrivée à Paris de l'artiste, et 1914, et provenant tous de la collection de l'ami et premier collectionneur des œuvres de Modigliani, le docteur Paul Alexandre.

Ces œuvres, retrouvées récemment par les héritiers de Paul Alexandre, seront publiées, en septembre, aux éditions Mercator-Paribas, sous la direction de Jan Martens.

Cette collection était à l'origine plus importante. Elle est aujourd'hui en partie dispersée, largement en raison de la générosité de Paul Alexandre. Après Venise, l'exposition tournera dans de nombreux musées du monde jusqu'en 1996, entre autres à la Royal Academy à Londres, le Ludwig de Cologne, au Metropolitan de New-York, pour terminer au Musée des beaux-arts de Rouen.

M.-C. D.

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Par jugement du 3 juin 1993, le Tribunal de PARIS (17e chambre correctionnelle) a condamné M. Hervé BOURGES, M. Jean-Philippe DESBORDES et M. Jean-Jacques LE GARREC, à une peine d'amende de 10 000 Francs chacun, et à des dommages – intérêts, pour avoir commis le délit de diffamation publique envers la Banque Centrale de la République Islamique d'IRAN, en diffusant le 22 OCTOBRE 1992, dans le cadre l'émission ENVOYÉ SPÉCIAL, un reportage intitulé « Les faux dollars de TÉHÉRAN », qui imputait à la partie civile la fabrication de faux dollars américains. »

Maître Jean-Louis LAGARDE, avocat.

AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Couleurs de Paris : 19 h. Rel. dim., lun. L'Enfant criminel : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30. Le Premier : 22 h ; sam. 17 h. Rel. dim., lun.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). *L'Eloge de la folie : mer., ven., sam., mar.* 21 h ; jeu. 19 h ; sam. 18 h.
AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Au bord du lit : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Sur le dos d'un éléphant : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30. Le Galop des sortilèges : sam., dim. (dernière) 21 h 30. La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France : ven., sam., dim. (dernière) 22 h 45.
BOBINO (43-27-75-75). Le Pied à l'étrier : 21 h. Rel. dim.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Avare : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). ,a vaut la peine quand même : 21 h. Rel. dim., lun.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h. Rel. dim., lun. Le Graphique de *Boscop* : 21 h 15. Rel. dim., lun., mar. Gare aux comiques : dim. 20 h.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h ; dim. 15 h 30.
CENTRE POUCHKINE (44-05-64-20). Des pommes pour Eve : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Oui : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les coqs se couchent à l'aube : 21 h. Rel. mer., dim.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 21 h ; sam. 19 h, 21 h 30. Rel. dim., lun.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : ven., sam. (dernière) 21 h ; sam. 18 h.
COMÉDIE-FRANCAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Le Faiseur : sam., mar. 20 h 30. Le Malade imaginaire : dim., jeu. 20 h 30. Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : mer. 14 h. Le Prix Martin : ven., lun. 20 h 30 ; dim. 14 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h 15. Rel. dim., lun.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Cid : ven. 18 h 15 ; sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30. La Lettre : jeu. 20 h 30 ; sam. 18 h 30 ; dim. 15 h.
ESPACE DES BLANCS-MANTEAUX (48-87-04-62). Le Grand Cérémonial : ven., sam. (dernière) 21 h 15 ; sam. 15 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Sonate pour deux femmes seules et une cité HLM : 20 h 30. Rel. mer., dim., lun.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Feu la mère de madame : mer., jeu., ven., mar. 21 h 15 ; sam. 20 h ; dim. 18 h. L'île des *esclaves : ven., mar. 20 h 15 ; sam. 19 h ;* dim. 15 h. Le Mariage de Figaro : dim. 16 h. La Mouette : sam. 21 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Man, Doris, Gus : ven., sam., mar. (dernière) 19 h 30 ; dim. 17 h.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : ven., sam. (dernière) 20 h 45.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : ven. 20 h 30 ; sam. (dernière) 17 h 30.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Le Système Ribadier : 20 h. Rel. dim. Mignonne, allons voir si la rose : ven., sam. (dernière) 22 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : ven., sam., jeu. 19 h 30. La Leçon : ven., sam., jeu. 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre *noir*. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. Isabelle Eberhardt ou la Magie des sables : ven., sam., lun., mar., jeu. (dernière) 21 h 30. Le Banc : ven., sam. (dernière) 20 h. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : ven., sam., lun., mar., jeu. 18 h. Les Aventures du baron de Faeneste : ven., sam. (dernière) 20 h.
MADELEINE (42-65-07-09). Atout coeur : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
MARIE-STUART (45-08-17-80). Je me tiens devant toi nue : ven. (en français) sam., mar. (en anglais) mer. (dernière) 20 h 30.
MATHURINS (42-65-90-00). En attendant les bœufs : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Le Miroir des songes : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Tonnelle d'été : 15 h. Rel. lun.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Les Palmes de M. Schutz : sam., lun., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. 16 h.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : ven. 21 h ; sam. (dernière) 21 h 15 ; sam. 18 h.
UVRE (48-74-42-52). Pendant que vous dormiez : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Carmen : ven., sam., lun., jeu. (dernière) 19 h 30. Faust : mar. 19 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Pétaouchnok : 20 h 45. Rel. dim., lun.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bruno Lugan : 20 h 30. Rel. dim., lun.
PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Les Femmes, les truffes et la musique ou Mon gendre, tout est rompu! : mer., jeu. 20 h 30 ; ven., sam. 21 h 30 ; dim. 17 h 30. Les Précieux : ven., sam. 19 h 30 ; sam., dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). Les Enfants du silence : ven., sam. 20 h 45 ; dim. (dernière) 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 21 h ; sam. 16 h. Rel. dim., lun.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45. Rel. dim.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Improvizafond : 20 h 30. Rel. dim., lun. Didier Benureau : 22 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15. Rel. dim. Les Sacrés Monstres : 22 h. Rel. dim.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Jeunes Pères : 20 h 30. Rel. dim., lun. Rien ne sert de dormir, faut s'lever l'matin : 22 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Théâtre de Brel : 19 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). La Balance ; la Fleur à la bouche : ven. (dernière) 21 h 15.
THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Les Noces de Figaro : ven., sam., lun. (dernière) 19 h 30 ; dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Charité bien ordonnée : 21 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Western-solo : ven., sam. 20 h ; dim. 15 h.
THÉATRE MAURICE-RAVEL (43-48-10-98). Littorina littoralis ou le Complexe du bigorneau : dim., lun. 20 h 30.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-06-76-86). Variations sur l'assassinat ; Teatr : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Il Campiello (en dialecte vénitien) : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30.
THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-31-10-96). La Peau des autres : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). M'sieur Offenbach . ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 19 h ; sam. 15 h. Le rêve était presque parfait : 22 h. Rel. dim., lun. Les Rendez-vous : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Chopelia : 21 h. Rel. dim.

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

SPECTACLES NOUVEAUX

41 *BIS*, AVENUE FOCH. Movies (42-74-14-22), mer., jeu., ven. et sam. 20 h (7).
BOOZE BROTHERS. Point-Virgule (42-78-67-03), mer. 21 h 15 (7).
LE GRAND CÉRÉMONIAL. Espace des Blancs-Manteaux (48-87-04-62), mer., jeu., ven., sam. (dernière) 21 h 15 et sam. 15 h (7).
MURIEL MONTOSSEY. Point-Virgule (42-78-67-03), mer. et jeu. 22 h 15 (7).
POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE. Movies (42-74-14-22), mer., jeu., ven. et sam. 21 h (7).
LE RETOUR DU CROQ'SHOW. Petit Casino (42-78-36-50) (lun.), 21h (7).
LE RÊVE ÉTAIT PRESQUE PARFAIT. Tourtour (48-87-82-48) (dim., lun.), 22h (7).
LES TRIPORTEURS. Au bec fin (42-96-29-35) (dim., lun.), 19h (7).
QUAND ON ARRIVE EN VILLE. Point-Virgule (42-78-67-03), jeu., ven. et sam. 21 h 15 (8).
SOPHIE FORTE. Point-Virgule (42-78-67-03), jeu. et ven. 20 h (8).
IL CAMPIELLO. Théâtre national de l'Odéon (44-41-36-36), ven., sam., mar., mer. et jeu. 20 h 30 (9).
LES RENDEZ-VOUS. Tourtour (48-87-82-48) (dim., lun.), 20h30 (9).
WESTERN-SOLO. Théâtre Maubel-Michel Galabru (42-23-15-85), ven., sam. 20 h et dim. 15 h (9).
ERIC THOMAS. Point-Virgule (42-78-67-03), sam. 22 h 15 (10).
LAURENT GERRA. Point-Virgule (42-78-67-03), sam. 20 h (10).
LES PALMES DE M. SCHUTZ. Michodière (47-42-95-22) (dim. soir, lun.), 20h30 ; sam. 17 h et dim. 16 h (10).
CHRISTOPHE ALÉVÈQUE. Point-Virgule (42-78-67-03), dim. et lun. 20 h (11).
GARE AUX COMIQUES. Café de la gare (42-78-52-51), dim. 20 h (11).
LOU VOLT. Point-Virgule (42-78-67-03), lun. 22 h 15 (12).
SAN ANTONIO. Point-Virgule (42-78-67-03), dim. 21 h 15 (11).
CHERER ET CHERER. Point-Virgule (42-78-67-03), lun. et mar. 21 h 15 (12).
LES TIMOLÉONS. Point-Virgule (42-78-67-03), lun. 22 h 15 (12).
ETIENNE ET EUGÈNE. Point-Virgule (42-78-67-03), mar. et mer. 20 h (13).
VIRGINIE LEMOINE. Point-Virgule (42-78-67-03), mar., mer. et jeu. (dernière) 22 h 15 (13).

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (ESPACE JEAN-RENAUDIE) (42-65-28-37). L'Ombre : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.
CLICHY (PETIT THÉATRE) (40-87-12-72). Entre ciel et terre : ven., sam. (dernière) 21 h.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

LA DISPARUE. (*) Film américain de George Sluizer, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
LES EPICES DE LA PASSION. Film mexicain d'Alfonso Arau, v.o. : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
LA FEMME A ABATTRE . Film français de Guy Pinon : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
GRANDEUR ET DESCENDANCE. Film américain de Robert Young, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
JIMI HENDRIX AT WOODSTOCK. Film américain de Chris Hedgedus et Erez Laufer, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).
LA NUIT SACRÉE. Film français de Nicolas Klotz : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PASSION FISH. Film américain de John Sayles, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).
ROBOCOP 3. Film américain de Fred Dekker, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
VILLA MAURESQUE. Film franco-portugais de Patrick Mimouni : Latina, 4e (42-78-47-86).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 10 JUILLET

« Les passages couverts et galeries marchandes du dix-neuvième siècle. Une promenade hors du temps (premier parcours) », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du dix-neuvième siècle. Garnier et le style Napoléon III. Le nouveau musée », 11 h 15 et 15 heures, devant l'entrée, à droite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Jardins et cités d'artistes de Montparnasse », 14 h 30, métro Edgar-Quinet (Paris pittoresque et insolite).

« Le faubourg Saint-Antoine, capitale du meuble », 14 h 30, marches Opéra-Bastille (D. Fleuriot).

« Au Palais-Royal : trois siècles d'histoire de Paris » 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Le chinatown du treizième arrondissement et ses sanctuaires bouddhiques », 14 h 30, porte de Choisy, devant la BNP (C. Merle).

« Cheminement historique et bucolique au parc Montsouris, cités d'artistes des années 20 », 14 h 45, métro Cité-Universitaire (Paris, capitale historique).

« Du Moulin-Rouge au Musée Poulbot », 14 h 45, métro Blanche (V. de Langlade).

« Les hôtels du Crédit foncier de France, de la rue des Capucines à la place Vendôme », 15 heures, 19, rue des Capucines (Monuments historiques).

« La Défense : trente ans d'architecture contemporaine », 15 heures, dans le hall du RER de la station Grande-Arche-de-la-Défense, sortie K, devant la pharmacie (Monuments historiques).

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de chanoines », 15 heures, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

Exposition : « Kremègne », au Pavillon des arts », 15 heures, entrée, Forum des Halles, terrasse Lautréamont (Approche de l'art).

« Les Buttes-Chaumont, l'église Saint-Serge et les carrières d'Amérique », 15 heures, devant la mairie, place Armand-Carrel (S. Rojon-Kern).

« Le parc de La Villette et ses onze jardins à thème » (avec projection d'un diaporama sur l'histoire de La Villette), 15 heures, Maison de La Villette.

« Saint-Denis. Le centre-ville, histoire ancienne et architecture contemporaine », 18 heures, 2, rue de la Légion-d'Honneur (Office de tourisme de Saint-Denis).

DIMANCHE 11 JUILLET

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 10 h 30, devant la mairie, place Baudoyer (Paris autrefois).

« Mouffetard, ancien bourg Saint-Médard, son église et l'hôtel Scipion Sardini », 11 heures et 15 heures, devant l'église Saint-Médard (Paris, capitale historique).

« Le jardin du Luxembourg, promenade chez les dames de l'histoire de France », 14 h 30, entrée principale, place Edmond-Rostand (Monuments historiques).

« Fastes et mystères de l'Opéra Garnier », 14 h 30, à l'intérieur (Connaissance de Paris).

« Jardins et ruelles du vieux Belleville, de la résidence des saints-simoniens au petit cimetière », 11 heures et 14 h 30, métro Pyrénées devant Twenty (C. Merle).

« La place Vendôme, nouvellement réaménagée, et son quartier : trois siècles d'urbanisation de la « banlieue ouest », 15 heures, centre de la place, au pied de la colonne (Monuments historiques).

« Visite du vieux Montmartre », 15 heures, sortie à gauche, en haut du funiculaire (C. Marti).

« Le parc de La Villette et ses onze jardins à thème » (avec projection d'un diaporama sur l'histoire de La Villette), 15 heures, Maison de La Villette.

« Montmartre, une butte sacrée, un village pittoresque et vivant », 15 heures, sommet du funiculaire, au fanion Paris autrefois.

« Saint-Denis : le Musée d'art et d'histoire, dans l'ancien Carmel », 16 heures, musée, 22 *bis*, rue Gabriel-Péri à Saint-Denis (Office de tourisme).

CONFÉRENCES

SAMEDI 10 JUILLET

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 13 h 30 : « L'architecture du dix-neuvième arrondissement », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

DIMANCHE 11 JUILLET

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Les mystères des bords de la Seine, de Paris à Chatou », par C. Demilly ; « Les mystères de l'île de la Cité », par Natya (Conférences Natya).

Salons Regus, 72, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 15 heures : « Les saints du Maghreb », par A. Dumas (Exposition Hamida Mazouzi).

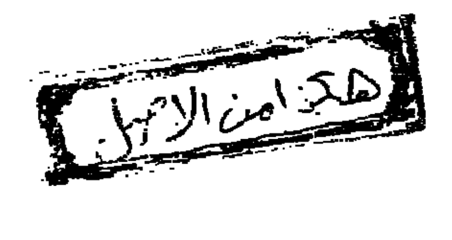
ÉCO

Le Crédit lyonnais est la cible

Un entretien a

« Il faut une politique perma

nous déclare le mini



CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

BILLET

Bull face aux gesticulations politiques

Bull est aujourd'hui ballottée, d'une prise de position à l'autre. La tutelle, par la voix du ministre de l'industrie, multiplie les déclarations tonitruantes. Elle exige une nouvelle ligne stratégique *«plus claire»* que la précédente courant juillet. Elle affirme haut et fort que l'activité micro-informatique n'est pas stratégique. Gérard longuet a expliqué, mercredi 7 juillet dans *les Echos*, que ce *«paquebot»* a besoin *«d'une reprise en main»*. Une semaine plus tôt, une délégation de la fédération métallurgie CFDT, reçue au ministère, avait obtenu la garantie que l'intégrité du groupe serait préservée. Quant au président de Bull, qui planche depuis plusieurs jours devant diverses commissions de l'Assemblée nationale, il s'efforce de tenir des propos apaisants devant les députés. Avant même la présentation de ces nouveaux axes stratégiques souhaités par l'Etat actionnaire, Bull annonce un vaste programme de suppressions d'emplois (6 500 dans le monde, dont 2 850 en France) dont on se sait plus très bien s'il s'insère ou non dans le plan global prévu par le ministère de l'industrie. Pendant ce temps, la rumeur court qui voudrait que Bernard Pache soit désavoué par son actionnaire, en conflit ouvert avec Gérard Longuet, incessamment débarqué au profit de l'actuel patron d'Elf-Aquitaine ou du directeur général de Rhône Poulenc – une fois ces deux entreprises privatisées. Dans les dîners en ville, les plus audacieux misent sur Francis Mer ou Alain Gomez. Et la stratégie de Bull alimente désormais la chronique estivale. Bref, tout cela ajoute un peu plus à la confusion. L'affaire du nouveau plan stratégique de Bull tourne à la plaisanterie. Les spéculations actuelles rappelent étrangement celles qui, sous le gouvernement d'Edith Cresson, avaient entouré la négociation entre Bull et IBM.

Le groupe informatique public ne mérite pas cela. Le changement de cap qu'il est en train d'entreprendre – quitter le rôle de constructeur pour celui d'assembleur et d'intégrateur de systèmes informatiques – requiert certes de préparer les esprits, de casser les rigidités internes. Mais trop de gesticulations finissent par nuire à l'objectif poursuivi : celui d'assurer un redressement durable à l'un des derniers grands noms de l'informatique européenne.

CAROLINE MONNOT

Une juge de Genève au siège parisien de la banque

Le Crédit lyonnais est la cible de la justice suisse

Le Crédit lyonnais n'en finit pas de payer la lourde erreur de s'être engagé sans compter aux côtés des financiers italiens Giancarlo Parretti et Florio Fiorini, partis en 1990 à la conquête de Hollywood et de la Metro Goldwyn Mayer (MGM). Dernière humiliation et non la moindre, une commission rogatoire dirigée par le juge Jean-Louis Crochet, du tribunal de Genève, a fait irruption, jeudi 1er juillet, au siège du Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, à Paris. Ordonnée dans le cadre d'une instruction judiciaire, la commission a pour but de prouver que le Lyonnais était administrateur de fait depuis 1991 de la SASEA, une société holding dirigée et contrôlée par Florio Fiorini, en faillite depuis le 30 octobre 1992. Il s'agit ni plus ni moins de la plus importante banqueroute de l'histoire financière helvétique, et le Crédit lyonnais ressemble de plus en plus au bouc émissaire d'un désastre de 5 milliards de francs suisses.

GENÈVE

de nos envoyés spéciaux

Pour la justice suisse, le Crédit lyonnais semble être devenu l'acteur central d'une faillite dont il est pourtant la principale victime. Les engagements de la banque française dans la SASEA et la nébuleuse de plus de 300 filiales et sous-filiales du groupe se montaient, au 31 décembre 1992, à 8,4 milliards de francs, dont 6,2 milliards étaient couverts par des provisions. Le juge d'instruction Jean-Louis Crochet n'en a pas moins perquisitionné dans les archives du Lyonnais, fait *«un certain nombre de photocopies»*, entendu François Gilles, directeur général de la banque nationalisée, et Jean-Yves Haberer, son président. Cette commission rogatoire – une première dans l'histoire du Lyonnais – est l'aboutissement d'une bataille juridique qui se déroule pour l'instant entièrement au détriment de la banque.

Alors qu'elle se plaint d'être la victime d'une escroquerie de grande envergure, qui laisse un passif apparent d'au moins 5 milliards de francs suisses (1) – sans doute plutôt entre 2,7 et 3 milliards de francs suisses de créances réellement valides, – elle est aujourd'hui sur la défensive. Il lui faut faire face à un redoutable tandem, celui de Florio Fiorini, emprisonné pour banqueroute simple – ce qui en fait tout au plus l'équivalent d'un restaurateur mauvais gestionnaire – et de son avocat, Me Bonnant, ancien bâtonnier et l'un des meilleurs juristes du barreau de Genève, enthousiaste à l'idée de faire mordre la poussière à une institution française. Toute l'action de Florio Fiorini et de Me Bonnant consiste à convaincre le juge Crochet que, depuis avril 1991, le Crédit lyonnais était administrateur de fait de la SASEA.

Selon l'avocat de M. Fiorini, le Crédit lyonnais, en accordant à ce moment-là son soutien à la SASEA, aurait convaincu ses dirigeants de ne pas déposer le bilan. Il serait alors bien devenu l'administrateur du holding, en le maintenant en survie artificielle, pour ménager notamment ses intérêts dans la MGM, récupérée outre-Atlantique après une farouche bataille contre M. Parretti.

Bouc émissaire facile, solvable et étranger

Une argumentation reprise par les cinq administrateurs de la SASEA, aujourd'hui inculpés, qui peuvent ainsi se défausser de leur éventuelle responsabilité sur un bouc émissaire facile, solvable et étranger, le Lyonnais. On trouve d'ailleurs parmi les anciens dirigeants de la SASEA des personnalités de premier plan de l'establishment suisse. Rodolphe Rossi, le dernier président de la SASEA, est le mari de l'ancien maire de Genève et président du Parti libéral genevois – majoritaire, – Madeleine Rossi. Jusqu'en 1990, le président du holding a même été Nello Cellio, ancien président de la Confédération helvétique, qui n'est pas inculpé.

La relative discrétion en Suisse autour de la plus grande faillite financière de son histoire ne manque pas d'étonner. Car en face des milliards de francs suisses de créances, la SASEA ne possédait plus, au moment de sa faillite, que 10 millions de francs suisses de fonds propres ! On peut également s'interroger sur l'attitude de la justice suisse, qui semble ne pas particulièrement s'inquiéter de la destination des 3 milliards de francs suisses qui se sont littéralement évaporés. Comme l'explique un expert financier, *«la SASEA, c'était l'anti-Midas. Tout ce qu'elle touchait perdait toute valeur»*. *«Mais ces sommes considérables n'ont peut-être pas été perdues pour tout le monde»*, ajoute-t-il. Le Crédit lyonnais, qui se retrouve, malgré lui, en position d'accusé, plaide la bonne foi et tente de démontrer qu'il a été victime d'une gigantesque escroquerie et des méthodes de gestion peu orthodoxes de Florio Fiorini. En tentant de venir en aide à la SASEA, il n'avait pas conscience de l'ampleur du désastre et de la qualité réelle des actifs de la SASEA, dont il s'avérera ensuite que la valeur n'avait rien à voir avec ce qui figurait dans les comptes.

La stratégie, pour l'instant payante, de Florio Fiorini, de sa défense et de ses alliés objectifs, vise à empêcher la plainte pour escroquerie de venir étayer la plainte pour banqueroute, actuellement instruite. Compte tenu de nombreuses maladresses qui semblent avoir blessé la susceptibilité du juge Crochet, le Crédit lyonnais pourrait bien, à cause d'une simple bataille de procédure, perdre une bataille de fond, lourde de conséquences financières. Si la plainte pour escroquerie n'aboutissait pas, si le Crédit lyonnais était reconnu administrateur de fait de la SASEA, il serait alors tenu d'indemniser pour partie les nombreux créanciers du holding en faillite. Le déficit, déjà passablement creusé par le tandem Fiorini-Parretti, prendrait alors des proportions vertigineuses.

ERIC LESER et YVES MAMOU

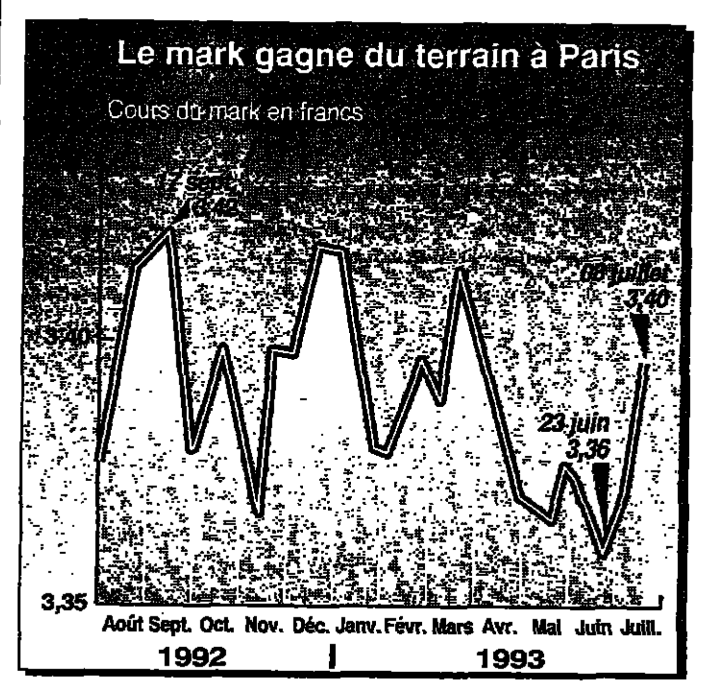
(1) 1 franc suisse vaut 3,83 francs français.

Une brusque dégradation aux causes multiples

Le franc montre des signes de faiblesse

La tenue du franc français vis-à-vis du mark s'est brusquement dégradée pendant la journée du jeudi 8 juillet, le cours de la devise allemande s'élevant brutalement d'un peu plus de 3,38 francs à près de 3,40. La Banque de France serait intervenue pour défendre sa monnaie. Les causes de cet accès de faiblesse soudaine sont multiples.

Sur un plan purement technique on notait, depuis une dizaine de jours, de très grosses ventes bénéficiaires d'emprunts d'Etat français acquis depuis le début de l'année par des investisseurs étrangers, notamment de Londres, qui anticipaient avec raison soit la poursuite de la baisse des taux à long terme à Paris, soit une désescalade rapide de taux à court terme anormalement élevés. Depuis les élections législatives et surtout dans la première quinzaine de juin, ces anticipations se sont concrétisées, et même au-delà, les taux à court terme français tombant en dessous des taux allemands et l'écart entre les taux à long terme à Paris et à Francfort revenant à plus d'un point en début d'année à presque rien aujourd'hui. Du coup, ces investisseurs étrangers ont revendu massivement les titres acquis auparavant à des cours moins élevés, pour se reporter sur des emprunts d'Etat dotés d'un rendement plus rémunérateur, espagnols, italiens et même britanniques, ce qui a entraîné de fortes cessions de francs sur les marchés des changes.



Récession et rumeurs

Sur le plan psychologique, l'annonce par l'INSEE de l'aggravation de la récession en France a fait craindre à ces mêmes étrangers qu'un élargissement éventuel du déficit budgétaire n'oblige le Trésor français à émettre davantage d'emprunts pour le combler, créant par là même davantage de papier. Enfin, des rumeurs de sortie du franc du système monétaire européen (SME), que l'on croyait remises au placard après les élections législatives, sont ressorties à Londres jeudi : certains acteurs anglo-saxons n'ont pas encore renoncé à spéculer sur une telle sortie, même s'ils se sont sévèrement fait étriller pendant les premiers mois de cette année. Sans doute M. Balladur a pu, légitimement, qualifier ces rumeurs de *«bouffonnes»* et la nervosité des opérateurs sur les marchés des chances est-elle excessive. Mais le fait que des dirigeants allemands aient déclaré, jeudi, que la Bundesbank n'avait pas besoin d'intervenir dans l'immédiat pour soutenir le franc, a peut-être inquiété.

Il n'en reste pas moins que la brutalité de cet accès de faiblesse sans réelle gravité est un peu préoccupante. Surtout, elle rend un peu «légers» les propos triomphalistes du ministre de l'économie, M. Alphandéry, qui, tout récemment, mettait en avant la force du franc, *«au moins aussi fort dans le système monétaire européen que le mark»*. De tels propos ont agacé les milieux financiers internationaux qui ont trouvé que M. Alphandéry parlait trop du franc et de la baisse des taux d'intérêt.

A Paris, ces derniers ont amorcé une légère remontée sur le court terme, ce qui constitue un petit avertissement : la bonne santé du franc est de trop fraîche date pour que l'on puisse se réjouir trop ouvertement. Il y a trois semaines, le cours du mark à Paris, redescendu des 3,40 francs ou plus d'avant les élections législatives à moins de 3,36 francs, paraissait se diriger tout à fait sûrement, vers son cours pivot de 3,3538 francs, et même en dessous – pourquoi pas ? Aujourd'hui, il a refait à toute allure le chemin inverse. De quoi rendre modeste, même si on peut rester confiant.

FRANÇOIS RENARD

□ **L'opinion des Français sur la situation économique générale se dégrade, selon l'INSEE.** – Les Français jugent toujours le climat économique défavorable, selon l'enquête de conjoncture de l'INSEE, réalisée entre le 19 avril et le 11 mai auprès de 7 441 ménages. Les ménages étaient cependant globalement un peu moins pessimistes en mai qu'en novembre en ce qui concerne l'évolution future du chômage et du niveau de vie : 46 % d'entre eux redoutaient en mai une détérioration du niveau de vie dans les prochains mois contre 55 % lors de l'enquête de novembre. Ce retournement était spécialement marqué chez les travailleurs indépendants, les agriculteurs et les inactifs, les salariés étant pour leur part plus nombreux à anticiper une nouvelle détérioration de leur niveau de vie.

Un entretien avec André Rossinot

«Il faut une politique permanente de redéploiement des effectifs»

nous déclare le ministre de la fonction publique

A la veille du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), lundi 12 juillet à Mende (Lozère), André Rossinot, ministre de la fonction publique, définit, dans un entretien au Monde, *comment les services publics peuvent contribuer à la politique d'aménagement du territoire.*

«Vous avez affirmé vouloir mobiliser davantage l'administration au service de l'aménagement du territoire, et notamment des zones déshéritées telles que les banlieues ou encore les zones rurales fragiles. Comment comptez-vous vous y prendre ?

– Il faut d'abord, sur le plan des principes, retrouver une cohérence absolue dans les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales. Si nous avons en France une décentralisation relativement importante, nous avons encore beaucoup de retard en matière de déconcentration des pouvoirs publics de l'Etat. Le gouvernement, qui souhaite renouer très fortement avec une politique d'aménagement du territoire, doit donc saisir cette opportunité pour faire coïncider décentralisation et déconcentration.

» Nous devons parallèlement déterminer le rôle et la place de la fonction publique d'Etat par rapport à la société française dans une situation durablement difficile. Il y a urgence, car la notion d'Etat républicain prend encore plus de signification au vu du risque d'exclusion et de la nécessité de faire de gros efforts d'intégration et de solidarité de proximité. Mobiliser tous les fonctionnaires au service de cette démarche sociale sous-entend une grande capacité d'accueil, d'écoute et de compétence des services publics, que ce soit en zone urbaine ou rurale. Nous avons demandé aux différents ministères de mettre l'accent sur la formation des agents qui sont au contact des usagers.

» Il convient aussi d'ouvrir le dialogue avec les maires, les présidents de conseils généraux et régionaux, les organismes sociaux afin de constituer ce front commun de l'accueil.

– Cette mobilisation des services publics ne sera-t-elle pas freinée par la suppression aveugle de 30 000 emplois en 1994 ?

– Il n'y aura pas de suppressions avengles. Au-delà de la lettre de cadrage du premier ministre [prévoyant la suppression de 1,5 % des fonctionnaires en 1994], il s'agira de voir lors des arbitrages budgétaires en septembre, comment concilier une bonne couverture des services par les agents, d'une part, et les contraintes des finances publiques, d'autre part. Lors du renouvellement des départs en retraite, ce n'est pas toujours facile à mesurer, mais il faut mettre les fonctionnaires là où le pays en ressent l'impérieuse nécessité. Cela suppose une politique permanente d'évaluation, d'adaptation, de redéploiement des effectifs voire d'embauche dans certains ministères.

Une démarche contractuelle

– Le gouvernement souhaite pérenniser la politique d'implantation des services publics parisiens en province. Comment améliorer la cohérence dans le choix des villes d'accueil et éviter le saupoudrage jusqu'à présent pratiqué ?

– J'ai violemment critiqué ce saupoudrage quand j'étais dans l'opposition. Sur la quarantaine de villes d'accueil de services déjà délocalisés, il y en avait trente-huit qui appartenaient à la mouvance socialiste et communiste. Pour que cette politique ne se résume pas à ce saupoudrage, les préfets de région vont être invités à détecter d'ici à l'automne les pôles de compétence de chaque région, susceptibles d'être confortés par l'apport d'un élément nouveau. De la même façon, nous allons expertiser toutes les filières ministérielles afin de rechercher cette cohérence réciproque et bâtir une démarche contractuelle visant à l'intérêt général. Cette procédure aura le mérite de fixer un certain nombre de critères d'accueil et de valorisation des services. C'est cela un aménagement du territoire au service de l'intérêt général et de l'intérêt local.

» Mes collègues Charles Pasqua et Daniel Hoeffel vont parallèlement lancer un grand débat politique et décentralisé sur l'aménagement du territoire, dans les régions, avec les collectivités locales, les organisations syndicales et les organismes socioprofessionnels. J'attache, pour ma part, un prix considérable à la qualité de ce dialogue social décentralisé. Il appartiendra ensuite au gouvernement et au Parlement de fixer dans un texte législatif, examiné lors de la session de printemps 1994, la méthode et les objectifs assignés à nos régions, à notre pays et, au-delà, à l'Europe en terme d'aménagement du territoire.

» A partir du moment où ce grand enjeu politique et civique devient public, transparent, on sort du cadre étroit d'un CIAT qui décide au cas par cas, brutalement, sans préparation, un certain nombre de délocalisations, comme ce fut le cas sous Edith Cresson. C'est une autre méthode de gouvernement, et c'est la meilleure garantie en terme d'équité et de responsabilité.

– Les collectivités locales se plaignent de la difficulté de nouer des relations efficaces avec les services publics. Comment améliorer l'efficacité de l'Etat sur le terrain ?

– Sur les grands projets, le débat va se nouer entre l'Etat et les régions à travers les contrats de plan. Le CIAT va indiquer un certain nombre d'orientations, de niveau de soutien de l'Etat aux régions françaises. Mais il appartient aussi à l'Etat de faire des efforts pour donner une plus grande lisibilité à sa présence administrative en approfondissant la déconcentration. Le gouvernement fera rapidement des propositions en ce sens. Mais on ne pourra pas pousser la déconcentration sans revoir les moyens dont disposent les préfets pour assurer ces missions de coordination.

– La mise en œuvre des délocalisations se heurte souvent à des difficultés. Comment comptez-vous les aplanir ?

– L'une des missions du CIAT sera de redresser l'image et les procédures qui ont découlé des décisions hâtives de 1991 et 1992. Faire l'objet d'une mesure de délocalisation en province ne doit pas être perçu comme une punition. Ce n'est pas seulement un déplacement physique. C'est aussi l'occasion de donner un nouveau souffle à ces organismes.

» Cette mesure d'intérêt général n'est pas sans poser beaucoup de problèmes juridiques, techniques et sociaux. Cela suppose l'expertise de la faisabilité préalable, avant toute décision, de telle ou telle délocalisation. Une fois la décision prise, cela nécessite un grand respect des procédures, une précision dans les missions et un engagement ferme et sans faille de ceux qui ont la charge d'organiser cette nouvelle implantation administrative. Un véritable dialogue social doit s'instaurer à l'intérieur de ces unités de vie.

» Les départs resteront basés sur le volontariat. Nous réviserons les soutiens matériels apportés aux volontaires et des efforts financiers seraient faits pour aider au reclassement des époux non fonctionnaires. Qui plus est, il faudra mieux préparer les conditions d'accueil social des agents dans la ville d'arrivée. Quant aux non-volontaires, la garantie de l'emploi doit leur permettre de retrouver un poste dans leur administration d'origine ou de bénéficier d'une offre interministérielle diversifiée.»

Propos recueillis par
VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Une croissance de 7,6 % sur douze mois

Les dépenses d'assurance-maladie ont fortement augmenté en mai

Les dépenses d'assurance-maladie ont augmenté de 1,1 % en mai, soit une progression de 7,6 % sur un an, selon les statistiques de la Caisse nationale d'assurance-maladie publiées jeudi 8 juillet. Cette progression *«très vive»* est en partie imputable à *«une accélération du rythme des opérations de liquidation»* effectuées dans les caisses primaires, qui vient compenser un retard observé en avril, estime la Caisse nationale. On observe une forte croissance des remboursements d'honoraires privés (1,4 % contre 0,2 % en avril) et des prescriptions (1,7 % contre 0,4 %). Le rythme de croissance des versements aux établissements du secteur privé est *«particulièrement soutenu»* (2,8 %), alors que ceux du public (0,5 %) ont connu une croissance plus modérée que lors des derniers mois.

ÉCONOMIE

La fin du sommet de Tokyo

Les Sept cherchent encore les moyens de leur efficacité

La conclusion d'un pré-accord sur les questions commerciales multilatérales a été le principal résultat du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des sept principaux pays industrialisés, qui s'est achevé vendredi 9 juillet à Tokyo. Les Sept ont affirmé leur volonté de lutter collectivement contre la crise, mais ils ne sont pas parvenus à s'entendre sur une nouvelle stratégie d'aide au développement, en dépit d'une initiative franco-japonaise. Jeudi 8 juillet, la bourse de Francfort a « explosé », l'indice DAX' des principales valeurs gagnant 3,7 %.

TOKYO

de nos envoyés spéciaux

Des centaines de hauts fonctionnaires, des milliers de personnes au service de leur sécurité ou de leur secrétariat, des milliers de journalistes sur le qui-vive pendant trois jours : voilà qui fait beaucoup pour une conversation à batons rompus entre une dizaine de personnages (les sept chefs d'Etat et de gouvernement, deux représentants de la Communauté européenne et l'invité russe du dernier jour), fussent – ils réputés les plus puissants du monde. Les dirigeants occidentaux en sont convenus à Tokyo. Ils ont décidé d'alléger cette machinerie pour leur rencontre de l'année prochaine à Naples, sans d'ailleurs préciser qui en ferait les frais (les ministres, les hauts fonctionnaires, la presse ?)

Cette question, abordée à Tokyo, ne relève pas seulement de la cuisine organisationnelle des sommets. Le déploiement logistique et la mobilisation médiatique apparaissent en effet d'autant plus inutilement arrogants qu'est frêle le message délivré par les «sommités». Munich, en 1992, avait été de ce point de vue désastreux : *« Il y a des moments où je rêve d'être Mère Térésa »*, avait ainsi confié Jacques Delors un soir de juillet 1992 dans la capitale bavaroise assiégée, après que les dirigeants du monde occidental eurent passé une journée à se lamenter sur l'incompréhensible morosité de leurs concitoyens...

Tokyo a été moins caricatural. Même si ses résultats tangibles sont limités, il ne laisse pas comme à Munich l'impression de dirigeants totalement désorientés par la crise, mais celle d'une volonté d'en identifier les causes ensemble et de s'y attaquer collectivement. Les Sept n'ont évidemment pas réglé miraculeusement leurs différends internes (qu'il s'agisse du Gatt, de l'excédent commercial japonais, des sanctions commerciales américaines ou des fluctuations du dollar). Ils n'ont pas su non plus délivrer un message commun aux pays en voie de développement, la France et le Japon ayant pris seuls une initiative nouvelle en leur direction.

Mais du moins le temps n'est-il plus où cette assemblée triomphante tendait à se transformer en *« directoire du monde » ;* le temps n'est plus non plus à un exercice péremptoire du leadership par le président des Etats-Unis. François Mitterrand en a convenu en disant, à propos de la déclaration finale, qu'elle semblait pour une fois *« un peu moins traduite d'une autre langue »*. Une certaine modestie a finalement prévalu à Tokyo, même si la délégation américaine s'est employée à faire mousser abondamment certains résultats de la rencontre. *« C'est bon pour l'Amérique »*, *« cela fera des emplois pour les Etats-unis »*, répétaient à l'envi Bill Clinton et ses hauts fonctionnaires que ce soit à propos du GATT ou de l'aide à la Russie.

La relance de l'Uruguay Round

Pour limités que soient ses résultats et superficiels les échanges de vue sur la manière de relancer l'activité économique et de lutter contre le chômage, le Sommet a rempli avec efficacité la seule mission opérationnelle qui lui était fixée par la grande majorité des participants, à savoir rendre possible, dans des conditions psychologiques satisfaisantes, la relance de l'Uruguay Round à Genève. Les pourparlers y reprendront dès lundi prochain, au niveau multilatéral, c'est à dire entre les 111 «parties contractantes» du GATT.

Cette percée, portant sur les réductions des droits de douane à appliquer dans les échanges de produits manufacturés, est, certes, à mettre au crédit de la *« Quadrilatérale »*, la *« Quad »*, comme on dit, une instance sans lien direct avec le G7, qui rassemble les ministres du commerce extérieur des Etats-Unis, du Japon, du Canada, ainsi que Sir Leon Brittan, Commissaire européen chargé des relations économiques extérieures, et s'est réunie au début de la semaine. Mais, vu ses échecs précédents, rien ne dit qu'elle aurait réussi sans la pression qu'exercait dans ce sens la réunion, le lendemain, sur les lieux mêmes, à Tokyo, du Sommet des Sept.

Les Sept ont pris acte, en s'en réjouissant, du pas important ainsi franchi. *« Notre principale priorité est de mener à bien le cycle d'Uruguay. Nous accueillons avec satisfaction le progrès significatif réalisé récemment sur la voie d'un accord relatif à un vaste accès au marché des biens et des services, parce qu'il constitue une étape importante vers la reprise immédiate des négociations multilatérales à Genève. Ce progrès doit être accompagné de mesures comparables d'ouverture des marchés de la part des autres participants. Nous demandons instamment à tous nos partenaires commerciaux de négocier de manière constructive sur tous les sujets, tout en reconnaissant qu'il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout. D'importantes qestions restent à résoudre. Nous renouvelons notre détermination à régler ces questions et à réaliser avec tous nos partenaires un accord global et équilibré avant la fin de l'année »*, lit-on dans la déclaration économique.

Ce paragraphe, dont la rédaction a nécessité, au niveau des «sherpas», les conseillers des chefs d'État et de gouvernements, des discussions un peu plus longues que le reste du document, convient très bien aux Français, dans la mesure où, discret sur la portée des résultats – on évite de parler d' «accord», alors que le Conseil des Douze n'a pas encore avalisé ce qu'a accepté la Commission qui parlait en leur nom –, il reprend quelques idées qui leur sont chères : reprise du processus multilatéral, refus d'arrangements partiels. Les Français, qui pouvaient redouter de se faire «piéger» à Tokyo, et qui avaient multiplié les invitations à la prudence, n'avaient pas moins intérêt que les autres à ce qu'un des «verrous» bloquant l'Uruguay Round soit levé. Bref, sur ce plan, essentiel, du commerce, le Sommet a répondu aux attentes et a réussi à le faire sans créer de problèmes supplémentaires entre les participants.

L'aide à la Russie

S'est-il montré aussi efficace à propos de l'aide à apporter à la Russie, aux autres nations issues de l'ex-URSS, ainsi qu'aux pays d'Europe centrale et orientale ? Les réactions de Boris Eltsine, vendredi après-midi, lors de sa rencontre avec le G7, permettront de savoir comment on apprécie à Moscou l'effort de l'Occident. Les engagements qui sont maintenant confirmés paraissent plus réalistes que les calculs ou promesses annoncés un peu à la légère lors des précédentes réunions. On ne parle plus en dizaine de milliards de dollars ! Les Sept, c'est là sans-doute le plus important, réaffirment leur intention de créer un Programme spécial de restructuration et de privatisation qui devrait mobiliser 3 milliards de dollars d'ici la fin 1994. L'opération voulue par les Etats-Unis, dont l'objet est d'accélérer l'insertion des entreprises russes dans l'économie de marché, sera menée en coopération avec les institutions financières internationales, lesquelles débourseront l'essentiel des sommes accordées.

Sur les 3 milliards de dollars, 1,5 seront fournis par la Banque mondiale ou ses filiales et par la BERD 1 milliard de dollars sera accordé sous forme de crédits à l'exportation et 500 millions de dollars sous forme d'assistance technique ; s'agissant de ce dernier poste, la CEE contribuera pour 225 millions de dollars.

Les Sept, sans beaucoup de précisions, réaffirment leur volonté d'aider à la modernisation des centrales nucléaires ex-soviétiques. En l'état actuel, c'est la Communauté qui consent l'essentiel de l'aide. Les contributions des Américains et des Japonais sont restées jusqu'ici confidentielles. Dans leurs conclusions, les Sept disent souhaiter *« une participation plus large » :* côté japonais, une telle perspective existe en effet, puisque le président Eltsine s'est engagé à faire, finalement, une visite d'Etat à Tokyo en octobre, comme le souhaitaient les Japonais. Les Sept se prononcent pour la fermeture rapide des réacteurs à haut risque, tels ceux du type en activité à Tchernobyl. Ils soulignent *« leur préoccupation concernant l'immersion par la Russie de déchets radioactifs dans les océans »* .

Conformément à ce que laissait présager leur débat de jeudi, ils ont retenu l'idée que la concertation macro-éconmique (taux de change, taux d'intérêt, politiques budgétaires...) n'était pas suffisante pour accélérer la reprise de l'activité et, surtout, lutter contre le chômage . L'idée d'une réunion spéciale du G7, cet automne aux Etats-Unis, consacrée aux politiques à suivre pour faire sauter les verrous qui handicapent la compétitivité des entreprises et freinent la création d'emplois, est confirmée.

En position précaire, chef d'un cabinet démissionnaire, le premier ministre Miyazawa s'est efforcé au cours de ce sommet de *« refléter les perspectives de l'Asie »* et de faire prévaloir l'idée d'une approche globale et concertée des problèmes de développement et de croissance. Il s'est notamment fait l'écho auprès de ses partenaires du G7 d'une demande, qu'il a qualifié de *« particulièrement opportune »*, du président indonésien Suharto qui préside le Mouvement des non-alignés (108 pays) préconisant un *« dialogue constructif entre le nord et le sud »*.

Des convictions libérales

L'initiative conjointe de la France et du Japon pour étudier les possibilités d'aider les pays en développement dans le domaine des produits de base, en marge du sommet, pourrait-être le prélude à un approfondissement de la coopération entre Paris et Tokyo dans un domaine où la France, par tradition, et le Japon, par ses moyens (il est le premier fournisseur d'aide en terme de montant, devant les Etats-Unis), pourraient amorcer des politiques concertée.

François Mitterrand a regretté que les autres partenaires du G7, *« qui ne sont pas prêts à altérer aussi peu que ce soit leurs convictions libérales »*, ne se soient pas joints à l'initiative de Paris et de Tokyo. Celle-ci vise à dépasser l'approche classique du problème nord-sud (prêts et dons, réduction du fardeau de la dette) en entreprenant une politique à long terme, *« pragmatique et efficace »*, à l'égard des pays pauvres dans leur efforts d'auto-suffisance en tirant profit de leurs exportations. Un groupe d'experts doit étudier, dans un premier temps, une approche différenciée et sélective dans le choix des produits, leurs modalités de transformation industrielle et de commercialisa en vue d'accroître les revenus des pays concernés. Dans une seconde étape, la réflexion sera étendue aux représentants des pays producteurs.

En matière politique, le Japon a obtenu satisfaction sur la question nucléaire. Le communiqué politique fait référence à la nécessité d'une coopération renforcée en vue d'éviter *« le danger de la prolifération des armes de destruction massive »* mais ne mentionne pas une prolongation indéterminée du traité de non prolifération nucléaire (TNP). Il y a derrière l'insistance japonaise une stratégie à long terme qui vise à presser les Américains et les Européens de réduire leur arsenal nucléaire. Mais en même temps, puissance non nucléaire, le Japon est réticent à une prolongation indéfinie du TNP qui arrivera à échéance en 1995. Tokyo se sent mal à l'aise avec ce pacte qui introduit une inégalité entre les pays qui possèdent déjà l'arme nucléaire (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et Russie) et ceux qui veulent s'en doter et en sont empêchés.

Se sentant menacé par le risque d'un éventuel armement nucléaire de la Corée du nord, le Japon ne veut pas se lier les mains en renonçant pour toujours, par un pacte international s'ajoutant aux limites qu'il s'est lui-même imposé, à l'arme atomique.

PHILIPPE LEMAITRE, PHILIPPE PONS ET CLAIRE TREAN

« Pour l'emploi et la croissance »

Nous reproduisons les principaux extraits de la déclaration finale publiée à l'issue du sommet de Tokyo du groupe des sept pays les plus industrialisés. Il est intitulé : « Un engagement renforcé pour l'emploi et la croissance ».

« (...) Les progrès accomplis dans le monde sur la voie de la démocratie et de l'économie de marché dépassent nos prévisions les plus optimistes faites il y a quelques années seulement. Pour engranger tous les bénéfices des récentes transformations historiques, nos sociétés doivent relever un certain nombre de défis : assurer la reprise économique et créer des emplois, conclure avec succès le cycle d'Uruguay cette année, intégrer les pays en transition dans l'économie mondiale, soutenir les pays en développement, et réconcilier la croissance globale avec les objectifs en matière d'environnement. (...)

» Nous sommes préoccupés par l'insuffisance de la croissance et de la création d'emplois dans nos économies. (...) Une grande partie de l'accroissement récent du chômage peut être attribuée au ralentissement économique actuel, mais une partie significative du niveau actuel du chômage est de nature structurelle. Réduire le chômage nécessite donc une double stratégie : mener des politiques macroéconomiques prudentes afin de promouvoir une croissance non inflationniste et durable, et entreprendre des réformes structurelles afin d'améliorer l'efficacité des marchés, en particulier de ceux du travail.

» Nous prenons et prendrons des mesures appropriées permettant de mettre en œuvre cette stratégie de croissance globale afin de promouvoir une croissance durable visant à obtenir une hausse substantielle du niveau de l'emploi. Nous nous consulterons étroitement de façon à ce que nos politiques nationales puissent se renforcer mutuellement et être compatibles avec la consolidation et la reprise de l'économie mondiale, qui sont notre objectif commun. (...) Une conclusion heureuse et rapide du cycle d'Uruguay stimulera aussi la confiance des investisseurs et des consommateurs, et contribuera ainsi de façon importante à la reprise et à la croissance (...). »

Selon une étude de l'INSEE

La baisse du nombre de naissances semble s'accélérer

En France, la lente baisse du nombre de naissances, entamée en 1989, semble s'accélérer, selon une étude de l'INSEE (1). Elle avait été de 16 200 en 1992, elle est déjà de 12 000 sur les trois premiers mois de 1993 par rapport au premier trimestre de l'année précédente. Or, en 1992, la chute avait été la plus forte aux troisième et quatrième trimestres. Même après correction des variations saisonnières, elle semble s'amplifier.

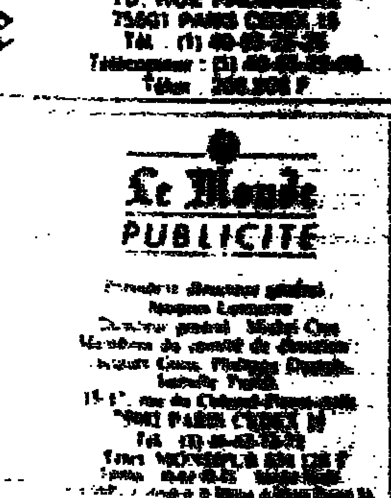
En 1991 encore, le taux de fécondité (l'indicateur conjoncturel des démographes) en France restait l'un des plus élevés d'Europe. Seules l'Irlande, l'Islande, la Suède et la Norvège offraient des indices sensiblement supérieurs. Cela était dû à la progression des naissances tardives, qui avait permis aux femmes nées avant 1956 d'avoir, en moyenne, au moins deux enfants en France comme en Suède, contre 1,62 dans l'ex-RFA. Or, éstiment les auteurs de l'étude, cette progression se ralentit et ne peut plus compenser la baisse chez les jeunes femmes : le nombre de naissances chez des femmes de 35 ans ou plus, par exemple, n'a augmenté que de 2,5 % en 1991, alors que depuis 1983, il avait progressé de 7 % par an en moyenne. Le taux de fécondité est tombé de 1,77 à 1,73 en 1992.

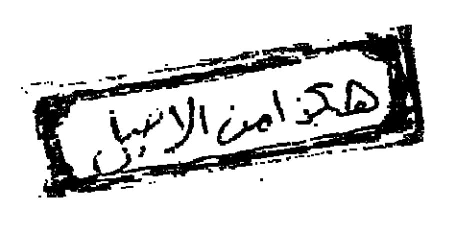
Autre phénomène qui s'accroît : la part des naissances hors mariage, qui a atteint 31,8 %, presque une sur trois, en 1991. Une progression presque égalée en Grande-Bretagne (29,7 %), mais seulement dépassée en Norvège (38,6 %), dans l'ex-RDA (41,7 %), et surtout au Danemark (46,5 %), en Suède (48,2 %) et en Islande (56,4 %). En France, la proportion varie selon les régions, allant de 25 % en Alsace à 36 % en Normandie. Elle s'accroît encore chez les plus jeunes, puisqu'elle passe de 27 % chez les femmes de plus de 24 ans à 50 % chez les 20-24 ans. Mais 70 % de ces enfants sont reconnus immédiatement par le père, contre 40 % il y a dix ans, montrant bien qu'il s'agit d' *« un choix délibéré »*.

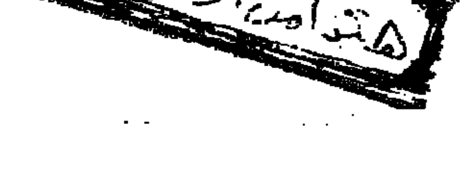
L'évolution gagne même les étrangères résidant en France : on compte aujourd'hui 17 % de naissances hors mariage chez les Algériennes, contre 6 % il y a dix ans : un signe d'assimilation, la proportion n'étant encore que de 9 % chez les Marocaines et de 5 % chez les Tunisiennes.

G. H.

(1) *INSEE PREMIERE*, juillet 1993.







La fin du sommet de Tok…

…e leur efficacité

…loi et la croissance »

…ne étude de l'INSEE

…le naissances semble s'accél…

et les discussions sur le GATT

Le commerce mondial désorienté

V. – *Automobile : la pieuvre japonaise*



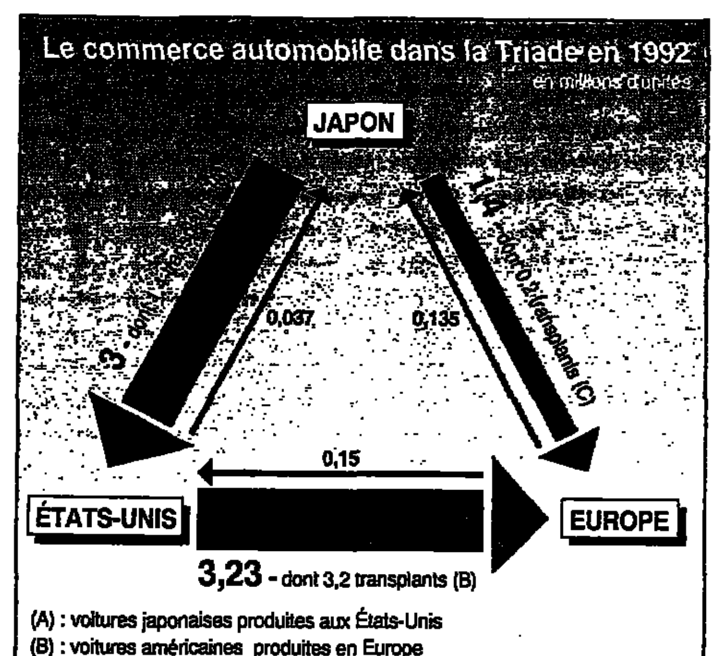
Des implantations industrielles aux quatre coins du globe permettent désormais aux constructeurs japonais de se rire des législations protectionnistes. Après les Etat-Unis et l'Europe, ils attaquent maintenant l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud, rares marchés automobiles dont on peut espérer une forte croissance.

Les Américains auraient pu s'estimer heureux. En 1992, leurs exportations automobiles vers le Japon se sont accrues de 23 %, alors que, dans un marché en récession, les importations japonaises régressaient globalement de 8 %. La nouvelle n'a pourtant pas fait la « une » des journaux. Et pour cause. L'industrie américaine n'avait guère de quoi pavoiser. Car c'est aux japonais eux-même qu'ils doivent cette « performance ». Ou plus exactement à Honda Motors, filiale américaine du constructeur japonais, dont les exportations vers la mère patrie se sont intensifiées en 1992, au point de représenter la moitié des exportations américaines vers le Japon. Honda est de ce fait devenue la première marque importée dans l'archipel, devant l'allemand BMW qui détenait le titre.

Certes les chiffres en jeu sont extrêmement faibles : 37 000 véhicules fabriqués aux Etats-Unis ont été exportés vers le Japon en 1992. Mais l'« exploit » de Honda est significatif du caractère réellement mondial de l'industrie automobile japonaise, qui préfère désormais délocaliser aux États-Unis la fabrication de certains modèles pour ses propres besoins. Ni les industries américaines ni les européennes ne peuvent prétendre avoir atteint une telle dimension planétaire.

Après avoir acquis leur force sur un marché intérieur très protégé, les constructeurs japonais ont exporté près de 5,7 millions de voitures en 1992, soit près de 53 % de leur production. En outre, leurs usines implantées aux Etats-Unis, en Europe, en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud leur permettent de se rire des barrières protectionnistes en tout genre. En 1992, les usines « américaines » des constructeurs japonais ont produit 1,4 million de véhicules, soit presque autant que de voitures importées du Japon. La part de marché japonaise sur le marché automobile américain atteignait ainsi 36 %, contre 0,5 % pour les américaines au Japon.

En Europe, la situation est très légèrement meilleure grâce aux constructeurs allemands (Volkswagen, Mercedes et BMW). Sans être glorieuse pour autant. En 1992, les Japonais ont exporté 1,2 million de voitures vers les pays de la CEE. Et leurs usines « transplants » ont produit environ 250 000 voitures localement (en Grande-Bretagne). Ils détiennent ainsi près de 11 % du marché européen. A l'inverse les Européens ont exporté 135 000 voitures (dont 70 % en provenance d'Allemagne), ce qui leur a permis de « prendre » 3,5 % du marché automobile japonais. Résultat : un quart du déficit commercial entre la CEE et le Japon est dû à l'automobile.



L'échec européen

Quasiment absents du Japon, les Européens le sont aussi des Etats-Unis, à l'exception, encore une fois, des trois constructeurs allemands. En 1992, avec 150 000 voitures exportées vers les Etats-Unis (dont 70 % en provenance d'Allemagne), les Européens n'ont couvert que 4,5 % du marché américain. A l'inverse, les exportations américaines vers l'Europe sont extrêmement faibles (30 000 voitures), même si les constructeurs américains (Ford et General Motors essentiellement) ont une forte présence en Europe, par le biais de leurs transplants. Ces deux constructeurs ont immatriculé 3,2 millions de voitures sur le Vieux Continent en 1992. A eux deux, ils détiennent donc 24 % du marché européen. Aujourd'hui les Européens, exception faite des Allemands, exportent peu en dehors de leur zone. La route du Japon leur était barrée, et ils n'ont pas su ou pu saisir l'occasion de pénétrer le marché américain comme l'ont fait les japonais. Peut-être les efforts necessaires pour exporter au sein même de l'Europe expliquent-ils en partie cet échec.

Les Américains, eux aussi exclus du marché japonais, peuvent en revanche se targuer d'une importante présence en Europe. Ford commença à y exporter des voitures dès la naissance de la firme en 1903 (1). Il démarra sa première unité industrielle en Angleterre en 1911. General Motors ouvrit sa première usine européenne en 1923, à Copenhague, et consolida rapidement sa position sur le Vieux Continent en achetant l'anglais Vauxhall en 1925, puis l'allemand Opel en 1929.

Ironie du sort, ce sont les Européens qui souffrent aujourd'hui des barrières protectionnistes américaines. Les trois principales sont les taxes dites CAFE (Corporate Average Fuel Economy Law) et *gas guzzler* sur la consommation d'essence, ainsi que la taxe spéciale sur les voitures de luxe. Elles sont définies de telle sorte que près de 90 % de leur montant a été perçu sur des voitures européennes !

Les Américains ont en revanche, très mal défendu leur marché intérieur contre les constructeurs nippons. Pour pénétrer le marché japonais, ils ont commencé par prendre, dans les années 70, des participations dans les firmes japonaises : Ford chez Mazda, General Motors chez Isuzu et Chrysler chez Mitsubishi (*le Monde* du 17 mars 1992). Mais cette stratégie qui fit leur force en Europe, s'est complètement retournée contre eux au Japon. Dix ans plus tard, l'ouverture de leur territoire aux investissements automobiles japonais, dont ils estimaient pouvoir tirer une meilleure connaissance des pratiques organisationnelles japonaises, ne fit qu'empirer la situation.

Pour éviter de se retrouver dans le même état, les Français, les Italiens, les Espagnols et les Portugais avaient négocié bilatéralement des quotas avec le Japon. En France, les importations de voitures japonaises ne devaient ainsi pas dépasser 3 % du marché. Les Allemands, exportateurs vers le Japon, avaient été moins rigoureux. Un accord, non officiel, limitait la pénétration japonaise à 15 % environ. En revanche, les pays non producteurs se montraient très accueillants ; comme l'Irlande (42 % de pénétration), la Danemark ou la Grèce.

Comme un damier de jeu de go

Pour éviter que l'avènement du marché unique ne produise un raz de marée sur les marchés européens protégés, un accord fut négocié le 31 juillet 1991 entre la CEE et le Japon. En vertu de cet accord, l'ouverture est progressive, et ne sera totale qu'à la fin de la décennie. Mais cet accord pourra être facilement contourné. Les Japonais estiment en effet qu'il ne concerne que les voitures japonaises fabriquées au Japon. Les Nissan, Toyota et Honda britanniques, et bientôt les Mitsubishi hollandaises, entre autres, ne sont donc pas concernées.

Et ce n'est pas fini. Attaqués sur leur marché intérieur, les Américains et les Européens vont maintenant devoir se battre avec les Japonais pour prendre place sur les deux rares marchés en croissance : l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud. « *Longtemps absents du marché sud-américain pour des raisons historiques, réglementaires et économiques, les constructeurs japonais semblent désormais mener une offensive dans l'ensemble de la zone* », constate Christian Mory, du Comité des constructeurs français d'automobiles. Chiffres à l'appui. La pénétration japonaise en Amérique du Sud est passée de 8,1 % en 1988 à 10,5 % en 1990. L'ouverture timide des frontières, l'affaiblissement des constructeurs européens et nord-américains expliquent en partie ce phénomène. Mais aussi « *la qualité de l'offre japonaise dans le domaine des tout-terrain et des pick-up, véhicules qui répondent bien aux besoins de motorisation de la région* ».

Pour attaquer l'Asie du Sud-Est, les Japonais ont en outre un avantage géographique. Leur présence y est très importante et devrait s'accroître rapidement. « *La plupart des constructeurs automobiles japonais accélèrent leur présence dans la région, maintenant que les possibilités d'expansion sont bloquées en Amérique du Nord et en Europe*, peut-on lire dans la revue américaine spécialisée *Automotive News*. *Nissan, qui réduit actuellement ses dépenses dans tous les domaines, ne touchera pas aux budgets asiatiques.* » Selon une étude réalisée par l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA), Toyota détient déja un tiers du marché automobile des pays de l'ASEAN.

Certes, chaque pays a sa propre réglementation. Mais le Japon a su en tirer parti. La Malaisie a décidé de construire une voiture nationale, la Proton. Mitsubishi s'en est chargé et a même développé un modèle avec volant à gauche pour l'exportation. En Thaïlande, pays ouvert, les Japonais ont 95 % du marché. Au Vietnam, jusqu'à présent fermé, plus de deux cents hauts fontionnaires et industriels locaux attendaient avec impatience en février dernier la publication d'un « *plan pour une industrie automobile dans la République socialiste du Vietnam* » réalisé par... Mitsubishi. Selon *Automotive News*, ce plan suggère la mise en place d'un réseau de constructeurs et de fournisseurs... japonais. Mieux : avant que ces usines ne deviennent opérationnelles, il préconise la vente de voitures... japonaises d'occasion !

A l'instar du Japon, la Corée a fortement protégé son marché pour développer sa propre industrie. Outre les taxes pesant sur les importations et les difficultés d'homologation, les barrières sont souvent plus sournoises. Tout acheteur d'une voiture étrangère doit s'attendre à la visite d'un inspecteur du fisc, par exemple. Mais le japonais Mazda s'est allié avec le coréen Kia, et Mitsubishi avec Hyundai.

A Taïwan, fermée aux importations japonaises, Toyota, Honda, Nissan et Daihatsu totalisent néanmoins près de 40 % de part de marché grâce à des alliances avec des industriels locaux. Seule la Chine est pour l'instant relativement à l'abri des Japonais. Trois constructeurs européens (Volkswagen, Citroën et Peugeot) assurent 70 % de la production.

Comme sur un damier de jeu de go, d'Est en Ouest, les constructeurs automobiles japonais ont donc agrandi leur territoire. Certes la protection de leur marché explique en partie cette prédominance. Avant que la crise ne sévisse, elle leur a permis de pratiquer des prix élevés, et donc de dégager des marges confortables pour se développer à l'exportation, quitte à y vendre à perte. Une Nissan Primera coûterait 25 000 francs de moins en Europe qu'au Japon. En 1991, selon l'Institut de stratégie économique de Washington, les sept principaux constructeurs japonais ont réalisé un profit de 8,5 milliards de dollars au Japon, pendant qu'ils perdaient 1,4 milliard de dollars en Europe et 3,6 milliards de dollars en Amérique du Nord.

Mais le protectionnisme n'explique pas tout. On peut par exemple s'interroger sur le ratage des Européens outre-Atlantique. Manque de moyens certes, mais aussi, sans doute, incapacité ou défaillance culturelle – chez Peugeot, la direction chargée des exportations en dehors de l'Europe ou de l'Amérique du Nord s'appelle la direction des affaires outre-mer ! –, ou encore manque de vision à long terme. Comparativement la qualité du marketing des constructeurs japonais est impressionnante. Elle leur permet d'être présents au bon moment, avec le bon produit, et au juste prix dans chacun des pays visés. Aux Etats-Unis avec des automobiles de bonne qualité, peu gourmandes en carburant au lendemain du choc pétrolier. En Asie et en Amérique latine aujourd'hui avec des pick-up et des 4 × 4.

A l'aube de l'an 2000, quand le marché européen sera totalement ouvert aux constructeurs nippons, on pourra même se demander si les quotas européens n'auront pas finalement servi les Japonais. Ils ne pouvaient de toute façon se battre sur tous les fronts à la fois. Ce qu'ils n'auront pu faire en Europe, ils l'auront réalisé dans d'autres pays en plus fort développement. Ils auront été stimulés dans leurs investissements sur le Vieux Continent, ce qui les place dans une situation moins vulnérable que s'ils avaient poursuivi une politique d'exportation directe. Enfin, en se faisant attendre, ils ne s'en seront peut-être fait que plus désirer de leurs futurs clients...

ANNIE KAHN

(1) *Les Métamorphoses de la Ford Motor Company*. Rapport de recherche dirigé par Yannick Lung. Institut d'économie régionale du Sud-Ouest, université de Bordeaux.

Prochain article :

Textile et habillement : la grande peur de l'Asie
par Pierre-Angel Gay

Les barrières du marché nippon

Marché protégé ? Que nenni. Les Japonais se targuent périodiquement d'être les seuls à ne percevoir aucun droit de douane sur les automobiles importées. Et ils ont raison. Ce n'est pas le cas des pays de la Communauté, qui perçoivent une taxe de 10 %, ou des Etats-Unis (2,5 %).

Et pourtant le marché nippon est très difficile à pénétrer. Les barrières sont administratives et structurelles (1). Les procédures d'homologation et leur contrôle sont longues et coûteuses. Certaines normes (sur les phares et les rétroviseurs par exemple) sont exigées qui nécessitent des développements spécifiques renchérissant de ce fait le prix du véhicule. De plus, la protection des droits de propriété industrielle étant insuffisante, certaines sociétés, pour éviter de se faire déposséder, hésitent à se lancer sur le marché japonais.

Ajoutons que les réseaux de distribution sont verrouillés par les constructeurs japonais, que la mise en place d'un réseau propre est très coûteux, que le prix des terrains est exorbitant et que le recrutement à vie des firmes japonaises rend très difficile l'embauche de personnel...

A. K.

(1) Ces informations sont tirées d'un article beaucoup plus détaillé publié dans le journal de l'ACEA *The European Automakers*; avril 1993.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

VIE DES ENTREPRISES

Directeur général et numéro deux de la Compagnie financière

Patrick Ponsolle pourrait quitter Suez

Patrick Ponsolle, directeur général et numéro deux de Suez, pourrait quitter dans les prochains mois les fonctions qu'il occupe depuis 1990, selon des informations publiées dans *le Nouvel Economiste* du 9 juillet et démenties par la Compagnie financière.

Pourtant, les désaccords entre Gérard Worms, président de Suez, et M. Ponsolle sont devenus un secret de polichinelle, et les rumeurs d'un départ du directeur général de la maison de la rue d'Astorg se succèdent depuis plus d'un an. Elles se sont faites encore plus insistantes, en dépit des dénégations de Suez, depuis l'annonce en mars des lourdes pertes de la Compagnie en 1992. Le tandem qui a fait de Suez la reine des batailles boursières et a gagné des OPA (offres publiques d'achat) spectaculaires sur la Société générale de Belgique et sur Victoire a apparemment rencontré plus de difficultés à s'entendre sur une stratégie de recentrage.

L'opposition entre les deux hommes semble s'être cristallisée, notamment autour de l'affaire Victoire-Colonia et du différend de Suez avec l'UAP, actionnaire minoritaire de l'assureur Victoire.

En avril 1992, Gérard Worms et Jean Peyrelevade, président de l'UAP, étaient parvenus à un accord sur la cession à la compagnie d'assurances nationalisée de Colonia, la filiale allemande de Victoire. Mais M. Ponsolle s'était opposé à cet accord. En revanche, il était partisan d'un autre schéma, envisagé en novembre 1992, et auquel cette fois M. Worms était opposé.

Le départ de M. Ponsolle pourrait être le prélude à une réorganisation importante à la tête de Suez, même si la Compagnie financière dément tout projet allant en ce sens.

E. Le.

En redressement judiciaire depuis le 10 mars

Angénieux repris par Thomson-CSF et Air Liquide médical

SAINT-ETIENNE

de notre correspondant

Placé en redressement judiciaire le 10 mars, Angénieux, premier constructeur mondial d'optique de précision implanté à Saint-Héand (Loire), a été repris, jeudi 8 juillet, par Thomson-CSF et Air Liquide médical qui ont proposé respectivement 12 et 6,5 millions de francs pour la reprise des actifs.

Thomson-CSF s'est engagé à reprendre la totalité du personnel et à maintenir l'activité de l'entreprise à Saint-Héand pendant trois ans : sur les 188 personnes reprises, 4 travaillant dans la commercialisation de l'optique médicale deviendront salariés d'Air Liquide médical.

En 1986, Thomson-CSF, premier client d'Angénieux, s'était déjà porté candidat à son rachat, mais Pierre Angénieux avait préféré négocier avec Essilor, devenu actionnaire à 58 %.

« Une entreprise de haute technologie »

Pour Noël Clavelloux, directeur de la branche des équipements aéronautiques de Thomson-CSF, Angénieux est *« une entreprise de haute technologie, pas assez soutenue par des crédits de recherche publics »*. La relance de ses activités passe, selon lui, par un développement de la recherche dans l'optronique et les contre-mesures optroniques, et par un renforcement des contrats de la direction générale de l'armement, détection par infra*rouges notamment*.

Thomson envisage aussi d'injecter 100 millions de francs sur trois ans dans l'entreprise, dont une bonne partie pour consolider son fonds de roulement. Enfin, des synergies devraient être recherchées avec la filiale britannique de Thomson, Pilkington, spécialisée dans l'holographie.

VINCENT CHARBONNIER

Plans sociaux chez Bull, Aérospatiale, Thomson-CSF, Air France

La semaine noire des entreprises publiques

Bien qu'incitées par le premier ministre à adopter *« un comportement exemplaire »* sur l'emploi, plusieurs entreprises publiques (Aérospatiale, Bull, Thomson-CSF, Air France) ont annoncé ou évoqué ces derniers jours d'importants plans sociaux. Ces groupes estiment ne plus pouvoir différer les licenciements. Les syndicats les soupçonnent de multiplier les mesures d'assainissement financier afin de favoriser leur privatisation. Jeudi 8 juillet, les salariés d'Aérospatiale ont manifesté à Nantes et à Toulouse et des débrayages ont eu lieu à l'usine Bull d'Angers. Les syndicats de Thomson-CSF ont demandé à M. Balladur d'intervenir auprès de leur direction.

Le 25 mai, devant l'Assemblée nationale, Edouard Balladur est catégorique. Il encourage *« les entreprises publiques du secteur concurrentiel »* à adopter *« un comportement exemplaire »* et à devenir *« les premières à étudier des formules novatrices qui permettent d'éviter les licenciements »*. Le premier ministre leur demande même *« à chaque fois que leur situation financière le permet et que le niveau de production l'autorise »* de *« renoncer aux licenciements »*.

Hasard de calendrier? Cette semaine, en l'espace de trois jours à peine, Bull, Aérospatiale et Thomson-CSF ont annoncé des plans de réduction d'effectifs. Elles sont massives pour le constructeur informatique, qui a prévu de supprimer 2 850 emplois en France, sur l'année en cours et la suivante. Le groupe aéronautique, qui n'a pas fini de boucler son plan 1993, affiche d'ores et déjà 2 250 nouvelles suppressions de postes pour 1994. Même cas de figure pour Thomson-CSF. Le spécialiste d'électronique professionnelle et de défense, qui emploie 19 900 personnes en France, évalue ses sureffectifs à 1 600 personnes d'ici à la fin 1994. Il envisage donc, alors que les réductions programmées en 1990 ne sont pas achevées, d'annoncer un nouveau plan social cet été. A ces trois groupes publics *industriels il faudra probablement* rajouter Air France. La compagnie nationale, qui a « allégé » de 16 % les effectifs de son état-major et de 10 % ceux de ses services opérationnels, devra diminuer encore ses effectifs, a averti son PDG, Bernard Attali, qui n'exclut plus des licenciements.

« Prise de conscience collective »

Le souhait de Matignon n'aurait-il été qu'un exercice de pure forme? Pour un conseiller du premier ministre, l'idée n'a jamais été d'interdire aux entreprises publiques de licencier, mais simplement *« de provoquer une prise de conscience collective »*. D'ailleurs, ajoute-t-il, *« le message adressé aux patrons du secteur public a été formulé dans les mêmes termes aux chefs d'entreprise du privé, que ce soit devant le CNPF ou la CGPME »*.

Et il est vrai que les situations financières de Bull, d'Air France (dont les pertes pour 1993 pourraient dépasser 5 milliards de francs selon les estimations données jeudi 8 juillet par le délégué RPR aux transports, Jacques Godfrain), ou encore d'Aérospatiale, dont le carnet de commandes est au plus bas, alimentent une pression très forte sur l'emploi. Les caisses de l'Etat actionnaire sont pour le moment quasiment vides. Et serait-il tenté de renflouer qu'il faudrait encore compter avec la vigilance de Bruxelles, prompte à dénoncer les *« subventions déguisées »*. Dès lors, le gouvernement se condamne à pratiquer le grand écart. D'un côté, en appelant à la vigilance sur l'emploi; de l'autre en réclamant des mesures de redressement *« spectaculaires »* voire musclées.

Le cas de Thomson-CSF est plus étonnant. Le groupe d'électronique de défense gagne encore bien sa vie. Et il prévoit de maintenir en 1993 le bénéfice net de 1,5 milliard de francs dégagé l'année dernière – même si les résultats de 1992 ont été dopés par des opérations exceptionnelles. La priorité à la rentabilité a toujours été une des obsessions d'Alain Gomez, son PDG. Est-elle devenue plus impérieuse encore, depuis que le groupe figure sur la liste des privatisables? Certains syndicalistes ne sont pas loin de le penser. *« Les chefs d'entreprise que je rencontre ont tous le même discours : il faut rétablir les comptes. Dans certains cas – mais il ne faut pas généraliser. – l'objectif paraît être de se placer, à une échéance de deux ans ou moins, sur le marché de la privatisation avec un bilan présentable. Dès lors, ce qui était encore acceptable il y a six mois ne l'est plus aujourd'hui »*, assure Michel Huc, secrétaire général de la fédération FO de la métallurgie, qui reconnaît toutefois que *« sur la dernière période, la situation industrielle s'est réellement et profondément dégradée »*.

Pour le moment, ces annonces en rafale n'ont guère provoqué de réactions majeures chez les salariés dans les entreprises concernées, en dehors de quelques débrayages chez Bull et à l'Aérospatiale. Mais – signe d'impuissance? – les syndicats de Thomson-CSF, eux, en appellent directement au premier ministre. *« C'est vrai, l'ambiance n'est pas à la combativité »*, reconnaît Maurice Leblay, secrétaire (CFDT) du comité central d'entreprise de Thomson-CSF. *« Dès que l'on touche à l'emploi, la peur s'installe, personne n'ose trop se faire remarquer. »* *« La mobilisation pourrait se manifester à la rentrée »*, considère néanmoins Michel Huc.

Mais, qu'elles affrontent des difficultés financières réelles ou qu'elles peaufinent leur bilan, les entreprises publiques n'ont pas vraiment « innové », conformément au souhait de M. Balladur. Malgré de vrais efforts – développement de l'apprentissage ou des préretraites progressives, négociation à l'usine Thomson Brandt Armements de la Ferté-Saint-Aubin (Loiret) d'un accord permettant de passer d'un horaire hebdomadaire de 38 h 30 à un horaire de 30 heures rémunérées sur la base de 34 heures sur quatre jours, ce qui permettra de réduire de 160 le nombre de licenciements prévus, – ces plans sociaux semblent avoir été décidés trop rapidement pour que leur contenu laisse la place à des formules vraiment imaginatives.

C. M. et J.-M. N.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTAT

□ **AEG-électroménager : doublement du bénéfice net en 1992.** – AEG-électroménager, filiale du groupe allemand AEG, a annoncé, jeudi 8 juillet, le doublement de son bénéfice net en 1992, à 59,9 millions de deutschmarks (202,4 millions de francs), ainsi qu'une hausse de 5,1 % de son chiffre d'affaires à 2,33 milliards de deutschmarks (7,8 milliards de francs). Sur le premier trimestre 1993, les ventes d'AEG-électroménager ont augmenté de 1 % mais son chiffre d'affaires réalisé à l'étranger a reculé de 17 %, à la suite des réajustements au sein du système monétaire européen (SME). La firme a annoncé son désir de renforcer sa coopération avec le groupe suédois Electrolux. D'ici la fin 1993, la part d'Electrolux dans la filiale d'AEG passera de 10 % à 20 %, tandis qu'AEG détiendra 4 % du capital d'Electrolux, contre 2 % aujourd'hui.

COOPÉRATION

□ **Toshiba et IBM vont développer la production d'écrans TFT.** – La firme Display Technologie Inc. (DTI), une société commune créée en novembre 1989 entre la compagnie japonaise Toshiba Corp. et IBM Japon Ltd., a annoncé, jeudi 8 juillet, un projet d'investissements de 30 milliards de yens (1,6 milliard de francs) dans le développement et la production des écrans à cristaux liquides TFT (thin film transistor). La nouvelle chaîne de production démarrera à l'été 1994, dans une usine de Toshiba située à Himeji, dans la région de Hyogo (ouest du Japon). Ce nouvel investissement triplera la production d'écrans à cristaux liquides TFT et accroîtra la capacité de production de grands écrans. On s'attend à une forte hausse du taux de croissance annuel des demandes d'écrans TFT, qui tournerait autour de 70 % par an entre 1992 et 1995, ajoute le communiqué. Ce produit devrait par la suite représenter la moitié du marché des écrans plats.

RECENTRAGE

□ **Lanvin renonce provisoirement à la haute couture.** – Fondée en 1889 par Jeanne Lanvin, la plus ancienne maison de haute couture de Paris renonce provisoirement à la haute couture pour se recentrer sur le prêt-à-porter. Acquise pour 500 millions de francs en 1990, à égalité par Orcofi (holding de la famille Vuitton) et L'Oréal, elle a cumulé des pertes qui s'élèvent pour les deux dernières années à près de 300 millions de francs. Le chiffre d'affaires plafonne aux alentours de 400 millions. Pour tenter de redresser les comptes, L'Oréal a décidé récemment de remplacer le PDG, Michel Piétrini, par un de ses hommes, Loïc Armand. Outre l'arrêt provisoire de la haute couture, le plan de « réorganisation » décidé par ce dernier prévoit *« le regroupement de certains services et effectifs »* ainsi qu'une *« rationalisation des sites d'exploitation, en abandonnant certains d'entre eux »*.

NÉGOCIATIONS

□ **Usinor-Sacilor en pourparlers avec la Sarre sur Saarstahl AG.** – Le groupe sidérurgique français Usinor-Sacilor mène actuellement des négociations intensives avec le Land de Sarre en vue d'un nouvel engagement financier pour secourir l'entreprise allemande Saarstahl AG menacée de faillite, a déclaré mercredi 8 juillet le ministre-président sarrois Oskar Lafontaine. M. Lafontaine a indiqué que la Sarre souhaitait poursuivre un partenariat avec Usinor-Sacilor à condition que les intérêts du Land soient garantis. Le holding de contrôle de Saarstahl AG, appelé Dillinger Huette Saarstahl (DHS), est détenu à 27,5 % par la Sarre et contrôlé à 70 % par Usinor-Sacilor. Le groupe français avait annoncé le 17 mai une demande de mise en faillite de Saarstahl AG qui emploie 2 700 personnes. Cette décision avait été motivée par la nécessité de préserver le pan sain de DHS, les forges Dilling qui fabriquent des aciers plats.

CONTRAT

□ **Airbus bien placé pour le renouvellement de la flotte de la Saudia.** – Le consortium européen Airbus semble bien placé pour le renouvellement d'une partie de la flotte de la compagnie aérienne saoudienne Saudia. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, lors de son passage à Djeddah, le dimanche 4 juillet, avait déclaré : *« La vente de 44 Airbus à la Saudia n'attend plus que la signature finale. »* Le contrat global pourrait porter sur 60 appareils, dont 16 options. Les modèles n'ont pas été précisés. Au siège d'Airbus à Toulouse, on se refuse à commenter l'information. La flotte de la Saudia est composée de 108 appareils, dont onze Airbus A 300-600.

PARTICIPATIONS

□ **Dassault Automatismes prend 50 % de Métavideotex (groupe Seita).** – Dassault Automatismes et Télécommunications, filiale de Dassault Electronique spécialisée dans les terminaux de télécommunications, de paiement et la gestion de réseaux, a annoncé, mercredi 7 juillet dans un communiqué, qu'elle allait prendre 50 % de Métavideotex, une petite société jusqu'ici détenue à 100 % par la Seita. Dassault AT déboursera environ 15 millions de francs pour sa participation dans Métavideotex, qu'il gérera directement.

□ **Rhône-Poulenc prend 5 % du capital de Cecar Participation (assurances).** – Le chimiste public Rhône-Poulenc a pris récemment une participation de 5 % dans le capital de Cecar Participation, holding de la Compagnie européenne de courtage d'assurances et de réassurances (CECAR), un des spécialistes français du risque d'entreprises, annonce mercredi la CECAR. La CECAR a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 501 millions de francs. CECAR Participation est contrôlé par ses cadres et le fondateur, le groupe Suez en détenant 25 % et Rhône-Poulenc désormais 5 %. Ce holding détient à son tour 51 % de la CECAR, au capital de laquelle figurent également le distributeur britannique Inchcape (25 %), Elf-Aquitaine (10 %) et la famille Carle (14 %).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 9 juillet = Irrégulière

Après trois séances consécutives de hausse et un gain important de 1,89 % jeudi dans le sillage de Francfort, la Bourse de Paris avait du mal à s'inscrire dans une tendance claire vendredi 9 juillet, victime à la fois de prises de bénéfices et de la spéculation née des nouvelles tensions sur les marchés de change. Après avoir ouvert en hausse de 0,85 %, *l'indice CAC 40 perdait progressivement du terrain* pour se retrouver en repli avant de se reprendre à la mi-journée pour s'inscrire sur une baisse insignifiante de 0,03 % à 1 979,73 points dans un marché très actif. Jeudi, des achats d'investisseurs anglo-saxons, qui jouaient une fois de plus la sortie du franc du SME, avaient entraîné une vive hausse en fin de journée. Les achats en provenance de l'étranger se poursuivaient vendredi tandis que le franc restait faible face au mark. La détermination réaffirmée du premier ministre Edouard Balladur « à maintenir la stabilité du franc au sein du système monétaire européen (SME) » provoquait pourtant un repli à la Bourse de Paris. Quelques heures auparavant, le ministère de l'économie indiquait que la récession s'achèverait au second semestre en France. Quant à Théo Waigel, le ministre de l'économie *allemand, il déclarait* à l'issue du sommet du G7 à Tokyo que les données fondamentales de l'économie française étaient « en ordre ».

Du côté des valeurs, Euro Disney, déjà très attaqué jeudi et qui avait perdu 12,76 %, perdait encore 6,7 %. En revanche, Valéo gagnait 0,8 % après l'annonce, jeudi soir, de la baisse de 4,6 % de son chiffre d'affaires au premier semestre, que les opérateurs jugent conforme aux anticipations.

NEW-YORK, 8 juillet ↑ Nette reprise

Wall Street a enregistré un gain de près de 40 points jeudi 8 juillet, grâce à la baisse de 12 000 des demandes d'allocations-chômage durant la semaine achevée le 3 juillet aux Etats-Unis et la hausse en juin des ventes des principales chaînes de grands magasins. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 514,42 points, en hausse de 38,75 points soit une progression de 1,11 %. L'activité a été soutenue avec quelque 282 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en hausse a largement dépassé celui des valeurs en baisse : 1 283 contre 715 alors que 586 titres sont restés inchangés.

Dans la matinée, les gains de Wall Street ont été limités par une remontée des taux d'intérêt à long terme, à la suite de la baisse des demandes hebdomadaires d'allocations-chômage à leur niveau le plus bas depuis cinq mois. Mais le recul des cours de l'or, du pétrole et des graines de soja a toutefois renversé la tendance sur le marché obligataire et les taux sont repartis à la baisse, ce qui a bénéficié au marché.

Les investisseurs accordent toutefois plus d'importance à la publication prochaine des résultats des entreprises américaines au deuxième trimestre qu'aux taux d'intérêt, selon Don Hayes, analyste chez Wheat First-Butcher and Singer.

VALEURS	COURS DU 7 juillet	COURS DU 8 juillet
Alcoa	70 3/8	70 1/4
ATT	61 3/8	62
Boeing	36 3/8	37 1/8
Chase Manhattan Bank	32 1/2	33 1/8
Du Pont de Nemours	46 7/8	47 3/4
Eastman Kodak	50 1/2	51 1/4
Exxon	64 1/8	64 3/8
Ford	49 6/8	51 1/4
General Electric	94 5/8	97 1/8
General Motors	44 1/2	47
Goodyear	41	41 3/4
IBM	46 5/8	46 5/8
ITT	84 5/8	84 7/8
Mobil Oil	71 3/8	72
Pfizer	63 3/4	65 3/8
Schlumberger	62 1/4	62
Texaco	63 5/8	63 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	124 3/8	124 3/8
Union Carbide	18 3/4	18 5/8
United Tech.	52 5/8	52 7/8
Westinghouse	17	16 3/4
Xerox Corp.	76 1/4	78 3/8

LONDRES, 8 juillet ↓ Repli

Les valeurs ont viré à la baisse dans l'après-midi, jeudi 8 juillet, au Stock Exchange, dans le sillage du marché à terme. Au terme des transactions, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 2,4 points, soit 0,08 %, à 2 845,9 points, alors qu'il avait gagné jusqu'à 7,4 points en fin de matinée, encouragé par les gains de Wall Street et par le pré-accord sur la réduction des tarifs douaniers conclu mercredi à Tokyo. Le volume des échanges a diminué à 577,9 millions de titres contre 583,2 millions la veille, reflétant le manque d'intérêt des opérateurs en l'absence d'indicateurs économiques et de résultats de sociétés.

Les banques ont été fermes dans l'attente du début de leur « saison » de résultats semestriels en fin de mois. Mais les pétrolières ont été mitigées avant le résultat des discussions entre l'Irak et l'ONU sur une éventuelle levée partielle de l'embargo pétrolier sur Bagdad.

British Aerospace, qui a souscrit auprès d'un groupe de banques internationales une ligne de crédit permanent de 1,4 milliard de livres, a gagné 2 pence à 402.

VALEURS	Cours du 7 juillet	Cours du 8 juillet
Allied Lyons	5,42	5,39
B.P.	2,94	2,92
B.T.R.	3,68	3,66
Cadbury	4,55	4,53
De Beers	12,50	–
Glaxo	5,65	5,60
G.U.S.	31	31
I.C.I.	6,43	6,39
Reuters	14,07	13,89
RTZ	6,81	6,78
Shell	6,16	6,12
Unilever	10,03	10,10

TOKYO, 9 juillet ↑ Progression

La Bourse de Tokyo a fini en nette hausse vendredi 9 juillet, dans un marché actif, à la faveur d'achats liés au règlement des options sur actions de juillet. En clôture, l'indice Nikkei a gagné 188,72 points, soit 0,96 % à 19 877,39 points. Les échanges ont été plus étoffés que la veille puisqu'ils sont passés de 350 millions de titres jeudi à 480 millions.

Des achats liés aux contrats à terme et l'espoir qui se précise d'une nouvelle baisse de taux ont également soutenu le marché.

« Des conjectures sur une nouvelle détente en Allemagne ont renforcé l'espoir d'une baisse des taux au Japon », a déclaré un boursier. *« Le marché s'attend à une baisse d'ici à un mois »*, a-t-il ajouté.

VALEURS	Cours du 8 juillet	Cours du 9 juillet
Ajinomoto	1 340	1 340
Bridgestone	1 190	1 200
Canon	1 320	1 340
Fuji Bank	2 410	2 450
Honda Motors	1 280	1 330
Matsushita Electric	1 240	1 270
Mitsubishi Heavy	648	658
Sony Corp.	4 250	4 350
Toyota Motors	1 530	1 550

CHANGES

Dollar : 5,84 F ↑

Le dollar s'échangeait en hausse très sensible vendredi 9 juillet à Paris à 5,84 francs contre 5,7830 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France. Le mark progressait face au franc à 3,40 francs contre 3,3948 francs la veille.

FRANCFORT	8 juillet	9 juillet
Dollar (en DM)	1,7025	1,72
TOKYO	**8 juillet**	**9 juillet**
Dollar (en yens)	107,85	108,33

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (9 juillet)	7 7/16 - 7 9/16 %
New-York (8 juillet)	3,25 %

BOURSES

	7 juillet	8 juillet
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	532,99	535,80
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 943,73	1 980,37
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	7 juillet	8 juillet
Industrielles	3 475,67	3 514,42
LONDRES *(Indice « Financial Times »)*	7 juillet	8 juillet
100 valeurs	2 848,30	2 845,90
30 valeurs	2 234,10	2 227,80
Mines d'or	239,30	229,50
Fonds d'Etat	97,87	–
FRANCFORT	7 juillet	8 juillet
Dax	1 719,76	1 783,70
TOKYO	8 juillet	9 juillet
Nikkei Dow Jones	19 688,67	19 877,39
Indice général	1 590,93	1 608,62

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7910	5,7930	5,8535	5,8595
Yen (100)	5,3383	5,3432	5,3960	5,4050
Ecu	6,6272	6,6336	6,6224	6,6346
Deutschemark	3,3972	3,3977	3,3986	3,4017
Franc suisse	3,8174	3,8213	3,8438	3,8512
Lire italienne (1000)	3,6825	3,6875	3,6637	3,6724
Livre sterling	8,6459	8,6519	8,6788	8,6926
Peseta (100)	4,4071	4,4121	4,3694	4,3807

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3 1/16	3 3/16
Ecu	7 7/8	8	7 9/16	7 11/16	7 3/16	7 5/16
Deutschemark	7 7/16	7 9/16	7 1/4	7 3/8	7	7 1/8
Franc suisse	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8
Lire italienne (1000)	9 3/8	9 5/8	9 5/16	9 9/16	9 3/16	9 7/16
Livre sterling	5 15/16	6 1/16	5 13/16	5 15/16	5 3/4	5 7/8
Peseta (100)	11 1/8	11 3/4	10 5/8	11 1/8	10 1/16	10 9/16
FRANC FRANÇAIS	7 3/4	8 1/16	7 7/16	7 5/8	6 15/16	7 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS

BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET

Comptant

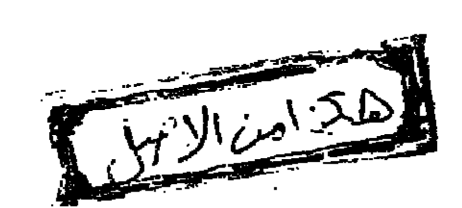
Hors-cote

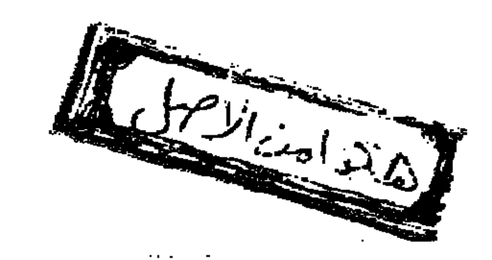
Second marché

Marché des Changes

Marché libre de l'or

RÈGLEMENT MENSUEL





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET

Liquidation : 23 juillet
Taux de report : 7.00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,28 % (1985,82)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5	EDF-GDF 3%	5490	5490	—
10	B.N.P. (T.P)	1081	1085	+0,37
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1008	1001	-0,69
10	Renault (T.P.)	2080	2085	+0,24
10	Rhone Poulenc(T.P)	2190	2190	—
10	Saint Gobain(T.P.)	1136	1141	+0,44
10	Thomson S.A (T.P)	1000	966	-3,40
50	Accor 1	616	621	+0,81
10	Air Liquide 1	753	752	-0,13
10	Alcatel Alsthom 1	657	659	+0,30
5	Alsac.Super.(Ny) 1	2962	2936	-0,88

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25	CSEE 1	489,90	480	-2,02
10	Damart 1	4100	4000	-2,44
10	Dassault-Aviation1	450	446,50	-0,78
25	Dassault Electro 1	305	304,30	-0,23
10	De Dietrich 1	1517	1515	-0,13
10	Degremont 1	490	503	+2,65
50	Dev.R.N-P De Cal 1	36,90	36,50	-1,08
25	Dev.R.Sud-Est Ly)1	30,20	—	—

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25	Locindus 1	885	904	+2,15
10	LVMH Moet Vuitton1	3925	3935	+0,25
5	Lyon.Eaux-Dumez 1	472	470,50	-0,32
50	Marine Wendel 1	339,90	340	+0,03
50	Matra-Hachette 1	133,30	132,50	-0,60
100	Metaleurop 1	74,90	76	+1,47
25	Metrologie Intl 1	14	14	—
50	Michelin 1	163	163	—

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
10	Sommer-Allibert 1	1509	1507	-0,13
25	Sophia 1	544	540	-0,74
10	Sovac 1	1316	1315	-0,08
25	SPEP 1	444	447	+0,68
25	Spie Batignolles 1	340,20	345	+1,41
10	Strafor Facom 1	466	478	+2,58
25	Suez 1	304	307	+0,99
50	Synthelabo 1	231,80	234	+0,95

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
50	Hewlett-Packard 1	435	—	—
500	Hitachi 1	44	44,80	+1,82
25	Hoechst 1	914	920	+0,66
25	I.B.M 1	272	270,50	-0,55
100	I.C.I 1	55	55,15	+0,27
50	I.T.T. 1	490	494,20	+0,86
100	Ito Yokado 1	235	235,10	+0,04
500	Matsushita 1	65,85	67,20	+2,05
100	Mc Donald's 1	285	286	+0,35
25	Merck and Co 1	200	204,90	+2,45
50	Minnesota Mining 1	618	618	—

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Codetour	345	345
Creeks	111,10	111,10
Dauphin OTA	242	—
Devanlay 2	1200	1160
Labor.Dolisos	110	—
Editions Belfond	191	—
Europ Propulsion 2	240,10	241,60
Finacor	151	—
G.L.M. S.A.	618	618
Gravograph	150	150
Guintoli 2	771	—
I.C.C.	245	245

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
TFI-1	440	445
Thermador Hold(Ly)	313	319,50
Unilog	225	223
Viel et Compagnie	145	—
Yves St Laurent 1	739	705

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.E.G.F (Frigor.)	522	—
Centenaire Blanzy	305	301,10
Caregen Holding	25,50	—
Champex (Ny)	8,85	—
CIC Un.Euro.CIP 1	229	228
C.I.T.R.A.M. (B)	2550	2949
Cpt Lyon Alem.2	385	368
Concorde-Ass Risq2	614	614
Constr.Met.Prov.	12,30	—
Credit Gen.Ind.	83,10	—
Darblay	590	590
Didot Bottin	555	545

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sofragi 2	3151	—
Soudure Autogene	655	—
Sovabail	369	—
Stemi	1039	—
Taittinger 1	1810	1810
Testut-Aequitas	100	—
Tour Eiffel	245	244
Ufiner Cofreth	1430	1460
Vicat 2	430	450
Viniprix	1700	1700
Virex	112,50	—

Sicav (sélection) 8 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Epargne Associat.	26166,73	25868,79
Epargne-Unie	1437,62	1402,56
Eofi Cash capi.	8784,48	8784,48 ◆
Euro Solidarité	1185,48	1173,66
Eurocic Leaders	1119,25	1086,65
Eurodyn	1255,93	1225,30
Euro Gan	6813,75	6551,68
Fonsicav	16091,31	16059,19
France-gan	11494,15	11052,07
France Garantie	277,97	277,42
France Obligations	486,50	481,68
Francic	494,14	479,75

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Obliutur	3318,66	3256,78
Oblig. tres caté.	205,54	202,50
Oblilion	1661,11	1644,66
Oblisécurité Sicav	14361,67	14361,67
Oracion	1651,39	1611,11
Paribas Capitalisation	1790,66	1755,38
Paribas Opportunités	137,66	133,65
Paribas Patrimoine	637,53	618,96
Patrimoine Retraite	251,61	246,68
Parvalor	629,43	617,09
Placenter	1335,40	1302,87
Plenitude	148,93	144,59

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Winterthur St-Honoré	242,05	231,07

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 08/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,7445	5,7830	5,50	6
Ecu	6,6210	6,6360	—	—
Allemagne (100 dm)	338,1500	339,4900	327	347
Belgique (100 F)	16,4295	16,4795	15,90	16,90
Pays-Bas (100 fl)	300,9700	301,9600	290	310
Italie (1000 lires)	3,7265	3,7045	3,50	4
Danemark (100 krd)	88,0100	88,0500	84	92
Irlande (1 iep)	8,2320	8,2485	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,8465	8,8455	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,4800	2,4850	2,09	-3,09
Suisse (100 f)	381,1900	382,3500	368	388
Suède (100 krs)	73,4000	73,1200	69	78
Norvège (100 k)	79,8100	79,8700	75	84
Autriche (100 sch)	48,0430	48,2280	46,40	49,40
Espagne (100 pes)	4,4320	4,4350	4,15	4,75
Portugal (100 esc)	3,5600	3,5550	3,20	4
Canada (1 $ can)	4,4792	4,5004	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,3462	5,3324	5,18	5,48

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 08/07
Or fin (kilo en barre)	72800	73300
Or fin (en lingot)	73600	73750
Napoléon (20f)	425	423
Pièce Fr (10 f)	340	372
Pièce Suisse (20 f)	420	423
Pièce Latine (20 f)	420	420
Souverain	528	534
Pièce 20 dollars	2640	2840
Pièce 10 dollars	1400	1350
Pièce 5 dollars	640	760
Pièce 50 pesos	2720	2700
Pièce 10 florins	448	440

Matif (Marché à terme international de France)
8 juillet 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 159 979

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	121,56	119,46	119
Précédent	121,82	119,78	119,24

CAC 40 A TERME
Volume : 10 470

Cours	Juillet 93	Août 93	Sept. 93
Dernier	1980	1994	2002,50
Précédent	1954,50	1965	1975,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon
Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation
Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS

B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA - ■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

COMMUNICATION

A la cour d'appel de Paris

Paul Barril perd son procès contre « le Monde »

La onzième chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par Jean-Marie Desjardin, a confirmé, jeudi 8 juillet, le jugement de la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal du 17 septembre 1992 qui constatait que *le Monde* avait apporté la preuve des affirmations contenues dans un article publié le 21 mars 1991.

Cet article dénonçait le *« montage »* réalisé par le capitaine Paul Barril lors de l'arrestation de trois Irlandais à Vincennes le 28 août 1982. Cette décision, exceptionnelle dans un procès de presse, intervient alors que l'instruction de la plainte pour *« attentat à la liberté »* déposée par deux des trois « Irlandais de Vincennes » se poursuit au tribunal de grande instance de Versailles, où le magistrat chargé du dossier, M. Yves Madre, a effectué plusieurs actes ces derniers mois.

« La vérité d'un traquenard »

Ce n'était qu'un procès en diffamation. L'un de ces multiples procès qui trottinent traditionnellement à côté des grosses affaires et qui sont intentés soit pour intimider la presse, soit pour sanctionner un réel manque de prudence . Jusqu'alors, les décisions étaient sans surprise : dans le meilleur des cas, les juges estimaient que l'écrit litigieux n'était pas diffamatoire, dans tous les autres cas, les tribunaux condamnaient ou, dans quelques circonstances, relaxaient *« au bénéfice de la bonne foi »*. Dans le jargon judiciaire, cette formule signifie que le journaliste a diffamé le plaignant, mais que, trompé par divers éléments, il a pu *« légitimement »* croire qu'il relatait des faits authentiques. La bonne foi, ce n'est donc pas la vérité, c'est la *« vraisemblance »* (1).

La loi a cependant prévu que l'auteur d'un article jugé diffamatoire puisse être relaxé s'il apporte la preuve qu'il a écrit la vérité. Mais la jurisprudence est d'une telle sévérité que cette preuve apparaissait impossible dans la mesure où elle doit être *« parfaite »* et *« complète »*. Les décisions admettant la preuve de la vérité sont si rares que des magistrats spécialisés dans les délits de presse au palais de justice de Paris déclarent n'en avoir jamais relevées depuis plus de quinze ans de présence dans les prétoires, et le précédent peut donc être bien plus ancien.

En septembre 1992, un tribunal a cependant admis cette preuve. Et malgré les augures qui soutenaient qu'une telle décision ne franchirait pas les rigueurs de la cour d'appel, le jugement a été confirmé. Mais au-delà de la curiosité juridique, le hasard – ou la logique – a voulu que le jugement et l'arrêt qui a suivi consacrent une vérité jounalistique alors que, par ailleurs, la justice, depuis plus de dix ans, refuse d'en faire une *« vérité judiciaire »*.

Des procédés discutables dans un Etat de droit

Le 28 août 1982, trois Irlandais étaient arrêtés dans un appartement de Vincennes lors d'une opération dirigée par le capitaine Barril, adjoint du commandant Prouteau au GIGN. Un communiqué de l'Elysée présentait cette arrestation comme un succès dans la lutte contre le terrorisme international, mais il apparaissait rapidement que cette opération avait été menée avec des procédés discutables dans un Etat de droit. De nombreuses fautes de procédures avaient été commises et surtout, l'origine des armes et des explosifs trouvés sur place étaient suspecte. Mais la justice ne se pencha que sur un aspect mineur de l'affaire en jugeant Christian Prouteau, le commandant Jean-Michel Beau et son adjoint à la brigade de recherche de Vincennes, tous trois soupçonnés de subornation de témoins pour avoir menti au juge d'instruction sur les conditions de l'arrestation.

Deux mois avant le procès, *le Monde* publiait un article d'Edwy Plenel intitulé « Les cachotteries de l'Elysée ». Le capitaine Barril engageait des poursuites contre cet article qu'il jugeait diffamatoire. Sur ce point, l'arrêt, comme le jugement, lui donne raison en employant des termes d'autant plus sévères que les juges diront ensuite qu'il s'agit de la vérité. La cour constate : *« Le capitaine Barril est ainsi présenté comme ayant, dans l'exercice de ses fonctions, pris des moyens destinés à impliquer par avance et de manière incontestable, dans la préparation d'actes terroristes, les personnes dont l'interpellation était envisagée, c'est-à-dire d'avoir organisé, à proprement parler, un véritable traquenard ; (...) cette imputation, qui porte gravement atteinte à l'honneur et à la considération de Paul Barril, officier de gendarmerie, est manifestement diffamatoire. »*

Le témoignage du commandant Beau

Les juges observent ensuite que la diffamation repose sur plusieurs affirmations. La première concerne l'origine des armes et des explosifs et les magistrats relèvent qu'il ressort des procès-verbaux de la DST que Bernard Jegat, d'abord militant de la cause irlandaise, avait changé d'attitude après l'attentat de la rue des Rosiers du 8 août 1982. C'est ainsi qu'il a pris contact avec le capitaine Barril et lui a remis des armes, des explosifs et des documents qui lui avaient été provisoirement confiés par un Irlandais. Il a ensuite reconnu ces mêmes armes décrites après l'interpellation des Irlandais à Vincennes. A la DST, Jegat avait d'ailleurs déclaré que Barril lui avait dit : *« Si on ne trouve rien, tu es bien d'accord, il faudra bien que l'on mette quelque chose. »*

L'arrêt évoque aussi le témoignage du commandant Beau, qui, après avoir couvert l'opération dans une affaire qu'il croyait sérieuse, a décidé de dire la vérité lorsqu'il s'est senti abandonné par sa hiérarchie. Dans sa déposition, il indiquait que les hommes du GIGN étaient déjà dans le domicile des Irlandais à son arrivé et qu'un sous-officier détaché de la cellule de l'Elysée lui avait ensuite déclaré que les armes avaient été *« balancées dans l'appartement »*.

« Une atmosphère de mystère »

Les juges d'appel insistent sur la situation particulière du commandant Beau et de son adjoint, en citant l'enquête de commandement du général Boye, qui constatait : *« En entourant la présentation qu'il a faite de cette opération au chef d'escadron Beau d'une atmosphère de mystère (...), le capitaine Barril (...) a fortement contribué aussi bien à fausser l'appréciation qu'a pu avoir le chef d'escadron Beau de sa liberté de manœuvre qu'à justifier un aménagement de la procédure pour cause de raison d'Etat. »* L'arrêt souligne que les imputations figurant dans l'article *« concordent »* avec l'ensemble des déclarations des témoins et les pièces du dossier. Si la crédibilité de Jegat a parfois été discutée, les juges examinent minutieusement ses propos pour observer qu'ils concordent avec *« des données extrinsèques. »*

Les magistrats résument l'affaire en déclarant : *« S'agissant d'une opération particulièrement sensible dans le contexte de l'époque, mise en œuvre par des intervenants hautement qualifiés, l'irrégularité avérée des conditions de la perquisition (...) ne peut s'expliquer que par une grave anomalie dans la conception et l'organisation mêmes de l'interpellation des Irlandais »*. Les juges déduisent enfin : *« Les documents produits et les témoignages recueillis (...) constituent des sources diversifiées d'informations complémentaires, amplement concordantes et fiables, d'où il résulte que la preuve de la vérité de l'imputation diffamatoire est rapportée. »*

MAURICE PEYROT

(1) Philippe Bilger et Bernard Prévost, *le Droit de la presse*, « Que sais-je ? », PUF.

La rémunération des artistes-interprètes

Les radios FM protestent contre une proposition de loi adoptée par le Sénat

L'Assemblée nationale devait examiner, vendredi 9 juillet, une proposition de loi visant à fixer *« les modalités de calcul de la rémunération due aux artistes-interprètes et aux producteurs de phonogrammes par les services privés de radio-diffusion sonore »*. Ce texte avait été déposé par Jean-Paul Hugot, sénateur RPR de Maine-et-Loire et adopté en première lecture, le 28 juin, par le Sénat, au cours d'une brève discussion, avec le soutien du ministre délégué aux relations avec le Sénat, Roger Romani, et du président du groupe socialiste, Claude Estier, d'accord pour *« remédier à une situation néfaste pour les interprètes et les producteurs de phonogrammes. »*

Vide juridique

Il se propose en effet, selon son auteur, de combler le *« vide juridique »* créé par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 14 mai, qui, saisi par NRJ, avait annulé les règles de calcul et de versement des rémunérations dues aux artistes-interprètes et aux producteurs de disques par les radios, en application du code de la propriété intellectuelle. Il rétablit ces règles en prévoyant qu'elles devront être appliquées *« de façon rétroactive à compter du 1er janvier 1988. »*

Le vote de cette proposition de loi par le Sénat a provoqué un tollé parmi les opérateurs des radios de la bande FM menacés d'avoir à payer, en comptant l'effet rétroactif, quelque 150 millions de francs. Les différents syndicats qui les représentent ont dénoncé ce qu'ils considèrent comme un *« coup de force législatif »* en jugeant *« inadmissible que les mécanismes de concertation paritaire prévus par la loi aient été battus en brèche pour valider une décision (...) annulée par le Conseil d'Etat pour son caractère inéquitable. »* En revanche, le syndicat des radios généralistes privées, qui réunit RTL, Europe 1 et RMC, n'a pas signé ce communiqué de protestation, ces radios ayant leurs propres accords avec les associations d'artistes-interprètes.

L'UNEDIC révise sa position

La clause de conscience continuera d'ouvrir l'assurance-chômage aux journalistes

Revenant sur une décision du 28 avril, la commission paritaire de l'UNEDIC (l'assurance-chômage), réunie le 7 juillet, a décidé que les journalistes faisant jouer la clause de conscience ou la clause de cession en quittant un journal seraient indemnisés comme dans le cas d'un licenciement.

L'UNEDIC rétablit ainsi sa doctrine antérieure, alors que la décision du 28 avril assimilait les départs pour clause de conscience ou de cession à des démissions, avec moindre indemnisation.

Ce renversement de position a été acquis à l'unanimité, à la suite d'une campagne des syndicats de journalistes, et notamment de l'USJF-CFDT (*le Monde* du 7 juin), contre cette remise en cause des droits spécifiques des journalistes. La CFDT en a déduit que *« la leçon ne doit pas être perdue »*. Pour sa part, le Syndicat national des journalistes (SNJ) s'oppose à ce que le versement de l'assurance-chômage soit subordonné au versement de l'indemnité de licenciement par l'employeur.

CARNET DU Monde

Naissances

– 8 juillet 1993.

Cléa Benjamine,

Christiane BARDOUX,
Gérard SAMSON,
Julia,
Alma.

Walstraat 42
8011 NV Zwolle (Pays-Bas).

M. et Mme Yves HERRENSCHMIDT,
Mme Gilbert WARNOD,
M. Olivier HERRENSCHMIDT,
Le docteur et Mme Alan D. MOLLER,
Marine et Sylvain DORSCHNER,

ont la joie d'annoncer la naissance de leur arrière-petite-fille, petite-fille et fille,

Mathilde DORSCHNER-HERRENSCHMIDT,

le 3 juillet 1993.

12, avenue du Docteur-Albert-Schweitzer,
94320 Thiais,

Odile LE ROY

est heureuse d'annoncer la naissance de

Victoria,

le 2 juillet 1993.

25, rue du Repos,
75020 Paris.

Mariages

Aurélie TRESSIÈRE
et
François DENIS,

sont heureux de faire part de leur mariage, qui sera célébré le 10 juillet 1993, à Boissise-la-Bertrand (Seine-et-Marne).

Décès

– Il avait créé les plus belles affiches de mai 68, il n'a jamais cessé de poser la plus troublante des questions : pourquoi ?

Héctor CATTOLICA,
artiste argentin,

est mort.

Ses amis vous invitent à lui dire adieu lundi 12 juillet 1993, à 14 h 30.

106, rue de Paris,
77220 Tournan-en-Brie.

– Alger. Alfortville. Antibes.

M. et Mme William Bellaloum,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Prosper Mourjan,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Claude Zenou,
Mme Camille Chicheportiche,
ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Gilbert BELLALOUM,
née Julie Fredj,
(Rovigo-les-Bains),

survenu le jeudi 8 juillet 1993.

Les obsèques ont eu lieu, ce vendredi 9 juillet, au cimetière d'Alfortville (Val-de-Marne).

4, sente de Villiers,
94140 Alfortville.

– Chantilly (Oise). Royaucourt (Aisne).

Mme Madeleine Hermann-Bigot,
sa mère,
Mme le docteur Claude Hermann-Georges,
son épouse,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-François HERMANN,

survenu le 7 juillet 1993, à Creil, dans sa cinquante et unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 13 juillet, à 10 h 30, en l'église Sainte-Thérèse-du-Bois-Saint-Denis, à Chantilly (Oise), avenue Marie-Amélie, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de Royaucourt (Aisne), le même jour à 14 heures.

– Mlle Edith Solinski,
M. et Mme Roger Solinski,
M. et Mme Schnitzler-Solinski
et leurs filles,
Mlle Florence Solinski,
Mme Jean Verdène
et ses enfants,
M. et Mme L.-R. Geller
et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants, arrière-petites-filles, sœur, frère et belle-sœur,
ont la tristesse d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-onzième année, de

Mme SOLINSKI,
née Suzanne Geller
veuve de M. Paul Solinski,
mort pour la France à Auschwitz.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

14, rue Joseph-Liouville,
75015 Paris.
23, rue des Etangs,
28500 Mézières-en-Drouais.

– Maire-Louis Imerglik,
son épouse,
Claude, Hélène, Gisèle,
ses filles,
Jean-Pierre,
son gendre,
Dominique, Xavier, Julie et Jérôme,
ses petits-enfants,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Manfred IMERGLIK,

survenu le 8 juillet 1993, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le 12 juillet, à 16 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Elisabeth Netter,
son épouse,
Louis-Noël, Jean, Pierre
Et leurs épouses,
ses enfants,
Emilie, Jérôme, Julien, Nicolas, Romain, Sébastien et Stéphanie,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis NETTER,
ingénieur en chef
des Ponts et Chaussées,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le mardi 6 juillet 1993, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Ses obsèques ont été célébrées le 9 juillet, dans l'intimité familiale, en l'église Saint-Germain-des-Prés, sa paroisse.

8, rue de l'Abbaye,
75006 Paris.

– M. Jean-Raphaël Soucaret,
M. et Mme Patrick Boedec
et leur fils,
M. et Mme Jacques Morel
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Nicole SOUCARET,
née Burgaud,

le 8 juillet 1993, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques seront célébrées dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Emilie Dejon-Stewart
a la douleur de faire part du décès subit de sa mère,

Elisabeth STEWART-DEJON,

le 5 juillet 1993, dans sa quarante-sixième année.

Une bénédiction aura lieu le lundi 12 juillet, à 10 h 30, à l'Institut médico-légal, 2, place Mazas, Paris-12e.

Les obsèques se dérouleront le lundi 12 juillet, à 14 heures, en l'église de Wanel (Somme).

Le Home-Picard,
Wanel,
80490 Hallencourt.

– André Tomazo,
Les collaborateurs des spectacles ALAP,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Elisabeth STEWART-DEJON,

leur amie.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Jacques ZONENS,

survenu le 8 juillet 1993, à l'âge de soixante-dix-huit ans, à Neuilly (Hauts-de-Seine), suite à une longue maladie.

Les obsèques ont eu lieu ce vendredi 9 juillet.

De la part de
Gérard et Tsili Zonens,
Francine et Jean-Pierre Stewart,
ses enfants,
Tomer, Ouri, Daniel et Zelda,
ses petits-enfants,
Jacqueline Azoulay,
sa compagne,
Jean et Janine Zonens,
Jeannot et Marcelle Zonens,
Fifi et Gaston Kirszenblat,
Mauricette Elkan,
ses frères et sœurs,
Et de tous les membres de la famille Skornik.

Avis de messes

– On nous prie d'annoncer que les obsèques de

M. Charles TOREM,
Senior Partner,
cabinet Coudert Frères,

décédé le 3 juillet 1993, à Paris, seront célébrées le mercredi 14 juillet, au Riverside, 76th Street et Amsterdam Avenue, New-York, à 12 heures.

L'inhumation aura lieu dans la stricte intimité familiale.

Une cérémonie commémorative aura lieu au mois de septembre à Paris. La date précise en sera communiquée ultérieurement.

WEEK-END D'UN CHINEUR

L'école de Crozant

Aux confins de la Creuse et du Berry, des paysages valonnés attirent à la fin du siècle dernier un groupe d'artistes et d'intellectuels qui vont former l'école de Crozant. Autour de Léon Detroy et du poète Maurice Rollinat gravitent plusieurs peintres, dont le plus connu est Guillaumin.

A Guéret, une vente est consacrée dimanche 11 juillet à 15 heures à ces créateurs encore méconnus du grand public et qui se situent dans la mouvance post-impressionniste. Léon Detroy, figure de proue du mouvement, est représenté par une importante toile, *Neige à Gargilesse* (74/110 cm), estimée 20 000 à 25 000 francs., et un *Paysage au pont* (41/49 cm), entre 6 000 et 8 000 francs. Les œuvres de Fernand Maillaud, qui se distinguent par une touche frémissante et légère, varient entre 6 000 et 10 000 francs : *la Creuse, les Moissonneurs, Attelage dans un paysage, Anders Osterlind* se caractérisent par une atmosphère encore romantique et sa toile *Crozant* (60/73 cm), datée 1918, atteindra sans doute entre 10 000 et 12 000 francs. Toujours *Crozant*, peint cette fois sur papier par Paulin André, sculpteur de métier, doté d'un bon sens des masses et des volumes, est donné autour de 1 800 francs. Un paysage sur panneau d'Henri Charrier (39/55 cm), fameux pour son talent de coloriste, vaut environ 3 000 francs.

CATHERINE BEDEL

Ici et là

Ile-de-France et environs

• Samedi 10 juillet

Corbeil, 14 heures : flacons de parfum, bijoux fantaisie, mobilier.

• Dimanche 11 juillet

Chartres, 10 et 14 heures : postes de TSF ; **L'Isle-Adam**, 14 h 30 : tableaux modernes, mobilier ; **La-Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : tableaux modernes, bijoux, mobilier ; **Provins**, 14 heures : art africain.

Plus loin

• Samedi 10 juillet

Annecy, 14 heures : œuvres de Georges Gimel ; **Bernay**, 14 heures : livres ; **Châteauroux**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Cosne-sur-Loire**, 14 h 30 : grès, mobilier ; **Epinal**, 14 heures : mobilier, objet d'art ; **Laval**, 14 h 30 : atelier Paul-Marie Lepage ; **Lyon** (Sidoine Apollinaire), 14, 15 heures : automobiles miniatures, jouets ; **Pau**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Saint-Etienne**, 10 et 15 heures : armes de chasse et de tir provenant de Manufrance ; **Saint-Jean-de-Luz**, 14 h 30 : dessins anciens ; **Tarascon**, 15 h 30 : photographies anciennes et modernes ; **Tourcoing**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Troyes**, 14 heures : cartes postales.

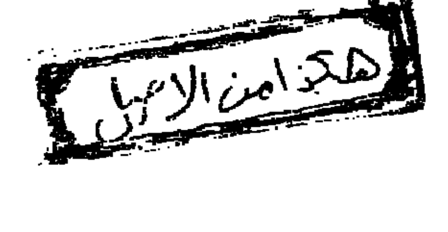
• Dimanche 11 juillet

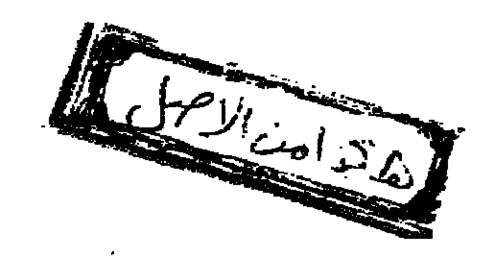
Arles, 15 heures : tableaux modernes ; **Aubagne**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Bernay**, 14 heures : mobilier, tableaux, objets d'art ; **Coutances**, 14 h 30 : art d'Asie, art africain ; **Doullens**, 14 heures : étain, mobilier, objets d'art ; **Gien**, 14 h 30 : tableaux haïtiens ; **Guéret**, 14 heures : école de Crozant, mobilier d'art ; **Honfleur**, 15 heures : tableaux modernes, atelier Paul Langlois ; **Langres**, 14 h 30 : militaria, armes anciennes ; **Louvier**, 14 h 15 : mobilier, objet d'art, tableaux ; **Mayenne**, 14 heures : mobilier, objets d'art, tableaux ; **Sarlat**, 14 h 30 : tableaux anciens et modernes, cartes postales, livres ; **Soisson**, 14 h 30 : Extrême-Orient.

Palmarès

Vendredi 9 juillet

Le Monde RADIO TÉLÉVISION





RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Palmarès

AVANT que meure dans les sables le souvenir d'une saison de télévision ; avant que l'on replonge, incrédule, pour quelques semaines, dans le parfum, les saveurs et les musiques de la vie en relief ; avant de retrouver avec le silence des soirs tombants une familiarité oubliée ; avant, en un mot, d'éteindre son poste, dansent soudain devant les yeux les images des mois passés. Il en est de comiques et de pathétiques, d'insistantes et de fugitives. Toutes nous ont tiré l'œil, un instant, un soir, une semaine, une année. Certaines se sont imposées avec opiniâtreté. D'autres, que l'on eût aimé retenir, se sont évanouies aussitôt qu'apparues. Toutes, aujourd'hui, se mélangent si bien qu'on ne les distingue plus. Voici, avant de les oublier avec volupté, un petit palmarès incomplet de ceux qui ont occupé, depuis la dernière rentrée, notre espace imaginaire.

Palme du funambulisme quotidien et de la course d'obstacles, à PPDA.

Palme de la randonnée pédestre dans la cour de l'hôtel Matignon et sur les trottoirs de la rue de Varenne, à Edouard Balladur.

Palme de l'inattendu, à Miss Sarajevo.

Palme de la divination, aux psychiatres. Ceux du suicide de Pierre Bérégovoy – *« un suicide est toujours un mystère, mais on peut penser que... »* –, ceux de la prise d'otages de Neuilly – *« que se passe-t-il dans la tête des enfants à cet instant précis ? »*

Palme du mérite conjugal, *ex aequo* à Brice Lalonde et Antoine Waechter, Simone Veil et Charles Pasqua, Jacques Chirac et Edouard Balladur.

Palme de la distraction fâcheuse, à Patrick Sabatier.

Palme de la promotion du chabichou, à Ségolène Royal.

Palme de la haute stratégie lacrymale, *ex aequo* à Jacques Pradel et Jean-Pierre Foucault.

Palme sans rire, au général Morillon.

Palme de l'ailleurs absolu, à ARTE.

Palme de la discrétion télévisuelle, aux trois millions de chômeurs.

Palme de guerre, avec bravache d'argent, à Michel Sardou (prêt à malmener tous les Serbes dissimulés dans le studio de « 7 sur 7 »).

Palme de la lucidité tardive, à Guillaume Durand, qui interrompt « Durand la nuit ». *« On vient de s'expliquer avec Patrick Le Lay et Etienne Mougeotte, et nous sommes tombés d'accord pour ne plus produire ce type de talk-show un peu délirant »* (déclaration au Figaro).

Etc, etc.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 9 juillet

TF 1

20.45 Feuilleton : Les Grandes Marées. De Jean Sagols (1er épisode). *Le grand feuilleton de l'été de la Une.*
22.30 Magazine : Coucou, c'est nous !
23.55 Sport : Pétanque Mondial de Marseillaise
0.35 Journal et Météo.
0.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

20.50 Série : Taggart.
22.45 ▶ Documentaire : L'Encyclopédie audiovisuelle. 1. Einstein, de Michael Ritchie. Avec Richard Price, professeur à l'université de l'Utah ; Thibault Damour, de l'Institut des hautes études scientifiques ; Kip S. Thorne, du California Institute of Technology ; David Merman, de la Cornell University.
23.35 Journal et Météo.
23.55 Variétés : Amina aux Folies Bergère.

FRANCE 3

20.45 Magazine : Thalassa. L'île où on ne meurt jamais. *La vie dans l'île de Lundy, au large du canal de Bristol.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Sicile : la villa des monstres ; Inde : Montreur d'ours ; Canada : la route du bout du monde.
22.40 Journal et Météo.
23.05 Feuilleton : Pavillons lointains. De Peter Duffel (2e épisode).

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : Un coupable idéal. De John Erman. *Un militaire noir tente de faire la lumière sur la condamnation à mort de son jeune frère.*
22.05 Documentaire : Kanzi, le singe aux mille mots.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Le Seul Témoin. ■ Film américain de Peter Hyams (1990).
0.35 Cinéma : La Choix d'aimer. □ Film américain de Joel Schumacher (1991) (v.o.).

ARTE

20.40 La Roue. Portrait de Brian Holm.
20.45 Magazine : Transit. Les naufragés de l'Adriatique. Interview d'Ismaël Kadaré, par Daniel Leconte.
21.40 Magazine : Macadam. Avignon 93.
22.10 Théâtre : Pour un oui pour un non. Pièce de Nathalie Sarraute, mise en scène de Jacques Doillon. *Deux amis qui ne se sont pas vus depuis longtemps se retrouvent.*
23.10 Documentaire : Françoise Mallet-Joris. De Jean-Marie Mersch et Jean-Marie Deconinck.
0.00 Documentaire : Terra X. Sur la piste du jaguar (rediff.).

M 6

20.35 Magazine : Capital. Les coulisses d'un hypermarché.
20.45 Série : Deux flics à Miami.
22.35 Série : Mission impossible.
23.35 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
0.00 Magazine : Emotions.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Musique : Rapline.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives.
21.32 Musique : Black and Blue. Le génie de Lester. Invité : Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques. Ardèche : la conversation des choses. 4. Supplique pour un paysage.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Jean Roudaut.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Soirée concert. A 20.30, concert (donné le 6 mai au Théâtre des Champs-Elysées) : Symphonie no 5, extraits, de Mahler ; Sinfonia, de Berio, par l'Orchestre national de France et l'Electric Phoenix.
23.00 Concert (donné le 27 septembre 1992 à Budapest) : Quatuor à cordes no 2, de Durko ; Quatuor à cordes no 4, de Bartok ; Quatuor à cordes en fa majeur, de Ravel, par le Quatuor Kodaly.
0.35 Bleu nuit.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde RADIO TÉLÉVISION

Samedi 10 juillet

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Ces demoiselles du Crazy.
13.55 Jeu : Millionnaire.
14.15 Divertissement : Ciné gags (et à 17.30).
14.20 La Une est à vous.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Série : Chips.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.38).
20.00 Journal, Essais de formule 1, Tiercé et Météo.
20.40 Variétés : Succès fous de l'été. *Les refrains célèbres d'hier et d'aujourd'hui.*
22.25 Téléfilm : Zoom mortel. De Michael Deluise.
0.05 Sport : Formule 1 Magazine. Grand Prix de Grande-Bretagne, à Silverstone.
0.40 Sport : Pétanque Mondial de Marseillaise

FRANCE 2

12.25 Jeu : Dingbats.
12.59 Journal et Météo.
13.25 Documentaire : Rêves d'Afrique. De Daniel Bertolino et Catherine Viau. 1. Au tournant des libertés.
14.20 Magazine : Animalia.
14.55 Sport : Cyclisme. Tour de France : Péronne-Châlons-sur-Marne, 7e étape (196 km).
16.55 Magazine : Vélo club.
17.35 Série : Aéroport.
18.55 Sport : Le Journal du Tour (et à 0.50).
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus (et à 4.15).
20.00 Journal, L'image du Tour, Journal des courses et Météo.
20.50 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Casino Dancing.

FRANCE 3

13.00 Série : Hercule Poirot. Un million de dollars de bons volatilisés.
13.55 Magazine : Couleur pays. Un après-midi dans les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.
17.35 Série : Matlock.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Invités : Claude Barzotti, Nazaré Perera, Vincent Perrot, Jean-Louis Foulquier.
20.35 Divertissement : Hugodélire.
20.45 Téléfilm : L'Enfant des loups. De Philippe Monnier (1re partie). *La vie de Sainte-Radegonde.*
22.20 Journal et Météo.
22.45 ▶ Magazine : Pégase. Saint-Exupéry, un prince dans sa citadelle, de Bernard Besnier.
23.40 Documentaire : Les Etoiles d'Hollywood. Hommage à Kirk Douglas, de Louis J. Horvitz (v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —
13.30 Téléfilm : La Guerre d'un homme. De Sergio Toledo.
15.00 Documentaire : Les Allumés... Le Tour du Faso, de Motandi Ouoba.
15.25 Spécial pub. Les meilleures pubs du monde (rediff.).
17.10 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche.
— En clair jusqu'à 20.30 —
18.30 Série animée : Batman.
18.55 Série animée : Fish Police.
19.15 Canaille peluche. Cobi.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Le Top.
20.30 Téléfilm : Raison de vivre, l'histoire de Jill Ireland. De Michael Rhodes. *Une mère lutte pour sauver son fils de la drogue.*
22.00 Sport : Pétanque. Eliminatoires du 3e Trophée Canal Plus.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Demonic Toys. □ Film américain de Peter Manoogian (1991).
0.25 Sport : Athlétisme. Meeting du Golden Four, en différé d'Oslo.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —
17.00 Magazine : Transit. De Daniel Leconte (rediff.).
18.00 Documentaire : Jubilée. De Vivienne King (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Une excursion dans l'art et dans l'Histoire.
19.30 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et américaines de la semaine du 10 juillet 1943.
20.20 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Kosovo 2 (rediff.).
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 La Roue. Portrait de la famille Simon.
20.45 Documentaire : L'Homme pressé. De Max Rehbein et Jens-Uwe Scheffler. *Dernier volet de la trilogie new-yorkaise de Rehbein.*
22.15 Téléfilm : Doberstein. De Charly Weller. *Reconversion à l'Ouest, après la chute du mur de Berlin, d'un tueur à la solde de l'ancienne Stasi.*
23.45 Musique : Montreux Jazz Festival. Les plus grands moments du festival.
0.15 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

14.50 Série : Département S.
15.45 Série : Amicalement vôtre.
16.40 Magazine : Culture rock. La saga de Paul McCartney.
17.05 Musique : Flashback. Spécial yé-yé.
17.30 Série : Le Saint.
18.25 Magazine : Turbo. Spécial Jaguar.
19.00 Série : Drôles de dames.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Loin de ce monde.
20.35 Divertissement : Tranche de rire.
20.50 Téléfilm : Dans l'enfer d'Alcatraz. De Paul Krasny. *En 1945, un jeune Indien condamné à quatre-vingt-dix-neuf ans de prison est enfermé dans le célèbre pénitencier.*
0.15 Série : Soko, brigade des stups.
1.05 Informations : Six minutes première heure.
1.15 Musique : Rapline.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Philippe Boucher, ancien chroniqueur au *Monde*.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Etats des lieux, de Jean-Yves Picq.
22.35 Musique : Opus. Georges Moustaki.
0.05 Clair de nuit. Avec Marcelle Delpastre (Chemins creux).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (donné le 31 juillet 1992 lors du Festival de Montpellier) : La Prova di un'opera seria, opéra en un acte, de Gnecco, par les solistes de Moscou-Montpellier, dir. Jean-Claude Malgoire ; sol. : Ewa Malas-Godlewska, Nathalie Dessay, sopranos, Daniel Galvez-Vallejo, Franck Cassard, ténors, François Loup, Jean-François Gardeil, barytons.
22.00 Récital (donné le 16 février à Vienne) : Sonate pour piano no 12 en la bémol majeur op. 26, Sonate pour piano no 13 en mi bémol majeur op. 27, Sonate pour piano no 14 en ut dièse mineur op. 27, Sonate pour piano no 22 en fa majeur op. 54, Sonate pour piano no 21 en ut majeur op . 53, de Beethoven, par Alfred Brendel, piano.
0.35 Bleu nuit. Par Xavier Prevost. Le Quintette Masqualero avec Nils Petter Molvaer, trompette, Tore Brunborg, saxophone, Jon Balke, claviers, Arild Andersen, contrebasse, et Jon Christensen, batterie.

Dimanche 11 juillet

TF 1

11.05 Série : Agence tous risques.
11.58 Météo des plages.
12.00 Jeu : Millionnaire.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.25 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
14.20 Sport : Formule 1 à la Une. Grand Prix de Grande-Bretagne, en direct de Silverstone.
16.50 Divertissement : Vidéo gag.
16.55 Disney parade.
18.05 Des millions de copains. Avec la série : Chips.
19.05 Série : Duo d'enfer.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.40 Cinéma : Chambre à part. ■ Film français de Jacky Cukier (1989).
22.20 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : Le Voyou. ■■ Film français de Claude Lelouch (1970).
0.35 Journal et Météo.
0.40 Concert : Festival de Prades 1992. *Sextuor no 2* et *Quatuor pour piano* op. 26, de Brahms.

FRANCE 2

11.00 Messe. Célébrée en l'église de Crépy-en-Valois (Oise).
11.50 Série : La Colombe et le Serpent.
12.00 Envoyé spécial (et à 2.55). Soigner sous hypnose (rediff.).
12.59 Journal et Météo.
13.20 Série : Mission casse-cou.
14.15 Sport : Cyclisme. Tour de France : Châlons-sur-Marne-Verdun, 8e étape (180 km).
16.00 Magazine : Vélo club.
16.40 Variétés : Les Estivales de la Chance aux chansons.
17.30 ▶ Magazine : Eurêka ! J'ai tout faux. 3. La Ruée vers l'os.
18.30 Magazine : Stade 2.
19.30 Sport : Journal du Tour.
20.00 Journal, L'image du Tour, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Etroite surveillance. ■ Film américain de John Badham (1987).
22.50 Cinéma : Le Jardinier d'Argenteuil. □ Film français de Jean-Paul Le Chanois (1966).
0.15 Journal et Météo.
0.35 Concert : Offrandes. De Varèse, par l'Ensemble InterContemporain.

FRANCE 3

11.58 Flash d'informations.
12.03 Magazine : Autour du Tour. A Châlons-sur-Marne. Invité : Cabu.
12.45 Journal.
13.00 Série : Desperado. Le chemin de fer ne passera pas, d'E.W. Swackhamer.
14.30 Série : Sanctuaires sauvages. *La Grande Barrière de corail.*
15.25 Magazine : Génération sensation. Le parachutisme ; le dériveur ; le kendo ; le 4 x 4.
16.20 Variétés : Embarquement immédiat.
17.35 Dessin animé : Les Simpson.
18.00 Série : Hôtel de police.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa.
20.45 Spectacle : Cirque. 1er Festival des étoiles du cirque, à Vérone (1992).
22.00 Magazine : Montagne. Reportages : La planète verticale ; Le long silence ; Le donjon des aigles ; Cet été-là.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Magazine : Le Divan. Invitée : Arlette Laguiller.
23.35 Cinéma : L'Evadé du bagne. ■■ Deuxième époque : Tempête sur Paris, film de Riccardo Freda (1947) (v.o.).

CANAL PLUS

10.55 Cinéma : Le Seul Témoin. ■ Film américain de Peter Hyams (1990).
— En clair jusqu'à 13.30 —
12.30 Flash d'informations.
12.35 Le Journal du cinéma du mercredi.
13.05 A la recherche de la plus belle fille du monde.
13.30 Décode pas Bunny.
14.25 Animaux superstars.
14.30 Documentaire : Terminator. *Dans la savane africaine avec les protèles, grands amateurs de termites.*
15.00 Téléfilm : Le Piège du désir. De Jerry London.
16.30 Magazine : L'Œil du cyclone. Honneur et vengeance.
17.05 Documentaire : Nouvelle-Guinée, dernière terre sauvage. De Neil Nightingale.
18.00 Cinéma : Carrefour des innocents. □ Film américain de Hugh Hudson (1989).
— En clair jusqu'à 20.35 —
19.50 Flash d'informations.
19.55 Ça cartoon.
20.35 Cinéma : La Dernière Folie de Mel Brooks. ■■ Film américain de Mel Brooks (1976).
22.00 Flash d'informations.
22.05 Corridas.
23.30 Cinéma : La Chair. ■■ Film italien de Marco Ferreri (1991) (v.o.).
0.55 Cinéma : La Fille de Trieste. ■ Film franco-italien de Pasquale Festa Campanile (1983) (v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —
17.00 Téléfilm : Doberstein. De Charly Weller (rediff.).
18.25 Documentaire : Portraits d'Alain Cavalier. L'illusionniste.
19.00 Série : Histoires extraordinaires.
19.35 Magazine : Mégamix. De Martin Meissonnier.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 La Roue (et à 0.50). Portrait d'Andrew Hampsten.
20.45 Soirée thématique : Rêves de sable. Voyage dans le désert.
20.46 Moyen métrage : Nuits d'Afrique. De Catherine Martin. *Grâce à des lettres qui ne lui sont pas destinées, une femme suit au quotidien la lente progression d'un inconnu dans le désert.*
21.35 Documentaire : Du sable dans le moteur. De Mascha Jirsa. *Un groupe de touristes au Sahara.*
22.40 Cinéma : L'Ombre de la terre. ■■ Film franco-tunisien de Taïeb Louhichi (1982).
0.05 Documentaire : La déchéance est au bout du progrès. Famine et déculturation au Mali.

M 6

11.50 Série : Mariés, deux enfants.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 Série : Equalizer.
13.50 Série : Cosmos 1999.
14.50 Série : L'Heure du crime.
15.35 Magazine : Fréquenstar.
16.35 Musique : Flashback. Spécial surprise-partie.
17.10 Série : Airport unité spéciale.
18.00 Série : Clair de lune.
19.00 Série : Booker.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Loin de ce monde.
20.35 Sport 6 (et à 1.00).
20.45 Téléfilm : Scènes de ruptures conjugales. De Richard Michaels.
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial guerres.
23.00 Téléfilm : Les Fantasmes de Laura. De Vincent Salviani. *Erotisme et violence.*
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Nouba. Spécial eurockéennes.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Les nuits australiennes : mémoire sonore du paysage.
22.25 Poésie sur parole.
22.35 Musique : Le Concert. Concert imaginaire, par les Percussions de Strasbourg. Œuvres de Racot, Rameau, Maiguashla et musique traditionnelle des îles Salomon.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (donné le 14 septembre 1992 à la Philharmonie de Berlin) : Sonate pour piano, Quatre pièces pour piano, Pohadka pour violoncelle et piano, Auf verwachsenem Pfade pour piano, de Janacek, par Rudolf Firkusny, piano, Wolfgang Boett- cher, violoncelle.
22.00 Concert (donné le 22 novembre 1992 à l'Opéra-Garnier) : Sonate pour clarinette et piano, de Bernstein ; Quintette pour piano et cordes no 1, de Bloch ; Le Pâtre sur le rocher pour soprano, clarinette et piano D 965, de Schubert ; Septuor en mi bémol majeur op. 20, de Beethoven, par The Americain Chamber Players, dir. Miles Hoffman.
0.35 Bleu nuit. Par Xavier Prevost. Le duo Ack van Rooyen, bugle, Jörg Reiter, piano .

Le Monde

Selon la majorité des prévisions

L'Allemagne espère connaître une légère reprise dès le quatrième trimestre

L'industrie allemande a enregistré en mai des commandes en hausse de 4 %. En avril déjà, un retournement avait été relevé avec une croissance de 1 %. La forte récession actuelle pourrait se terminer dès la fin de cette année. Le chômage, en revanche, qui a touché 3 270 000 personnes en mai, devrait en concerner 4 millions cet hiver.

FRANCFORT

de notre correspondant

La prudence est évidemment de mise tant les pronostics ont été souvent déjoués. Les avis divergent d'ailleurs car les tendances restent incertaines. Mais plusieurs chiffres sont venus ces temps derniers grossir les rangs des optimistes en Allemagne. Les commandes enregistrées par l'industrie manufacturière ont été en hausse de 4 % en mai après 1 % en avril. L'essentiel du regonflement des carnets vient des commandes prises à l'étranger (+ 5,7 %). Pour une majorité d'économistes, c'est le signe très positif que le fond de la dépression est atteint. L'industrie a été en effet le secteur le plus touché par la récession avec un recul de sa production de 12 % au premier trimestre de cette année par rapport à l'an dernier. Les secteurs de la construction et des services connaissent encore des évolutions positives.

Selon les enquêtes mensuelles de l'institut IFO de Munich, la dégradation du climat, telle que la ressentent les chefs d'entreprise, s'est arrêtée depuis février. Les indicateurs conjoncturels des journaux (*Handelsblatt* et *Frankfurter Allgemeine Zeitung*) sont en hausse légère. La production industrielle elle-même fait l'objet de controverses : la croissance de 1 % observée en mai par l'office des statistiques sera révisée à la baisse. Mais on peut prévoir que sur les deux derniers mois connus (avril-mai comparés à février-mars) l'industrie aura réussi à stabiliser sa production.

« Ces indicateurs semblent montrer que nous sommes dans une phase de stabilisation, explique Peter Pietch, économiste de la Commerzbank, *la reprise pourrait venir autour du quatrième trimestre.* » Même constat pour Rainer Veit de la Deutsche Bank, qui voit dans l'exportation la cause principale de l'amélioration. M. Veit prévoit que le recul du PIB enregistré au premier trimestre de 1993 (– 1,5 % par rapport au quatrième trimestre de 1992) s'est prolongé au deuxième trimestre mais de façon amoindrie. Puis il avance une prévision de 0 % au troisième trimestre (par rapport au trimestre précédent) et de +0,5 % au quatrième. La Bundesbank, optimiste depuis le début de la récession – jusqu'à l'être trop, – n'est plus seule dans sa position. Le chancelier Kohl se réjouit des lumières qui laissent entrevoir la fin du tunnel. L'économie reste *« en situation critique »*, selon le ministre de l'économie, Günter Rexrodt, qui compte parmi les plus prudents. Les prévisions officielles portent sur un recul du produit intérieur brut (PIB) de 2 % pour l'Allemagne de l'Ouest cette année et un gain de 5 % à l'Est. Ces chiffres ne seront pas corrigés. Mais la poursuite de la baisse des taux d'intérêt par la Bundesbank, les évolutions salariales modérées, les réductions de coûts opérées par les entreprises *« améliorent les conditions conjoncturelles »*, selon l'Institut für Weltwirtschaft (IFW) de Kiel. La Bourse a anticipé par de fortes hausses depuis la fin mai et elle a retrouvé son niveau d'il y a un an, avant la récession.

Le chômage continuera de croître

Si le gouvernement réussit à consolider les finances publiques sans peser sur les entreprises, l'Allemagne devrait connaître une croissance de son PIB l'an prochain de 1,5 %, selon la majorité des prévisions. De 1 % seulement pour la Deutsche Bank. Toutefois, il apparaît certain que le rebond restera de faible ampleur. Les difficultés de l'économie américaine et les langueurs des partenaires européens vont limiter les possibilités d'exportation, moteur traditionnel des reprises allemandes. De plus, la perspective d'une levée d'impôts supplémentaires l'an prochain et plus encore en 1995 va peser sur la consommation intérieure.

En conséquence, le chômage continuera de croître car les firmes allemandes ont engagé de fortes restructurations de leurs effectifs. Les coupes dans l'emploi sont d'autant plus fortes qu'elles ont été tardives par rapport aux concurrents et que les hausses de salaires de ces deux dernières années poussent à la délocalisation et à la robotisation. En mai, le nombre des chômeurs a crû de 18 000 à l'Ouest pour atteindre 2,17 millions, soit 7 % de la population active. A l'Est, le chiffre est stable (+3 000) avec 1,1 million de chômeurs, soit 14,4 % de la population active. La montée future du chômage est irrémédiable et le nombre des sans-emploi devrait atteindre pour l'Allemagne entière les 4 millions en fin d'année ou en février.

D'un point de vue détaillé, les secteurs industriels les plus touchés sont aujourd'hui l'acier (production en mars-avril en recul sur un an de 19 %), l'automobile (– 18 %), les machines de bureau et l'informatique (– 15 %), le caoutchouc (– 16 %) et le cuir (– 12 %). La reprise devrait se faire sentir dès le troisième trimestre dans l'acier ou la chimie. L'automobile ne connaîtrait des jours meilleurs que dans le milieu de 1994. A plus long terme, entre 1994 et 1997, l'institut IFO s'attend à une croissance annuelle de 2,4 % de la production industrielle allemande.

ÉRIC LE BOUCHER

Un avis plus pessimiste

« La tendance de la conjoncture est encore à la baisse », écrit le Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW) de Berlin, jeudi 8 juillet. *« Le revenu disponible des ménages se réduit et (...) l'Etat épargne. De l'étranger, il ne faut pas attendre de mouvement. Le redressement ne pourrait ne venir que de l'investissement des entreprises, mais les conditions ne sont pas réunies. »* Notamment à cause des taux d'intérêt à court terme encore trop élevés, explique le DIW. L'Allemagne souffre d'un problème de demande insuffisante à l'Ouest et d'un problème d'offre non compétitive à l'Est.

L'Etat pourrait relancer la machine par un déficit plus prononcé, mais il annonce au contraire des coupes dans ses dépenses, regrette le DIW. *« Cela rend les pronostics difficiles pour 1994. »* L'institut présente alors deux variantes pour l'an prochain. Dans la première, l'Etat ne parvient pas à réduire ses dépenses de plus de 15 milliards de marks. Le PIB réussit alors à croître de 1 %. Dans la seconde, les coupes plus sévères portent sur 35 milliards. Le PIB chute alors de 1 %, c'est-à-dire que la récession se prolonge. Entre les deux, le DIW ne choisit pas.

Vainqueur de Claude Evin à Saint-Nazaire

Etienne Garnier (RPR) voit son élection annulée par le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a procédé, jeudi 8 juillet, à la première annulation d'une des élections législatives de mars dernier. Saisi par neuf électeurs de la huitième circonscription de Loire-Atlantique, celle de Saint-Nazaire, il a cassé les opérations électorales qui avaient permis la victoire d'Etienne Garnier (RPR) contre Claude Evin, député socialiste sortant. Le candidat de la droite avait devancé l'ancien ministre de 234 voix au deuxième tour.

Le Conseil a en effet constaté qu'avait été distribué *« massivement »* la veille du scrutin *« un tract contenant des allégations particulièrement violentes et mensongères à l'encontre de M. Evin »*, tract qui comportait notamment *« une allégation nouvelle »* qui imputait à son action ministérielle *« le drame de la transfusion sanguine »*. Il a donc considéré, conformément à sa jurisprudence traditionnelle, que *« la diffusion de ce tract, auquel M. Evin n'avait plus la possibilité de répondre, est constitutif d'une manœuvre de nature à avoir, compte tenu du faible écart de voix, exercé une influence suffisante pour modifier le résultat du scrutin »*. Une élection partielle devra être organisée dans cette circonscription dans un délai de trois mois.

En revanche, dans sa séance du mercredi 7 juillet, le Conseil a refusé d'annuler l'élection de Claude Barate (RPR) à Perpignan, malgré la demande de son adversaire divers droite, Jean-Paul Alduy. Celui-ci soulignait que le tribunal de grande instance avait fait interdire la diffusion de ses bulletins de vote portant la mention de son appartenance à l'UDF, le candidat RPR ayant fait valoir que lui seul bénéficiait du soutien de l'UDF. Usant de la jurisprudence bâtie pour les candidats de Génération verte, le Conseil a estimé que, si le tribunal n'avait pas le droit de prendre cette décision, le caractère fallacieux des bulletins contestés faisait que la décision judiciaire n'avait pas faussé les résultats de l'élection.

Dans cette même séance, le Conseil a tranché les deux premiers cas qui lui ont été soumis par la commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques de candidats aux législatives n'ayant pas déposé dans les délais prescrits par la loi leur compte de campagne. Comme la loi de 1990 lui en fait obligation, il a constaté l'inéligibilité pour un an de ces deux candidats, dont l'un et l'autre n'avaient obtenu qu'à peine plus de 0,30 % des suffrages exprimés au premier tour. Mais le Conseil n'a pas précisé si cette inéligibilité concernait toutes les élections, comme la loi permet de l'envisager, ou la seule élection en cause (en l'espèce les législatives), comme le Conseil d'Etat a eu l'occasion de le décider dans sa jurisprudence pour les cantonales. Les gardiens de la Constitution ont estimé qu'ils n'avaient pas à interpréter la loi, laissant éventuellement à la juridiction administrative le soin de se prononcer, si un candidat déclaré inélégible après des législatives se présentait à un autre type d'élections et si cette candidature était contestée par un de ses adversaires.

Th. B.

D'après un sondage BVA

53 % des Français souhaitent le maintien d'Hervé Bourges à la tête de France Télévision

Selon un sondage BVA publié par l'hebdomadaire *Stratégies* du 8 juillet, 53 % des Français se déclarent *« favorables »* (contre 13 % de *« défavorables »*) au renouvellement du mandat d'Hervé Bourges à la tête de France Télévision. Même les sympathisants du RPR, de l'UDF et du Front national se prononcent, dans leur majorité, en ce sens.

La même enquête d'opinion étudie l'évolution de l'image de chacune des chaînes auprès de ses téléspectateurs inconditionnels. Il apparaît ainsi que si 50 % des gens qui regardent chaque jour TF 1 estiment que les programmes de cette chaîne se sont *« améliorés »*, l'impression d'amélioration est plus nette chez les inconditionnels de Canal Plus (64 %), chez ceux de France 3 (63 %), chez ceux de France 2 (59 %) et chez ceux de M 6 (55 %).

En revanche, aux yeux de l'ensemble des personnes interrogées, TF 1 est la seule chaîne dont l'image ait plutôt tendance à se dégrader, puisque 42 % des Français estiment que ses programmes se sont surtout *« détériorés »* (contre 37 % qui estiment qu'ils se sont *« améliorés »*). Ce sondage a été réalisé du 14 au 18 juin auprès d'un échantillon de 976 personnes représentatif de la population française agée de quinze ans et plus.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Sans visa » folioté 25 à 32

Le numéro du « Monde » daté 9 juillet 1993 a été tiré à 480 758 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Heures locales » : la justice des banlieues

Depuis deux ans il existe, dans certains quartiers périphériques, des antennes de justice et du droit, qui permettent de répondre de manière adaptée à la petite délinquance. A Gennevilliers comme à Bagneux, dans les banlieues lyonnaise ou marseillaise, des magistrats se relayent pour pratiquer la médiation pénale. Egalement au sommaire de ce supplément de huit pages : un dossier sur les vélos en ville et une enquête à Chamonix dans la série « Cités ».

Détenu à Belgrade

L'état de santé de Vuk Draskovic s'est gravement détérioré

BELGRADE

de notre correspondante

L'état de santé du leader de l'opposition serbe Vuk Draskovic, qui observe une grève de la faim en détention depuis une semaine, *« s'est détérioré au cours des dernières vingt-quatre heures »*, ont indiqué, jeudi 8 juillet, les médecins chargés de le suivre, lui et son épouse Danica, qui refuse également de s'alimenter.

« Il est entré dans une phase critique qui peut aboutir à une mort prochaine », ont encore constaté les médecins, qui ont demandé à la justice la libération – *« avant qu'il ne soit trop tard »* – de l'écrivain et de sa femme, hospitalisés à Belgrade à la suite des blessures infligées par la police lors de leur arrestation, le 1er juin dernier. La justice devait réexaminer vendredi sa décision de prolonger leur détention.

L'opposition a appelé à des manifestations de soutien à Vuk et Danica Draskovic, samedi, à Belgrade ainsi que dans sept autres villes de Serbie.

F. H.

Charles Pasqua invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* »

Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 11 juillet de 18 h 30 à 19 h 30.

Le président du conseil général des Hauts-de-Seine répondra aux questions d'Erich Inciyan et d'André Passeron, du *Monde*, et de Paul Joly et de Dominique Pennequin, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

□ **La grève du nettoyage à l'aérogare 1 de Roissy.** – Les chefs d'escales des compagnies aériennes àl'aérogare 1 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle ont annoncé qu'ils avaient décidé, jeudi 8 juillet, de ramasser les ordures au niveau départ. Ils se déclarent cependant solidaires des 172 employés de l'entreprise Fougerolle-Bleu Ciel chargée du nettoyage des locaux qui sont en grève depuis le 28 juin (*le Monde* du 7 juillet). L'arrêt de travail a été décidé pour soutenir trois employés dont deux étaient menacés de licenciement et une de mutation. Une solution a p" être trouvée pour les deux employés qui devaient être licenciés . Mais les négociations sur *« le caractère autoritaire ou volontaire des mutations »* étaient toujours au point mort, vendredi 9 juillet. *« Les syndicats*, explique Serge Gentili, secrétaire général de FO pour les aéroports de Paris, *veulent obtenir de la direction l'assurance que les mutations ne pourront s'effectuer que sur le site industriel de Roissy, à moins qu'un accord intervienne avec l'intéressé »* .

□ **Grève aux services de Météo-France pour le week-end.** – Les syndicats CGT et CFDT de Météo-France appellent ses quelque 3 600 salariés à faire grève vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 juillet pour *« obtenir le maintien des effectifs à leur niveau actuel »*. Les syndicats protestent contre la baisse d'environ 1,5 % des effectifs dans la fonction publique d'Etat en 1994 envisagée par le gouvernement qui se traduirait, selon eux, par *« une perte de 54 emplois à la Météo »*. A l'appel de ces syndicats, le personnel de Météo-France a déjà observé, le 23 juin dernier, un arrêt de travail national pour protester contre la transformation de la Météorologie nationale en un établissement public administratif, Météo-France.

[En raison de ce mouvement, nous ne sommes pas en mesure de publier les prévisions habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir accepter nos excuses.]

A nos lecteurs

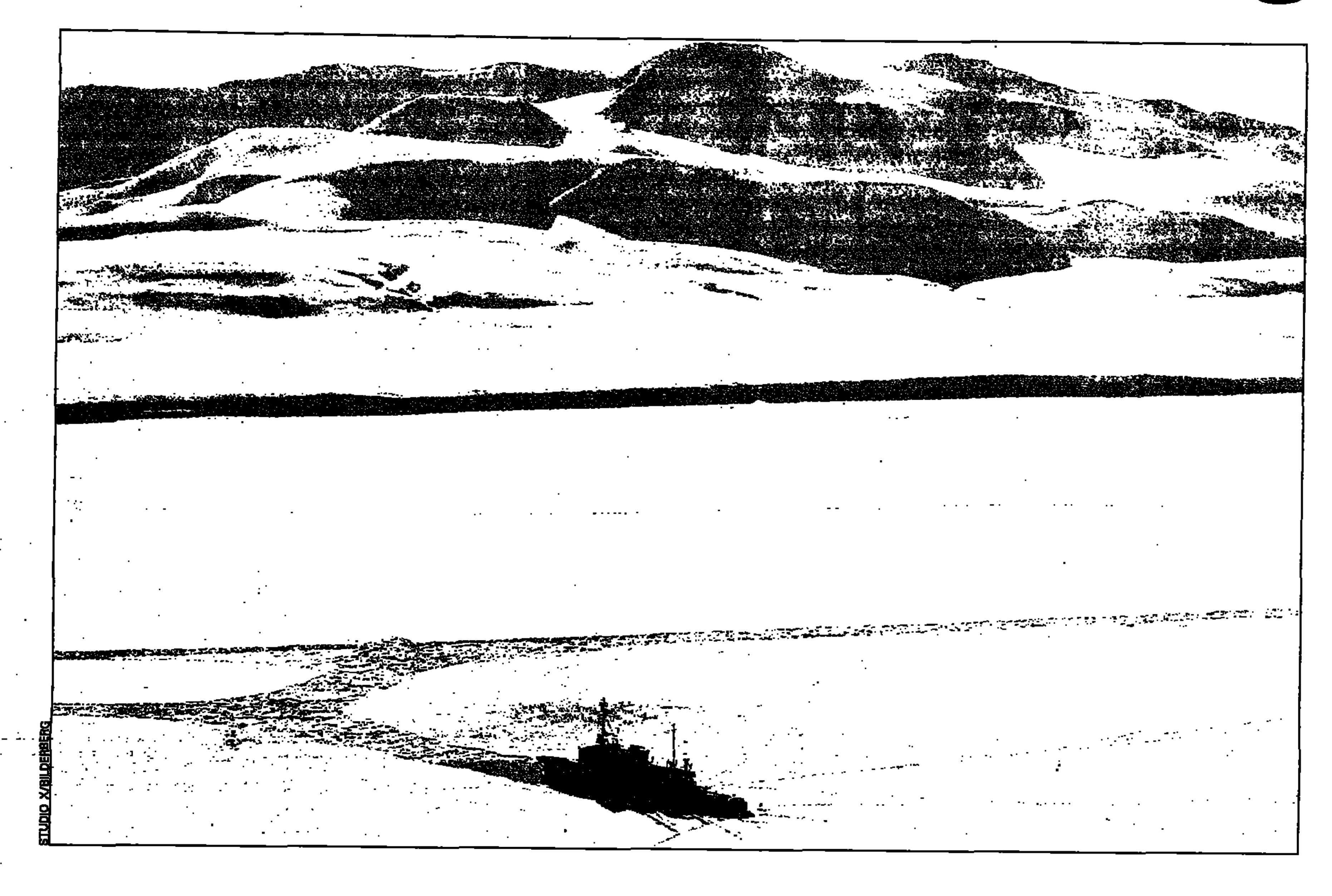
La publication des pages « Espace européen » s'interrompt pendant l'été. Les prochaines paraîtront le 10 septembre, dans *le Monde* daté samedi 11 septembre.



Le Monde

S A N S • V I S A

Le Spitzberg, désert fragile



STUDIO X/BILDERBERG

Principale île du Svalbard, le Spitzberg entend bien rester l'un des plus grands déserts d'Occident. L'ultime territoire norvégien avant le pôle Nord est de plus en plus recherché par les voyageurs, qui devront tenir compte de la fragilité d'une nature encore à l'état primitif.

LES explorateurs se sont volontiers convaincus d'être seuls maîtres de baptiser une terre nouvelle, alors même que c'était elle qui leur imposait ses évidences, et ce, d'autant plus platement qu'ils avaient pris moins de temps pour faire connaissance. Aussi bien gardaient-ils l'assurance que l'histoire, qui écrirait longtemps sous leur exclusive dictée, ratifierait toute chose à leur avantage. Elle enregistrerait ainsi que Willem Barents avait appelé *Spitzbergen* (« montagnes pointues » en néerlandais) le territoire arctique qu'il découvrait, et non que ses côtes s'étaient imposées à lui sous cette forme.

Pourtant, lorsqu'en cet après-midi du 17 juin 1596, après avoir atteint le pack par 80° 10' de latitude nord, le pilote hollandais revient par sud-sud-ouest, on imagine volontiers la vigie s'exclamant : *« terre ! »*, puis, après que le cap eut été mis à l'ouest-sud-ouest : *« des montagnes pointues ! »*. Exclamation assurément minimale, émanant d'un équipage en provenance de Texel, l'une des plus basses îles des Pays-Bas (alors Provinces-Unies), et que, aujourd'hui encore, même l'individu le plus gavé de sommets alpins s'entend murmurer. De baptême, point. Mais une évidence étonnée.

D'autant que Willem Barents, qui devait périr peu après, pensait être venu buter sur la côte orientale du Groenland. Son cartographe, plus clairvoyant, consigna d'emblée ces cimes glacées sur une *« terre nouvelle »*. Laquelle ne faisait guère l'affaire des bourgeois d'Amsterdam qui avaient armé à grands frais pour qu'on leur découvre au nord-est un passage vers les Indes. Le Spitzberg (sans point d'exclamation) n'était pour eux qu'une banquise plus ferme et plus haute barrant d'angles aigus la route des épices. La contrée paraissait trop hostile, trop opposée à tous leurs objectifs pour songer même à en prendre possession.

Aucun n'aurait songé que la désolation pût avoir un prix et devenir quelque jour l'objet d'un négoce intense aux heures où le soleil fait fondre. Le duc d'Orléans, qui menait là une mission scientifique en juin 1905, alors que les tout premiers touristes prenaient soin d'épingler leur carte de visite dans le refuge où le Suédois Andrée avait minutieusement préparé huit ans auparavant sa désastreuse expédition en ballon vers le pôle, notait : *« Malgré cette neige qui couvre tout, on se croirait sur la côte de Sicile, avec le détroit de Messine à ses pieds et, de l'autre côté, les collines de Calabre. C'est un panorama idéal. »*

Idéal au point de conduire une semaine de juillet près de dix mille personnes à s'extraire des paquebots de croisière pour venir fouler quelques instants les grèves désertiques du fjord de la Madeleine, le plus fameux d'entre tous.

Dès 1606 cependant, Hudson avait su faire entrevoir les richesses plus immédiatement exploitables que dissimulaient les lieux sous leur maintien rigide. La partie solide abondait en ours blancs, renards et rennes, la partie liquide en phoques, morses et, surtout, baleines. Chasseurs et pêcheurs hollandais, anglais et danois, guidés par des experts disputés (les Basques) se précipitèrent, rejoints par des Russes, des Allemands et des Français. La plupart des compagnies ayant privilège de leurs pouvoirs respectifs, c'étaient de quasi-Etats qui rivalisaient dans le partage, parfois âpre, des îles et des baies les mieux situées. Pour décamper à l'épuisement des sites.

Des images (fausses) d'un Eldorado baleinier avaient gagné l'Europe. Elles présentaient la néerlandaise Smeerenburg (littéralement « ville de la graisse ») sur l'île d'Amsterdam, bloquée, faut-il le rappeler, huit bons mois l'an par la banquise, comme une cité de douze mille âmes, en saison, avec ce qu'il convient de boutiquiers et d'artisans, avec son église et son bordel. En vérité, au faîte de son activité, en 1630, elle n'eut jamais plus de deux cents résidents, hommes exclusivement. Déjà, les filons où venaient puiser deux ou trois cents équipages commençaient à s'éloigner des côtes. Il allait falloir ramer.

Deux siècles et demi plus tard, les fjords n'abritaient plus que les fonderies flottantes autour desquelles les dizaines de carcasses remorquées jusque-là se décomposaient dans une puanteur insoutenable et dans la dévorante frénésie des mouettes et des macareux. Lentement, les baleines groenlandaises avaient pris le large. Si résolument qu'on les vit disparaître. Et l'or de la graisse cessa de couler à flots. Et les morses et les ours purent commencer à craindre eux aussi pour leur survie. Avant que le sous-sol de l'archipel, riche en houille, n'appelle à la reconversion des bras armés. Notre siècle débutant allait passer du temps des chasseurs à celui des mineurs, tandis que les eaux et les terres (recouvertes à 55 % par des glaciers), s'ouvraient de chacun de leurs pores aux scientifiques.

Lorsque les nations se rassemblent à Paris après la première guerre mondiale en recherche de paternité pour l'archipel, le nom de Spitzberg est à la fois trop bien établi et trop néerlandais pour que le plus qualifié des pays présents, la Norvège, puisse le reconnaître totalement sien. L'hypothèse de Vikings abordant ces rives septentrionales avait été émise depuis longtemps, et la publication des annales islandaises de l'an 1194, écrites au siècle suivant, mentionnant la découverte de Svalbard (« côtes froides »), à quatre jours de voile, intervenait à propos. Le terme était suffisamment seyant et la pression nationale suffisamment forte pour qu'on puisse ignorer les réserves des historiens.

L'appellation de Svalbard ravalait le Spitzberg au rang d'île principale de l'archipel (couvrant 40 000 de ses 63 000 km²) : les « côtes froides » enveloppaient les « montagnes pointues ». Tout en reconnaissant la souveraineté norvégienne (le Svalbard allait intégrer le royaume en 1925), le traité de Paris stipulait que les nations signataires (plus de quarante aujourd'hui) avaient une vocation égale à exploiter ses ressources économiques, et que le territoire ne pouvait en aucun cas être utilisé à des fins militaires.

Doté de frontières reconnues et ouvertes, d'une administration avec son gouverneur (le *sysselmann*), d'habitants tout au long de l'année (même s'ils continuent de voter dans leur circonscription d'origine), le Svalbard pouvait-il encore être qualifié, comme l'avait fait un éminent historien britannique, de *« no man's land »* ? D'ailleurs, l'avait-il jamais été ? Comment expliquer la présence sur la rive du plus imposant de ses fjords, l'Isfjorden, de silex indubitablement façonnés par l'homme trois mille ans avant notre ère, et appartenant probablement à la civilisation de la Petchora ? Pouvaient-ils n'être que la marque d'un simple séjour ?

La rudesse du territoire et les risques mortels d'un simple hivernage confirmaient de plus récents visiteurs dans l'idée de sa virginité. Ils en balayaient avidement la neige pour inscrire leur nom sur du solide, non comme de quelconques graffiteurs, mais comme de sages épargnants qui se placent là pour assurer l'orientation des générations futures. Le Svalbard offrait tant de sommets et de vallées, tant de glaciers et de caps que quatre siècles d'expéditions ne seraient pas de trop pour en répertorier les formes. Pour qu'enfin nul territoire d'Europe n'offre une toponymie aussi largement européenne. Où le Vieux Continent se retrouve pêle-mêle, en un assemblage mêlant humour et solennité, logique et fatuité. Un pot-pourri de pays et de villes, d'explorateurs et de rois, de financiers et de chercheurs, de princesses et de géographes, d'événements et de silhouettes, que la norvégianisation des appellations a préservé.

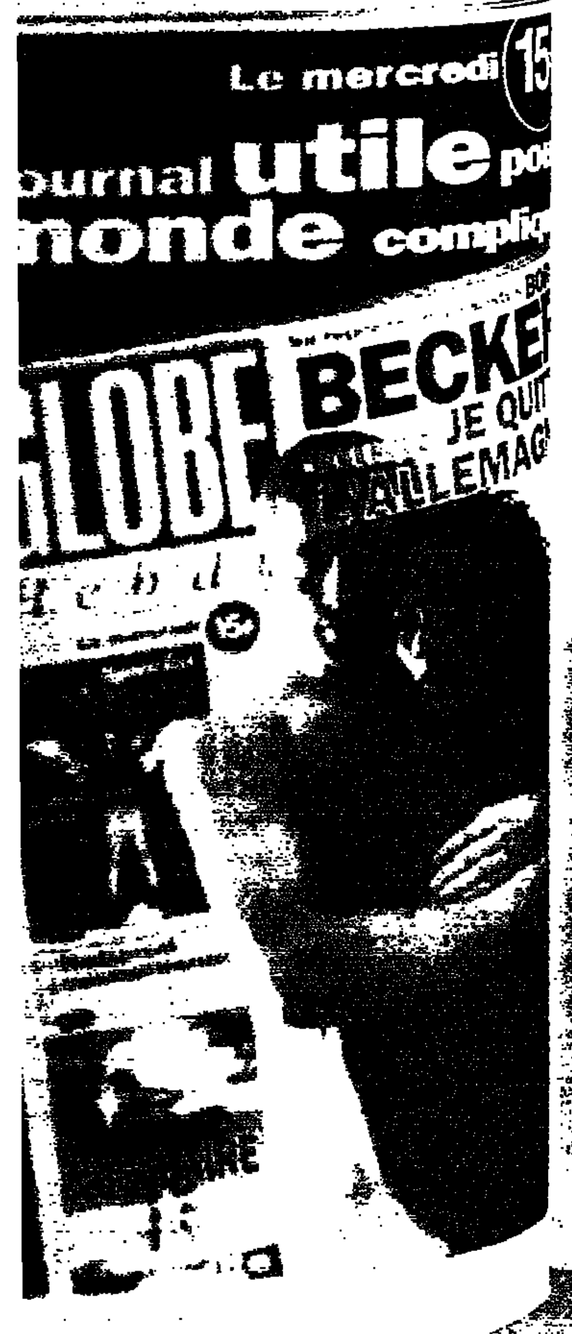
Dans cette Europe à la carte majoritairement orientée au nord, la tentative d'un cap Esperanto paraissait désespérée. On ne ferait taire ni les langues ni les plus anciennes rivalités : si Oxford avait son glacier et Cambridge le sien, Oxford s'offrirait une péninsule où l'on trouverait, pour ne pas s'y tromper, une place Carfax (place centrale de la ville).

De notre envoyé spécial
Jean-Louis Perrier

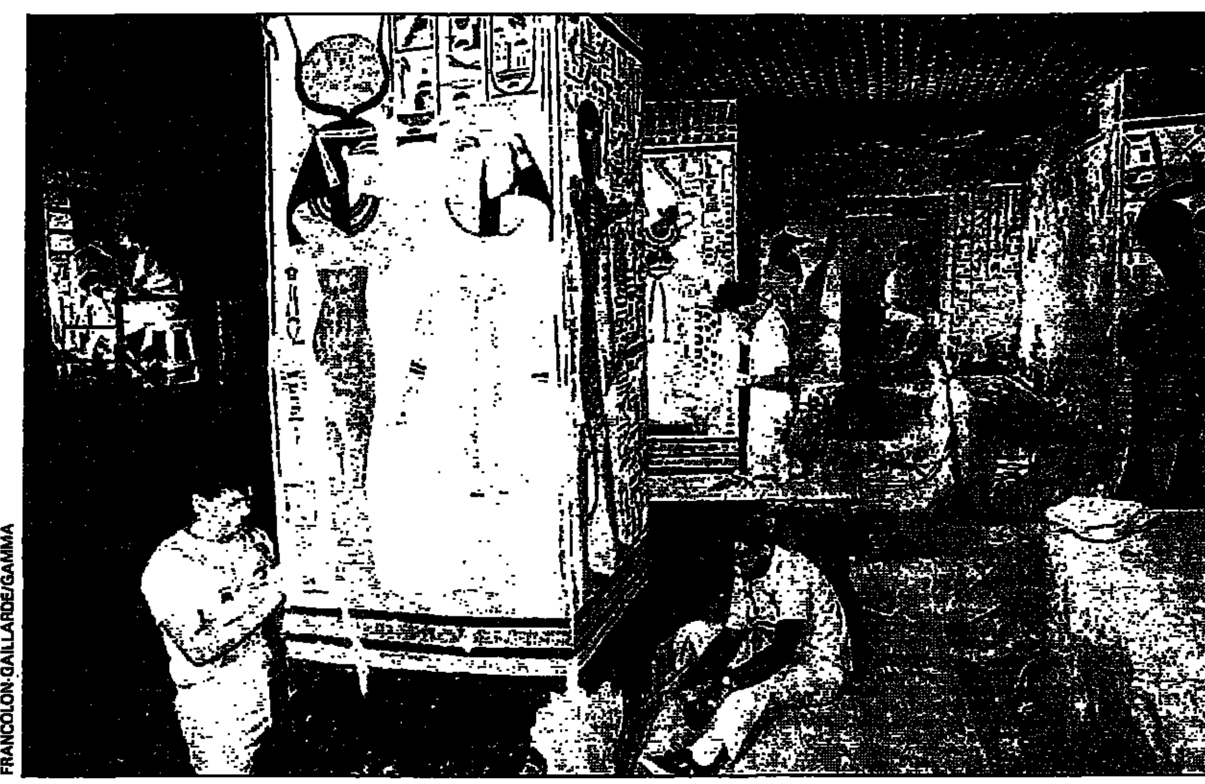
Lire la suite page 28

SPITZBERG
Pôle Nord
Archipel François-Joseph
OCÉAN ARCTIQUE
Nouvelle Zemble
Mer de Barents
OCÉAN ATLANTIQUE
Tromsø
250 km

AU SOMMAIRE



La mort n'est pas éternelle



FRANCOLON-GAILLARDE/GAMMA

Restauration de la tombe de Néfertari en 1990.

LOUXOR

IL y a 3493 ans, Thèbes – aujourd'hui Louxor – devenue capitale de l'Egypte, installa sa nécropole sur la rive ouest du Nil. Seuls furent autorisés à vivre au milieu de ce vaste domaine réservé aux morts royaux, dans le village de Deir-el-Médineh, les artistes et les ouvriers travaillant pour les pharaons. Là, dans le tendre calcaire des montagnes polies par le vent, ils creusèrent les caveaux secrets destinés à recevoir les énormes sarcophages de granit des souverains du Nouvel Empire, de Thoutmosis Ier à Ramsès XI.

Aujourd'hui, dans la Vallée des Rois, la route goudronnée contourne la montagne, s'engage dans un goulet et débouche sur un vaste parking. Les bus de touristes s'approchent le plus près possible du site archéologique, avant de stationner sur les bas-côtés, immobilisés par une armée de marchands de souvenirs. Un parcours fléché indique la direction des tombes : Seti Ier, Méneptah, Ramsès III, Aménophis III, etc. Face à la cafétéria, un trou béant dans le sol. Un groupe de touristes, appareil photo sur le ventre, sueur au front, s'engouffre dans l'étroite entrée du caveau de Toutankhamon, inviolé pendant des millénaires jusqu'à ce qu'Howard Carter, égyptologue anglais, le découvre, par hasard, en 1922.

Sur les cinquante-huit tombes thébaines recensées à ce jour, une dizaine seulement environ sont accessibles au public, à tour de rôle, avant d'être refermées pour un «repos» de quelques mois. La plupart du temps, les visites organisées ne durent qu'une demi-journée. Un rythme soutenu qui n'empêche pas la saturation du site. Ainsi a-t-on compté jusqu'à dix-sept groupes de quarante personnes venus, en même temps, admirer le plafond astronomique de la tombe de Seti Ier.

Dans celle de Seti II, les murs sont recouverts de fresques admirables aux couleurs si fraîches qu'on les croirait à peine sèches. Au fond du caveau, la chambre du sarcophage, dont il ne reste plus, aujourd'hui, qu'un morceau du couvercle autour duquel, en file indienne, tournent les touristes. La pièce est si étroite qu'on frôle les murs. Par endroits, l'enduit de plâtre qui sert de support aux peintures se détache de la paroi. Le groupe passé, le silence retombe. Pour quelques instants seulement. Après le pillage des tombeaux, au temps même des pharaons (1), une nouvelle menace pèse sur ces lieux. Celle des visiteurs dont l'intrusion est, en grande partie, responsable du processus de dégradation observé par les spécialistes. Sous l'effet de la respiration, la condensation dissout le sel contenu dans la roche, le liant (l'enduit qui recouvre les parois et sert de support aux peintures) se détache de la pierre et les peintures se décollent.

Difficile, toutefois, d'interdire l'accès des tombes dans un pays où le tourisme représente l'une des principales sources de revenus. Que faire? La visite alternée des différents tombeaux n'est qu'un pis-aller. Tout comme le projet de l'Unesco d'implanter, sur les principaux sites, des Relais Ankh où l'on vendrait des souvenirs pour financer en partie le Musée de la Nubie, à Assouan (en cours de construction), et celui, projeté, de la civilisation égyptienne, au Caire.

Quant à la sensibilisation du public à la «sauvegarde» des lieux (distribution d'un plan du site et d'un code de «bonne conduite»), elle n'apparaît pas non plus à la hauteur de l'enjeu. Pas plus d'ailleurs que les autres mesures prises, qu'il s'agisse de protection (dans certaines tombes comme celle de Nakht, les dessins sont isolés par des vitres) ou de restauration. Ainsi la Fondation américaine Getty s'est-elle lancée, en 1987, dans une grande opération de restauration de la tombe de Néfertari, située dans la Vallée des Reines, et dont les peintures étaient également endommagées par le même phénomène. On a donc décollé quelques morceaux des fresques détériorées, abrasé le support mural puis recollé ces fragments de plâtre peint, à même la paroi. Du beau travail, certes, mais les spécialistes affirment que le phénomène de cristallisation derrière les décors se reproduira d'ici quelques années affectant, cette fois, les dessins restaurés.

Reste ce que de nombreux égyptologues considèrent comme la meilleure solution : la technique de la reconstitution. Appliquée pour la première fois en 1980, à la salle des Taureaux de la grotte de Lascaux, elle repose sur un procédé révolutionnaire inventé par deux ingénieurs français des laboratoires Kodak. Ce «transfert photographique sur relief» consiste à appliquer des épreuves photographiques sur un support reproduisant la topographie exacte du lieu d'origine. En 1982, Christiane Desroches Noblecourt, maître d'œuvre du sauvetage des temples de Nubie (dont celui d'Abou-Simbel), a suggéré de reconstituer ainsi le tombeau de Sennefer, baptisé la «tombe aux vignes» en raison du gracieux décor de pampres qui court sur les parois. Destinée à être exposée définitivement en Egypte, près du musée de Louxor, cette copie, admirable de fidélité, se trouve actuellement, après un passage à Paris et dans plusieurs villes de France, au musée du Mans, hors de la vue du public, en attendant de trouver un lieu digne de la recevoir.

En 1990, deux entreprises françaises, Basic Theatral et Art'Hist, ont racheté ce brevet afin de le commercialiser. Depuis, les commandes se succèdent. Ainsi, *via* la Fondation Théra, un armateur grec finance la reconstitution des fresques de l'époque minoenne retrouvées à Santorin. Après une exposition au Musée d'archéologie d'Athènes et, éventuellement, aux Etats-Unis (à l'Institut Getty), elle sera installée au siège de la Fondation Théra, à Santorin. De son côté, la Fondation Getty a demandé à Art'Hist une reconstitution du tombeau de Néfertari dont elle vient d'achever la restauration. Exposée au musée de la Fondation, à Los Angeles, elle permettrait ainsi d'admirer un tombeau qui sera fermé au public et mis en observation pour deux ans.

Outre son caractère économique (la reconstitution de la «tombe aux vignes» coûterait aujourd'hui environ 3,5 millions de francs alors que la restauration de la tombe de Néfertari a coûté quelque 11 millions de francs et mobilisé onze experts internationaux pendant six ans), la technique de reconstitution permet également de produire un nombre illimité de copies, dont la durée de vie de vingt-cinq ans est reproductible à l'infini. De plus, la structure très légère du fac-similé (celui du faux tombeau de Sennefer ne pèse que 1 500 kilos) en facilite le montage et le transport, permettant ainsi l'organisation d'expositions itinérantes. Christiane Desroches-Noblecourt ne voit aujourd'hui qu'une seule solution pour sauver les tombeaux égyptiens : *«Faire des copies de certaines tombes et les exposer à Louxor. Les touristes viendraient les admirer puis se promèneraient dans ce site superbe. Les tombes, elles, seraient fermées une fois pour toutes.»*

De notre envoyée spéciale
Françoise Spiekermeier

(1) *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Pascal Vernus, Ed. Pygmalion-Gérard Watelet, coll. «Bibliothèque de l'Egypte ancienne» dirigée par C. Desroches-Noblecourt, 110 F («Le Monde des livres» du 2 juillet).

Guide

• **Y aller.** La compagnie égyptienne de charters Z. A. S. (agences de voyages) propose deux vols hebdomadaires Paris-Louxor, le samedi et le dimanche : 2 250 F A/R, jusqu'au 15 octobre. D'octobre à mai, Egyptair assure une liaison directe Paris-Louxor tous les samedis pour 3 960 F A/R et, en été, un vol quotidien Paris-Le Caire sauf le mardi (3 020 F A/R). Avec Air France, vol quotidien pour Le Caire, sauf le vendredi, à 10 150 F A/R. En été, billet à 4 930 F A/R pour un séjour entre 10 et 45 jours (dates fixes non modifiables). Du 1er octobre au 14 décembre, 4 590 F et du 15 décembre au 5 janvier, 4 930 F.

Santé. Aucune vaccination ni traitement antipaludéen. Prévoir des médicaments contre les troubles intestinaux.

Quand. De novembre à février, temps très agréable (nuits fraîches) mais cela se sait et... se paie. Le printemps est plus chaud avec, jusqu'en mai, un vent perturbateur. En été, il fait très chaud mais l'air est sec et les sites (à visiter tôt le matin) nettement moins fréquentés.

Avec qui. Ce reportage a été réalisé dans le cadre d'une croisière sur le Nil, d'Assouan à Louxor, organisée par Republic Tours-Skyways (43-55-39-30 et dans les agences de voyages). Outre des séjours au Caire, à Louxor, Assouan et sur la mer Rouge (à Hurghada), ce voyagiste propose plusieurs croisières entre la Haute et la Basse-Egypte, *via* Louxor et la nécropole thébaine. Citons «Amon» (une semaine en pension complète dont 3 nuits de croisière, 4 990 F), «Horus» (une semaine dont 4 nuits de croisière, 4 990 F) et «Les merveilles de la Haute Egypte» (7 nuits de croisière, 3 990 F). Parmi les très nombreux voyagistes programmant cette destination, citons Autrement l'Egypte (40-44-88-88), Fleuves du monde (40-51-78-94), le Monde de l'Egypte et du Proche-Orient (43-26-76-37), Clio, les Amis de l'Histoire (48-42-15-15), Carnet de voyages (42-50-20-28), Transnil (49-20-76-58) et Rev'Vacances (47-23-55-30).

Y séjourner. A Assouan, aux portes de la Nubie, le Pullman Cataract fait partie de ces hôtels mythiques (on y a tourné *Mort sur le Nil*, film adapté d'un roman d'Agatha Christie) prisés des globe-trotters. Construit en 1898, restauré en 1982, ce palace de style mauresque, au charme désuet, offre une vue splendide sur le Nil. Excursions possibles aux temples de Philae et à Abou Simbel. Compter 520 F pour une chambre simple, 730 F pour une double.

Se renseigner. Bureau du tourisme égyptien, 90, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 45-62-94-42. •

Forteresses et châteaux

A l'instar des provinces frontalières, théâtres de bien des conflits, le nord de la France a, de tout temps, été exposé aux invasions. Un passé militaire toujours inscrit dans le paysage du Nord-Pas-de-Calais, à travers la brique, la pierre, la terre et la géométrie de cités maintes fois assiégées et parfois encore ceintes, en partie ou en totalité, de remparts. Arras, Calais, Gravelines, Lille, Le Quesnoy, Maubeuge... Autant de places fortes, sentinelles de la monarchie édifiées ou remaniées par Vauban, ingénieur militaire du Roi-Soleil, pour constituer un ensemble que l'on nomma le «Pré carré» et qui, après avoir arboré des couleurs flamandes, bourguignonnes, autrichiennes ou espagnoles, protégea la France pendant plus de deux siècles.

Progressivement tombées en déshérence, ces forteresses, aujourd'hui pacifiques, hérissées de bastions et de demi-lunes, représentent un patrimoine essentiel pour comprendre le passé. Patrimoine mis en valeur par l'Entente intercommunale des villes fortifiées du Nord-Pas-de-Calais qui regroupe, depuis 1980, treize villes (aux six déjà citées s'ajoutent Avesnes-sur-Helpe, Bergues, Boulogne, Cambrai, Condé-sur-l'Escaut, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer) ayant décidé de coordonner leurs efforts pour préserver leurs remparts médiévaux ou classiques.

Point d'orgue de cette entreprise, après une exposition itinérante baptisée «Murailles et jardins» et la célébration, en 1983, du 350e anniversaire de la naissance de Vauban, la création, en collaboration avec le comité régional de tourisme, d'une route des villes fortifiées en Nord-Pas-de-Calais. Cinq cents kilomètres au total, scindés en petits circuits et détaillés à travers une carte routière et des brochures sur chacune des villes-étapes. Renseignements auprès de la Maison du Nord-Pas-de-Calais, 1, rue de Châteaudun, 75009 Paris, tél. : (1) 40-16-07-07.

Autre lieu, autre projet ambitieux de valorisation du patrimoine. Patrimoine médiéval cette fois, en Franche-Comté où près d'un millier de sites et de vestiges ont été recensés grâce aux efforts conjugués du service régional de l'archéologie et des nombreuses associations travaillant sur le terrain. Jusqu'en décembre, visites de sites et de châteaux, expositions, animations (notamment des ateliers), concerts et banquets contribuent à restituer «Une vie de château» en Franche-Comté en faisant revivre, dans cette province également marquée par les invasions, la grande Histoire mais aussi la vie quotidienne au Moyen Age, du XIIe au XVe siècle.

Trois châteaux constituent le thème central de cet ensemble de manifestations avec des expositions ressuscitant Rougemont-le-Château (au Musée de la mine, à Giromagny, du 9 juillet au 31 octobre), Scey (au château de Cléron, au Musée de Pontarlier et, jusqu'au 28 août, à la Maison nationale de l'eau et de la pêche, à Ormans) et Pymont, au Musée d'archéologie de Lons-le-Saunier, jusqu'en janvier 1994. Trois expositions qui seront présentées à la Citadelle de Besançon durant l'été 1994. Renseignements au Musée de Lons-le-Saunier, 25, rue Richebourg, 39000 Lons-le-Saunier, tél. : 84-47-12-13 et à la Maison de la Franche-Comté, 2, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris, tél. : 42-66-26-28.

Un jardin en spectacle

Aux portes de l'Espagne, à deux pas de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz, Santa-Flor se présente comme le premier jardin-spectacle d'Europe. Inspiré des célèbres *Butchart Gardens* situés sur l'île de Vancouver, au Canada, ce parc de 18 hectares, doucement vallonné, sert d'écrin à quelque 25 000 arbres et arbustes, 250 000 plantes vivaces et plus d'un million de fleurs dont couleurs et parfums s'offrent aux visiteurs, au gré des floraisons, tout au long d'une promenade de 3 kilomètres, succession de tableaux et de points de vue aux noms évocateurs : le Palanquin (un amphithéâtre de rhododendrons, d'hortensias et de feuillages géants), les Serpentins, les Terrasses du soleil, l'Etang du lotus (paradis des nymphéas et des nénuphars), la Florée (avec, pour vedettes, des chênes centenaires) et Santa-Flor, le bouquet final. Un spectacle auquel s'ajoute, tous les samedis soirs, un son et lumière. Avec, les 11, 12, 13 et 14 août, un spectacle nocturne (150 F, 120 F pour les moins de treize ans) de Muriel Hermine, intitulé «Florella» autour d'une légende basque.

Ouvert jusqu'au 14 novembre, de 10 h 30 au coucher du soleil (entrée 50 F, 25 F de quatre à douze ans), le parc, situé au lieu-dit La Croix des Bouquets, sur la commune d'Urrugne, est accessible par l'autoroute A 63 (sortie Saint-Jean-de-Luz sud, puis direction Urrugne) et la RN 10, entre Bayonne et Hendaye. Renseignements au 59-48-00-66.

TÉLEX

Le canal du Midi en pénichette. Pour cette formule, Locaboat Plaisance propose, au départ de ses quatre bases du Midi (Aigues-Mortes, Argens, Negra et Agen) et pour les départs des 10, 12 ou 13 juillet, une importante réduction sur les séjours d'une semaine et plus. Renseignements au (16) 86-91-72-72.

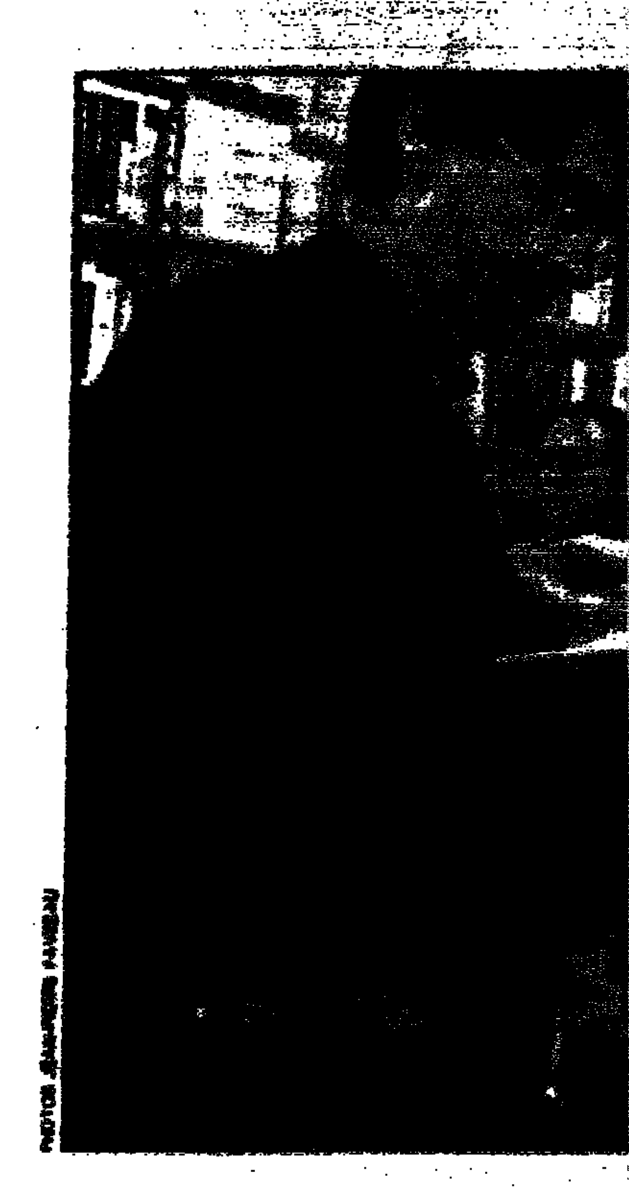
Festival des jardins à Chaumont-sur-Loire, entre Blois et Amboise. Vitrine internationale de la création paysagère, le festival accueillera pour la seconde année, jusqu'au 15 octobre, des paysagistes venus du monde entier, qui s'exprimeront à travers vingt-cinq jardins exceptionnels conçus dans le parc du château. Entrée : 35 F et 100 F pour l'accès aux ateliers thématiques. Renseignements au (16) 54-20-99-22 et à Paris au 48-04-84-59.

La Turquie est toujours accessible aux touristes, précise le Syndicat national des agents de voyages citant le ministère des affaires étrangères. Ce dernier relève que l'état d'urgence a été instauré dans les seules provinces et zones frontalières à l'est et au sud de Diyarbakir, régions placées sous contrôle militaire et interdites au tourisme. *«Il n'y a donc pas lieu pour les touristes français,* note un communiqué du SNAV, *d'annuler leurs vacances dans ce pays.»*

Il s'appelait Pierre Hirigoyen. Sa passion : le golf, dont il fit son métier. Professeur réputé, on l'avait surnommé le «sorcier». Aujourd'hui, un Trophée porte son nom. Organisé par l'Hôtel Régina et le golf de Biarritz, il aura lieu du 16 au 18 juillet. Deux forfaits au choix : 2 250 F par personne pour trois nuits en chambre double, avec petit déjeuner et dîner de gala, pour trois jours de compétition, ou 1 840 F pour deux nuits. Renseignements au 59-41-33-00.

Ouverture à Paris d'une Maison de la Grande-Bretagne au 19, rue des Mathurins, dans le 9e arrondissement (tél. : 44-51-56-20 ; Minitel 3615 code British, permettant notamment aux provinciaux de se renseigner et de commander des brochures). Nouvelle adresse de l'Office de tourisme de Grande-Bretagne ainsi que des spécialistes de la destination (Brittany Ferries, Le Shuttle/Eurotunnel, Sealink France, British Rail International, Edwards et Edwards (places de spectacle), P et O European Ferries et, pour les séjours linguistiques, Unosel), ce véritable centre touristique regroupe ainsi, sous un même toit, tout ce dont un touriste a besoin pour organiser son séjour dans les îles Britanniques : informations, brochures, cartes, services de réservations et librairie.

Sélection établie par **Patrick Francès** et **Danielle Tramard**





A PARIS

Lettres d'Amérique



PHOTOS JEAN-PIERRE FAVREAU

En ouvrant sa librairie anglo-américaine, 6, rue Princesse, le 14 juillet 1982, Odile Hellier ne pensait pas vraiment à ses légendaires devancières de la rue de l'Odéon, la Française Adrienne Monnier et l'Américaine Sylvia Beach. La première avait régné sur « Les amis des livres », la seconde sur « Shakespeare and Company », et les deux amies avaient attiré dans leurs antres la fine fleur des écrivains français et anglo-saxons des années 20 et 30. Une histoire, pourtant, commençait.

PAR modestie peut-être, et par fidélité à son passé, Odile avait plutôt en tête, comme référence, non pas Adrienne ou Sylvia, mais ce couple de vieilles demoiselles qui animaient dans les années 60, à Rennes, à deux pas de l'université de lettres où elle étudiait le russe, cette « librairie idéale » qu'étaient « Les nourritures terrestres ». Aujourd'hui encore, elle évoque l'endroit avec une ferveur émerveillée, et puis elle éclate aussitôt d'un rire de petite fille : *« Naturellement, on avait surnommé ces femmes, sûrement un couple de lesbiennes, les deux mamelles ! »*

Revenue en France après onze années passées en Amérique, elle donne à sa librairie le nom d'un hebdomadaire progressiste de New-York, « The Village Voice » (le Village est le Quartier latin new-yorkais). Elle est loin de se douter à quel point ce nom, qui s'est comme imposé de lui-même et ne veut rien dire pour un Français, va lui porter chance. Car la gauche est arrivée au pouvoir en mai 81, Jack Lang a ordonné que la fête commence, le dollar monte, monte, et toute une colonie de jeunes intellectuels et artistes yankees, fuyant l'Amérique reaganienne, vient respirer à Paris l'air des temps nouveaux. Si bien que, dans certains cafés de la rive gauche ou certains jours au marché de Buci, on se croirait transporté à New-York, dans le Village justement, ou bien revenu dans les années 30. On s'attendrait presque à voir Fitzgerald, Hemingway ou Miller surgir au coin de la rue.

Les Américains aimant parcourir le monde tout en restant au fond très grégaires et *very American*, la jeune colonie yankee crée son journal, le mensuel de langue anglaise *Passion Magazine*, et fait du « Village Voice » son quartier général. *« Nous nous sommes vite aperçus que ça ne se passait plus chez « Shakespeare and Co », transférée rue de la Bûcherie, mais chez Odile »*, se souvient Mark Hunter, journaliste-écrivain arrivé à Paris en octobre 1982, embarqué dans l'aventure de *Passion Magazine*.

Pratiquement tous les soirs, l'un ou l'autre de ces Hemingway ou de ces Miller en herbe grimpe au premier étage de la librairie pour présenter sa dernière création, littéraire ou même musicale, devant les copains, *Paris Exile*, nouvelle revue littéraire, *Frank*, ambitieux « journal international d'écriture et d'art contemporain », *Paris/Atlantic*, revue de l'université américaine de Paris, et le magazine féministe *Sphinx*, tous de langue anglaise, ont été intronisés rue Princesse. Il n'y aura pas de second *Sphinx*, alors que *Frank* et *Paris/Atlantic* existent toujours...

La fondatrice du « Village Voice » sait bien ce qu'elle doit à tous ces jeunes Américains et Américaines venus à elle : *« Ils m'ont portée à bout de bras pendant mes quatre premières années. Ensuite, je me suis aperçue qu'il y avait parmi eux des gens de talent et des paumés, et j'ai dû me montrer parfois un peu dure. Il fallait survivre, d'où ma réputation de ne pas être douce comme un agneau ! »*

A midi, Américains et Français se côtoient au rez-de-chaussée, déjeunant d'un *club sandwich* et d'un *carrot cake* ou d'un *brownie*, puisque Odile tient restaurant pour se faire connaître des Parisiens et prendre le temps de constituer son fonds littéraire.

Et presque tout de suite, certains éditeurs français font partie des fidèles qui viennent assister aux lectures du soir sur invitation, organisées dans la plus pure tradition anglo-saxonne, ce qu'on appelle en anglais des *readings*, qui n'ont rien à voir avec les signatures à la française.

Après avoir été présenté rapidement, soit par la maîtresse des lieux soit par un confrère écrivain, un professeur ou un éditeur, l'auteur parle de son livre, de ce qu'il a voulu faire. La salle du premier étage n'est pas grande, les gens sont massés autour de lui, assis ou debout. Certains continuent même à feuilleter silencieusement des livres en bas, tout en écoutant. L'écrivain doit savoir établir tout de suite le contact, sans pontifier. Puis vient l'épreuve de vérité, lorsqu'il se met à lire des passages choisis, et que son texte devient vivant. Moment délicieux lorsque les gens rient ou frémissent juste là où il faut, moment d'angoisse lorsque l'effet tombe à plat... Ensuite l'hôtesse donne habilement le signal des questions, et le dialogue se noue.

Odile Hellier vit un grand moment lorsque Julian Beck, le fondateur du « Living Theater », vient en quelque sorte inaugurer ses murs dès le mois de septembre : *« Quel bonheur d'avoir chez moi cet homme que j'avais tant admiré aux Etats-Unis dans les années 60 ! Il était pour moi le symbole même de cette époque où j'étais étudiante sur le campus de Amherst, dans le Massachusetts. En découvrant la nouvelle vague des écrivains noirs, James Baldwin, Richard Wright, Ralph Ellison, dont la révolte éclatait à travers le Civil Rights Movement et le Black Panthers Movement, j'ai eu la révélation de la vitalité extraordinaire de la langue anglaise, qui sait s'ouvrir à toutes les cultures. »*

Les soirées de littérature vont se succéder. En décembre, ce sont deux enfants terribles de la poésie américaine, héros de la *Beat Generation*, Allen Ginsberg et Lawrence Ferlinghetti, qui viennent lire rue Princesse. *« Je n'ai jamais oublié*, raconte l'agent littéraire Michelle Lapautre, une des toutes premières fidèles. *La librairie était pleine à craquer. On était debout ou assis par terre autour d'eux et dans l'escalier. Quelle atmosphère chaleureuse dans ce petit endroit ! »* Quant à Mark Hunter, il a encore sous les yeux le visage de Ginsberg *« hurlant ses poèmes d'une voix de stentor, un grand sourire aux lèvres »*.



Odile Hellier

En octobre, Olivier Cohen, conseiller littéraire chez Mazarine, amènera rue Princesse un jeune auteur américain inconnu en France, fraîchement débarqué d'outre-Atlantique, où il vient de faire sensation avec *A Boy's Own Story* (Un jeune Américain, Mazarine). Cet inconnu, qui deviendra l'un des piliers de la librairie, n'est autre qu'Edmund White. Il y aura aussi cette soirée mémorable de 1987 où Olivier Cohen fera découvrir aux fidèles de la rue Princesse la grande romancière américaine Cynthia Ozick, venue présenter *The Messiah of Stockholm* (*le Messie de Stockolm*, Payot). Autour d'elle beaucoup de beau monde, dont ses consœurs la Canadienne Mavis Gallant, l'Américaine Diane Johnson, la Sud-Africaine Nadine Gordimer.

Odile se souviendra de ce moment où Cynthia Ozick, saluant la présence de Nadine Gordimer, établira un curieux parallèle entre la romancière sud-africaine et Anne Frank, étrange comparaison que Nadine Gordimer semblera d'ailleurs apprécier très modérément.

Mais, indéniablement, c'est un des charmes de l'endroit, ces rencontres d'écrivains se rendant mutuellement hommage. Ainsi Raymond Carver, venu d'abord seul en avril 1987, reviendra deux mois plus tard en compagnie de Richard Ford et du grand écrivain anglais Jonathan Raban. Mais pour Olivier Cohen, Carver fut incontestablement le héros de la soirée : *« A la fois émouvant et drôle, il était au sommet de sa trajectoire et s'imposait sans même dire grand-chose. C'était juste avant qu'il ne tombe malade... »*

Lorsqu'en octobre 1988 Hubert Selby se rend en Europe à l'occasion du tournage du film adapté de son livre *Last Exit to Brooklyn*, les gens téléphonent toute la journée à la librairie pour réserver une place pour le soir, ce qui est impossible, et les refoulés crieront longtemps leur colère sur le trottoir.

Entre-temps, le restaurant s'est transformé en salon de thé, puis, à partir de 1987, plus de thé, plus de café, rien que les livres. *« Elle sait instinctivement vous conseiller le livre qui va vous plaire. C'est un véritable don »*, affirme Mavis Gallant.

Quant aux lectures bimensuelles de la rue Princesse, elles sont devenues depuis longtemps une institution unique à Paris. Sur les photos qui tapissent les murs, on reconnaît notamment William Gaddis, Steven Spender, Toni Morrison, E. L. Doctorow, Paul West, Don DeLillo, venu en mars 1992 pour *Mao II*. Comme le dit Olivier Cohen : *« Aujourd'hui il est impensable qu'un grand auteur anglo-saxon de passage à Paris ne vienne pas lire au « Village Voice »*.

Pour Mavis Gallant, qui vit à Paris depuis 1950 et qui est venue pour la première fois rue Princesse dès avril 1986 pour *Overhead in a Balloon* » (*Rue de Lille*, 10/18), Odile Hellier est *« l'héritière de Sylvia Beach »*, tout simplement. Pour Olivier Cohen, elle serait plutôt la nouvelle Adrienne Monnier.

Cette Française d'origine bretonne, élevée à Nancy, imprégnée de culture russe (elle fera plusieurs séjours à Moscou dans les années 60) puis américaine, est en fait la fille spirituelle des deux demoiselles de la rue de l'Odéon, la Française et l'Américaine. Quand on lit cette profession de foi d'Adrienne Monnier : *« Ce ne sont pas seulement les grands noms qui m'intéressent, quelle joie de découvrir de nouveaux auteurs ! »*, on croit entendre la fondatrice du « Village Voice ».

Il faut voir avec quel enthousiasme, presque religieux, elle parle de ses découvertes ! Dans sa bouche, l'Australien David Malouf est *« un feu d'artifice »*, l'Africain-Américain John Edgar Wideman, qui vient juste de recevoir le prix McArthur, le plus grand prix littéraire américain, *« le nouveau Baldwin »*. Quant au Sud-Africain J.M. Coetzee, *« c'est un génie »*, tout comme le Canadien d'origine sri-lankaise Michael Ondaatje, *« dont l'écriture est extraordinaire »*.

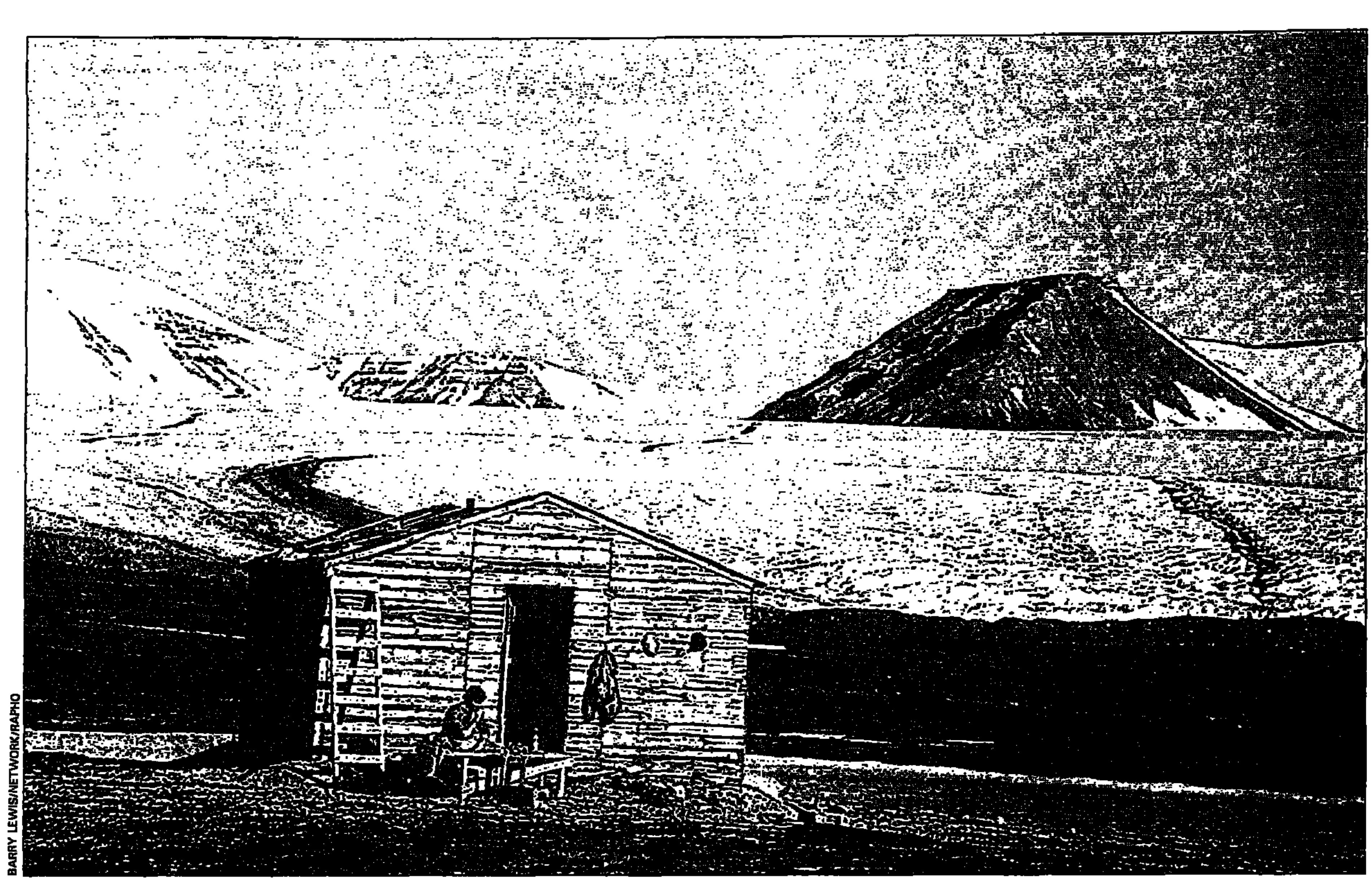
Ce dernier n'était même pas encore publié en France lorsqu'elle l'a fait venir pour la première fois, en mars 1986, parce qu'elle avait été bouleversée par *Running in the Family*. Pourtant le mystérieux bouche-à-oreille qui gagne les fidèles tel ou tel soir avait fonctionné, puisque la librairie débordait de monde. Et il y en eut encore plus la deuxième fois, en mai 1991 (pour la sortie de son livre en France *Un air de famille*, aux éditions de l'Olivier), puis la troisième, en février dernier. Il est vrai que, cette fois-là, il venait de recevoir le Booker Prize, l'équivalent anglais du Goncourt.

Il était venu présenter *The English Patient* (*l'Homme flambé*, aux éditions de l'Olivier). Et puis, brusquement, il a saisi des feuillets et s'est mis à lire un passage du livre auquel il était en train de travailler. Et, ce soir-là, les fidèles ont assisté à une sorte de miracle : cet homme profondément secret, d'ordinaire si laconique, s'est livré à une véritable confession sur son univers mental et sa manière d'écrire.

Tel est le « Village Voice » : un lieu habité par son hôtesse et ses auteurs, propice aux rencontres et aux confessions.

Lise Bloch-Morhange

▶ **Village Voice Bookshop, 6, rue Princesse, 75006 Paris. Tél. : 46-33-36-47.**



BARRY LEWIS/NETWORK/RAPHO

Le Spitzberg, désert fragile

Suite de la page 25

Les Anglais côtoieraient les Ecossais, les Russes les Polonais, les Suisses les Monégasques. L'étiquette serait remplacée par un étiquetage de stricte égalité, plaçant sur le même plan un éphémère roi d'Espagne (Amédée) et un certain Ulbricht dont l'identité n'a jamais été établie.

La France ne pouvait espérer moins qu'un glacier. Un mont Blanc, à qui il manque un zéro (485 m) pour être parfaitement homonyme, s'aligne loin derrière un mont Perrier (du nom d'un général, chef du service géographique de l'armée), plus haut sommet du Spitzberg avec le mont Newton (1 717 m). Un fjord conserve le nom de *la Recherche*, cette corvette affrétée sous la monarchie de Juillet par la Commission scientifique du Nord, dont trois membres éminents n'ont pas manqué de laisser leur patronyme alentour. A qui son pic (Marmier, le secrétaire), à qui son mont (Bravais, le physicien), à qui sa vallée (Robert, le géologue). Mais on aurait aimé que ce paysage garde trace d'une figure autrement exaltante, celle de l'unique passagère et première entre toutes les femmes à décrire ces *« confins du monde »* : Léonie d'Aunet.

Qu'une *« pâlotte, menue, maigrette »* personne, tout juste âgée de dix-neuf ans, ait su s'imposer à bord d'un navire de la royale dans une expédition aussi risquée (la *Lilloise*, qui l'avait précédée dans les mers arctiques, avait disparu corps et biens), sachant que *« dès novembre, on casse l'eau-de-vie à coups de hache »*, montre l'indomptable ténacité du modèle qu'elle était alors. Et dont elle fit montre plus tard dans ses relations avec Hugo : sanctionnées comme adultères par la justice des hommes, elles ont contraint le pair de France à quelques vacances en Espagne, et condamné son amante à la prison. Ferme. Et à nous offrir en 1854 pour survivre, elle et ses enfants, son *Voyage d'une femme au Spitzberg*, récit suivi de quelques romans et pièces de théâtre.

L'ardente Léonie avait relevé cette inclination des glaces à toujours paraître autres, dont les marins de Willem Barents furent *« bien ébahis, croyant premièrement que c'étaient des cygnes blancs »*. Assise sur un canon, *« bourrée de flanelle en dessous »*, en cravate de laine rouge et casquette de marin, elle suit du regard le lent glissement *« des rochers de pierres précieuses : c'est l'éclat du diamant, les nuances éblouissantes du saphir et de l'émeraude confondues dans une substance inconnue et merveilleuse »*.

Dans ce que les scientifiques dissèquent, la jeune femme ne perçoit que *« les débris d'une ville de fées »*. *« Je voyais*, écrit-elle, *se heurter autour de moi des morceaux d'architecture de tous styles et de tous temps : clochers, colonnes, minarets, ogives, pyramides, tourelles, coupoles, créneaux, volutes, arcades, frontons, assises colossales, sculptures délicates comme celles qui courent sur les menus piliers de nos cathédrales, tout était là, confondu, mélangé dans un commun désastre. »*

Ses mots durent étonner si fort l'époque que le fantastique ne pourra mieux faire que leur emprunter sa réalité. *« Toutes les idées d'architecture étaient là comme ébauchées, puis abandonnées dans l'accès d'un incommensurable délire, ou arrêtées subitement par des désastres inénarrables »*, reprendra ainsi George Sand en 1863 dans *Laura, voyage dans le cristal*, où elle envoie un garçon trop rêveur courir la banquise jusqu'à un pôle d'imaginaire affiché, au prétexte que le lecteur, *a contrario « y prenne le goût des recherches ou des hypothèses sérieuses »*.

Le *« conte bleu »* de la dame de Nohant ne manque pas d'images qui, étrangement, paraissent inspirées par l'archipel norvégien aujourd'hui. Lorsque l'on enjoint au jeune héros : *« Oublie les pics de diamant, le diamant n'est qu'un peu de carbone fossilisé. La houille est cent fois plus précieuse, et, en raison de son utilité, je la trouve plus belle que le diamant n'est beau »*, on croit retrouver les exactes données du grand débat d'actualité svalbardien, entre ceux qui veulent ouvrir, quel qu'en soit le coût, de nouveaux puits de mine plus retirés, à l'épuisement (imminent) des gisements actuels, et ceux qui pensent que les « montagnes pointues » offrent de suffisantes perspectives de développement à la recherche scientifique et au tourisme pour maintenir une colonie stable.

Significativement, le contingent de ces néosvalbardiens débarque l'été, lorsque la plupart des trois cents mineurs norvégiens, leur administration et leur famille (la moitié de la communauté nationale de l'archipel), migrent vers le continent, lorsque, comme l'écrivait la belle Léonie *« minuit est devenu le frère jumeau de midi »*. Car le soleil de minuit qui entre généralement dans nos foyers par des cartes postales où il vient frôler, rougeoyant, l'horizon du cercle arctique, comme s'il avait un effort particulier à accomplir pour veiller à cette heure-là, n'a rien de tel par 78° de latitude nord. A la fin juin, il paraît indiquer avec une bonhomie quasi identique le nord et le sud. Il plane et ne sombre pas.

Son tournoiement sans faiblesse fait ruisseler la lumière avec la même allégresse que l'eau de fonte qui ouvre d'incessants torrents dans les rigoles tracées sur la mince couche de sol abandonnée par le permafrost. C'est un sourire que rien ne peut interrompre. Un bonheur douloureux, à force, ignoré des plantes qui le boivent jusqu'à plus soif. Mais, dans la déroute totale de la nuit, tout un tissu métaphorique constitué à travers les âges se déchire en lambeaux, une dialectique reste en suspens, le binaire se met à clopiner sur une patte, des idées d'alternances deviennent irréelles. Plus de bonjour, plus de bonne nuit.

L'arrivée par le vol régulier à 3 heures du matin dans la pimpante et minuscule « capitale », Longyearbyen (1 200 habitants), se fait au grand jour, dans le silence total d'une cité enchantée. Le déphasage (et non plus le décalage) horaire paraît pouvoir s'accroître indéfiniment, irrattrapable, sauf à plonger en soi. Une situation suffisamment délicate deux mois l'an pour que les serveuses de l'unique bar-restaurant viennent tirer les rideaux sur le coup de 20 h 30 et allumer des bougies sur les tables. Que l'obscurité soit !

Un geste que jugeraient impardonnable les sternes arctiques. Ces oiseaux blancs coiffés de noir, à pattes et bec rouges, font chaque année la navette entre les régions arctiques et antarctiques, comme pour ne jamais désespérer du jour. On en a rencontré qui avaient déjà fait vingt-cinq fois l'aller et retour. Elles s'installent au Spitzberg fin mai pour couver et repartent début septembre vers l'autre été, encadrant la nouvelle génération. Celles qui ne sont pas victimes des goélands bourgmestres et des renards arctiques friands de leurs œufs s'en prennent avec plus de succès aux hommes qui les protègent, dans un art du piqué sur crânes qui eût ravi Hitchcock, mais contraint les scientifiques qui travaillent à proximité au port du casque.

Autres énergumènes à plumes et costume boréal, les mergules nains, dont les cris montent comme des salves incessantes à l'assaut des falaises, plongeurs habiles, gourmands de minuscules crustacés, et dont le duc d'Orléans affectait de *« s'être fait des amis »* (ils seraient des millions). Ceux-là ne se trompent guère sur le moment où il convient de dormir, et la disparition de leurs nuages remuants pourrait nous éclairer, mieux que l'intensité du jour. Mais eux aussi ne feront que passer. Seuls, les lagopèdes « hyperboréens », présents également dans l'archipel François-Joseph, à l'est, résident à l'année. Accumulant la graisse à l'automne puis s'éclipsant discrètement. Loin des gourmands.

Car l'hiver exige une protection renforcée. Longyearbyen montre l'exemple avec ses maisons coloriées pour réchauffer, ses épaisses conduites, élevées au-dessus d'un sol bétonné par le froid, qui les relient comme les artères d'un vaste organisme battant d'un cœur unique. Longtemps ce fut la mine. Exclusive. Une communauté d'hommes seuls que les familles avaient rejointe sur le tard, un métier qui s'était mis à bien payer. Aujourd'hui, ce n'est déjà plus du sang qui circule, mais plutôt des idées, un certain état d'esprit. Une volonté d'appartenir au dernier avant-poste de l'Europe citadine dans son plus vaste désert. Une aristocratie ouvrière fait progressivement place à une élite aventureuse. Avec un travail, à inventer, d'interprètes et de passeurs entre deux mondes qui ont peine à dialoguer sans se blesser.

Non sans précautions : la première recommandation aux nouveaux venus est de ne jamais s'éloigner de la ville autrement qu'armés. Pas seulement des vêtements, des provisions ou des cartes adéquats, car le calibre minimal est indiqué : 7,65 mm. (on peut louer sur place). Quelle meilleure garantie à l'existence d'un « état sauvage » que celle du fusil ? Et de qui répète-t-on inlassablement dans les lieux officiels : *« Il attaque sans prévenir. Gardez vos distances ! »* ? De celui que les Anglais désignent comme « ours polaire » et les Allemands « ours des glaces », de notre ours blanc, l'*ursus maritimus*, ce *« gros homme en pelisse »*, comme l'appelaient les pêcheurs norvégiens d'autrefois.

Toute l'énergie mise par des générations de trappeurs à le faire disparaître est maintenant engagée dans sa préservation. Mieux, dans une forme de sanctification. Moderne. Rival du Michka représenté dans les colonies minières russes de Barentsburg et Pyramiden, l'animal est un appât au double visage. Il offre sa silhouette à une variante de l'adoration contemporaine dans le néo-sulpicianisme des logos. Il est de toutes les boîtes de bière, des sacs de plastique, des cravates et tee-shirts, des agences de voyages, et des loueurs de motoneiges. Un rêve de graphistes rivalisant dans la douceur des formes, dans l'arrondi des museaux. A force, la carte du Spitzberg elle-même semble prendre son contour.

Mais la peluche a des crocs. Et l'autorité doit les lui restaurer. Moins pour sauvegarder l'espèce que pour garantir l'homme dans son humanité. Il est l'effroi à la joie mêlé, l'assurance d'un voyage accompli en frôlant l'autre monde, celui que la rencontre du pack a déjà suggéré. D'autres l'auront trouvé plus simplement dans les cailloutis et les mousses où éclate la pourpre de la menue saxifrage. Un plein bouquet tiendrait au creux d'une paume, si la loi n'interdisait d'y porter la main.

De notre envoyé spécial
Jean-Louis Perrier

□ **Rectificatif.** – Confusion dans l'appel de note qui concluait l'article publié dans « le Monde Sans Visa » du 26 juin (« Le siècle de la lumière ») : l'ouvrage de Wolfgang Schivelbusch, *la Nuit désenchantée*, est disponible aux éditions Le Promeneur et non « La Promenade », comme un lapsus nous l'a fait écrire.

Guide

● **Sur place.** Pour fiction qu'elle ait été, la description du Spitzberg en 1981 faite par Christoph Ransmayr dans *les Effrois de la glace et des ténèbres* (Seuil, 256 p., 42 F.) n'est plus aussi exacte. Trente mille touristes sont passés en 1992 à Longyearbyen, parfois pour quelques heures simplement ! Il existe maintenant un hôtel. Un second devrait être démonté à Lillehammer après les Jeux olympiques et remonté au bord du fjord. Une cafétéria est ouverte le midi et un restaurant le soir. La colonie minière russe de Barentsburg, qu'il faut visiter (elle est à deux heures de bateau), dispose également d'un hôtel.

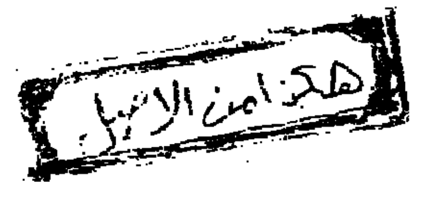
A visiter. Sur une superficie égale à celle de la Suisse, le seul Spitzberg ne compte qu'environ 3 000 résidents. Dans ce désert glacé, les guides les plus expérimentés ne négligent jamais de laisser aux autorités des indications précises sur les endroits où ils se dirigent. De nombreuses randonnées, à pied, à skis, en traîneau avec chiens ou en motoneige sont organisées au départ de la capitale. Ainsi que des croisières autour de l'archipel (une semaine) et jusqu'au pack à bord de petits navires comme le vaillant *Polarstar*, ancien bateau du gouverneur reconverti en phoquier au printemps et en navire de promenade l'été.

Y aller. La compagnie SAS est la seule qui offre des vols de Paris à Longyearbyen (avec changements d'appareils à Oslo et Tromsö). Le tarif le plus bas jusqu'à Oslo (deux vols par jour) est de 2 405 F (1 840 F pour les jeunes). Entre Oslo et Longyearbyen, il existe un tarif promotionnel de 2 000 couronnes (environ 1 700 F). Réservations : tél. : (1) 47-42-06-14. A effectuer le plus longtemps à l'avance, car l'été, les avions font le plein.

Lire. Les voyages de Willem Barents sont relatés notamment dans *Découverte de la terre*, de Jules Verne, Max Chaleil (464 p., 180 F). Le *Voyage d'une femme au Spitzberg* de Léonie d'Aunet est publié par les éditions du Félin (248 p., 130 F) et *Laura, voyage dans le cristal*, de George Sand, dans la Petite Bibliothèque Ombres (158 p., 59 F). Le Guide bleu *Norvège* (394 p., 130 F) sera utile aux escales d'Oslo et de Tromsö.

Renseignements complémentaires auprès de l'office de tourisme de Norvège, 88, avenue Charles-de-Gaulle, 92220, Neuilly-sur-Seine. Tél. : 47-45-14-90. A Longyearbyen (par le 19-47), informations au (0) 80-22-303, et au bureau du *sysselmann* (0) 80-21-400. ●

Norvège : les b





Norvège : les bateaux de l'unité

C'est déjà un bateau de légende. En cent ans d'existence, l'histoire de l'Express côtier se confond avec celle de la Norvège.

EN 1893 : lorsque la ligne est créée par Richard With, la Norvège vit les prémices de sa libération de la tutelle suédoise. La même année – alors que Grieg est déjà connu mondialement – d'autres grands Norvégiens se révèlent : Edvard Munch, exilé à Berlin, s'affirme comme un peintre de premier plan, Knut Hamsun publie son deuxième roman et Ibsen est mis en scène à Paris. Sans oublier l'explorateur Fridtjof Hansen, dont l'extraordinaire *Fram*, en partant à la conquête du pôle Nord, ne manquera pas de saluer le *Vesteraalen*, le premier des Express côtiers, au cours de son passage à Naroysund.

Conçu pour renforcer les liens entre le Nord et le Sud, tout en contribuant au développement de la vie économique du pays, l'Express côtier s'est, peu à peu, affirmé comme un moyen exceptionnel de prendre le pouls de la Norvège.

Cent ans après sa création, sa flotte se compose de onze bateaux qui, chaque jour de l'année, parcourent les quelque 2 000 kilomètres qui séparent Kirkenes, dernière ville du Finnmark avant la Russie, et Bergen, la belle nordique aux accents méditerranéens. Une croisière qui traverse des paysages superbes. Et qui offre aussi un luxe authentique : la possibilité de s'intégrer à la population.

De Kirkenes, c'est un parfum de bout du monde qui nous saisit. Car rien ne laisse entrevoir un intérêt pour cette petite ville minière, matérialisée par une gigantesque cheminée crachant d'énormes volutes de fumée, vite absorbées par la pureté du ciel arctique.

Rien, sinon sa situation : ville frontière avec la Russie, aux confins de la Laponie, longitude plus à l'est qu'Istanbul. D'un côté, la mer de Barents et, au-delà, le Spitzberg. De l'autre, derrière les falaises, la toundra... interminable.

Kirkenes est, avant tout, le terminus nord de l'Express côtier. Ce qui fut, pendant longtemps, le moyen de transport numéro un de la Norvège est, pour le visiteur, un véhicule de l'imaginaire. Sur le trajet parcourant les deux provinces du Nord : le Finnmark et le Troms, pas de villes remarquables : la plupart ont été rasées par les Allemands au cours de leur retraite devant les Russes en 1944.

En revanche, l'extraordinaire réside dans la traversée du décor le plus contrasté qui soit : découpes de montagnes taraudées par la neige et le vent, tranquillité des eaux turquoise des fjords lorsque le soleil parvient à vaincre la grisaille. Sans le Gulf Stream, la ligne ne pourrait pas fonctionner tout au long de l'année. Ici, l'hiver sévit pendant plus de six mois et la nuit polaire règne de fin novembre à fin janvier.

L'extraordinaire, c'est aussi l'existence obstinée de l'Express côtier qui, depuis cent ans, continue à désenclaver ces ports perdus dans leur solitude. A chaque escale, le bateau fait son travail : charger, décharger, apporter le courrier, prendre des passagers.

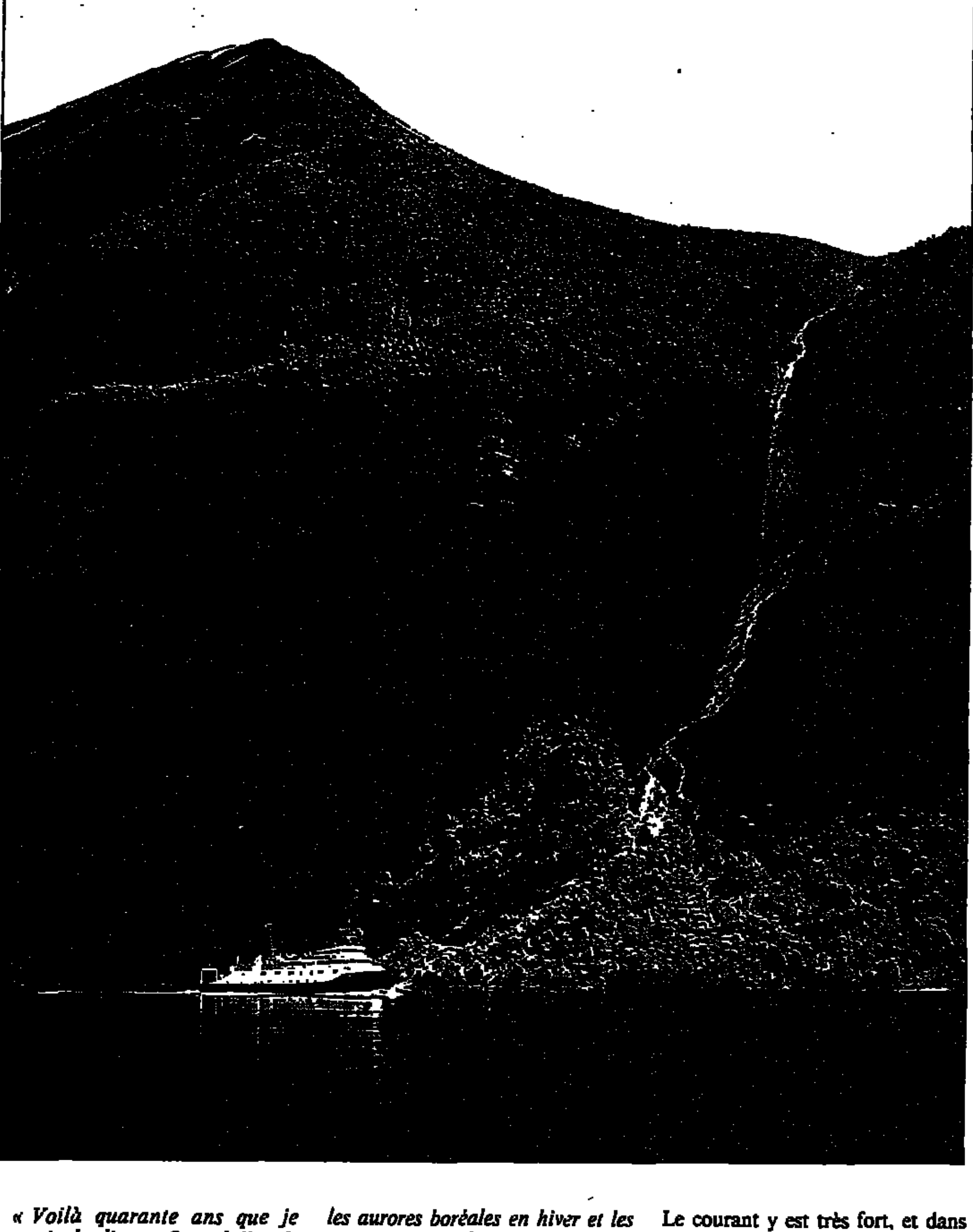
Chaque fois, c'est un va-et-vient de nouvelles têtes : visages burinés de pêcheurs en partance pour une campagne d'un mois dans l'océan glacial, militaires de retour de permission, bûcherons ou simples amoureux de ce véritable autobus maritime. Entre les passagers, les conversations s'engagent. Christina, la jeune institutrice finlandaise d'Havoysund redoute le mal de mer. Elle a dû, en urgence, attraper le *Kong Olav* pour se rendre à Hammerfest, parce que la route était bloquée par la neige. Les yeux rivés sur la proue du navire, elle attend impatiemment la sortie d'un passage difficile en mer ouverte. Rolf, l'ingénieur de Kirkenes, tente de lui changer les idées en lui racontant comment les Russes cherchent à améliorer leurs maigres revenus en vendant des bouteilles de vodka frelatée à la frontière.

Pour peu qu'ils en aient l'envie et qu'ils possèdent l'anglais, les étrangers peuvent à tout moment entrer ainsi en communication avec des Norvégiens auxquels ils n'auraient pas eu autrement l'occasion de parler.

L'escale d'Hammerfest, la ville la plus septentrionale du monde, battue par les vents, est l'occasion d'une visite bon enfant : la Royal and Ancient Society of Polar Bears a inventé un diplôme de membre du Club de l'ours polaire. Moyennant 100 couronnes norvégiennes, le visiteur repartira avec un diplôme accompagné d'un pin's représentant un ours blanc. Au port, les chalutiers russes sont à quai, venus vendre leur prise à meilleur prix.

A 19 heures, le *Kong-Olav* reprend sa route. Dans son sillage, une nuée de mouettes : *« Le ciel était gris, la mer était grise, si bien que la lumière semblait émaner de la blancheur crue des montagnes dont le navire suivait toutes les découpures »*, écrivait Georges Simenon dans *le Passager du* Polarys (1).

« Les Norvégiens du Sud connaissent mieux les pays de la Méditerranée que le nord de leur pays », explique Roald Engelness, un avocat spécialisé dans les affaires maritimes, embarqué à Tromso, la capitale du Nord-Norge qui fut le point de départ de toutes les grandes expéditions polaires. Passionné de l'Express côtier, ce personnage coloré qui ne se sépare jamais de son radiotéléphone portatif préfère passer deux nuits sur le bateau plutôt que de rentrer chez lui, à Trondheim, en une heure par avion.



TOMMY OLOFSSON / MIRA

« Voilà quarante ans que je connais la ligne. Quand j'avais douze ans, à Bodo, je montais à bord vendre des journaux pour me faire de l'argent de poche. J'y ai rencontré toutes sortes de gens, des étrangers surtout, qui m'ont beaucoup appris. J'ai tout de suite aimé cette ambiance très particulière où tout le monde communique sans aucune barrière. Depuis, quand je le peux, je ne manque jamais une occasion de prendre l'Express côtier.

» Avec le soleil de minuit en été, les aurores boréales en hiver et les paysages qui changent constamment, ce n'est jamais le même voyage. »

Au loin s'annoncent déjà les contours de l'archipel des îles Vesteraalen, puis des Lofoten. Fascinant spectacle que celui de cette muraille longue de 100 kilomètres composée d'à-pics déchiquetés dont les sommets enneigés étincellent au soleil couchant. La traversée du Raftsund, l'étroit chenal qui sépare les deux chapelets d'îles est un grand moment d'émotion. Le courant y est très fort, et dans le poste de pilotage on n'entend que les ordres de l'officier de quart répétés par l'homme de manœuvre.

Ces lieux, encore habités par les personnages des romans de Knut Hamsun et décrits par Jules Verne et Edgar Allan Poe, sont aussi des territoires de pêches particulièrement miraculeuses. De janvier à avril, la mer semble couverte d'une forêt de mâts et l'on dit que, par temps favorable, un seul homme peut rapporter une tonne de morue dans la journée ! De la morue, c'est essentiellement la cargaison que va embarquer l'Express côtier à Stamsund, petit port du sud des Lofoten, pour la décharger à Bodo.

Sur le quai, un homme d'équipage plante son thermomètre dans une caisse choisie au hasard : – 17 *degrés. « A – 15 degrés, on refuse la cargaison »*, explique l'officier de quart.

A Bodo, vingtième des 35 escales, le *Kong-Olav* n'a pas encore effectué la moitié de son trajet. Le déchargement du poisson embarqué à Stamsund va faire prendre une heure de retard. Il est cinq heures du matin lorsque le bateau reprend sa route avec, pour tout accompagnement, le ronronnement du moteur.

Le lendemain, au moment de franchir le cercle polaire arctique, qui marque la limite théorique du soleil de minuit et de la nuit polaire, apparaît sur le continent le Svartisen, deuxième glacier de Norvège, qui vient se jeter dans le Holandsfjord. Au loin, sur l'horizon, l'île de Traena, plantée comme une dent de glace au milieu de la mer. L'été, les chalutiers y pêchent des anguilles venues de la mer des Sargasses et parfois même des tortues des Caraïbes qui ont suivi le Gulf Stream.

Jusqu'aux années 50, l'Express côtier était le seul moyen de communication qui reliait, tout au long de l'année, le nord et le sud de la Norvège. Est-ce pour cette raison que l'approche de Trondheim, ville-charnière, sonne déjà comme un retour à une civilisation plus familière ?

La troisième ville de la Norvège a conservé les traces de son passé d'ancienne capitale du royaume : la cathédrale gothique de Nidaros, les vieilles maisons de bois en entrepôts transformés en fumeries de saumon sont là pour témoigner. Trondheim est aussi une ville universitaire où Edgar Solstad, le capitaine, a terminé ses études et où il réside. *« Mon père était pêcheur et, pour moi, le métier de marin était une évidence*, raconte-t-il. *J'ai commencé à naviguer très jeune, comme mousse, puis comme matelot avant de suivre les cours de l'école de la marine marchande. Pendant plus de vingt ans, j'ai parcouru le monde entier à bord de cargos mixtes avant d'entrer dans une des trois compagnies de l'Express côtier. Le rythme de travail : vingt-deux jours en mer, et autant à terre, est mieux adapté à une vie de famille. »*

A la tombée de la nuit, les sites splendides se succèdent. Kristiansand et sa colline aux oiseaux, Molde, la ville des roses et surtout Alesund, porte d'entrée du célèbre Geirangerfjord. Le voyage touche à sa fin. La dernière matinée, le regard restera fixé sur le continent, où les hautes montagnes de la région des grands fjords évoquent les héros de la mythologie scandinave, Peer Gynt et les chansons de vachères transposées par Grieg.

A bord, les passagers se font moins nombreux, incitant le personnel à la confidence. *« Quand j'avais quinze ans, j'ai rêvé que je faisais le tour du monde en bateau, à la recherche de mon histoire »*, raconte Astrid, la serveuse de la cafétéria. Bientôt, voici Bergen, blottie dans son berceau de collines. Il est midi. Ce soir même, le *Kong-Olav* repartira pour le Grand Nord.

De notre envoyé spécial
André Maisonneuve

(1) Un des Express côtiers, encore en service aujourd'hui.

Villes escales

TROMSÖ

Capitale de la Norvège du Nord, cette ville universitaire a – malgré les destructions de la guerre – conservé un vieux quartier plein de charme : maisons de bois peint dans Sjogata, Skippergata et Vestergata.

A visiter : la surprenante cathédrale de verre, le musée lapon et le planétarium des aurores boréales.

BODO

Première ville au-delà du cercle arctique, c'est la porte d'entrée de ce monde étrange de la Norvège du Nord. De Bodo, il est possible de se rendre aux Lofoten, par bateau ou par avion. Bodo est aussi le point de départ d'une excursion à Salstraumen : phénomène des eaux bouillonnantes et déchaînées qui se précipitent dans un étroit goulet entre deux fjords.

TRONDHEIM

Troisième ville du pays, Trondheim a conservé des traces de son passé de première capitale de la Norvège.

A visiter : la cathédrale de Nidaros, dont les parties les plus anciennes datent du XIIe siècle, Stifsgarden, le plus grand palais en bois de Scandinavie (XVIIIe siècle) et les entrepôts anciens qui longent la rivière Nidelsen.

A ne pas manquer : le remarquable musée de la musique à Ringve : situé en périphérie de la ville, dans un cadre magnifique. Les guides vous feront écouter de la musique jouée sur des instruments anciens. Le piano de Chopin, une épinette de l'époque de Beethoven, un piano harpe du XVIIIe siècle, donnent à cette collection d'instruments provenant du monde entier son caractère unique.

Guide

• A Paris

– Ambassade de Norvège, 28, rue Bayard, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-23-72-78.

– Office national du tourisme norvégien, 88, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél. : (1) 47-45-14-90.

– Pièces d'identité

Pour les résidents de la Communauté européenne, une carte d'identité en cours de validité suffit pour un séjour de moins de trois mois.

– Monnaie

L'unité monétaire est la couronne (1 NK = 0,85 FF).

En 2 h 15 de vol, SAS et Air France relient Paris à Oslo plusieurs fois par jour. Tarif APEX au départ de Paris Roissy : 2 405 F.

A la condition d'emprunter exclusivement ses vols internationaux, SAS dispose d'une formule de coupons-passe : un coupon (80 $) permet ainsi de joindre Oslo à Bergen (ou Trondheim, Bodo, Tromso...) aller-retour : 2 coupons.

La compagnie scandinave offre aussi une liaison Nice-Oslo aller-retour pour 3 235 FF (tarif APEX).

– Voiture

Nombreux services de ferries à partir du Danemark et de l'Allemagne. Se renseigner auprès de Scanditours, tél. : (1) 47-42-80-00 et de Bennett Voyages, tél. : (1) 48-01-87-73, agents généraux.

– Les voyagistes spécialisés

Alantour, tél. : (1) 42-96-59-78.

Bennett Voyages, tél. : (1) 48-01-87-73.

Boréalis Voyages, tél. : (1) 40-61-02-54.

Scanditours, tél. : (1) 47-42-80-00.

– L'Express côtier

De Bergen à Kirkenes, aller et retour, le voyage dure onze jours. Mais il est possible de n'effectuer le trajet que dans un seul sens, ou encore ne passer qu'un, deux ou trois jours à bord.

Du 15 mai à la fin août (soleil de minuit jusqu'à la fin juillet), il est recommandé de réserver à l'avance. Pendant cette haute saison, une dizaine d'excursions sont proposées à partir du bateau, dont celle du Cap Nord. Mais la croisière peut aussi être très belle à d'autres époques de l'année : contrastes notamment en début de printemps et à l'automne entre le nord - où règne encore l'hiver - et le sud du pays.

Attention : sur les onze Express côtiers en service, trois sont de conception récente. Confortables certes, mais ils n'ont pas le charme des steamers des années 50 et 60, qui constituent la majorité de la flotte actuelle. ●

SANS ◆ VISA

JEUX

Bridge

nº 1542

LES LIMITES DE LA SÉCURITÉ

Quand on est dans un contrat qu'un jeu de sécurité peut « assurer », il faut renoncer à faire des levées de mieux, même en tournoi par paires. En voici la démonstration (au championnat d'Europe par paires de 1991) par Danielle Avon, qui fait actuellement partie de l'équipe française de dames du championnat d'Europe féminin de Menton.

♠ V 8 2
♡ A R V 7 4
◊ A 5
♣ 7 4 2

♠ 10 7 6 3
♡ 9 5
◊ D V 7
♣ D V 10 3

N / O E / S

♠ A
♡ 10 6 3 2
◊ 8 4
♣ A R 9 8 6 5

♠ R D 9 5 4
♡ D 8
◊ R 10 9 6 3 2
♣ —

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
V. de Pas.	Cheval.	Schip.	Avon
–	1 ♡	2 ♣	2 ♠
3 ♣	3 ♠	4 ♣	4 ♠...

Ouest ayant entamé la Dame de Trèfle et Est ayant fourni le Roi, *comment Danielle Avon a-t-elle joué* pour prendre les meilleures chances de gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse :

Après avoir coupé avec le 4 de Pique, il fallait prévoir que les atouts seraient répartis 4-1. Alors, au cas où Est aurait l'As sec, la déclarante a pris soin de *monter au mort à Cœur* pour jouer le 2 de Pique. Est ayant fourni l'As de Pique et continué Trèfle, que fallait-il faire ensuite ?

En tournoi par paires où la levée de mieux est importante, il semble normal de couper, puis de tirer les atouts, et, s'ils sont 3-2, on fait le reste avec les Cœurs maîtres et As Roi de Carreau. Mais Danielle Avon a estimé que la championne hollandaise Elly Schippers n'aurait pas mis l'As de Pique s'il avait été second, et que, d'autre part, la réussite du contrat de 4 Piques juste fait (420) serait un bon score, car il était probable que de nombreuses joueuses, en Est, feraient une défense à 5 Trèfles pour une chute de deux levées contrées (300). Bref, Danielle Avon a « assuré » son contrat de 4 Piques *en refusant deux fois de couper le retour à Pique !* Dès lors, même un quatrième tour à Trèfle ne peut faire chuter, car la déclarante peut couper avec le 8 de Pique du mort, tirer le Valet de Pique et prendre la main avec le Roi de Carreau pour battre atout (As, Roi, Dame de Pique) et faire dix levées, alors qu'à d'autres tables le contrat avait souvent chuté...

LA DOUBLE AGONIE

Parmi les plus brillants artistes dans le jeu de la carte, on a coutume de citer l'Italien Garozzo, le Brésilien Chagas, le Pakistanais Zia, et surtout l'Américain Bob Hamman qui, depuis une trentaine d'années, est considéré à juste titre comme l'un des plus grands joueurs mondiaux. On ne compte plus ses coups extraordinaires depuis ses débuts dans l'équipe des USA aux Olympiades de 1964.

Voici l'un des chelems les plus fameux qu'il ait réussis. Même en regardant les mains d'Est-Ouest, on imagine mal comment il est possible de ne concéder que le Roi d'atout.

♠ 10 9 6
♡ 7
◊ A D V 5 3
♣ A 10 8 5

♠ R D V 5 2
♡ D V 6
◊ 7 6 4
♣ 4 2

N / O E / S

♠ 8 7
♡ 9 8 5 4 2
◊ R 10 8 2
♣ R 6

♠ A 4 3
♡ A R 10 3
◊ 9
♣ D V 9 7 3

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ◊	passe	2 ♣
passe	3 ♣	passe	3 ♡
passe	4 ♣	passe	4 ♠
contre	5 ♡	passe	6 ♣
passe	passe	passe	

Ouest ayant entamé le Roi de Pique et Est ayant fourni le 8 de Pique, *comment pouvait-on envisager de gagner* ce PETIT CHELEM A TRÈFLE ?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 1 Carreau » est correcte, car la main vaut presque 14 points, et le réel problème est de savoir ce que Nord devait déclarer sur le contre d'Ouest à « 4 Piques ». La sagesse est de passer pour montrer vraiment que l'on est minimum au lieu d'inviter le partenaire à aller au chelem en montrant le contrôle à Cœur. A l'autre table on s'est sagement arrêté à « 5 Trèfles ».

Philippe Brugnon



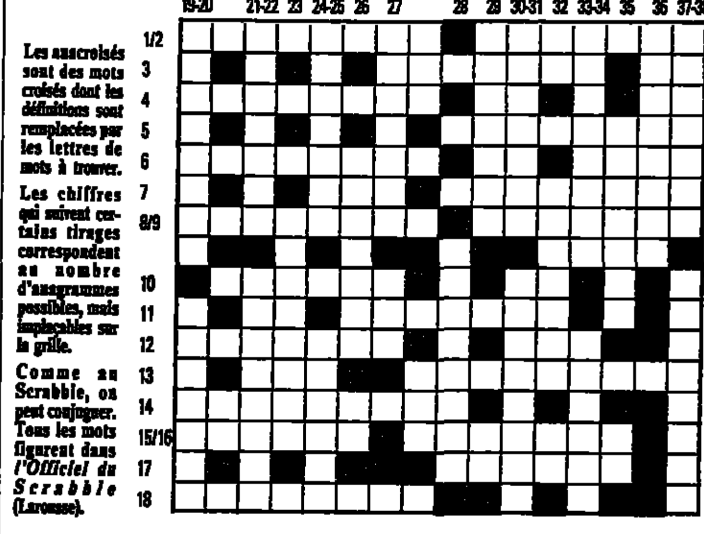
Anacroisés (R)

nº 773

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).



HORIZONTALEMENT

1. EIOPRSTV. – 2. AENOSTU (+1). – 3. CEEENTU. – 4. ELLNOPTU. – 5. AAGIINRR. – 6. AFIIIMTT. – 7. EEGINOSS (+ 2). – 8. ADEIIPRT (+ 1). – 9. ADEINRS (+ 5). – 10. DEIORU (+ 2). – 11. AILNPTU. – 12. ACEEHRT (+ 4). – 13. IINORSTU + E. – 14. AEINORRT + S (+ 6). – 15. EEOSST. – 16. AEEIPRR (+ 4). – 17. EEINST (+ 2). – 18. EEQRSTUU (+ 4).

VERTICALEMENT

19. AIIPRSST. – 20. EENOPST (+ 3). – 21. AEILLOR. – 22. AEILOPRS (+ 5). – 23. CDEEIPRU. – 24. ADILOTU. – 25. AHISTU. – 26. ADENORT (+ 4). – 27. AEILNTV (+ 2). – 28. AAEHSSTU. – 29. ACEESST (+ 1). – 30. AACINOR. – 31. AEEGILLN (+ 1). – 32. ALNOORT. – 33. CDEEIINT. – 34. CEINOP (+ 1). – 35. EIORSSS. – 36. AEINNOTT (+ 1). – 37. CEEISSU (+ 1). – 38. CCEEINOR.

SOLUTION DU Nº 772

1. GRAFIGNE, égratigné. – 2. LESBIEN. – 3. REVELEES (RELEVEES). – 4. RESPECTE. – 5. TRUSTIS, compagnonnage chez les Francs. – 6. FUSELAGE. – 7. NEUVIEME. – 8. ATAXIQUE. – 9. AUSSIERE (ESSUIERA). – 10. ENTETEE. – 11. ARBOREE (OBERERA). – 12. SHINTOS. – 13. QUININE. – 14. NIÇOIS. – 15. MEUNERIE (MEUNIERE). – 16. LIBYENNE. – 17. ATMANS (AMANTS). – 18. LANIERE (ALIENER, ENLIERA). – 19. ENERVEES (VENEREES). – 20. DESERTE. – 21. GRIFFER. – 22. PASTELLE (PATELLES, PELLATES, PELLETAS). – 23. REDOUTAT (DEROUTAT, DETOURAT). – 24. RHETIEN (HIERENT). – 25. AVERSES (REVASSE, VESSERA). – 26. BILABIE. – 27. FESSES. – 28. AMERTUME. – 29. GERBANT. – 30. NEOTENIE, persistance de caractères larvaires. – 31. GEANTES (AGENTES GANTEES GENATES). – 32. ESSIEUX. – 33. VIATIQUE. – 34. ETHIQUE. – 35. CRIEUSE (CIREUSE, ECURIES, RECUISE). – 36. INITIE. – 37. SITUAMES (AUTISMES, MESUSAIT). – 38. ENIEMES (ENSIMEE). – 39. BLESSE (BLESES). – 40. ANONNER. – 41. ENFILEUR. – 42. SASSEES.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Scrabble (R)

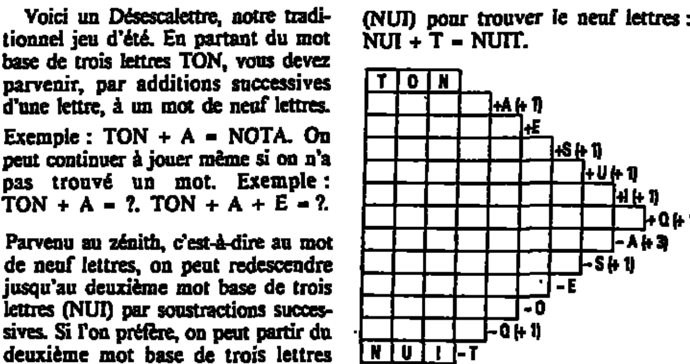
nº 425

RENVOYEZ L'ASCENSEUR

Voici un Désescalettre, notre traditionnel jeu d'été. En partant du mot base de trois lettres TON, vous devez parvenir, par additions successives d'une lettre, à un mot de neuf lettres.

Exemple : TON + A = NOTA. On peut continuer à jouer même si on n'a pas trouvé un mot. Exemple : TON + A = ?. TON + A + E = ?.

Parvenu au zénith, c'est-à-dire au mot de neuf lettres, on peut redescendre jusqu'au deuxième mot base de trois lettres (NUI) par soustractions successives. Si l'on préfère, on peut partir du deuxième mot base de trois lettres (NUI) pour trouver le neuf lettres : NUI + T = NUIT.

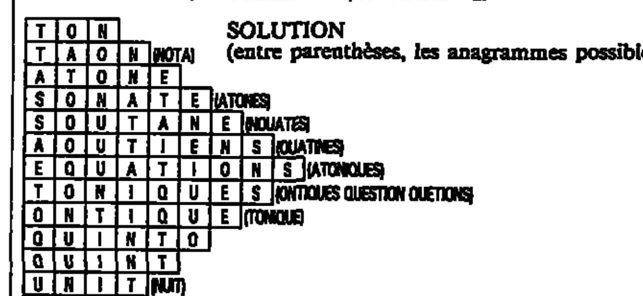


Club Elysée, 7, rue Lesueur, Paris-16ᵉ, Tournois mercredi et samedi 20 h 45. Mercredi, vendredi et samedi, 14 h 30 et 16 h 30.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Nº	TIRAGE	SOLUTION	POS.	PTS
1	TTULEAF			
2	U+NDSVAC	FLATTE	H 4	26
3	ND+UROBT	CUVAS	10 D	28
4	NR+IEGRM	DEBOUT	9 G	19
5	JAEDMPG	MARGINER	6 G	66
6	MP+ERNIS	GADJE (a)	O 5	53
7	AAIIVLR	PERMIENS (b)	M 1	74
8	OOIUTAW	VICARIAL	D 8	86
9	OI+OLBER	OUTLAW	15 A	45
10	IO+LNHTA	RIBOULE (c)	K 5	36
11	IO+IOMD ?	HALENT	2 J	34
12	I+EEAXH?	DOMI(N)O	1 E	26
13	EA+UNTSK	HE(L)IX	L 11	57
14	UK+CEELS	TEXANS	15 J	45
15	CEL+EPIZ	UKAZE	11 B	37
16	EP+OUESQ	CLIVEZ	8 A	60
17	E+ERUYFA	POQUES	2 A	41
18	EF+EEINS	YPREAU	A 1	54
19	NE	ENFILEES	13 H	72
		EN	3 J	10
				869

(a) non-gitan, (b) PREMUNIS, E 6, perd 2 pts., (c) roule des yeux.
1. P. Boulou 807 ; 2. A. Baumann 774 ; 3. V. Derval 772.

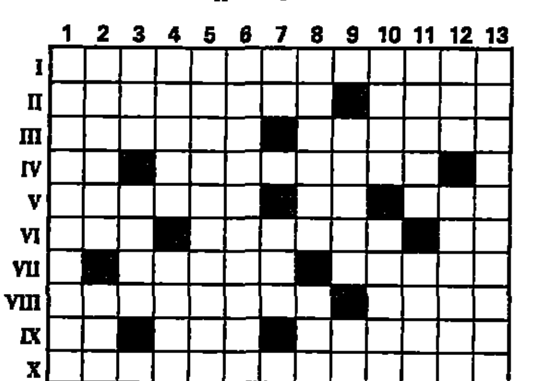


SOLUTION
(entre parenthèses, les anagrammes possibles)

Michel Charlemagne

Mots croisés

nº 772



HORIZONTALEMENT

I. Contredit le droit d'ingérence. – II. Obèse, ou presque. A quelque chose de royal. – III. Elle peut être précieuse. Réfléchit longuement avant d'aller de l'avant. – IV. Interjection. Bonheurs ineffables. – V. Foulard. Voyelles. Sigle européen. – VI. Donne un sens. Possessif. Pour tous. – VII. Vit très entouré. Pour une dînette. – VIII. Sert pour la soudure. Ne touche plus terre. – IX. Conjonction. Sortie. Si c'est le temps, il ne se rattrapera pas. – X. Deviennent propriétaires.

VERTICALEMENT

1. Conserve l'uniforme. – 2. Sait se faire haïr. Eau de feu. – 3. Dément. Ile. – 4. Passionné. Sur un sol modeste. – 5. Conduisent à l'exaspération. – 6. Agressives. – 7. En position dominante. Directions. – 8. Faisait des sermons. Soigné. – 9. Lieu de débauche. Au fond de l'âme. – 10. Comme un frère. En fin de ballade. – 11. Offerte. Espère des faveurs pour de la ferveur. – 12. On lit son journal. Dans le chœur. – 13. On les embête...

SOLUTION DU Nº 771

Horizontalement

I. Nostalgiques. – II. Eberlué. Urdu. – III. Génie. Avenir. – IV. Lit. Zona. Ela. – V. Irisait. Osel. – VI. Gamins. CP. Si. – VII. Eteignit. – VIII. None. Vernale. – IX. CGT. Fer. Irun. – X. Erato. A point. – XI. Sélectionnée.

Verticalement

1. Négligences. – 2. Obéira. Ogre. – 3. Sentimental. – 4. Tri. Site. Te. – 5. Alezane. Foc. – 6. Lu. Oisive. – 7. Géant. Gérai. – 8. Va. CNR. Pô. – 9. Que. Opinion. – 10. Urnes. Tarin. – 11. Ediles. Lune. – 12. Suralimenté.

François Dorlet

Echecs

nº 1545

Deuxième partie du match d'entrainement, Eksjo (Suède), 1993.
Blancs : F. Hellers.
Noirs : U. Andersson.
Partie française.
Système Rubinstein.

1. é4	é6	16. Ta-d1 (j)	Cf8-h7 (k)
2. d4	d5	17. Cxh7	Cxh7
3. Cç3	dxé4 (a)	18. d5 ! (l)	çxd5
4. Cxé4	Fd7 (b)	19. çxd5	é5 (m)
5. Cf3	Fç6	20. Ff5	Dé7
6. Fd3	Cd7 (c)	21. f4	é4 (n)
7. 0-0 (d)	Cg-f6	22. Fxé4	Cf6 (o)
8. Cé-g5 ! (é)	Fxf3 (f)	23. Fb1	0-0 (p)
9. Dxf3	ç6	24. g4 ! (q)	Tf-é8
10. Té1	Fé7	25. g5	Fç5
11. ç3 (g)	Cf8 (h)	26. Rh1 !! (r)	Fxé3
12. Dh3 !	Dç7	27. gxf6	Dç5 (s)
13. g3 !	Fd6	28. Dg3	g5
14. ç4	Dd7 (i)	29. Dh3 !	Fd4
15. Fé3	h6	30. Dxh6 (t) abandon (u)	

NOTES

a) Il s'agit, selon l'esprit du « système Rubinstein », de simplifier la position en réduisant la tension centrale avant d'éliminer le pion d4 par la contre-attaque ç7-ç5 ; cette stratégie a cependant l'inconvénient d'abandonner le centre aux forces ennemies.

b) Le problème du développement du F-D est souvent délicat, dans la partie française, le pion é6 réduisant son activité. D'où cette idée consistant à lui donner un rôle sur la diagonale a8-h1, quitte à perdre encore un temps en l'échangeant contre un C. Sur la suite 4..., Cd7 les Blancs peuvent choisir la continuation à la mode 5. Fd3 (ou classiquement 5. Cf3, Cg-f6 ; 6. Cxf6+, Cxf6 ; 7. Fd3, Fé7 ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. Dé2, b6 ; 10. Td1, Fb7), Cg-f6 ; 6. Cf3, Fé7 ; 7. Dé2, ç5 ; 8. Cé-g5, 0-0 ; 9. Fé3, h6 ; 10. h4 !, çxd4 ; 11. Fxd4, Cç5 ; 12. 0-0-0, Da5 ; 13. Cé5 !, Dxa2 ; 14. g4 !, Da1+ ; 15. Rd2, Da4 ; 16. Rç1, Da1+ ; 17. Rd2, Da4 ; 18. Ré1, Cxd3+ ; 19. Dxd3, Da6 ; 20. ç4, Da5+ ; 21. Rf1, Fç5 ; 22. Cd7 !!, abandon (Hector Budnikov, Douai, 1993).

ç) Ou 6..., Fxé4 ; 7. Fxé4, ç6.

d) 7. ç4 et 7. Dé2 sont également jouables.

é) Une idée venimeuse de Kortchnoï contre Dreev à Brno en 1992. 8. Cg3 donne aussi aux Blancs une bonne initiative : 8..., Fé7 ; 9. b3, 0-0 ; 10. Fb2, a5 ; 11. ç4, a4 ; 12. Cé5, axb3 ; 13. Cxç6, bxç6 ; 14. Dxb3, ç5 ; 15. d5 (Bologan-Kramnik, 1992).

f) Cette défense ne gêne pas le développement des Blancs, au contraire. Il faut naturellement éviter la suite chaotique *8...,h6* ; 9. Cxé6, fxé6 ; 10. Fg6+, Ré7 ; 11. ç4 (Golubev-Scher, 1992, *cf.* nº 1529) comme 8..., Fé7 ; 9. Cxf7 !, Rxf7 ; 10. Cg5+, Rg8 ; 11. Cxé6 et les Blancs ont une forte attaque. Après *8..., Fd6* ; 9. Té1, h6 (si 9..., 0-0 ; 10. Cé5 !) ; 10. Ch3 (si 10. Txé6+, Rf8 !), Fxf3 ; 11. Dxf3, ç6 ; 12. Cf4, Da5 (ou 12..., 0-0 ; 13. Ch5 !, Té8 ; 14. Fd2 avec avantage aux Blancs) ; 13. ç3, 0-0-0 ; 14. b4, Dç7 rien n'est clair (Kuijf-Hug, 1993).

g) Ou 11. Df3 et si 11..., h6 ? ; 12. Cxf7 !, Rxf7 ; 13. Dxé6+, Rf8 ; 14. Fg6 avec gain.

h) Essayant de consolider la chaîne f7-é6. Si 11..., h6 ; 12. Cxé6 ! (ou 12. Dh3 forçant 12..., Cf8 – – si 12..., 0-0 ? ; 13. Cxé6, fxé6 ; 14. Dxé6+, Tf7 ; 15. Fg6 – –), fxé6 ; 13. Fg6 +, Rf8 ; 14. Dh3 !, Fd6 ; 15. Ff4 !, Dé7 ; 16. Fxd6, Dxd6 ; 17. Txé6, Dd5 ; 18. Ta-é1 avec une énorme compensation pour la pièce.

i) Et non 14..., 0-0-0 ? ; 15. ç5, Fé7 ; 16. Cxf7.

j) Les Blancs ont achevé leur développement et ont obtenu un avantage positionnel évident.

k) Le grand roque paraît dangereux à cause de 17. ç5, Fç7 ; 18. b4 etc.

l) L'ouverture des lignes s'impose.

m) Si 19..., 0-0 ? ; 20. dxé6, fxé6 ; 21. Fxh7+, Rxh7 ; 22. Fç5.

n) Si 21..., 0-0 ? ; 22. fxé5, Fxé5 ; 23. Fxh6 !, gxh6 ; 24. Fxh7+, Rxh7 ; 25. Df5+.

o) Et non 22..., Dxé4 ? ; 23. Fd4.

p) Enfin mais trop tard.

q) Décisif.

r) Le plus précis. Si 26. gxf6, Dxé3+ ! ; 27. Txé3, Txé3 !

s) Et non 27..., Dxf6 ; 28. Txé3, Dxf4 ; 29. Txé8+, Txé8 ; 30. Df5 !

t) Menace mat.

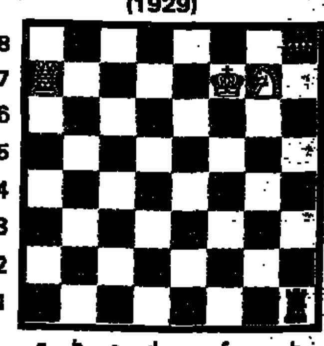
u) Si 30..., Dxd5+ ; 31. Fé4 !

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1544 MAXIMOVSKY ET SUPLESOV (1984)

(Blancs : Rg5, Tf3, Cd8, Pç6 et f6. Noirs : Rh8, Th1, Fa2, Pd3 et é3.)

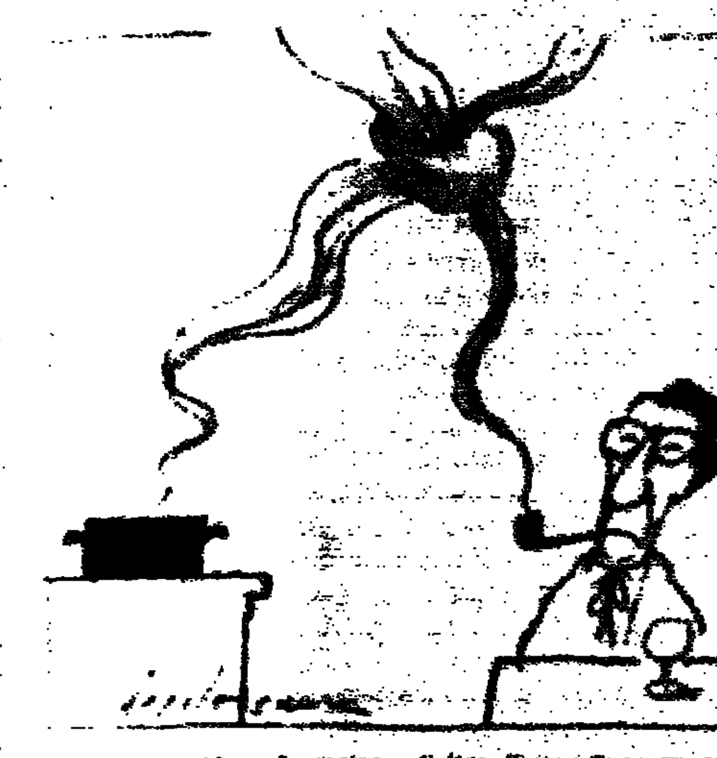
1. Th3+ !, Txh3 ; 2. ç7, Th5+ ; 3. Rxh5, d2 ; 4. Cf7+ (et non 4. Rh6 ?, d1=D ; 5. Cf7+, Rg8 ; 6. ç8=D+, Rxf7 nulle), Fxf7 ; 5. Rh6 !, d1=D ; 6. ç8=D+, Fg8 ; 7. Db7 !, Ff7 ; 8. Da8+ !, Fg8 ; 9. Dg2 ! Dd7 ; 10. Dg7+, Dxg7+ ; 11. fxg7 mat.

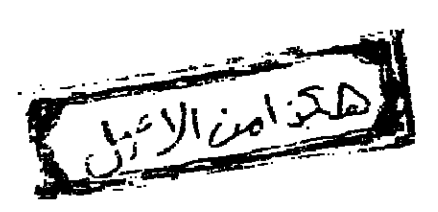
ÉTUDE Nº 1545 J. HASEK (1929)



Blancs (3) : Rf7, Ta7, Cg7.
Noirs (2) : Rh8, Th1.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine





Scrabble

nº 425

Le fricandeau de Mme Maigret

C'EST en 1903 que naissait, à Liège, le petit Georges Simenon. Et Liège, pour ces quatre-vingt-dix ans, ouvre une exposition qui, du 26 juin au 31 octobre, retrace la vie entière du père de Maigret (*le Monde* du 3 juillet). A cette occasion, seize restaurateurs « artisans cuisiniers » de Liège et ses environs proposent des menus composés de plats favoris du célèbre commissaire. A Liège même, *Le Bistroquet, L'Ecailler, Le Fiacre, Les Folies gourmandes, Le Val d'Asroy*... Et à l'entour *Le Caprice gourmand* (de Beaufays), *Le Clos Saint-Jean* (d'Aubel), *Le Déjeuner sur l'herbe* (de Julemont), *Le Gourmet gourmand* (à Flemall), *Jacob et Cie* (d'Eupen), *les Jardins 1900* (à Aywaille), *Le Marguerite (d'Ans), Le Relais de l'Ourthe* (à Esneux), *La Sauvenière* (à Spa), *Les Sept Collines* (de Stoumont) et *Le Viandier* (de Barchon) proposeront, entre autres, la chaudrée de la mer du Nord, le ris de veau à la belge... Et peut-être aussi le fricandeau à l'oseille...



Fricandeau ! Le mot, nous dit le Petit Robert, date de l'an 1552 et nous vient de « fricassée ». Et *le Cuisinier françois* donne, déjà, la recette en l'an 1651. Un air de vieux vaudeville me revient en mémoire :

A table ! A table ! A table !
Mangeons ce fricandeau
Qui serait détestable
S'il n'était mangé chaud...

Mais la recette semble bien s'en être, sinon perdue, du moins dégradée, et déjà Beaumarchais assurait :

Dans vos restaurants nouveaux
Tous vos plats sont suprêmes.
Et pourtant les fricandeaux
sont toujours les mêmes !

Mme Maigret préparait pour son commissaire de mari le fricandeau à l'oseille, *« un des plats qu'il préférait »* (il est cité dans quatre romans à ce titre). Sa recette ? Une rouelle de veau prise dans le jarret revenue en cocotte à l'huile d'olive. Puis, celle-ci retirée, la cocotte est garnie de couennes et le rôti posé dessus avec un demi-pied de veau, des carottes en rouelles, un oignon clouté, le tout mouillé de vin blanc et de bouillon de veau par moitié, salé, porté à ébullition et mijoté une bonne heure et demie. La sauce, alors devenue gélatineuse, est poivrée, la cuisson, déglacée, nappant la viande entourée d'une purée d'oseille.

Selon l'Académie des gastronomes, le fricandeau viendrait d'Orient, où il serait offert, le soir de leurs noces, aux jeunes mariés, qui y trouvent à la fois une promesse, un aiguillon et un réconfort *(sic)*. Mais n'est-ce point là fantaisie de vieux gourmands excités plutôt que références historiques ? Le veau n'est guère oriental culinairement parlant ! Il n'importe, et, nous référant à Maigret qui se régale chez lui et dans de petits bistrots parisiens du fricandeau à l'oseille (en l'arrosant d'un bordeaux des côtes de Fronsac), nous nous en régalerons aussi... Mais quel restaurant parisien propose-t-il encore ce plat ?

Et l'on peut remercier les restaurateurs du pays liégeois de profiter de cette passionnante exposition pour, avec l'accord de Maigret, faire découvrir à leurs concitoyens, aussi, des plats bien de chez nous comme le homard à la crème, les aiguillettes de canard à l'orange ou les profiteroles au chocolat. Mais pourquoi alors, à Paris, les « Tables de Maigret » (elles sont, on le sait, onze, du *Fouquet's* à *La Taverne Henri-IV*, de *L'Impasse* à *La Ferme des Mathurins*, de *Chez Benoît* à *Chez Philippe*), oui, pourquoi ne mettraient-elles pas de temps en temps à leur carte le fricandeau à l'oseille ?

La Reynière

Semaine gourmande

Chez Laurent

Le restaurant *Laurent* devient vite familier des connaisseurs, et l'on dit donc *« Chez Laurent »*. Où nous saluerons les beaux jours en terrasse verdoyante et avec les nouveaux plats du chef Philippe Braun (inspiré par Joël Robuchon) : anchois frais aux arômes de Provence, tarte de cuisses de grenouilles et girolles, capuccino d'écrevisses, ris de veau aux girolles, venant s'ajouter aux classiques : foie gras au naturel, merlan Colbert, paillard de veau aux épinards, etc. Superbes desserts et cave d'exception supervisée par Philippe Bourguignon (avec le beaujolais-villages de J.-C. Pivot).

Midi et soir, le menu «du Pavillon» (380 F avec entrées, plats, fromages et desserts au choix). Et la carte. Et du neuf encore avec, chaque soir du mardi au samedi, un orchestre New-Orleans qui nous ramène aux belles années 20 !

► **Chez Laurent, 41, avenue Gabriel, 75008 Paris. Tél. : 42-25-00-39. Fermé samedi midi et dimanche. Voiturier. CB - AE - DC.**

Coconnas

1559 : Henri II est mortellement blessé devant la maison royale des Tournelles. 1563 : Catherine de Médicis quitte celle-ci pour le Louvre. 1574 : Marc-Annibal de Coconnas (ou Coconnat) est décapité en place de Grève pour conspiration. 1605 : Henri IV décide ici la construction d'hôtels particuliers, mini-palais. 1612 : on inaugure la place Royale, qui va devenir l'actuelle place des Vosges. 1953 : Claude Terrail, au nº 2 *bis* de cette place historique, ouvre un restaurant : *Coconnas*.

Patiné comme un «lieu de mémoire», c'est vraiment un plaisir (à ne point laisser aux touristes seulement) que ce cadre et cette cuisine (signée Hervé Poulleau), avec le menu-carte à 160 F, dominé par la poule au pot du roi Henri, bien sûr, mais proposant aussi, entre autres délices, une salade de lapin au romarin, le merlan Coconnas, le navarin d'agneau printanier, l'aile de raie gratinée, etc., avec, pour conclure, un superbe soufflé au Cointreau. Vins à prix honnêtes.

► **Coconnas, 2 *bis*, place des Vosges, 75004 Paris. Tél. : 42-78-58-16. Fermé lundi et mardi. CB - AE - DC.**

Le Bistrot de d'Artagnan

Nous voici dans le quinzième arrondissement de Paris, chez Charles de Batz, comte d'Artagnan (né vers 1610 en Gascogne et mort à Maëstricht en 1673).

Un vrai bistrot de cuisine régionaliste (salade de gésiers, de magret, de cabecou, foie gras, tartine aux grattons, cassoulet et confit, boudin aux châtaignes, magret grillé et manchons de canard aux lentilles, pruneaux à l'armagnac) et de vins de pays (madiran, cahors, buzet, marmandais). Une entrée et un plat (69,50 F) ; entrée, plat, fromage et dessert (129 F) ; à la carte, compter de 200 F à 250 F si vous abordez foie gras et vins de choix, sans oublier le pousse-rapière !

Accueil charmant de Katy (la patronne), service agréable, ambiance amicale.

► **Le Bistrot de d'Artagnan, 19, avenue Félix-Faure, 75015 Paris. Tél. : 45-57-29-89. Fermé dimanche. CB.**

ARÔMES ET VINS

Parfum d'abricot

LE fruit de l'abricotier commun, *Armenicia vulgaris*, a une peau fine, d'un beau rouge orangé qui tire vers le pourpre, et mouchetée de taches sombres. Le parfum insistant de l'abricot mûr et la saveur de sa chair ne se retrouvent guère dans un autre fruit. Ce sont les saveurs de l'Orient lointain – de la Chine, d'où vient cet arbre cultivé, et non pas de l'Arménie, comme le veut la légende – conjuguées avec la rusticité de fruit sauvage qui ont enchanté hier nos papilles, lorsque arrivait chez le marchand de quatre-saisons cet abricot juteux que l'on mangeait dans la rue en juin. Souvent insuffisamment mûr aujourd'hui, il n'évoque plus rien, sinon, comme l'écrit le poète Francis Ponge, un monde clos : *«Et voici donc la palourde des vergers...»* Car, s'il n'est pas cueilli à maturité, l'abricot n'évolue guère et reste dur et acide, ou bien devient mou et farineux. L'abricotier est un arbre des confins himalayens. Il existe de la Perse à la Mandchourie ; il pousse *« sous les climats de la tuile ronde, méditerranéenne ou chinoise »*. A Rome, c'était un fruit recherché, dont Apicius accompagnait la palette de porc (1). Le mot «abricot», *via* le catalan *abercoc* – *albaricoque* en espagnol, – vient de l'arabe et sans doute du latin.

Depuis peu, le Roussillon fait de sa culture un succès. *« Sauf cette année*, regrette Barthélemy Mercadal, dont le verger s'étend entre le célèbre cloître d'Elne et la mer. *Humidité excessive, manque de froid l'hiver dernier, floraison trop lente et – coup de grâce – gelée tardive le 7 mars ont eu raison de la récolte.* » Il faudra se consoler cet été de la rareté de l'«abricot rouge du Roussillon», le meilleur, récolté dans la plaine, d'Elne jusqu'à Salse. Le «bergeron de Provence», plus tardif, planté de manière intensive dans la Drôme et en Vaucluse – une des conséquences de la politique agricole commune, – arrive sur nos marchés. L'abricotier est un arbre fragile, irrégulier, sujet à la maladie – l'enroulement chlorotique – qui entraîne son dépérissement à partir de la septième année et que l'on étudie du côté de Toreilles. On trouvera d'autres variétés : le petit *bulida*, le *royal rosa* originaire de Californie. Les variétés grecques ou turques, le *malatya* ou l'*urgub*, seront séchées ou confites.

Mais où sont passées les notes aromatiques de ce fruit, dont on se plaît par comparaison à parer les qualités d'un vin, et que le fruit même, consommé sur nos tables, ne comporte plus guère ? Les notes fruitées, cassis, framboise, mûre, pêche ou abricot, caractérisent les vins grands ou petits de la Provence et de la vallée du Rhône. C'est le vignoble de Châteauneuf-du-Pape qui va donner corps à ce souvenir de l'abricot parfumé *« qui éveille à la beauté, ressuscite le passé et conforte le bonheur »* (2). Les méthodes nouvelles de vinification, telle la macération carbonique, permettent de maîtriser les arômes du vin, comme le ferait, à Grasse, le parfumeur. Ces vins qui séjournent en barriques de chêne neuf dont les douelles sont chauffées exhalent une note de vanille, associée souvent à celle, puissante, de l'abricot. Ce sont des vins riches en arômes contrôlés. Cette vinification est-elle de la chimie? Non, rien qui ne vienne s'adjoindre à ce que la nature a apporté, et rien que le génie horticole n'ait amélioré. Point n'est besoin pourtant de rechercher la trace du fruit dans le vin pour l'apprécier sur un dessert à l'abricot : la tarte renversée caramélisée à l'abricot de Jean Bardet (57, rue Groison, 37000 Tours; tél. : 47-41-41-11), avec un vouvray de la maison Huet, ou bien la tarte fine à l'abricot de *Port Alma* (4, avenue de New-York, Paris-16e; tél. : 47-23-75-11), avec un condrieu de Guigal. Et l'on se plaît à rêver à l'immense palette des arômes, des saveurs et des «nez» de la carte des vins moelleux qu'Eric Trompier propose pour notre plaisir à *La Marée* (1, rue Daru, Paris 8e; tél. : 43-80-20-00), que l'on peut aussi déguster au verre.

On mettait autrefois l'accent sur la charpente du vin, sur son équilibre. Aujourd'hui, on privilégie les arômes. Foin d'un langage rapporté et convenu s'appliquant au vin; l'amateur peut avoir une vision de «nez», le point de vue de Grasse sur la gastronomie. Philippe Sollers nous a délivrés, dans un article célèbre de la revue *Lire*, de l'obligation d'utiliser une langue de bois concernant les vins du Bordelais. On en parle comme on aime, du côté de Malaga comme du côté de Pauillac. Le langage fruité d'André Noblet, maître de chai du domaine de la Romanée-Conti, vers 1970, était le bon : *« Ce vin,* disait-il, *peut avoir de la cuisse, de la rondeur, un galbe. Voyez la vénusté des formes ! »* Cela vaut bien l'allégorie des polysaccharides, des pectines et autres tanins pyrogalliques dont on nous rebat les oreilles.

A cette note coquine et conviviale, qu'ajouter? Sinon, avec le sourire de l'hôte qui fait alterner un pinot gris du vignoble Kitterlé 1986, servi avec un délicat melon-parme, et un gewurztraminer «Cuvée Anne» 1989 des domaines Schlumberger, qu'escortera le clafoutis aux abricots, réciter à cette table aimable du *Coq de la Maison Blanche* (37, boulevard Jean-Jaurès, 93400 Saint-Ouen ; tél. : 40-11-01-23) une des «Pièces» de Francis Ponge : *« C'est un cul d'ange à la renverse, ou d'enfant-jésus sur la nappe. Et le bran vénitien qui s'amasse en son centre s'y montre sous le doigt dans la fente ébauchée* (3). » Il s'agit de l'abricot, bien sûr, et de l'été.

Jean-Claude Ribaut

(1) *La Cuisine romaine antique*, de Nicole Blanc et Anne Nercessian, éd. Glénat, 1992, ouvrage couronné du prix Brillat-Savarin 1993.

(2) *Vanilles et orchidées*, Edisud, 1993, 142 p., 150 F. Catalogue de l'exposition, à voir tout l'été, au Musée de la parfumerie de Grasse. Consulter l'intéressant chapitre sur la note de vanille dans les arômes du vin.

(3) *Pièces*, de Francis Ponge, Poésie/Gallimard.

SANS VISA

PATRIMOINE

Damas, coup de force sur la Grande Mosquée

C'est le sujet dont on parle à Damas. Le traitement infligé à la mosquée des Omeyyades fait lever les sourcils des Occidentaux de passage et suscite une opposition sourde dans les sphères damascènes érudites comme dans les milieux populaires.

SI l'unanimité se fait, plus ou moins silencieuse, c'est en faveur du monument et contre des restaurations jugées aussi indignes qu'intempestives. Le prestige exceptionnel au sein du monde musulman de ce monument inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité explique cette émotion légitime. La mosquée des Omeyyades est un des grands lieux saints de l'islam : l'une des plus anciennes mosquées, avec celle de Médine. Elle fut longtemps le point de ralliement des pèlerins qui se rendaient à La Mecque, ce qui contribua à son rayonnement et enrichit la ville par voie de conséquence.

Un monument islamique, certes, mais qui, de tout temps, a toujours été un temple syrien dédié à une divinité syrienne métamorphosée selon les différentes époques : Hadad, Jupiter le Damascène, Dieu des chrétiens, Dieu des Arabes (le *El* – Dieu – primitif devenant *Allah*). Pour les experts de la faculté d'architecture de Damas, c'est le bâtiment et le site le plus ancien et le plus sacré qui ait toujours été voué au culte, comme Damas est la ville la plus antique, mentionnée, avec Jérusalem et La Mecque, dans les Livres saints des trois religions monothéistes. Un symbole revêtu d'une charge affective, et pas uniquement parce qu'il incarne la période la plus glorieuse de l'islam.

Des travaux étaient-ils nécessaires ? Pour les promoteurs de l'opération, *« la sécurité n'était plus assurée dans ce monument qui, cinq fois par jour, abrite plusieurs milliers de croyants répondant à l'appel à la prière. »* Pour leurs détracteurs, il y avait effectivement ici un mur un peu bombé, là des vérifications à effectuer, mais rien qui menaçât ruine et justifiât les travaux actuels. Les responsables, pense-t-on, vont trop loin dans ce qui apparaît désormais comme *« une reconstruction »* quand ce n'est pas *« une mutilation. »*

La restauration de celle que, suivant en cela une coutume propre à d'autres villes orientales, Damascènes et résidents étrangers appellent « la Grande Mosquée » a été prise par décision présidentielle – la décision n° 36 du 6 octobre 1991 – qui, d'après l'un des huit membres du comité nommé pour prendre en charge les travaux, *« limite notre travail à la restauration et au développement de la Grande Mosquée d'un point de vue fonctionnel »*. Son président, M. Amin Abou Achamat, siégeait au Conseil du peuple (Parlement) avant de devenir ministre du tourisme. Il est le fils d'un cheikh, ce qui, en l'occurrence, n'est sans doute pas indifférent.

Il n'est pas sans intérêt non plus de mesurer les forces en présence au sein de ce comité. Le docteur Ali Alqayem est vice-ministre de la culture ; M. Mahmoud Ziadeh, vice-ministre des Wakfs et des biens religieux ; M. Mahmoud Khabbaz, directeur du département technique au même ministère ; M. Souheil Zakkar, professeur à l'université de Damas ; M. Chakib Al Omari, ingénieur, ancien président de l'ordre des ingénieurs ; le docteur Adnane al Boudni, directeur des fouilles à la direction des antiquités, tandis que le général Riad Issa Chalich est directeur de l'organisation de l'exécution des établissements militaires. Directeur général du projet : M. Abdul Rahman Na'ssan ; directeur d'exécution : M. Rabie Dahman. Une exécution confiée à Ashral Askari, société pour l'habitat militaire, émanation de la puissante Iskan Askari, ou Milihouse (Military Housing Establishment), entreprise de travaux publics militaires et civils, l'équivalent en somme d'une société Bouygues.

L'Etat syrien finance les travaux, *« à cent pour cent »*. Cette précision pour répondre à ceux qui s'interrogeaient sur une participation financière éventuelle du Koweït, ce que l'ambassade de ce pays à Damas dément également. En tout état de cause, le budget est ouvert, *« illimité »* pensent certains. Quant à la durée prévue pour les travaux, elle est de deux ans, *« sauf si l'autorité supérieure du pays veut prolonger notre mission »*.

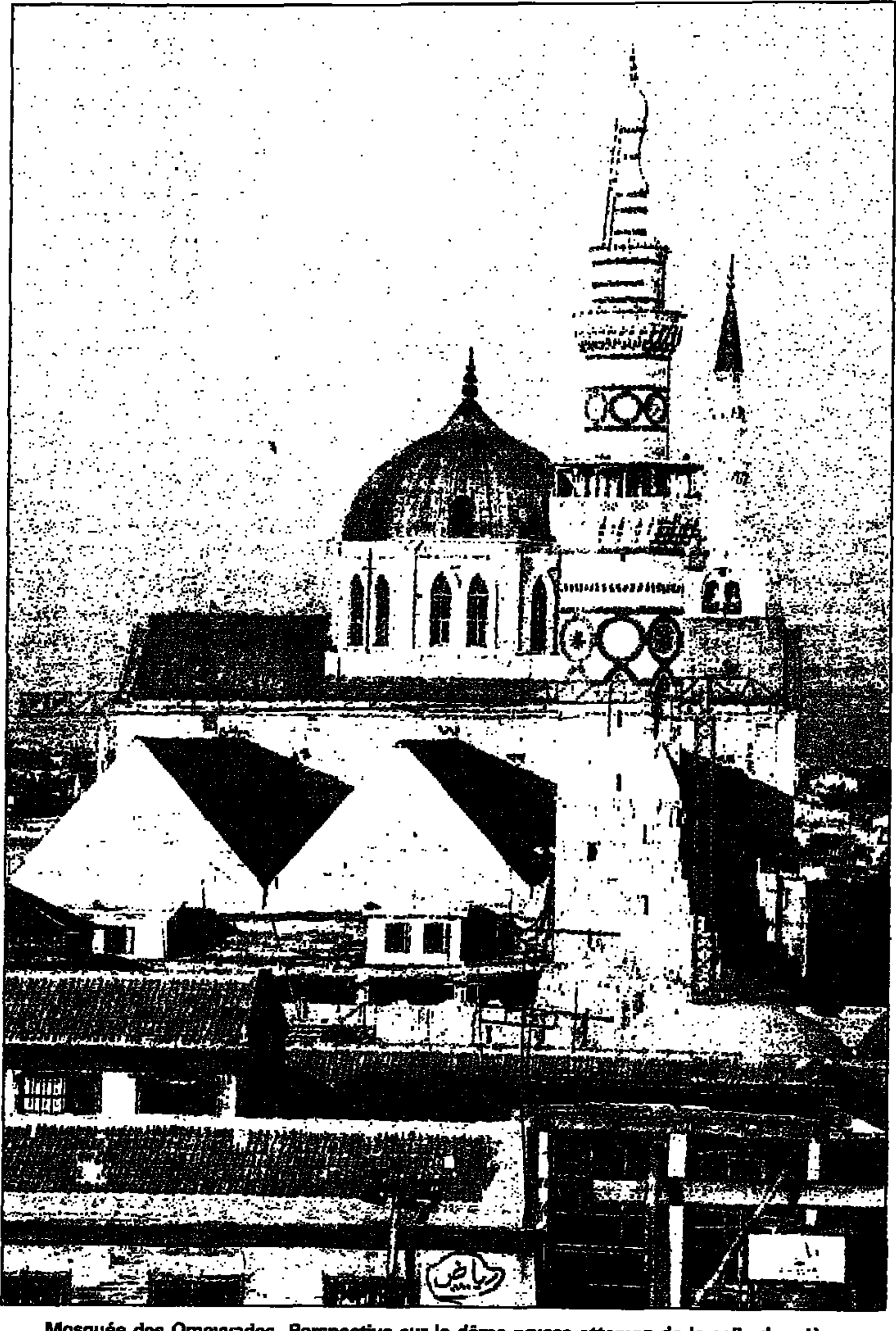
Le secret qui entoure les décisions alimente toutes les rumeurs, même les plus contradictoires, suscitées par la présence, dans le voisinage immédiat de la mosquée des Omeyyades, d'une mosquée chiite bâtie et décorée de frais par des artisans iraniens. Elle est ouverte bien que tout ne semble pas complètement achevé.

Il y a une dizaine d'années, la municipalité fit abattre les souks qui s'appuyaient notamment sur le mur ouest de la Grande Mosquée. Là où se trouve l'entrée des croyants, qu'empruntent également les cortèges officiels. Les mosquées du monde arabe étant entourées de souks, nombreux sont ceux qui pensent que cette destruction était *« une hérésie »*. Les responsables répondent que cela restitue toute son envergure au monument.

Le fait que le président ne se soit pas rendu à la Grande Mosquée comme à l'accoutumée à l'occasion des deux dernières fêtes musulmanes est interprété différemment : ne pas cautionner ce qui est fait ou, inversement, attendre l'achèvement des travaux. L'incertitude est complète sur le but final de la restauration, car il est difficile de deviner les intentions de celui que l'on appelle parfois *« le Bismarck des Arabes »*. D'autre part, *« le comité décide tout, personne n'est en cause »*. Ce qui est bien commode dans cette conjoncture délicate.

Délicate car l'affaire est parvenue jusqu'à l'UNESCO. Conformément aux orientations qu'elle a acceptées en faisant inscrire la mosquée des Omeyyades sur la liste du patrimoine mondial, la Syrie devait informer le comité intergouvernemental de l'organisation internationale de ses *« intentions d'entreprendre (...) des restaurations importantes (...) avant que des décisions difficilement réversibles ne soient prises »*. Ce comité exprima son émotion dans un paragraphe du rapport soumis à la réunion annuelle, à Santa Fe, en décembre dernier. Au cours de la discussion qui suivit, le directeur des antiquités syriennes, M. Ali Abou Assaf, répondit que les travaux étaient effectués dans les règles. Par la suite, le ministre de la culture syrien, Mme Najjah'Attar, opposa, *« dans une lettre plutôt impertinente »*, une fin de non-recevoir. Tout est fait au plus haut niveau, un comité suit le travail, inutile de discuter de ce problème, disait-elle en substance. Ce qui n'a pas trompé M. Saïd Zulficar, directeur adjoint au patrimoine mondial : *« Nous pensons que la reconstruction est faite sans recherche scientifique préalable, qu'il y a changement de l'aspect initial et de l'intégrité du monument. »*

L'incongruité de ce que l'on voit lui donne raison et nourrit la polémique. A commencer par un délai de préparation trop court : quelques mois entre la décision présidentielle et le début 1992, quand on s'attaque au minaret sud-ouest, c'est peu, surtout s'agissant d'un tel monument et de travaux d'une telle ampleur. D'aucuns dénoncent *« une absence de méthode »*, bien qu'un membre de ce très contesté comité affirme qu'*« une cinquantaine d'experts, tous syriens, étudient le dossier »*. Difficile à croire quand on ne produit aucun document, si ce n'est un relevé du mur ouest qui ne porte aucune date ni légende, quand les rares informations qui filtrent sont imprécises, quand on constate que les travaux sont menés sur plusieurs fronts en même temps, suivant un calendrier inconnu, enfin et surtout, lorsqu'on contemple le résultat.



GÉRARD DEGEORGE

Mosquée des Omeyyades. Perspective sur le dôme prusso-ottoman de la salle de prière.

Le calife Al Walid fit construire la mosquée des Omeyyades au début du huitième siècle à la place d'une cathédrale byzantine – consacrée à saint Jean-Baptiste, dont on peut voir le tombeau dans la salle de prière, – elle-même édifiée à l'emplacement d'un temple romain dont il reste aujourd'hui le mur d'enceinte, ses deux portes monumentales précédées de propylées partiellement debout, et la base des tours d'angle. Ce mur d'enceinte, avec pilastres adossés caractéristiques du romain oriental, est important d'un point de vue historique. Sur lui se concentre une bonne part des critiques.

Tremblements de terre et incendies modifièrent la mosquée omeyyade. Le dernier, en 1893, détruisit presque toute la superstructure de la salle de prière, si bien que la coupole d'influence gothique que l'on voit aujourd'hui a été dessinée par un architecte italien et financée, ainsi que le mausolée de Saladin situé dans un jardin qui jouxte le mur nord de la cour, par l'empereur Guillaume II (il visita Damas en 1898). De l'époque Al Walid subsistent le vaste espace intérieur et des fragments de mosaïques.

Ainsi se présente le monument prestigieux en cours de restauration. Le point le plus litigieux concerne donc l'imposante façade ouest. Il y a quelques mois encore, les chapiteaux à « gorge égyptienne » soutenaient une corniche, trois rangées d'assise et un mur arabe en brique. On a fait tomber ce mur et l'assise antique. Ce faisant, on a écorné les chapiteaux que l'on a remplacés. Les nouveaux présentent un aspect neuf choquant à l'œil, comme d'ailleurs la partie supérieure du mur qui a été entièrement refaite. Impossible, ici, d'être d'accord avec ce membre du comité qui prétend avec candeur que les chapiteaux ont été restaurés *« très discrètement »* ! Ces deux moitiés de chapiteau accolées, l'une antique, l'autre moderne, sont pareilles à des jumeaux qui se tournent le dos, à des époux côte à côte, mais qui ne se regardent pas car ils n'ont rien en commun.

De même, les trous laissés dans le mur par l'emplacement des poutres viennent d'être bouchés avec du ciment sur lequel on a collé un placage d'une pierre lisse, de couleur différente. Pièces voyantes, trop neuves et trop communes, sur un beau vêtement ancien. Couronnant le tout, des merlons (petites pyramides triangulaires en dents de scie), unanimement critiqués. Il y en avait effectivement sur la tour sud-ouest, mais on n'a aucune preuve formelle, remarquent des voix autorisées, que les murs de la Grande Mosquée aient été autrefois hérissés de merlons, d'autant que ces murs n'étaient pas tous au même niveau. Le Comité se justifie, mettant en avant quelques références, dont un dessin d'un voyageur russe.

On pourrait continuer, nourrir la polémique (1). Pour quel résultat ? Mieux vaut évoquer, avec la faculté d'architecture, le problème central : celui des pierres, qu'il faut, à Damas comme ailleurs, protéger de la pollution. Un problème international que l'on résoudrait en confrontant les expériences. *« La pierre de la Grande Mosquée est une pierre antique, dure, un calcaire lithographique dont l'usure serait d'un centimètre environ en deux mille ans. Cette pierre cassante ne peut être remplacée par du calcaire tendre qui se dégrade rapidement. L'exécution aurait pu être valable, mais il aurait fallu utiliser les techniques classiques et non celle de murs en ciment recouverts de placage. »*

Le problème de la Grande Mosquée ne diffère en rien de celui de la vieille ville *intra muros* et des quartiers adjacents construits à partir du dix-septième siècle. Trois sortes de bâtiments gravitent autour de la Grande Mosquée : les bâtiments publics (bains, caravansérail, écoles), les souks et leurs échoppes d'artisans, les maisons. Ces vieilles maisons ottomanes ne manquent pas de charme avec leurs encorbellements sur rue, leurs moucharabiehs, leurs cours où chante un bassin, leurs treilles poussiéreuses sous lesquelles il fait bon s'asseoir (se promener, derrière la Grande Mosquée, dans le quartier de Noffara). Jusqu'au début du vingtième siècle, elles étaient habitées par leurs propriétaires. Aujourd'hui, ils émigrent dans les quartiers résidentiels. Des familles d'origine rurale les remplacent, qui ne réalisent pas la valeur de ces maisons et n'ont pas les moyens de les entretenir : elles s'effondrent quand ce n'est pas l'Etat qui les abat. Des membres de l'intelligentsia damascène souhaiteraient bien en racheter certaines et les restaurer. Ils s'abstiennent souvent, par crainte de démolitions ultérieures, la Syrie appliquant toujours un vieux plan d'urbanisme attribué à l'architecte Ecochard.

Qui les sauvera ? Les archéologues plaident pour l'étude et la concertation avant toute intervention, évoquant le devoir impérieux de conservation du patrimoine pour les générations futures. *« Une ville sans monuments antiques*, dit un dicton, *ressemble à un homme sans mémoire. »* Pour Gérard Robine, il y a peu de temps encore architecte à l'Institut français d'études arabes de Damas, *« il est urgent de former des compétences »*. Son expérience dans un certain nombre de pays lui fait souhaiter que l'Etat se dote d'une véritable direction du patrimoine. Actuellement, d'autres administrations – ministère du tourisme, municipalité – peuvent intervenir, avec plus ou moins de bonheur.

Cette polémique est en réalité une grande chance pour *« la plus antique cité de la terre »*. Ces critiques sont autant de marques d'intérêt à l'égard de la Grande Mosquée des Omeyyades, chère aux Syriens, au monde arabe et musulman ainsi qu'à la communauté internationale, à l'égard de Damas que l'on enlaidit, alors qu'elle n'a besoin que d'une restauration intelligente pour, simplement, tenir son rang et briller. *« Si tu ne peux te représenter ce qu'est le Paradis, contemple Damas, c'en est la meilleure image »*, écrivait Ibn Munqid Al Kinani au douzième siècle. Et Ibrahim Ibn Abi l-Lait Al Katib, en 1040 : *« Je suis arrivé jusqu'à la Grande Mosquée et j'y ai vu un spectacle qui dépasse toute description (...), c'est le parangon du siècle, le chef d'œuvre du temps, la merveille de l'époque et la curiosité des âges. Les Omeyyades y ont perpétué un souvenir dont on doit tirer une leçon et y ont laissé un monument à jamais visible et impérissable. »* Restera-t-elle l'unique après le passage de ces restaurateurs ?

De notre envoyée spéciale
Danielle Tramard

(1) Depuis notre visite, on a posé du marbre blanc sur des colonnes anciennes, dans la cour de la mosquée.

▶ **Lire : *Damas, miroir brisé d'un Orient arabe*, dirigé par Anne-Marie Bianquis (Autrement, série Monde, janvier 1993) ; *La Syrie de Byzance à l'Islam. VIIe-VIIIe siècles*, actes du colloque qui eut lieu en septembre 1990 à l'IMA, à Paris (Institut français de Damas, Abu Roummaneh, BP 344 Damas, tél. : 330-214) ; *Palais et demeures de Damas au XVIIIe siècle*, de Gérard Robine (ministère du tourisme).**





